BnF Gallica

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

BnF Gallica

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 1907.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XXIV.

TOME QUATORZIÈME

(3e serie — 1907)

SOISSONS
IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*
15, RUE SAINT ANTOINE, 15

MDCCCCIX

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

8° L$^{21}_{C}$ 31

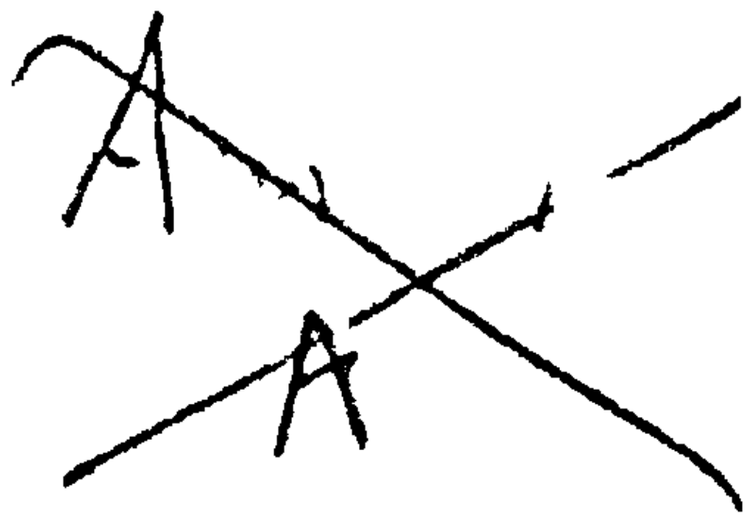

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

TOME QUATORZIÈME

(3e série — 1907)

5084

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

MDCCCCIX

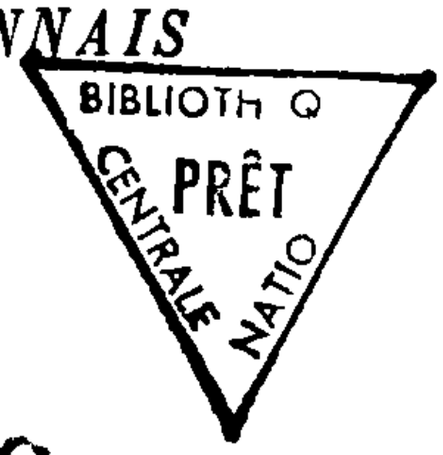

Per 8° 1CC 17

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Première séance

Séance du lundi 7 Janvier 1907

Présidence de M. LECER, président

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

Les ouvrages reçus depuis un mois sont déposés sur le Bureau. Leurs titres sont énumérés. En voici la liste :

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1905, 42e Bulletin.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1906, 43e.

Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, IIIe série, t. XI.

Bulletin mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vienne, 1906, xv.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, tome 27.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 4e série, tome x. 1905, 1906.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 32e année, 6e livraison.

Société Havraise d'Etudes diverses, 72e année, 1905.

Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet, t. xix.

Histoire ecclésiastique, par Fleury, prieur d'Argenteuil. 36 volumes, Paris 1758.

Parmi cette liste on doit surtout remarquer un ouvrage de théologie jadis possédé par Mme de Fiesque, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

M. Clairambaux, receveur municipal, offre ces volumes à la Société par l'entremise de M. l'abbé Binet. La Compagnie remercie le donateur ainsi que son mandataire. Les livres donnés proviennent de la bibliothèque de M. l'abbé Lémerez, ancien curé de Chauny, oncle de M. Clairambaux. M. Lémerez, récemment décédé chanoine de la Cathédrale de Soissons, était un collectionneur distingué d'estampes, de peintures et de dessins relatifs à notre Histoire générale et locale. Pendant sa longue carrière, il réunit plus de quatre mille pièces. Cette remarquable collection est possédée maintenant par M. Clairambaux.

COMMUNICATIONS

M. l'abbé Hivet donne communication de ses notes supplémentaires sur l'étymologie de Montmirail.

M. Fernand Blanchard donne lecture d'une note

relative aux documents détruits dans l'incendie du Tribunal civil en 1814.

Enfin, M. l'abbé Binet présente son rapport sur la dernière visite archéologique à Saint-Léger et au Collège et communique sa notice sur le couvent de la Congrégation de Soissons.

DON AU MUSÉE MUNICIPAL

Une base de colonne creusée en forme de bénitier a été récemment découverte dans un jardin appartenant à M. Rouzé et faisant partie jadis du couvent de la Congrégation. M. l'abbé Binet offre ce curieux débris au Musée de la Ville, au nom de M. Rouzé. Le conservateur du Musée remercie vivement, à propos de ce don, MM. Rouzé et Binet.

DÉCLARATION D'EXISTENCE

M. le Président informe ses collègues que la déclaration d'existence de la Société a été faite, conformément à la loi, le 12 décembre dernier, à la Sous-Préfecture de Soissons, et a été publiée à l'*Officiel*.

Les Statuts de la Société consignés dans cet acte seront reproduits à la fin du prochain volume ainsi que le passage de l'*Officiel* mentionnant la déclaration.

COMPTES DU TRÉSORIER

M. Delorme établit la situation financière de la Société au 31 décembre dernier et présente ses comptes de Trésorier pour l'année 1906.

ÉLECTION DE MEMBRES NOUVEAUX

M. Lucien Broche, archiviste de l'Aisne, et M. Auguste Mignon, sont nommés membres titulaires de la Société.

M. le Président adresse ses compliments de bien venue aux trois membres nouveaux qui assistent pour la première fois à la séance : M. le comte de Barral, membre titulaire depuis le 11 juin 1906; M. Ancelet, agent voyer de la ville, élu le 1er octobre, même année; et M. Hennequin, sous-préfet de Soissons, nommé membre titulaire à la dernière séance.

De leur côté, les nouveaux sociétaires remercient la Compagnie du bon accueil qu'elle leur a réservé.

ÉLECTION DU BUREAU

A la fin de la Séance on procède au vote pour le renouvellement annuel du Bureau.

Sont élus :

Président.....	M. Lecer ;
Vice-Président..	M. A. Burel ;
Secrétaire.....	M. F. Blanchard ;
Vice-Secrétaire.	M. Brucelle ;
Trésorier.....	M. Delorme ;
Vice-Trésorier..	M. Batteux.

M. le Président exprime à la Société les remerciements du Bureau nouvellement élu.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

Notes supplémentaires

SUR L'ÉTYMOLOGIE DE MONTMIRAIL

Par M. l'abbé Hivet

Messieurs,

Dans la séance du 2 juillet 1900, je vous ai parlé du mot Montmirail qui se traduisait par *Mons Mirellus* en 1125 et signifie dans ce cas le Mont qui a appartenu à un certain *Mirellus*.

J'ai dit aussi qu'on peut très bien le faire venir de *Mons miraculi* au sens de « mont d'observation » ou au moins de « mont à souhait pour le plaisir des yeux » ; j'ai essayé de montrer la possibilité d'arriver avec *Mons miraculi* à former Montmirail, tel qu'on l'écrivait déjà en 1147 (v. l'histoire de la Maison de Châtillon); j'ai tâché aussi d'en expliquer le sens (v. le Bulletin, page 147).

J'ajoute, aujourd'hui, que je crois encore beaucoup plus simple et plus plausible de le dire composé de *Mont* et de *Mirail*, ce dernier au sens de belle-vue ; m'appuyant, pour cela, sur l'autorité de M. Frédéric Godefroy, qui s'exprime ainsi, dans son Dictionnaire de l'ancienne langue française : « *Mirail* (*Miraculum*) signifie :

1° Miroir ;

2° Lieu où l'on a une belle vue. »

Montmirail signifie alors le « mont de belle vue. »

Miraculum (dérivé de *miroir*, au sens primitif de regarder avec admiration), n'a pas, il est vrai, ce sens dans le latin classique, mais il l'a dans le latin populaire et la preuve en est que *Mirail*, vieux mot français qui en dérive, a ce sens.

Il y a donc lieu de conserver à Montmirail son orthographe qu'on peut raisonnablement justifier pour les raisons suivantes :

1° On n'a sur ce mot aucune certitude sur son appellation antérieure au XIIe siècle ;

2° Les deux formes les plus anciennes du XIIe siècle *Mons Mirellus* et *Montmirail*, tel qu'on l'écrit aujourd'hui, sont contemporaines.

NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU GREFFE

BRULÉS EN 1814

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Au début du 19e siècle, l'Hôtel de l'ancien présidial ou du bailliage s'élevait encore sur la petite place en pente, actuellement dite place des Bouchers, derrière le Théâtre. Comme on le sait, il était avoisiné d'un côté par l'église N.-D. des Vignes, de l'autre par l'Hôtel de Ville avec qui il communiquait à l'intérieur. Après la Révolution, on installa dans ses locaux le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Soissons et le Greffe qui en dépendait. Les papiers

de procédure et d'Etat civil, un instant centralisés à Laon en revinrent pour composer le fonds d'archives judiciaires du Greffe. En raison de la mitoyenneté de l'Hôtel de Ville et du Présidial, il était à craindre qu'un incendie éclatant dans l'un des deux édifices ne se propageât rapidement dans l'autre.

Ce désastre arriva. Le cinq mars 1814, un incendie dont les causes n'ont jamais été bien établies détruisit à la fois l'Hôtel de Ville et le Tribunal établi dans l'ancien Présidial. Les actes d'Etat civil de Soissons, déposés aux Archives communales, et la copie de ces mêmes actes déposée au Greffe disparurent en même temps. Ce fut une perte irréparable pour notre Histoire locale. Jusqu'ici on ignorait ce qui avait été exactement détruit dans cet incendie. Nous avons retrouvé récemment un inventaire des Archives du Greffe fait deux ans avant le funeste événement. Grâce à ce procès-verbal, nous connaissons exactement l'étendue de nos pertes. A ce point de vue, cet acte nous a semblé offrir un réel intérêt. Il fut dressé par les soins du greffier Barbereux, le six novembre 1812. En voici la teneur :

ETAT sommaire des objets qui se trouvent dans les dépôts du Greffe du Tribunal de première instance séant à Soissons, en novembre 1812.

I. Dans la Chambre de dépôts ayant jour sur la grande place, sont :

1° Les Registres et minutes de l'Etat civil de toutes les communes de l'arrondissement.

2° Les Registres et minutes d'anciennes justices seigneuriales du ressort du ci-devant bailliage.

3° Des Registres de l'Election, d'anciens comptes et papiers de procédure.

4° Enfin douze liasses de minutes d'anciens notaires du comté de Braine, icelles liasses avec indication des années où les actes ont été passés en partant de l'année quinze cent cinquante-huit et suivantes jusques en seize cent soixante-huit ;

II. Dans la chambre de dépôt au-dessus du Greffe civil, sont :

1° Les Registres et minutes de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts.

2° Les Registres des anciennes directions du Jury, les minutes concernant cette partie et la police correctionnelle.

3° Les Registres et minutes des parties criminelles et correctionnelles depuis l'an huit jusqu'à l'établissement du nouvel ordre judiciaire.

4° Les minutes de la police correctionnelle depuis l'établissement du nouveau Tribunal.

5° Enfin les objets ayant servi de pièces de conviction, dans le cas d'être, soit réclamés, soit vendus ;

III. Dans la chambre au-dessus de celle devant servir pour l'instruction, sont :

Toutes anciennes procédures criminelles et civiles provenant des cidevant Bailliage et présidial de Soissons ;

IV. Enfin dans la chambre au-dessus de celle du conseil sont :

1° Tous les registres de l'ancien bailliage de Soissons depuis seize cent jusqu'en dix-sept cent

quatre-vingt-dix. Il paraît qu'il ne manque que celui de dix-sept cent quatre-vingt-huit qui aura partagé le sort de quantité de minutes trouvées lors de l'installation du Tribunal de première instance dans le local actuel, (le même où siégeaient les bailliage et présidial), trouvées alors éparses sur les planchers en majeure partie pourries, étant restées aux injures de l'air à défaut de bonnes couvertures et de fenêtres, et placées sur les plâtres.

2° Se trouvent aussi dans cette même chambre les minutes du Tribunal du district renvoyées de Laon lors de la première création des Tribunaux de première instance, les répertoires des notaires, les Bulletins adressés par duplicata et des registres d'insinuation et autres incomplets.

Certifié par moi greffier soussigné :

BARBEREUX.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

du lundi 26 novembre 1906

Rapport de M. l'abbé BINET.

Le lundi 26 novembre la Société avait pris comme but d'excursion l'église Saint-Léger et la chapelle Saint-Nicolas, du Collège de Soissons.

L'excursion projetée commença par Saint-Léger. Les visiteurs parcourent le cloître et la cour du cloître. Le cloître qui est du XIV° siècle supporte facilement la comparaison avec celui de Saint-Jean des Vignes. Il ne reste que deux côtés du parallé-

logramme dont l'un mesure 23 mètres et l'autre, 78 mètres 10 centimètres. Dans la galerie, les nervures des voûtes retombent d'un côté sur des culs de lampes assez simples, de l'autre sur des faisceaux de gracieuses colonnettes groupées au nombre de quatorze. On y voit des feuillages variés d'une grande délicatese, surtout la feuille de vigne. A l'intérieur de la cour, une guirlande de grandes feuilles entablées et sculptées en haut relief règne au-dessus des contreforts. Elle indique la ligne de démarcation entre les constructions du XIVe siècle et les additions du XVIIIe.

Sur le chemin de la crypte, dans l'aile orientale du cloître, s'ouvre une grande salle d'une construction régulière et homogène datant de la fin du XIIIe siècle. On ne saurait dire avec certitude si elle faisait autrefois office de salle capitulaire ou de réfectoire. Elle est parfaitement conservée avec ses deux colonnes qui supportent les six compartiments des voûtes et ses trois fenêtres dont deux sont géminées et surmontées d'un oculus. MM. Hivet et Leloûtre qui sont allés à Jérusalem remarquent que l'intérieur du monument élevé à l'emplacement du Cénacle présente une ressemblance étonnante avec cette salle.

C'est bientôt le moment de descendre dans les cryptes. Un escalier qui oblique à droite, puis à gauche y conduit. L'escalier aboutit à l'intérieur de la plus ancienne crypte, la plus intéressante par conséquent. Par malheur, des murs de séparation d'un caractère tout utilitaire construits entre les travées, brisent la perspective et ne permettent pas à première vue de prendre une idée de l'ensemble. Grâce aux lumières on peut examiner pourtant les robustes piles de 2 mètres 43 de hauteur dont les

massifs sont entourés de quatre colonnes non moins puissantes.

La crypte se divise en deux nefs dans le sens de la largeur et dans le sens de la longueur qui est de douze mètres, elle se partage en trois travées. Au-dessus des travées s'élèvent des voûtes d'arêtes recouvertes d'un enduit moderne. Les arcades appareillées entre les deux nefs sont en plein ceintre surhaussé.

Notons en passant que la corbeille de ces chapiteaux est garnie de feuilles d'arum longues et pointues et de feuillages plus élargis aux angles. Enfin on voit déjà apparaître un tore aux tailloirs, ce qui ne se voit pas à l'époque carlovingienne.

Une crypte ogivale répondant exactement à l'abside de l'église supérieure fait suite à la crypte romane qui dans le principe devait se terminer en hémicycle. Cette belle crypte du XIIIe siècle est remarquable par sa rareté, car M. de Caumont dans ses leçons d'archéologie enseigne que les spécimens de cryptes ogivales sont très peu nombreux. L'ouverture d'un escalier tournant et une niche pratiqués dans la muraille sont agrementés d'ornements du XVIe siècle. La tradition orale parle de pierres tombales qui existaient encore au milieu du XIXe siècle mais dont on ne trouve plus trace. La peinture polychrôme d'exécution moderne est d'un goût discutable.

On dira peu de chose de la visite à l'église supérieure qui n'était pas l'objectif principal de l'excursion. Tous ont apprécié le zèle déployé par Mgr Duval, évêque de Soissons, et par les Beaux-Arts dans la restauration du transept et de l'abside. Cette œuvre très pure du début du XIIIe siècle fut

conçue à l'origine sur le modèles de nos belles cathédrales.

Les vitraux anciens sont totalement disparus. Ce n'est pas le demi-jour mystique des églises qui ont leurs verrières historiées. Par ces verrières la lumière arrivait plus adoucie et plus lumineuse à la fois puisqu'elle faisait briller aux yeux des foules croyantes l'histoire de la religion, de l'Eglise et des saints. Il y a longtemps que l'Eglise a su mettre sous les yeux du peuple des publications illustrées. A qui la faute si ces merveilles ont disparu sinon aux vandales qui n'ont pas su sauver les œuvres de l'art médiéval en sapant par la base un ordre social qui demandait des réformes?

Plusieurs ont regretté que dans le rhabillage des murs, les lignes marquant le rejointement des pierres aient été si accentuées. La même observations peut être faite pour la Cathédrale. Il semble que la grâce et la sveltesse des faisceaux de colonnes soient par là compromises dans une certaine mesure. D'autres ont pensé que la patine du temps aurait vite fondu et uniformisé les teintes. En vain s'est-on questionné pour savoir la destination des niches pratiquées sous les fenêtres de l'abside. Le travail imminent qui supprimera l'exhaussement de cette abside pourra jeter la lumière sur ce problème. Ne pourrait-on pas supposer que c'étaient des « arcosolia » destinés à recevoir des tombes d'abbés? Dans l'église d'Essommes qui est de la même époque et du même style et qui appartenait au même ordre des chanoines réguliers, une arcade de ce genre dans un bras du transept renferme la sépulture d'un abbé.

La réfection des murailles, des contreforts et des tourelles a fait aussi l'objet de l'attention de la

Société ; on s'est plu à admirer dans l'archivolte des fenêtres les gracieuses guirlandes de companules et de violettes. Un regret a été formulé de voir que les pinacles, les fleurons et les clochetons avaient reçu une décoration trop travaillée qui n'est pas absolument dans le style sévère de l'édifice.

De Saint-Léger les visiteurs se sont transportés dans la rue de la Vieille-Gagnerie au café qui occupe le n° 19. Là, dans une chambre à coucher et un cabinet du premier étage, se voient les deux fenêtres merveilleusement belles qui éclairaient le pignon septentrional du transept de l'église abbatiale de Notre-Dame. Elles ont été si souvent décrites que nous n'insisterons pas. Disons seulement qu'il doit y avoir peu de spécimens de la sculpture décorative du XIIe siècle, d'une inspiration aussi hardie, d'une facture aussi harmonieuse, d'un art aussi achevé. Dans les chapiteaux et l'archivolte surtout de la fenêtre de droite c'est un luxe qui annonce déjà les splendeurs de l'art ogival. Il faut dire à la louange du propriétaire du café M. Tiéfaine qu'il a compris toute la valeur de ces deux pièces de sculpture ; il se plaît à les faire visiter de la manière la plus aimable.

Plus bas, rue de la Vieille-Gagnerie, la Société visita ensuite un jardin dépendant autrefois de l'ancienne abbaye. Mme Mignot, propriétaire du jardin doit remettre à M. le Secrétaire divers papiers sur cet immeuble qui fera l'objet d'une communication particulière.

L'excursion s'est terminée par la visite de la chapelle du Collège facilitée par l'accueil empressé d'un représentant de l'établissement. Cette chapelle dédiée autrefois à Saint-Nicolas, patron de la jeunesse, est un gracieux édifice du XIIIe siècle d'un

style très pur ; on dirait un grand reliquaire taillé dans la pierre. Son grand mérite réside dans les deux étages de fenêtres ogivales qui donnent sur l'intérieur du collège, dans l'élancement de la voûte et dans l'ornementation de ses clefs. Malheureusement on n'en peut pas bien juger à l'intérieur car : la hauteur est coupée par un plancher et l'étage supérieur est transformé en salle de dessin. Ce fut Enguerrand III de Coucy qui fit bâtir cette chapelle en 1221 quand à quelques pas se poursuivait activement la construction de la nef de la Cathédrale. En qualité de fondateur il fut inhumé sous le maître-autel et en 1725 on retrouva le sarcophage et le squelette d'Enguerrand quand on agrandit la chapelle. Le porche est une addition de cette même année.

La Société avait brûlé de nombreuses étapes ; l'heure était avancée. La visite du Collège terminée, M. le Secrétaire présente à M. le sous-principal les remerciements de la Compagnie pour sa courtoise réception. On se sépare en se promettanf un autre fois de ne pas tant s'attarder au début pour avoir le plaisir de jouir jusqu'à la fin.

Notes sur le Couvent de la Congrégation DE SOISSONS

Par M. l'abbé Binet

Notre histoire locale est suffisamment renseignée sur l'existence d'un important couvent de la Congrégation de Notre-Dame dans notre ville. Cet ordre enseignant destiné surtout aux jeunes filles de la bourgeoisie fut fondé en 1598 à Mattaincourt, en Lorraine, par un prêtre d'une vertu éminente, passionné pour tout ce qui touchait à l'éducation de la jeunesse et qui devait mériter les honneurs de la canonisation, Pierre Fourier. Il a été mis au rang des saints le 23 mai 1897 par Sa Sainteté Léon XIII. Une ancienne gravure le représentant et venant peut-être du couvent de Soissons se trouve au milieu de la collection de portraits du Musée. La première maison de la Congrégation fut établie en France à Châlons-sur-Marne, en 1613. C'est en 1621 que ces religieuses arrivèrent à Soissons.

Identifions de suite dans le Soissons moderne cette maison de congréganistes enseignantes qui, pendant deux siécles, donna une éducation si remarquable aux enfants des meilleures familles de Soissons et des environs. Nous la considérons à l'époque de son plus grand développement à la veille de la Révolution. Le monastère occupait alors un espace considérable limité au nord par la rue de l'Intendance, à l'est par la rue du Château, et à l'ouest par la rue de la Congrégation. Ses bâtiments

subsistent dans leur presque totalité ; ce sont les maisons portant les numéros 9 et 11 de la rue de l'Intendance, la maison de M. Carpette rue de la Congrégation, et celle de M. Demagny dans la même rue. La disparition des constructions qui avançaient en faisant hache sur la place de l'Hôtel de Ville fait ressortir la régularité de la construction primitive. L'immeuble de la rue de l'Intendance, qui porte le n° 11, appartient à M. Rouzé, de Cœuvres, membre de notre Société. C'était la partie maîtresse de l'établissement renfermant les salles communes et les chambres des religieuses. L'église occupait les trois quarts du jardin ; son bénitier récemment retrouvé vient d'être déposé au Musée lapidaire. Dans le jardin se voit en entier le pignon qui la terminait avec la forme d'une grande niche carrée entre deux niches cintrées qui dominaient le maître-autel.

L'entrée de l'église se trouvait au fond du jardin de M. Demagny : on y voit encore les deux portes latérales et la porte centrale aujourd'hui fermée. Le coq du clocher qui était au milieu de l'église se balance mélancoliquement sur un pignon voisin. Le mur méridional de la chapelle a disparu, le mur septentrional existe encore ; il forme le côté sud d'un bâtiment qui a été construit en 1775 ; cette date est inscrite à l'entrée d'un passage voûté qui introduit dans le jardin.

J'exprimerai ici une idée personnelle qui me paraît très fondée. Cette dernière construction de 1775 longeant l'ancienne chapelle coupe à angle droit un cloître intéressant qui forme le rez-de-chaussée des magasins à blé de M. Ringuier. Je pense donc que l'on voulut à l'époque indiquée développer le cloître sur deux côtés du parrallélogramme à l'intérieur de la maison conventuelle. Le

cloître par tradition était une partie essentielle des maisons religieuses et il présentait en réalité toutes sortes d'avantages. Les hautes et larges baies très rapprochées les unes des autres qui éclairaient la construction d'ailleurs très étroite de 1775 ne paraissent pas indiquer des pièces d'habitation. Tout au plus pourrait-on hésiter entre l'hypothèse du cloître et celle d'une salle de communauté.

Au pignon méridional du bâtiment occupé par M. Ringuier, entre le n° 9 et le n° 11, une pierre en saillie porte la date de 1625. C'est dire que la partie principale du couvent de la Congrégation fut achevée de bonne heure. Les bâtiments du n° 9 portent la date de 1633. Il y a à Soissons peu d'anciens édifices qui présentent d'une manière si précise les dates des étapes que leur construction a parcourues. Un très bel escalier avec balustres en chêne sculpté prend naissance au rez-de-chaussée du magasin de M. Ringuier, l'ancien cloître, ai-je dit, et conduit aux deux étages supérieurs ; au premier étage, du côté de la rue, on trouve la trace des cloisons qui séparaient les cellules des religieuses. Je ne veux pas négliger de dire que les salles de classe du pensionnat étaient dans la maison de M. Demagny. De ce côté aussi prenait naissance la ruelle qui permettait au public d'arriver à l'église conventuelle. C'est par là que notre illustre aïeule, l'Académie de Soissons, arrivait en corps aux services funèbres célébrés pour ses membres défunts. Ce fut son usage constant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On comprend que la rue qui s'appelait d'abord la Grand'Rue se soit appelée bientôt après la fondation du couvent, rue de la Congrégation.

Arrivons à la fondation du couvent de la Congrégation. M. l'abbé Pécheur, dans ses *Annales*, a déjà

esquissé cette histoire, mais il n'a pu faire davantage, n'ayant pas connu la correspondance de saint Pierre Fourier. Cette source d'informations, d'une importance hors de pair, a été, depuis peu, étudiée d'une manière très complète par M. l'abbé Carrez, dans son ouvrage intitulé : Histoire du premier monastère de la Congrégation de Notre-Dame. — Châlons, Martin frères, 1906. C'est à cet ouvrage que nous empruntons les documents inédits relatifs au monastère de Soissons.

Dans une lettre du 13 août 1621, Pierre Fourier écrit à quelques-unes de ses religieuses : « Monsieur « Bretagne de Soissons m'écrit par le bon seigneur « d'église, qui m'apporte vos dernières, qu'il y a « quelques dames pieuses de par de là qui auraient « aussi dévotion d'y faire quelque chose pour un « monastère des vôtres et demandent l'ordre et la « façon, laquelle on a tenue et que l'on tient d'ordi- « naire à vous planter ès-villes. »

Quelles étaient ces dames pieuses ? Le fondateur ne les nomme pas, mais notre histoire locale nous l'apprend. La première, à tous point de vue, était Mlle de Gonnelieu, fille de Messire de Gonnelieu, vicomte de Pernant, seigneur de Missy-aux-Bois et d'Autrêches et parente de Jérôme de Gonnelieu, célèbre jésuite, né à Soissons, en 1640. Elle fit part de son dessein à Charles de Hacqueville, évêque de Soissons. Celui-ci entrant complètement dans ses vues sur l'éducation des jeunes filles de Soissons et des environs, s'adressa à son cousin, Mgr Cosme Clausse, évêque de Châlons ; la lettre de l'évêque de Soissons est du 19 septembre 1621.

Le 16 octobre, saint Pierre Fourier écrivait aux Sœurs de Bar-le-Duc : « Avant-hier, sur les trois « trois heures après-midi, arriva le sieur curé de

« Saint-Eloi de Chaalons, avec un charretier tout « exprès et des lettres de Mgr l'évêque dudit Chaa- « lons, s'adressantes à moi, par lesquelles ce bon « prélat me priait avec toutes sortes d'instances que « j'allasse là pour délibérer et conclure par ensemble « ce qu'il doit répondre et faire, sur des lettres dont « il m'envoie copie, qu'il a puis naguère reçues de « Mgr l'évêque de Soissons, qui lui demande des « religieuses professes de son monastère de la « Congrégation de Notre-Dame, pour en dresser un « semblable en sa ville pour le bien d'icelle et de « tout le diocèse. Mondit seigneur ne veut résoudre « sans moi ni envoyer ses décisions à Soissons, par « autre que par moi, ce m'écrit-on ; et néanmoins, « il ne veut pas différer plus longtemps sa « réponse. »

Aussitôt après, le saint partait pour Châlons et, après une entrevue avec l'évêque, il se rendait à Soissons. Ecoutons-le, au retour de cette ville, rendre compte de son voyage aux Sœurs de Bar-le-Duc par une lettre du 30 octobre 1621 : « Monsieur « le curé de Saint-Eloi et moi nous avons trouvé un « très digne prélat à Soissons, Monseigneur l'évêque « du lieu qui mérite que l'on fasse tout ce qui se « pourra de mieux pour lui obéir et le rendre « content. Il a un voyage à faire à Paris sur le 15 « ou environ de novembre et désire et demande et « s'attend de recevoir nos Sœurs avant son départ. « Il s'en réjouit plus que je ne saurais vous dire « pour la grande opinion qu'il en a conçue et l'expé- « rience des fruits qu'il attend de leurs travaux « pour tout son diocèse, Dieu veuille et fasse par « sa sainte grâce que ce saint évêque ne soit trompé « ni nous non plus. »

Il est moralement certain que saint Pierre Fou-

rier s'entretint alors avec la généreuse bienfaitrice Mlle de Gonnelieu qui voulait consacrer sa fortune à cet établissement religieux et scolaire car il ajoute : « Tous nos meilleurs amis de par là (nous « y en avons déjà, ce me semble, Dieu merci) et « ceux de par ici nous en félicitent et disent que « cela est un bonheur pour votre congrégation. »

Mgr de Hacqueville ayant entendu dire beaucoup de bien de Sœur Ignace de Saint-Nicolas, maîtresse des Novices à Mirecourt, l'avait demandée à Pierre Fourier comme première Supérieure de la Fondation de Soissons. Celui-ci ne crut pas pouvoir se rendre à son désir, tant aurait été grande la douleur des personnes pieuses de Mirecourt de perdre une personne si recommandable. Ce fut la sœur Elisabeth de Louvroir du couvent de Châlons et trois de ses sœurs qui partirent pour Soissons le lundi 8 novembre 1621.

« Lundi dernier, écrit saint Pierre Fourier aux « sœurs de Saint-Mihiel, sœur Elisabeth partit « de Chaalons, accompagnée de trois autres sœurs « professes, pour aller à Soissons voir si elle n'y « pourrait point faire quelque chose de semblable à « ce qui se fait à Chaalons. » Les trois premières compagnes de la mère Elisabeth étaient Jeanne d'Arundel dite Marie de la Nativité, Claude Prinet dite sœur Ignace des Saints Stigmates et Françoise Thuret dite Catherine de Jésus qui devait passer en 1623 au couvent de Laon.

Mais dans la hâte qu'il avait eue de voir arriver les religieuses de la Congrégation, l'évêque de Soissons ne s'était pas assuré d'une manière ferme d'un local pour les recevoir. Aussi quand elles se furent rendues à destination vers le 11 novembre, fut-il obligé de les hospitaliser dans une des nombreuses dépen-

dances du palais épiscopal. Disons en passant qu'à cette époque Charles de Hacqueville, imitant Jérôme Hennequin, son prédécesseur, faisait faire d'importants travaux à l'Evêché pour réparer les ravages des Huguenots. Mais le principal corps de logis, sur la place Mantoue actuelle, ne devait être achevé que par Simon Le Gras, son successeur, dont les initiales se voient encore entrelacées au-dessous de la corniche.

Ce n'était que du provisoire. L'Evêque plaça bientôt les religieuses dans une maison située derrière le couvent des Cordeliers, probablement dans la petite rue dite aujourd'hui rue Plocq. Sa situation étant très défavorable, on songea bientôt à bâtir à l'emplacement du clos de vignes de l'Evêque qui volontiers aurait fait ce sacrifice pour les besoins scolaires des enfants de Soissons. Ce clos de vignes était la partie sud ouest du jardin potager de l'ex-Grand-Séminaire. Mais les échevins firent observer au généreux prélat que ce lieu n'était pas du tout central et que l'accès en serait très difficile aux jeunes filles de la ville; il se rendit à leurs raisons.

On jeta alors les yeux sur un vaste terrain de plus d'un hectare situé près du Château-Gaillard, le château des comtes de Soissons. Il entourait la chapelle de Saint-Crépin-le-Petit, appelé aussi Crépinette, fondée par les Comtes de Soissons au lieu le plus vénérable de Soissons pour la piété des croyants. Cette chapelle, en effet, avait remplacé au Moyen-Age l'antique oratoire où les corps sanglants de saint Crépin et de saint Crépinien, premiers martyrs de Soissons, avaient été déposés en premier lieu. C'était là, dit une antique tradition, que demeuraient au IIIe siècle, les deux pieux Soissonnais Roger et

sa sœur Pavie. Ils prirent sur eux d'aller chercher dans la plaine de Chaie les corps des martyrs ; ils les chargèrent sur une barque et, remontant le cours de la rivière, ils arrivèrent non loin de leur demeure où, avec leurs coreligionnaires, ils ensevelirent les athlètes de la foi. C'est là que, peu de temps après, saint Sixte et saint Sinice, premiers évêques de cette ville, vinrent pour exhumer les corps saints et les transporter au lieu où devait s'élever l'Abbaye de Saint-Crépin-le-Grand.

Louis XIII qui était comte de Soissons et patron de l'église accueillit favorablement les premières ouvertures qui lui furent faites. Charles de Hacqueville ayant rendu le 8 janvier 1622 son ordonnance de fondation, le roi signa à Niort, le 24 avril, des lettres patentes qui concédaient à la communauté nouvelle la chapelle et l'autorisait à acquérir le terrain avoisinant.

Mais une double question était à résoudre touchant la libre jouissance de l'église de Saint-Crépin-le-Petit. Une Confrérie du Crucifix et la Compagnie des Arbalétriers y avaient leur siège religieux. La Confrérie qui avait un caractère purement religieux fut vite dissoute par ordonnance épiscopale. Il n'en fut pas de même de l'antique Compagnie de l'Arbalète toujours florissante. Depuis 1190, elle avait dans cette église sa grande chapelle de Saint-Denis où elle avait le droit de faire célébrer pour elle tous les offices paroissiaux les dimanches et jours de fête.

M. Pécheur dit en quelques lignes que les arbalétriers, après quelque résistance, cédèrent vite leurs droits à la Congrégation de Notre-Dame. Une lettre de saint Pierre Fourier fait entendre que les choses n'allèrent ni si vite ni si facilement. L'émoi dut être

très grand ; on dut se mettre en devoir de plaider ; l'animosité devint très vive à l'endroit des pauvres religieuses qui cherchaient à se fixer à Soissons ; on se demande même s'il n'y eut pas des voies de fait. Le fondateur de la Congrégation écrivait le 12 avril 1622 au couvent de Châlons où venaient aboutir les plaintes des Sœurs de Soissons :

« Je crains bien les pierres de saint Crépin. Mon « Dieu ne saurait-on contenter ces bons Messieurs « de la Confrérie (il s'agit des arbalétriers) en quel- « que façon, par prières, par remontrances, par « argent, par amis, par permission de leur laisser « faire leurs cérémonies et dévotions à l'autel de « cette église et surtout par dévotion et prières fer- « ventes à Dieu,à ce qu'il les inspire de se contenter « de vos offres et de vous laisser en repos. Mon « Dieu, il me fait si mal d'entendre que vous prenez « ainsi des places avec des bruits, avec des coups « de pierre, avec des procès, avec des appellations, « avec des poursuites par les Cours... Ne sauriez- « vous avoir le crédit... de faire adoucir le cœur à « ces pieux Messieurs, à qui il fait mal de voir leur « Confrérie troublée en ses dévotions et dépouillée « de la possession et comme de l'héritage de leur « saint patron (saint Crépin), lequel ils estiment « plus que les plus belles maisons et métairies qu'ils « pourraient posséder en tout le reste du monde. « Je ne suis pas étonné s'il leur en fait mal. Ils sont « très excusables et très dignes d'excuse... accordez- « vous avec eux en quelque façon, s'il se peut, je « vous prie, et si Monseigneur le Révérendissime « auquel il faut remettre toute l'affaire avec eux, y « veut entendre, prenez jour pour communier à cette « intention et me le faites savoir pour aussi commu- « nier avec vous. »

Les concurrents partageant la même foi et la même piété devaient voir l'entente s'établir de la manière la plus satisfaisante. Les arbalétriers cédèrent les droits qu'ils avaient sur l'église, le mobilier et les revenus, moyennant quelques conditions peu onéreuses. Ainsi ils pourraient continuer la célébration de leurs offices dans la chapelle de saint Denis. Les armes de la Compagnie consistant en trois arbalètes en sautoir resteraient gravées sur les cloches et peintes sur les vitraux et seraient replacées en cas de restauration. Non seulement tout se termina par une entente cordiale, mais convaincus de l'importance capitale de l'œuvre d'instruction et d'éducation qu'entreprenaient les Religieuses de la Congrégation, les arbalétriers concourent pour de fortes sommes à l'achat des terrains contigus avec Melle de Gonnelieu qui fut la première à prendre l'habit de novice dans le nouveau monastère.

Cependant l'entrée des sœurs dans la nouvelle maison construite près de l'église Saint-Crépin n'eut lieu qu'en mai 1622 ; les lenteurs des constructions n'avaient pas permis de le faire plus tôt.

A cette date, la mère Elisabeth de Louvroir qui n'avait été détachée de Châlons que pour six mois, alla passer quelque temps à Laon, laissant le supériorat à Etiennette-Louise Bresson, dite Claire de la Trinité. Cette première supérieure de l'Etablissement définitivement organisé eut sous ses ordres : Claude Prinet et Françoise Thuret, ouvrières de la première heure, Anne Regnault dite Anne de l'Assomption, Françoise Gratian dite Bernardine de la Trinité et Claude de Pinteville dite Dorothée de l'Assomption, sans compter les novices parmi lesquelles était toujours Melle de Gonnelieu. L'année suivante, 1623, fut marquée par une grande épreuve.

La peste éclate à Soissons, commençant à se déclarer dans une maison de la rue des Cordeliers chez un bourgeois nommé Matthéi et gagnant rapidement les autres quartiers de la ville. Les Religieux capucins et cordeliers firent héroïquement le sacrifice de leur vie pour soigner les pestiférés que les échevins avaient fait isoler dans les pavillons construits entre le Mail et Saint-Crépin-en-Chaye Mlle de Gonnelieu voulant sauver les religieuses de la Congrégation qu'elle considérait comme autant de mères que le Ciel lui avait données, les emmena au château de Pernant. Pierre Fourier avait été averti de ce dessein, car il écrivait le 17 août 1623 : « Je vous supplie, mandez-moi par la première commodité, si nos pauvres Sœurs de Soissons (desquelles j'ai une grande compassion) se sont retirées à Pernant. »

Les Religieuses de la Congrégation n'étaient pas installées d'un an dans leur nouveau couvent, qu'un deuil très sensible vint les attrister, celui de leur protecteur Mgr Charles de Hacqueville, qui mourut de la gravelle à Paris le 27 février 1623. Notre histoire locale peut enregistrer avec satisfaction le panégyrique du 83e Evêque de Soissons, panégyrique renfermé dans les lignes suivantes, pleines d'émotion, écrites par saint Pierre Fourier aux Sœurs de Châlons, le 18 avril 1623 :

« Je ne saurais vous exprimer, ni par lettres, ni « par bouche, le ressentiment et grand regret que « j'ai de la mort de feu le bon Monseigneur de Sois- « sons. Mon Dieu qu'il m'en fait mal ! Je le pleure « souvent ; je lui procure outre les prières particu- « lières, un service de vigiles et trois messes en « chacune de vos maisons. Au nom de Dieu faites « tout ce que vous pourrez à son intention. »

Je n'entrerai pas dans le détail de difficultés intérieures qui survinrent dans le couvent pendant la vacance du siège et au début de l'épiscopat de Simon Le Gras, successeur de Charles de Hacqueville. De la correspondance du fondateur de la Congrégation nous retiendrons cependant quelques faits intéressants. C'est tout d'abord la nomination de Messire Jean Herlin, doyen du Chapitre de la Cathédrale, pour administrer le diocèse en qualité de vicaire capitulaire. Le Saint paraît avoir eu des hésitations sur la sûreté de jugement de cet ecclésiastique qui avait par ailleurs de grandes qualités administratives. Il nous apprend encore que Mlle de Gonnelieu, la grande bienfaitrice de la maison, fit profession le 4 juin 1624, jour de la Sainte Trinité.

Un document se présente ici, qui a un grand intérêt, c'est une lettre de Simon Le Gras, écrite à saint Pierre Fourier le 25 mars 1624; elle est conservée à la bibliothèque de Nancy dans le recueil manuscrit. On ne connaît que quelques très rares lettres de cet évêque; c'est ce qui m'engage à citer les principaux passages de celle-ci qui est longue :

« Vénérable Père en N. Seigneur, la grâce duquel « soit avec vous. Je me sens obligé pour le bien et « le plus grand avancement de la maison des reli- « gieuses établies dans Soissons, sous le nom de la « Congrégation de N. Dame, de me plaindre de ce « que l'on veut commencer à y faire certains chan- « gements que je juge grandement préjudiciables et « à ce nouvel établissement et au repos des reli- « gieuses et au salut des âmes.

. . . . . .

« J'ai aussi mandé et prié M. le grand vicaire de « l'église de Soissons de ne pas souffrir et d'empê- « cher le plus qu'il pourra par voies douces et rai-

« sonnables tous ces changements qu'on prétend
« introduire dans cette maison durant mon absence
« et je crois qu'on fera très bien d'attendre ma ve-
« nue afin de disposer et régler toutes choses pour
« le mieux. Que si je connois qu'ils soient néces-
« saires pour le bien et l'avancement de ladite mai-
« son, j'essaierai de les faire avec toute la raison
« qui sera possible, vous pouvant dire que je me
« porterai toujours avec affection au bien de cette
« religion et à l'avancement de vos bons et louables
« desseins que je prie Dieu de bénir avec augmen-
« tation de ses saintes grâces. Votre bien humble à
« vous servir S. Le Gras, évêque élu de Soissons.
« De Paris, 25 mars 1624. »

Telle est cette lettre par laquelle on voit que l'évêque n'ayant pas encore pris possession de son siège avait été mal renseigné par le vicaire capitulaire Jean Herlin. Mais elle fait connaître aussi la droiture de caractère et le zéle religieux du Prélat qui devait plus tard lui faire porter un jugement tout différent sur les affaires du couvent.

Après un document, un fait qui a lui aussi son grand intérêt, c'est la visite de saint Pierre Fourier lui-même à cette maison de la Congrégation du 17 au 20 mai 1624. Il vint en compagnie de M. Jennin, curé de Saint-Eloi de Châlons, amenant quelques religieuses. A cette date les grandes constructions qui sont au-dessous du n° 11, en descendant la rue de l'Intendance, n'étaient pas encore édifiées, puisque la plus proche, nous l'avons dit, porte la date de 1625, mais il reste acquis que les bâtiments du n° 11 ont donné asile pendant trois jours au saint personnage qu'était saint Pierre Fourier. Il eut en ce lieu avec le vicaire capitulaire des conférences qui mirent en contraste la douceur de carac-

tère du saint et l'humeur quelque peu irascible du grand vicaire.

C'est tout ce que nous fait connaître d'inédit la publication in extenso des lettres du fondateur de la Congrégation entreprise par M. l'abbé Carrez.

J'ajouterai d'autres notes également inédites tirées d'actes administratifs du XVIIIe siècle qui sont en ma possession. C'est d'abord un bail à ferme du 22 août 1782. La communauté de la Congrégation loue 58 arpents de terre, situés à Dhuizel, canton de Braine, à Antoine Armand, laboureur dans ladite localité. Le bail est fait pardevant Me Rigaux, notaire à Soissons. Le principal intérêt de cette pièce est de renfermer les noms des Religieuses en charge dans la maison à cette époque. Ce sont Marie-Jeanne-Catherine Cavillier, supérieure ; Madeleine Warrel, assistante ; Louise Mérizier, Antoinette Hébert, Catherine Payen, conseillière, et Crépine Boullie, dépositaire. Il y a tout lieu de croire que les mêmes dignitaires étaient en charge, quand la Révolution les chassa le 31 octobre 1792. Parmi ces noms, il y en a deux qui sont bien soissonnais, ceux de Mesdames Hébert et Boullie ; c'est d'autant plus remarquable pour cette dernière qu'elle s'appelait Crépine. Il n'y a guère qu'à Soissons et dans la région que l'on avait la dévotion de mettre au féminin le nom de l'apôtre chrétien du Soissonnais. On remarquera encore que le nom de Boullie est bien connu à Soissons à cette époque dans le notariat. On ne peut s'empêcher de rapprocher ce fait de celui de Mme Boullie chargée des affaires temporelles de sa communauté.

Une deuxième pièce est un acte de vente fait le 20 frimaire an 2, par un habitant de Condé-sur-Aisne, Christophe Chenu, cultivateur, au profit de Françoise Evra, veuve Martin, demeurant à Leury ;

l'acte est passé devant les notaires Crespeaux et Bricongne. C'est une vente de biens nationaux ayant appartenu à la Congrégation. Nous savons par là que la Congrégation avait possédé à Leury un marché de terres assez considérable que Christophe Chenu avait payé 12,000 livres.

En attendant que de nouvelles recherches ou d'heureuses trouvailles permettent de faire l'état complet des propriétés de la Congrégation, je termine ces notes sur une maison religieuse enseignante qui pendant près de deux siècles a rendu de grands services à la population soissonnaise.

Deuxième séance

Séance du lundi 4 février 1907

Présidence de M. LECER, président

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. le Président énumère les titres des volumes reçus depuis un mois.

OUVRAGES OFFERTS

Annales de la Faculté de Droit, tome II.
Société d'Abbeville, tomes I, II, III et IV, 1905, 1906.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, tome XXIV.
Société du Vimeu, t. XVII.
Répertoire archéologique de Marseille, 1905, t. XXXXVI.
Annales de la Société Historique de Saint-Malo, 1906, tome XLVI.
Romania, tome XXXV.
Mémoires de l'Académie de Nimes t. XXVIII.
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, 1906.
Revue des Etudes grecques, tome XIX, 1906.

CORRESPONDANCE

M. Blanchard, secrétaire, informe ses collègues de l'excursion prochaine à Soissons de la Société fran-

çaise d'Archéologie dirigée par M. Lefèvre-Pontalis. L'excursion de cette Société comprendra une soixantaine de personnes environ ; elle aura lieu vers le 20 avril.

M. Lefèvre-Pontalis assistera lui-même à notre prochaine réunion et annoncera officiellement ce voyage à notre Société. De plus, notre savant confrère se propose de faire une conférence archéologique pour les membres de notre Compagnie, à l'issue de notre séance de mars. Il démontrera sur place, à la Cathédrale les preuves de l'influence de l'Ecole gothique Champenoise dans la construction du croisillon sud.

M. le Président exprime la vive satisfaction de ses collègues à l'annonce de cette nouvelle et charge M. le secrétaire d'adresser à ce propos à M. Lefèvre-Pontalis les plus vifs remerciements de ses confrères soissonnais :

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Société des Bollandistes Belges, demandant le don du tirage à part ayant pour titre *Saint-Beat de Vendome*, par M. l'abbé Pécheur.

Cette publication étant épuisée la Société ne peut à son regret faire droit à cette demande.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. André Burel, vice-président, rappelle qu'un des buts de notre Société est la conservation des Monuments. En conséquence des lois récentes il y a lieu de craindre que de nombreuses églises de villages n'aient à souffrir d'un manque d'entretien. Il propose donc d'établir une liste d'édifices suscepti-

bles d'être classés parmi les monuments historiques.

La Société décide d'examiner plus amplement cette question dans une séance spéciale le 18 février prochain et charge le secrétaire de présenter un rapport à ce sujet. M. Blanchard accepte cette mission et soumettra à la prochaine réunion une liste préparatoire à laquelle chaque membre pourra faire adjoindre les édifices de la région jugés dignes d'intérêt et de protection. Cette liste ainsi revisée sera adressée à M. Lefèvre-Pontalis qui a bien voulu se charger de sa présentation à la Commission compétente.

M. Blanchard présente ensuite plusieurs objets récemment admis au Musée entr'autres une médaille de piété et un méreau de plomb trouvé près de Saint-Léger. Une clef, une épée et une N majuscule sont figurées sur ce plomb. La clef étant le symbole de saint Pierre et l'épée celui de saint Paul ce méreau dédié à ces deux saints provient sans doute d'une confrérie soissonnaise ayant son siège dans l'une des églises dédiées au chef des apôtres à Soissons et fort probablement dans l'église voisine de Saint-Pierre à la Chaux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.

Troisième séance

Séance supplémentaire du 18 février 1907

PROPOSITIONS DE CLASSEMENT D'ÉDIFICES DE LA RÉGION PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Comme suite à la proposition de M. Burel, vice-président, présentée à la dernière séance M. Blanchard donne lecture d'un projet de classement rédigé par lui et prie ses collègues de vouloir bien y faire les adjonctions qu'ils croiront utiles. Après diverses propositions faites au cours de la séance par MM. les abbés Hivet et Binet, MM. d'Arcosse et Burel, après d'autres propositions faites hors séance ou par lettre par MM. Aubineau, Firino, Bouchel, Fouillard et Félix Brun, la liste est ainsi définitivement arrêtée.

PREMIÈRE PARTIE

Monuments et édifices. — Moyen âge et Renaissance. — Soissons : Cloître de Saint-Léger et Salle capitulaire. — Saint-Médard : Chapelle actuelle. — Remparts et Réfectoire de Saint-Jean des Vignes. — Porte de l'Arquebuse. — Courmelles : Eglise. — Berzy-le-Sec : Entrée du Château. — Septmonts : Château. — Vaurezis : Eglise. — Glennes : Eglise. — Saint-Mard : Eglise. — Vasseny : Eglise. — Oulchy-le-Château : Eglise. — Ambleny : Eglise. — Epagny : Murs de l'ancien château. — Montigny-L'Engrain : Eglise. — Pernant : Donjon. — Filain :

Chapelle Sainte-Berthe. — Laffaux : Eglise. — Soupir : Eglise. — Vailly : Maison de bois du XVe. — Soucy : Porte fortiflée de la ferme. — Taillefontaine : Eglise. — Missy-sur-Aisne : Eglise.

Courcelles : Le Calvaire. — Saint-Thibaut : Restes de l'église. — Oulchy-le-Château : Presbytère. — Pisseleux : Chartreuse de Bourgfontaine. — Vauxbuin : Pavillon de Henri IV. — Arcy-Sainte-Restitue : Eglise. — Vierzy : Arcades de la ferme.

Fontenoy : Eglise. — Ciry : Eglise. — Bucy-le-Long : Château. — Oulchy-la-Ville : Eglise. — Acy : Eglise. — Lesges : Eglise. — Aizy : Eglise. — Lhuys : Eglise.

DEUXIÈME PARTIE

Objets antiques et Mobilier artistique

Epoque gallo-romaine : Bornes de Juvigny.

Vitraux

Eglises de Sermoise, Beugneux, Rozoy, Longueval, Bucy, Bagneux et Taillefontaine.

Peintures murales

Peintures du réfectoire de Saint-Jean des Vignes, Soissons. — Peintures murales de l'église de Paars.

Peintures et tableaux

Soissons : Les tableaux de la Cathédrale. — Haramont : Peinture attribuée à Jouvenet. — Presles-et-Boves. — Peintures.

Soissons : Séminaire : Galerie des évêques. — Evêché : Portraits d'évêques. — Saint-Léger : Tableaux.

Reliquaires

Longueval : Reliquaire du XVe siècle. — Missy : Reliquaire donné par Jean duc de Berry au XVe siècle. — Longpont : Reliquaire du XIIIe siècle.

Autels et Fonts baptismaux

Bazoches : Fonts baptimaux romans. — Chery-Chartreuve : Autel du XVIIIe siècle. — Serches : Autel du XVIIIe siècle.

Croix de pierre et tombes

Barbonval : Croix du cimetière. — Presles-et-Boves : Tombes de Raoul de Presles et de sa femme, XIVe siècle. — Vezaponin : Croix du XIIe siècle. — Osly-Courtil : Croix gothique.

Sculpture sur bois

Soissons : Boiseries de la Chapelle du Séminaire. — Septmonts : Trabes de l'église. — Vauxtin : Croix du XIIIe siècle. — Vailly : Cadres des tableaux de l'église. — Beugneux : Trabes de l'Eglise. — Muret : Chaire dorée de Saint-Jean des Vignes. — Oulchy : Chaire du réfectoire de Saint-Jean des Vignes. Stalles. — Saint-Remy-Blanzy : Boiseries provenant de Saint-Jean des Vignes. — Chavignon : Statues de bois dans l'église. — Largny : Tableaux de bois sculpté. — Presles-et-Boves : Bois sculptés. — Courcelles : Lutrin.

La liste de classement étant définitivement arrêtée, il est décidé qu'elle sera adressée à bref délai à M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, qui a bien voulu se charger d'appuyer la demande de la Société Archéologique de Soissons auprès de la commission compétente.

Il joindra cette proposition de classement à celles qui lui lui ont été adressées déjà pour notre région par M. Blanchard, vice-président du Comité départemental des sites et monuments du Touring-Club. En associant ainsi leurs efforts les deux sociétés ont plus de chances de voir admettre leurs propositions. — Les membres présents chargent le Secrétaire d'exprimer leurs remerciements à M. Lefèvre-Pontalis pour ses obligeantes démarches.

TROISIÈME PARTIE

Monuments Mégalithiques

M. le Secrétaire remarque qu'il serait également urgent de procéder au classement des monuments mégalithiques. bien qu'ils ne réclament aucun entretien afin d'éviter toutes destructions clandestines, comme celle de la pierre d'Acy. Auparavant il serait à désirer que la commission des monuments mégalithiques envoyât quelques délégués dans notre région pour inventorier et identifier ces antiques rochers. La seule pierre classée jusqu'à présent est la Pierre Clouise ; c'est assurément celle qui mérite le moins cette sollicitude ; elle paraît n'être qu'un simple jeu de la nature intéressant les géologues et non les archéologues. Notre collègue, M. l'abbé Hivet, nous a démontré d'autre part que l'étymologie de son nom évoquait simplement sa position penchée. L'intervention humaine dans la situation de la Pierre Fritte de Crouy est également douteuse. Dans certains cas, les délégués de la Commission mégalithique auraient pour mission de retrouver les emplacements de pierres disparues depuis peu et

dont il peut subsister quelques restes. Telle, la Pierre de la Mariée, de Bucy qui semble avoir été un dolmen. La table en serait brisée, seule. Peut-être pourrait-on retrouver les traces des supports. Il y aurait lieu aussi d'étudier encore d'autres pierres antiques récemment signalées à la Société, par exemple la pierre de la colline de Septmonts indiquée par M. Hiolin.

Il faudrait donc envoyer à la commission une liste complète des monuments mégalithiques de notre région réels et douteux en demandant de faire le nécessaire pour sa prompte revision. Ces réserves faites, la liste des principaux monuments préhistoriques peut-être ainsi établie :

Monuments Celtiques et Mégalithiques

Billy-sur-Aisne : La pierre qui tourne. — Crouy : La pierre Fritte. — Vaurezis : Le Dolmen. — Brenelle : La Haute-Borne. — Perles : Tombelle ? — Arcy-Sainte-Restitue : Dolmen de la Butte de Housse. — Taux : Dolmen. — Septmonts : Pierre druidique ? — Berry-Saint-Christophe : La pierre Sainte-Anne ? — Morsain : La Pierre Trouée ? — Bucy : La pierre de la Mariée ? — Ostel : La pierre druidique.

Parmi cette liste on n'a pas compris les boves ou grottes préhistoriques, leur classement entraînant certaines difficultés lorsqu'elles servent encore d'habitation.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.

Troisième séance

Séance du lundi 6 Mars 1907

Présidence de M. Lecer, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, est adopté sans modifications après lecture.

M. le Président énumère la liste des ouvrages reçus depuis le mois dernier.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie, 55e année, 219e livraison, t. XI.

Société royale Belge de Géographie, 30e année, n° 5.

Bulletin de la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, t. VI, 1906.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. LX, 1906.

Mémoires et documents de la Société savoisienne, 2e série, t. XIX.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, nouvelle série, n° 36, 1909.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 33e année, 4e livraison, 1906.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, membre depuis longtemps de

notre Société, est présent à la séance. Notre savant collègue exprime ses regrets de ne pouvoir assister que très rarement à nos réunions, en raison de ses fonctions. Il informe ses confrères de l'excursion qu'il compte faire prochainement à Soissons, le 23 avril prochain en compagnie de quatre-vingts à quatre-vingt-dix membres de la Société française d'archéologie. Les excursionnistes visiteront Longpont le matin et arriveront à Soissons pour déjeuner. Le reste de la journée sera consacré entièrement à l'étude et à l'examen des monuments de notre Ville.

M. le Président est heureux d'apprendre cette nouvelle. L'excursion projetée permettra, dit-il, à la Société de Soissons de témoigner à nouveau, à la Société française d'archéologie ses sentiments de bonne confraternité. Il remercie particulièrement M. Lefèvre-Pontalis d'avoir bien voulu donner à cette présente séance l'attrait et l'autorité de sa collaboration effective en faisant à l'issue de la réunion une conférence archéologique locale.

M. Blanchard donne lecture d'une note envoyée par M. Félix Brun où notre collègue analyse brièvement un document donné par lui aux Archives de notre Société. C'est un compliment en vers latins datant d'environ 1627, adressé par Jean Boucherat au chanoine soissonnais Jean du Tour. Il a pour entête : *Laurea theologica D. Joannis du Tour Canonici suessionensis et gymnasiarchal alumnique Cardinalitii.*

M. Blanchard signale l'existence, dans un jardin de la rue de Guise, appartenant à M. Bobée, d'une statue de saint Pierre provenant probablement de Saint-Pierre-à-la-Chaux. Il présente trois photographies de ce saint, prises par M. Delorme fils et offertes par lui à la Société.

Plusieurs travaux non portés à l'ordre du jour sont encore présentés. Mais faute de temps, leur lecture est remise à la prochaine réunion.

M. le Président lève la séance. La Société se rend aussitôt à la Cathédrale ou divers membres se joignent à leurs confrères, entr'autres M. l'abbé Landais, curé-archiprêtre.

CONFÉRENCE DE M. LEFÈVRE-PONTALIS

C'est devant un très nombreux auditoire de collègues, venus pour témoigner en quelle estime ils tenaient et le conférencier et son enseignement que M. Lefèvre-Pontalis démontra avec sa science et son érudition coutumières, les influences de l'Ecole gothique champenoise dans la construction du croisillon sud de Saint-Gervais.

Notre confrère explique tout d'abord que cette élégante construction est datée par l'obit de l'évêque Nivelon Ier (1176-1207), qui donna le terrain pris sur l'évêché et que les travaux étaient terminés vers 1190, date de la fondation de la chapelle Saint-Jacques, au niveau des tribunes par le chanoine Raoul de Braine, d'après une charte des Archives Nationales.

Il expose ensuite l'origine des plans tréflés depuis les chapelles trichores élevées au-dessus des catacombes de Rome et les basiliques de la Tunisie jusqu'aux églises romanes des bords du Rhin en montrant que le plus ancien croisillon arrondi entouré d'un déambulatoire est celui de Sainte-Marie-du-Capitole à Cologne. On en voyait d'autres exemples à Saint-Lucien de Beauvais et à Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes.

L'étude des voûtes donne à M. Lefèvre-Pontalis l'occasion d'exposier les origines de l'architecture gothique et l'emploi raisonné de l'arc en tiers-point qui permettait d'amener toutes les clefs des arcs d'encadrement au même niveau que celle d'une voûte d'ogives. Le plan de certaines piles cylindriques flanquées de quatre colonnes, comme à Reims et à Amiens, est singulièrement précoce, comme les crochets des chapiteaux inférieurs. Il y eut une interruption dans les travaux au niveau des tribunes, comme le prouvent les profils des moulures et l'apparition de l'arc brisé dans les fenêtres intermédiaires.

L'origine des tribunes de nos grandes églises gothiques qui dérivent d'une influence normande, comme la petite galerie de circulation supérieure du croisillon sud est l'objet d'une dissertation archéologique. Enfin notre confrère donne la preuve que les arcs boutants qui épaulent ce bras du transept n'existaient pas à l'origine comme au chevet de Saint-Remi de Reims, de Saint-Germain-des-Près à Paris et de Saint-Leu d'Esserent où ils furent appliqués après coup vers la fin du XIIe siècle.

Pour comprendre la filiation qui unit le chevet de Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-sur-Marne reconstruit de 1165 à 1183, le chœur de Saint-Remi de Reims rebâti entre 1170 et 1190, et le croisillon sud de la Cathédrale de Soissons qu'on peut attribuer au même architecte, M. E. Lefèvre-Pontalis nous montre les photographies des deux premiers monuments dont les travées sont identiques avec les tribunes, la petite galerie et les fenêtres accouplées trois par trois.

Parmi les autres preuves de l'influence champe-

noise qui s'était fait sentir également à Soissons sur l'ancien clocher à quatre pignons de l'église abbatiale de Notre-Dame, il indique la plantation des colonnes isolées en avant de la chapelle inférieure comme à Saint-Remi de Reims et à Saint-Quentin, les piles détachées du mur dans la chapelle haute, les triplets supérieurs et l'acuité de la courbe des doubleaux dans le déambulatoire et les tribunes.

A l'issue de la conférence avant de prendre congé de M. Lefèvre-Pontalis, M le Président le remercia vivement, au nom de tous, de son éminente collaboration et de son bienveillant concours à notre œuvre.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

Compliment de Louis Boucherat

ADRESSÉ A JEAN DU TOUR, CHANOINE SOISSONNAIS

(1627)

Communication de M. Félix BRUN

Je prie la Société archéologique de vouloir bien accepter, à titre de simple curiosité, le petit placard que je lui envoie et qui n'est peut-être pas tout à fait dépourvu d'intérêt. Je l'ai trouvé naguère chez un bouquiniste. C'est un compliment en vers latins adressé à un chanoine de Soissons à l'occasion de son doctorat en théologie. Ce chanoine soissonnais, à Paris principal du fameux collège du cardinal Lemoine, se nommait Jean du Tour. Très probablement il appartenait à cette famille du Tour qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, compta plusieurs membres dans le clergé, la magistrature et l'échevinage de Soissons et, un peu plus tard, le général de brigade du Tour de Noirfosse, mort en 1818 ; elle est encore représentée à Bucy-le-Long par Mmes Dellestable et de Fonbrune. On sait qu'un très intéressant « livre de raison » provenant de cette famille a été publié en partie dans notre *Bulletin* par M. de la Prairie.

Quant à l'auteur ou, du moins, quand au signataire de ce placard, c'est Louis Boucherat, futur garde des sceaux et chancelier de France. Lui aussi fut quelque peu et quelque temps soissonnais, en qualité d'intendant ; j'ai eu plusieurs fois sous les yeux, aux Archives historiques du Ministère de la Guerre, de ses lettres datées de Soissons. Si la date de 1627 mise à la main au bas du placard imprimé est exacte, Louis Boucherat, né en 1616, n'avait que onze ans lorsqu'il dédia ces vers au nouveau docteur. Il ne faut pas que cette précocité nous étonne, personne n'ignore combien les études latines commençaient tôt dans les collèges du XVIIe siècle, surtout pour les enfants de famille de robe ; on y faisait des vers latins avant d'écrire le français. Puis, rien ne nous interdit de supposer que les vers du jeune Boucherat, d'une latinité élégante, mais d'une incontestable banalité quant au fond, ont pu être revus et corrigés pour la circonstance par ses maîtres ou par son père, Jean Boucherat, lui-même humaniste très distingué et qui, dit-on, savait par cœur les poëmes d'Homère. Il est assez plaisant de voir, dans cette pièce, comment le nom de Du Tour avait été latinisé en *Dutourrus,* donnant au vocatif *Dutourre* (vers 34) et au datif *Dutourro* (vers 48).

STATUE DE SAINT PIERRE

trouvée rue de Guise

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Nous avons remarqué récemment dans la rue de Guise, au fond d'un jardin une vieille statue de pierre qui nous parut digne de vous être signalée en raison surtout de sa provenance probable. Cette œuvre qui manque quelque peu de proportions mesure environ un mètre vingt de hauteur. Elle est sculptée dans un bloc de pierre du pays, de ce calcaire tendre des coteaux environnant Soissons ou maintes carrières portent encore le nom des monuments qu'elles contribuèrent à édifier. Cette sculpture représente Pierre, le Prince des Apôtres dans l'attitude de la prédication, la main droite appuyée sur la poitrine d'un geste véhément, tandis que la main gauche tient les clefs symboliques.

La physionomie est exécutée selon le type légendaire du chef de l'Eglise avec ses cheveux courts et crépus. La bouche entrouverte et les lèvres frustes endurcissent encore l'expression déjà réaliste du visage de l'apôtre.

Cette statue était peinte jadis. On remarque encore les traces des couleurs qui la décoraient ; quelques tons gris ardoise subsistent toujours. Ces restes de polychromie pourraient faire attribuer à première vue cette œuvre aux derniers temps de l'époque gothique mais les draperies de la toge qui forment un

énorme pli en sautoir sur la poitrine sont une réminiscence évidente de l'Antiquité et le col largement rabattu de la chemise permettent de dater la sculpture d'une époque postérieure à la Renaissance, probablement du XVIIe siècle.

Cette statue identifiée, il nous reste à en établir la provenance et l'origine. On la découvrit il y a déjà quelque temps sur l'emplacement du hall de la de la Société de Secours Mutuels, rue de Guise. Elle avait dû être enterrée par son possesseur fort probablement à l'époque de la Révolution. Après son exhumation, elle demeura longtemps oubliée et ignorée dans le coin d'un jardin de cette même rue. Récemment, le nouveau propriétaire du terrain, M. Bobée la fit nettoyer et protéger par un auvent. Il voulut bien nous autoriser à en prendre la photographie que nous vous soumettons et que M. Pierre Delorme a exécutée pour nos archives et notre Bulletin. — De quel édifice provient cette statue ? Un instant nous avions pensé être en présence d'un de ces apôtres décorant jadis l'ébrasement du portail de la cathédrale Saint-Gervais. Mais l'âge, le style et les dimensions de la figure font renoncer immédiatement à cette attribution.

Quatre églises avoisinaient le lieu de la trouvaille, N.-D. des Vignes, Saint-Victor, Saint-Léger et Saint-Pierre-à-l'Assaut. Cette dernière église était la plus rapprochée. Placée sous le vocable de saint Pierre, il nous paraît très vraisemblable que la statue du saint dont nous nous occupons avait orné jadis l'un des autels de ce vieil édifice désormais disparu.

Quatrième séance

Lundi 8 Avril 1907

Présidence de M. André Burel, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture, sans modifications.

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts à la Société et reçus depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de l'Association philotechnique, février 1907, n° 2.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1905, LVIIII° volume.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins 1907.

Bulletin archéologique et historique du Limousin, tome LVI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome X.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, 1906,

Bulletin de la Société nivernaise, 1906.

Revue des Etudes grecques, tome XIX, 1906.

Comité archéologique de Senlis, 4e série, tomes VII, VIII, VIIII, 1904. — 1905-1906, année 1906.

Correspondance.

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre de l'Académie de Reims, demandant adhésion au vœu, formé par elle, pour la conservation en leur place des objets mobiliers ayant un caractère historique ou artistique et atteints par la loi de Séparation.

A l'unanimité, les membres de la Société donnent entière approbation au projet de leurs collègues rémois.

Parmi la correspondance, le Secrétaire signale, également, l'invitation adressée par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la *Société française d'archéologie* pour le Congrès archéologique annuel qui sera tenu prochainement à Avallon le 11 juin 1907.

Communications et Travaux.

M. le Président rappelle à ses collègues que notre Société vient d'avoir le regret de perdre un de ses membres nouveaux, M. Fontaine, principal du Collège.

M. l'abbé Hivet donne lecture de Notes supplémentaires sur le mot *Bove*.

M. Félix Brun a adressé à la Société quelques notes sur le vieux château de Bucy-le-Long et sur Simon de Bucy ; le Secrétaire les communique au nom de notre confrère qui se propose de les compléter ultérieurement afin de les faire paraître au Bulletin.

M. André d'Arcosse lit une note sur le général marquis de Locmaria.

A propos de la communication de M. Félix Brun, M. Blanchard présente à ses collègues les armoiries,

reproduites sur un cachet, d'un seigneur de Bucy, en partie, au XVIIIe siècle.

Ces armes sont : *d'or ou d'argent, chargées de trois têtes de mort vues de face, placées deux et une.* Une devise les accompagne : *Fortis ut mors.* Elles appartenaient à Louis Vaillant, seigneur de Bombert et du fief du Chapitre à Bucy.

M. le Président lit une note adressée par M. Brucelle et concernant les classements d'édifices demandés par le Comité du Touring-Club.

Enfin, M. Blanchard informe ses collègues que l'excursion de la *Société française d'archéologie*, à Soissons, est fixée au mardi 23 avril prochain. Un banquet réunissant les membres des deux Sociétés aura lieu à l'hôtel du *Lion-Rouge.* Le Secrétaire enverra sous peu, à ce propos, une invitation spéciale. Ceux d'entre nos collègues qui voudront participer au banquet, seront priés d'adresser au plus tôt leur adhésion à M. le Président.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Vice-Président,
André Burel.

Le Secrétaire,
Fernand Blanchard.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

Notes supplémentaires sur le mot « Bove »

Par M. l'abbé Hivet

Dans une séance de l'année 1900, j'ai dit, à propos des noms de lieux du Soissonnais, que le mot *bove* signifie « caverne, grotte », me réservant d'en parler de nouveau après plus amples recherches. Les recherches que j'ai faites depuis, je me permets de vous les présenter aujourd'hui.

Le mot *bove*, dit Fleury dans les *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, ne signifie point des repaires d'animaux, mais bien des habitations d'hommes. Pline le Jeune dit que les hommes habitaient autrefois des antres caverneux, « *Antea specus erant pro domibus* », comme le prouvent les silex découverts à proximité.

D'ailleurs, il y avait là ce qu'il fallait pour l'alimentation (eaux, bois, etc.), pour la défense (isolement, pentes, marais, etc.), pour la salubrité (endroits secs, température moyenne). Les *boves* sont des hypogées, des lieux souterrains, assez vastes, sans soupirail, la plupart voûtés et sans maçonnerie.

Ces grottes, pour ne parler que de notre département, s'appellent *creuttes* dans les environs de Laon ; *Crouttes* dans les environs d'Oulchy, de Fère, de

Neuilly, de Château-Thierry, de Charly; *boves* dans le canton de Vailly, de Braine. Ces trois mots sont donc bien synonymes.

Creuttes, *crouttes* sont l'ancien français, remplacé à la fin du XVIe siècle par le mot *grotte,* emprunté à l'italien *grotta ;* ils viennent sûrement du bas latin *crota*, dérivé de *crypta*, emprunté lui-même au grec *Kruptê,* venu du verbe *Krupto* au sens de cacher, couvrir.

Quant au mot *bove* (d'où dérivent plusieurs noms propres de Boves, Desboves, Delbove et leurs diminutifs Bovet, Bovettes, Bovel), il vient du bas-latin *bova* dérivé lui-même de *boda.*

Boda me paraît de la même famille que *fodere*, mot latin qui signifie creuser, dans lequel on trouve les mêmes lettres radicales, sachant que *f* se change en *b*, d'après ce principe étymologique que « la forte se change en la douce, dans le passage des consonnes latines aux consonnes françaises » : ex. *duplus*, double ; *capulum*, câble, etc. D'ailleurs un changement analogue s'est produit dans *fero* et ses dérivés en *ber ;* dans *fremo* et le grec *bremo ; frons*, *frondis* et le grec *bruo.* Il faut aussi ajouter que dans l'ancien français, *bover* signifiait creuser : « Dedant celui figuier, qui adont estoit ung poc *bouves* (creusé), se boutoit lai doulce vierge ». (Voir le Dictionnaire de F. Godefroy), *Bodium*, synonyme de *boda*, en dérive et forme vraisemblablement bouge (petit réduit) : dans ce mot *bodium* l'*i* s'est consonnifié et le *d* s'est syncopé, comme dans *hordeum* devenu *hordium*, *hordjum,* orge.

Maintenant, voici comment on peut arriver de *boda* à *bova :* la dentale *d* s'est résolue en la labiale *f ;* cf. *feodum*, fief ; *judœus*, juif ; *sitim,* soif ; et, ce qui prouve encore mieux, tous les noms normands

terminés en *beuf*, dérivés du type latin *bodus* : Marbeuf de *marbodus* ; Paimbeuf de *Pambodus*.

Enfin, le changement de *f* en *v* paraît s'être opéré comme dans les adjectifs en *f*, qui changent cet *f* en *v* devant l'*e* du féminin, comme sauf dans sauve. Voilà donc comment *boda* est devenu *bofa* puis *bove*.

Notes sur le général marquis de Locmaria

(1833-1907)

Par M. André D'ARCOSSE

Nous apprenons la mort d'un soldat qui fut un des officiers généraux les plus distingués de l'armée française, le général de brigade de réserve comte Alfred du Parc, marquis de Locmaria, commandeur de la Légion d'honneur, décédé le 5 avril courant, 17, rue de la Pompe, à Paris, à la suite d'une courte maladie.

Né à Orsay, le 26 octobre 1833, le défunt avait fait sa carrière dans l'état-major, puis dans l'infanterie. Il comptait de fort beaux états de service : onze campagnes, dont la campagne d'Italie en 1859 et la campagne de 1870 qu'il fit à l'état-major du 3e corps de l'armée de Metz ; il combattit avec ce corps à Borny, à Rezonville, à Saint-Privat et à Servigny-Moisseville.

Après la guerre, il occupa des postes de confiance,

notamment celui de chef de cabinet du général Berthaut, ministre de la guerre, et celui de chef d'état-major du corps d'armée d'Algérie. Général de brigade en 1892, il commanda successivement une brigade dans les Vosges et une brigade à Paris.

Le général était fils du colonel comte de Locmaria, chevalier de Saint-Louis (qui passa de longues années de dévouement auprès du comte de Chambord) et de la comtesse, née Marie de Pompery, vicomtesse de Couvrelles.

Le général du Parc de Locmaria descendait de la Maison souveraine de Bretagne.

Son père, alors garde du corps du Roi, épousa en 1828, à Soissons, Marie de Pompery, fille de François-Hyacinthe de Pompery, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, vicomte de Couvrelles, et de demoiselle Audouyn du Cosquer.

Le vénéré défunt laisse dans l'armée le souvenir d'une brillante intelligence organisatrice et d'un attachement inébranlable aux principes qui firent notre armée grande et forte.

Ses obsèques ont été célébrées ce matin lundi en l'église de Passy, et l'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

Cette mort met en deuil les Maisons : de Pompery de Salsogne, — de Chanlaire, — de Belvezer de Ligeac, de Curten, — Cordier de Launay de Montreuil, — Jodon de Villeroché, — du Bos d'Hornicourt, — de Poulpiquet, — de Dieuleveult, — de Castellan, — Léon de Treverret, — de Castelnau d'Essenault, etc.

Voici, d'après la *France héraldique* et l'*Annuaire général héraldique*, quelques renseignements sur les armoiries de la Famille du Parc de Locmaria :

La France héraldique (f° 315).

Du Parc de Locmaria. — Bretagne.

D'argent à trois jumelles de gueules.

Des plus anciennes et des plus distinguées de la Bretagne, cette Maison dont il est parlé avec éloges dans les histoires de cette province par Dom Lobineau, d'Argentré, et dans celle du connétable Du Guesclin, est de pure noblesse d'épée; elle possédait une terre considérable, composée d'un château et d'une châtellenie, à laquelle elle a emprunté son nom, remonte par titres à Alain, premier du nom, seigneur du Parc, vivant, en 1270, avec Agnès de Coëtmen, sa femme, et ne compte plus aujourd'hui qu'un représentant : du Parc de Locmaria, chef de nom et d'armes, au château de Flandres, par Villeneuve-sur-Yonne, département de l'Yonne.

Annuaire général héraldique (1904). — f° 698.

Du Parc. — Bretagne.

Ecartelé : au 1 et 4 d'argent, à trois jumelles de gueules (qui est du Parc); aux 2 et 3 d'or, à 2 fasces d'azur accompagnées de neuf merlettes de gueules, posées 4, 3 et 2 (qui est de Paynel); brisé d'un franc-canton d'hermine (qui est de Bretagne).

Supports : Un lion passant et une aigle.

Devise : « Vaincre ou mourir ».

Cri : « Honneur et Patrie ».

Branche de Locmaria. — Bretagne.

D'argent, à trois jumelles de gueules.

La terre de Locmaria, qui, réunie au Guerrand, fut érigée en marquisat en 1637, en faveur de Vincent du Parc, maréchal de camp, est située dans la paroisse de Plumagour, près Guingamp.

Cinquième séance

Lundi 6 mai 1907

Présidence de M. LECER, président

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans modifications, après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, tome XXII 1903, tome XXIII 1905, tome XXIV 1906.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, tome VI, 1900-1903.

Académie royale de Belgique. — Bulletin de la Classe des Lettres et des Beaux-Arts, 1906, tomes IX, X, XI, XII. — 1907, tome I.

Académie royale de Belgique. — Bulletin de la Classe des Sciences, 1906, tomes XI et XII. — 1907, tome I.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1907.

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 1906, tome VI.

Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie, tome IV et fascicule V.

CORRESPONDANCE

M. le Secrétaire donne communication d'une invitation adressée à la Société par « l'Association française pour l'avancement des sciences », qui tiendra son congrès à Reims, du 1er au 6 août 1907.

M. Blanchard signale l'envoi d'un livre récent par M. Renard, conservateur du Musée de Liège où l'auteur étudie les diverses formes d'urnes funéraires de plomb belgo-romaines et gallo-romaines, et où il cite l'urne du Musée de Soissons dont la description lui avait été adressée sur sa demande.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Lecer, président, lit un compte-rendu de la visite de la Société française d'archéologie à Soissons, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, le 23 avril dernier.

M. Blanchard, secrétaire, donne lecture de quelques notes où il résume les remarques et appréciations archéologiques, faites par le savant directeur de la Société, au cours de la visite des édifices soissonnais.

Il est ensuite communiqué, au nom de M. Plateau, président honoraire, une note rectificative de son article paru jadis au Bulletin et concernant le bref de Clément VII en faveur de l'église d'Hartennes.

M. Blanchard lit la première partie de ses recherches sur l'Abbaye Notre-Dame et ses dépendances : l'ancien jardin de l'abbesse et son orangerie, l'ancienne chapelle Sainte-Croix ainsi que la maison ayant pour enseigne Au Saint Esprit. Ces immeubles sont possédés actuellement par Madame

veuve Mignot-Bouché, qui a bien voulu communiquer au secrétaire de la Société les anciens documents qu'elle possède.

La Société archéologique lui en exprime ici sa sincère gratitude.

M. Brucelle communique une note résumant les termes d'une procuration donnée par Mgr Dillon, archevêque de Narbonne en 1790 relative à l'abbaye de Signy, diocèse de Reims.

A ce propos, M. Blanchard signale l'existence dans les archives du Musée d'un assez grand nombre de pièces ayant rapport au même prélat et à la même abbaye de Signy.

PRÉSENTATION ET ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES

MM. Boutry, Dufié et Scellier présentés à la précédente séance sont nommés membres titulaires.

M. Lecer, président et M. Blanchard, secrétaire, présentent la candidature de M. Lerondeau, de Soissons, comme membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

COMPTE RENDU

de la visite de la Société française d'archéologie

Par M. LECER, Président

—

MESSIEURS,

Le 23 avril dernier, Soissons recevait la visite, précédemment annoncée, d'une centaine de parisiens, membres de la Société française d'archéologie, conduits par leur éminent Directeur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Avant de visiter Soissons, les excursionnistes devaient s'arrêter à Longpont. Une dizaine d'entre nous, dont votre président et votre vice-président sont allés les attendre à la Gare de cette localité, ce qui leur a permis de profiter de la magistrale leçon faite par M. Lefèvre-Pontalis sur les ruines de la basilique, sur la curieuse porte fortifiée de l'ancienne enceinte et sur le château et les richesses artistiques qui y ont été accumulées par la famille du comte de Montesquiou.

Le châtelain et la comtesse de Montesquiou, malgré notre effectif considérable et encombrant nous ont fait l'accueil le plus charmant et se sont efforcés de faciliter notre examen.

Longpont est très abordable pour nous ; aussi

nous proposons-nous d'en faire le but d'une prochaine excursion de notre Société dès que nous aurons pu nous procurer le compte rendu que M. Lefèvre-Pontalis fera de sa visite du 23 avril.

Après le déjeuner à Soissons, la caravane, grossie de nouveaux membres de notre Société et de quelques curieux, est allée visiter Saint-Jean des Vignes, la Cathédrale, Saint-Pierre, Saint-Léger et le Musée.

Là, dans les ruines de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, nous étions sur notre terrain : M. Lefèvre-Pontalis en a profité pour signaler à ses auditeurs les recherches archéologiques et historiques de notre érudit secrétaire sur cet ancien monastère et pour en citer fréquemment plusieurs passages. Le Directeur de la Société française d'archéologie n'a du reste pas ménagé les compliments à M. Blanchard et il a tenu à dire publiquement, devant ses collègues de Paris, sa haute estime pour l'auteur de la « *Statuaire de Saint-Jean des Vignes* ».

Je ne veux pas davantage troubler la modestie de M. Blanchard ; je lui demanderai, simplement, de nous signaler les remarques qu'il a pu faire pendant la visite de la savante Société.

VISITE DES ÉDIFICES SOISSONNAIS
par la Société Française d'Archéologie
le 23 avril 1907

Notes de M. F. BLANCHARD

Messieurs,

Puisque M. le Président veut bien arrêter son compte rendu à la visite de nos Monuments soissonnais, afin de me laisser le plaisir de vous en parler, je le remercierai tout d'abord de la trop grande bienveillance qu'il m'y témoigne ; et je vous signalerai ici, d'une façon succincte les remarques que M. Lefèvre-Pontalis notre éminent guide fit au cours de cet après-midi, si bien employé.

Avec ce talent oratoire, cette clarté d'exposition que nous avions tant appréciés déjà lors de la première conférence archéologique dans le Croisillon sud de Saint-Gervais, M. Lefèvre-Pontalis résuma, dès notre entrée dans les ruines de Saint-Jean des Vignes, l'histoire de l'Abbaye. Près de deux cents personnes entouraient le Directeur de la Société française et suivaient ses explications avec le plus vif intérêt. Notre savant collègue rappela la fondation du monastère, sa prospérité et sa destruction. Il étudia la construction des tours et démontra les trois périodes bien tranchées de leur édification. A ce propos, M. Lefèvre-Pontalis voulut bien citer nos travaux sur l'Abbaye et les apprécier élogieu-

sement. Ce jugement nous récompense largement des recherches que notre œuvre quoi que modeste nous a demandées. Nous en conserverons toujours le meilleur souvenir.

Le conférencier fit remarquer que toute la partie des tours qui va du sol jusqu'au dessus de la Rose fut construite d'un seul jet ou du moins sans arrêts prolongés.

Cette première période de travaux, d'après les documents de l'Abbaye peut se placer vers le milieu du XIVe siècle. La seconde campagne de construction à la fin du XVe comprend le haut de la petite tour et la galerie au-dessous du Christ sur la grande tour ; elle se termina en 1495. Enfin la troisiéme période, du seizième siècle comprend le sommet de la grande tour, c'est-à-dire les Scènes évangéliques, le Calvaire, les Clochetons et la Flèche qui furent achevés en 1520.

Pour le grand cloître, M. Lefèvre-Pontalis rappelle qu'il succéda à un cloître primitif construit au XIe siècle et dans lequel, plus tard, l'abbé Raoul, au commencement du XIIIe avait fait venir les eaux de la montagne Sainte-Geneviève. Le grand cloître actuel date du début du XIVe siècle.

Grâce à l'autorisation de l'autorité militaire, les excursionnistes eurent la bonne fortune de pénétrer dans le Réfectoire de l'abbaye ordinairement interdit au public.

Dans cette salle, M. Lefèvre-Pontalis nous fit remarquer la légèreté des colonnes et l'élégance de leurs futs. L'intérieur de l'édifice qui sert de magasins militaires est malheureusement défiguré par un plancher qui coupe la hauteur en deux parties. Notre hôte souhaita que, dans un temps prochain, ce local soit restitué à la Ville et restauré. Il serait à

désirer que le public pût connaître enfin cette magnifique salle.

On examina attentivement les restes de peintures murales qui décoraient jadis l'intérieur de deux rosaces murées et qui, hélas ! sont très endommagées. L'une d'entre elles est complètement perdue. L'autre peut être encore facilement restaurée ; elle représente la Résurrection. Dans le panneau détruit était figuré le Jugement dernier.

Pour arrêter les dégradations, M. Lefèvre-Pontalis promet d'appuyer les démarches de notre Société, en vue de replacer, devant les rosaces, les volets mobiles qui préservaient autrefois cette intéressante décoration. Ces peintures datent de la fin du XIVe siècle et pourraient être attribuées, d'après un passage de l'obituaire du couvent, à un peintre célèbre du temps, soissonnais par sa famille, Colard de Juvigny, dit Colard de Laon, peintre de Charles VI et de son frère, le duc d'Orléans.

De Saint-Jean des Vignes, nous nous rendîmes ensuite à la cathédrale. Là, M. Lefèvre-Pontalis rappela à son auditoire que l'édifice actuel a été bâti sur les ruines d'une primitive basilique.

Les chanoines du XIIIe siècle, en pénétrant dans le chœur qui venait d'être achevé tinrent à rappeler cet événement par une inscription gravée sur une pierre scellée sur un des murs séparatifs des chapelles. Elle est demeurée toujours en place malgré les dégradations subies à plusieurs reprises par le monument.

M. Lefèvre-Pontalis constate, avec regret, l'aspect actuel de l'édifice, à l'intérieur, depuis la restauration, exécutée il y a quelques années. Il critique le grattage à vif des pierres et déplore surtout le re-

jointoiement serti de noir qui enlève au vaisseau son véritable aspect.

A Saint-Pierre-au-Parvis que nous examinons peu après, notre éminent confrère retrace en quelques mots l'histoire de ce chapitre dépendant de la puissante abbaye voisine, Notre-Dame de Soissons, dont l'église abbatiale s'élevait sur la place plantée d'arbres, contre la Caserne. Saint-Pierre-au-Parvis qui, à l'époque actuelle est la seule église romane de notre ville, a été considérablement modifié depuis la Révolution. Le chœur et une partie de la nef ont été supprimés et on a clos par une muraille du côté de l'Est, ce qui restait de l'église.

Au dehors, M. Lefèvre-Pontalis étudie particulièrement le portail qui s'ouvre sous une archivolte dont les claveaux sont taillés en forme de coussinets. On voit encore quelques traces de sculptures sur le tympan ; elles ont été reconstituées jadis par M. Lefevre-Pontalis lui-même et décrites dans son magistral ouvrage sur l'Architecture de notre région. On voyait au centre de ce tympan le Christ assis dans un nimbe ovale et bénissant, entouré d'anges et d'apôtres. Certains fûts de colonnes monolithes, de pierre dure, placés de chaque côté de l'ébrasement semblent provenir d'un édifice antérieur, d'un édifice romain, peut-être.

En raison du grand nombre d'excursionnistes présents on ne peut aller en groupe étudier les deux superbes fenêtres de l'église Notre-Dame qui se trouvent dans la maison de M. Theffaine où elles sont conservées avec beaucoup de soin. Seuls, ceux d'entre nos visiteurs qui ne les connaissent point, vont examiner ces deux remarquables baies.

A Saint-Léger, M. Lefèvre-Pontalis nous fit observer l'analogie du Cloître avec celui de Saint-

Jean. Nous visitâmes ensuite la salle capitulaire qui est une des rares salles gothiques de la ville, à l'exception des églises. Puis, nous descendîmes dans la chapelle souterraine et la crypte aux chapiteaux si curieux.

Enfin les archéologues se dirigèrent vers le Musée. M. Lefèvre-Pontalis connaît parfaitement nos collections. Il signala dès l'entrée dans le vestibule le tympan de Saint-Yved, représentant l'Enfer et un second tympan, provenant de Saint-Jean des Vignes où se trouve figuré le Baptême du Christ dans le Jourdain.

L'éminent directeur de la Société française attira l'attention de ses collègues sur nos nombreuses gravures de Née et de Tavernier qui se trouvent dans notre salle des séances et qui, malgré certaines inexactitudes ont tant de mérite et de prix pour l'archéologie locale. Il fit remarquer aussi dans la salle de la Révolution la peinture d'Hoyer, si intéressante pour notre ville, représentant une fête locale de la première République, le Serment à la Liberté, sur la place Saint-Pierre ; l'église Notre-Dame, alors en démolition, est figurée au dernier plan sur cette toile.

A la demande de M. Lefèvre-Pontalis, nous indiquâmes à nos visiteurs plusieurs objets d'un certain mérite récemment admis dans les collections municipales.

Cette visite au Musée terminait cette journée d'excursion que M. Lefèvre-Pontalis, sans cesse sur la brèche, avait su rendre si intéressante grâce à sa science et à son dévouement.

PROCURATIONS DONNÉES PAR MESSIRE DILLON EN 1790

Communication de M. BRUCELLE

Messire Dillon nous intéresse comme ayant été abbé commendataire de Saint-Jean des Vignes de 1766 à 1777 et aussi comme ayant souvent séjourné au château de Hautefontaine.

Un acte reçu par Me Guynot, notaire à Soissons, le 13 décembre 1775 le qualifie « d'Archevêque et Primat de Narbonne, Président né des Etats-Généraux de Languedoc, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean des Vignes de Soissons, demeurant ordinairement en son palais archiépiscopal à Narbonne. »

Le 5 février 1790 l'Assemblée nationale, sur la proposition de son comité ecclésiastique décréta « que tous possesseurs de bénéfices ou de pensions sur bénéfices à quelque titre que ce soit, même les chevaliers de Malte, de Saint-Lazare et autres ordres et les chanoinesses, ensemble les possesseurs de pensions sur les économats, sur le clergé en général, sur le clergé des diocèses, enfin sur tous les biens ecclésiastiques quelconques, seront tenus dans le mois, après la publication du présent décret, de déclarer, pardevant les officiers municipaux de la ville la plus prochaine des lieux de leurs résidence, le nombre et le titre des bénéfices qu'ils possèdent et le lieu de leur situation, ainsi que les pensions dont ils jouissent, soit sur les économats, soit sur le clergé ; sinon, et faute de ce faire, ils

seront déchus des pensions et bénéfices qu'ils auront omis de déclarer. Les municipalités seront tenus de faire registre de ces déclarations et de les envoyer à l'Assemblée nationale..... » (1)

Pour se conformer à ce décret, « Messire Arthur Richard Dillon, Archevêque et Primat de Narbonne, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Abbé commendataire des Abbayes royales de Saint-Etienne de Caen, diocèse de Bayeux et de Signy, diocèse de Reims, demeurant ordinairement à Narbonne de présent au château de Hautefontaine, généralité de Soissons », se présenta le 22 février 1790, en l'étude de Me Guynot, notaire à Soissons. Il y signa trois procurations en blanc :

La première, à l'effet de « comparaître devant Messieurs les officiers municipaux de la ville de Soissons ou autres corps administratifs qu'il appartiendra et de faire la déclaration que ledit seigneur constituant est titulaire de l'archevêché et primaté de Narbonne depuis le mois de décembre 1762, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, depuis la mois de novembre 1777, abbé commendataire de l'abbaye de Signy, depuis le mois d'août 1787, et de déclarer en outre qu'en sa qualité de commandeur ecclésiastique de l'ordre du Saint-Esprit, il jouit de la commende attachée à cette dignité... et qu'il ne possède aucun autre bénéfice... »

La deuxième, de « comparaître, soit devant les juges royaux de la ville de Caen, soit devant les officiers municipaux de la même ville, ou autres corps administratifs qu'il appartiendra, à l'effet d'y

(1) *Gazette nationale* ou *Moniteur universel* du 7 février 1790.

donner la déclaration des biens, revenus et charges de ladite abbaye... »

Et la troisième de « comparaître soit devant les juges royaux de la ville de Reims, soit devant les officiers municipaux de Signy... pour y donner la déclaration des biens, revenus et charges de l'abbaye de Signy... (1)

Le Bref Papal de l'église d'Hartennes

Communication de M. Jules PLATEAU

Il est peut-être un peu tard pour demander l'insertion d'une note rectificative au sujet d'une communication faite à la Société dans sa séance d'août 1887 (Bulletin — 2e série —Vol. 18 p. 89.)

Il s'agit du Bref affiché dans l'église d'Hartennes, par lequel le pape Clément VII accorde des indulgences aux fidèles qui visiteront cette église et aideront à sa réparation. J'y ajoutais un commentaire assez succinct :

Nouveau venu dans la Société et peu confiant dans mon érudition de fraîche date, j'avais demandé aide et secours à plus savant que moi ; il ne me fut pas difficile d'en rencontrer.

Je dois rappeler sommairement ce qu'était le Pape Clément VII, de son nom laïque Robert de Genève, évêque de Thérouanne.

(1) Archives de Me Thomas, notaire à Soissons.

Il fut élu Pape en 1378 en compétition avec Alexandre VI. Il fut cependant élu à une grande majorité et il était le candidat préféré de la France, de l'Espagne et d'une grande partie de la noblesse de Rome. Son élection fut contestée par la faction italienne qni finit par être victorieuse. Cela se passait en 1389 ; vaincu Clément VII se réfugia à Naples, puis à Avignon où il mourut vers 1392. — C'est donc probablement à tort, que mal conseillé, j'avançais qu'il n'était pas à Rome en 1380.

Il y était certainement dans la deuxième année de son pontificat. Je suis heureux pour notre modeste église, de cette rectification qui assure à ce précieux document, une plus grande authenticité, en même temps qu'elle éclaircit, peut-être, une point douteux de l'histoire ecclésiastique.

Hartennes, 15 avril 1907.

Sixième séance

Lundi 3 juin 1907

Présidence de M. LECER, président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire est adopté sans modification.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère la liste des ouvrages offerts depuis la dernière séance :

Le Patois Boulonnais, par le chanoine Haigneré, 1901.
Annales de la Faculté de Droit d'Aix, tome II, n° 2.
Bulletin mensuel du Vimeu, 1907. — 18, 19, 20, 21.
Bulletin de l'Association philotechnique, mars 1907, n° 3.
Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5e série, tome VII, fascicules 5 et 6.
Romania, nos 141, 142, avril 1907, tome XXXVI.
Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente, années 1905-1906, 7e série, tome VI.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1906, 30e volume.
Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1907, 3, 4, 5.
Revue des études grecques, tome XX, n° 87, janvier-avril 1907.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Lecer, président, qui représenta la Société à Amiens, lors de la récente excursion de la Société française d'archéologie dans cette ville, le 28 mai dernier, donne communication de son rapport.

M. Blanchard termine la lecture de ses notes sur l'Abbaye de Notre-Dame de Soissons et ses dépendances.

M. Burel signale divers articles intéressants dans le Bulletin archéologique de Senlis.

M. Hennequin expose, oralement, le résumé d'une étude sur « *la Formation du département de l'Aisne en 1790* », à peu près achevée et dont il se propose de donner lecture à une séance ultérieure.

Il indique par quels tâtonnements successifs on en est arrivé à lui donner sa configuration actuelle ; comment d'un carré, avec Laon au centre et l'Aisne comme base inférieure, on passa — à la suite des démarches de Soissons — à un rectangle irrégulier, limité au sud par la Marne et comprenant ces deux villes en lutte pour le chef-lieu, puis — sur la réclamation de Château-Thierry — à une forme définitive presque triangulaire.

Il montre ce qu'il y a d'inexact dans la croyance que l'Aisne peut être cité parmi les bons exemples de la manière artificielle dont, selon une opinion généralement admise, la Constituante aurait formé la plupart des départements de France ; que ses limites correspondent en majeure partie à celles de la généralité de Soissons, fixées depuis près de deux siècles ; que, pour le reste, elles ont suivi assez exactement celles de circonscriptions judiciaires ou administratives déjà existantes et connues ; qu'en

somme les nouvelles divisions territoriales établies en 1790, dans notre région, n'ont point été aussi arbitraires qu'on le pense d'ordinaire, et que si le département de l'Aisne, presque entièrement issu de l'ancienne PROVINCE *du Soissonnais* est resté « un amalgame particulièrement composite, fait avec des rognures de la Picardie, de l'Ile de France et de la Champagne » (G. Hanotaux. Impressions de France) il faut en incriminer Henri IV pour le moins autant que la Révolution.

M. Brucelle communique ensuite à la Société une note sur les notaires arpenteurs.

Sur la proposition de M. Hennequin la Société décide de mettre chaque année de côté un certain nombre de tables annuelles. Ces brochures pourraient être réunies au bout d'un certain temps et composeraient ainsi une Table provisoire qui faciliterait les recherches et permettrait d'attendre la confection de la table des vingt années.

ELECTION DE MEMBRE NOUVEAU

M. Lerondeau présenté à la dernière séance est nommé membre titulaire.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

VISITE DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS

par la Société Française d'Archéologie

Communication de M. LECER

Messieurs,

La Société Française d'Archéologie, que nous avons possédée le 23 avril, et avec laquelle nous avons visité Longpont, Saint-Jean des Vignes, la Cathédrale de Soissons, etc., faisait le 28 mai dernier une visite de la Cathédrale d'Amiens.

M. Lefèvre-Pontalis avait eu la gracieuseté de m'en informer : j'en ai profité et je suis allé me joindre à nos confrères de Paris et entendre avec eux une courte conférence du directeur du Congrès sur l'histoire de la cathédrale et une beaucoup plus longue leçon de M. Georges Durand sur l'iconographie du même monument.

M. Lefèvre-Pontalis avait condensé ses explication de façon à laisser la presque totalité de la journée à son éminent ami dont le nom ne vous est peut-être pas inconnu. M. Georges Durand est l'auteur d'un ouvrage considérable sur la Cathédrale d'Amiens, ouvrage que possède notre bibliothè-

que particulière et qui a été résumé en un opuscule que je vous présente.

Un visite au Musée a dû terminer la journée ; mais, à mon grand regret, j'ai dû quitter la conférence avant cette visite et même avant la fin de la visite de la Cathédrale pour reprendre le dernier train susceptible de me ramener à Soissons.

Je crois inutile de vous dépeindre M. Lefèvre-Pontalis conférencier : vous venez d'entendre à Soissons même, en deux séances rapprochées l'éminent professeur de l'Ecole des Chartes et vous l'entendrez encore dans quelques semaines, quand il viêndra avec nous faire une promenade archéologique dans nos environs. Mais M. Georges Durand n'est connu de vous que par ses écrits et je dois peut-être vous dire quelle impression il a produite sur moi et probablement sur tous ses auditeurs.

Ce n'est pas l'orateur disert dont le débit coule comme de source : c'est le savant convaincu qui, sans viser à l'effet, tient à faire profiter de ce qu'il a acquis les personnes qui l'écoutent. Il nous a dépeint l'ensemble de chaque sculpture : portails, façade, chapelles, tombeaux etc., qui, comme un livre ouvert, demeurait exposé à la vue des fidèles du Moyen-Age dans un but d'éducation religieuse et morale ; puis, entrant dans les détails des divers sujets, statues, scènes de la Bible ou du Nouveau-Testament, allégories... il nous amenés à nous rendre compte de l'impression profonde que ces images de pierre ont dû produire sur les chrétiens de l'époque.

En leur ensemble ces conférences, commencées à 9 heures 1/2 du matin, duraient encore à 4 heures,

quand j'ai été forcé de quitter les archéologues pour reprendre le chemin de la gare.

La leçon avait naturellement été interrompue par un déjeuner pris en commun. Comme d'habitude, cette agape a eu son caractère scientifique. Parmi les convives se trouvaient M. Héron de Villefosse et M. Brandicourt, le Président des antiquaires de Picardie qui faisait partie du groupe de cette Société qui est venue nous visiter en 1902. Diverses allocutions ont été prononcées que je ne saurais vous résumer ; cependant je crois devoir vous signaler que M. Lefèvre Pontalis a fait remarquer que les Sociétés archéologiques de province paraissaient disposées à moins s'isoler qu'autrefois et, comme preuve il signalait ma présence et celle de deux autres présidents de Sociétés voisines. Et l'homme très courtois que vous connaissez a cru devoir me renouveler publiquement ses remerciements pour l'accueil que nous lui avons fait à ses récents passages à Soissons.

RECHERCHES
sur l'Abbaye de Notre-Dame de Soissons
et ses dépendances

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

Le jardin des Abbesses. — La Vieille gaignerie. — Les restes de la chapelle Sainte-Croix. — Logis à l'enseigne du Saint-Esprit dépendant de l'Abbaye. — Saisie et vente sur criée du logis en 1599. — L'Orangerie et le pavillon de l'Abbesse. — Boiseries peintes de l'Abbaye. — La famille Marchand locataire de l'Abbaye. — Les frères Marchand peintres décorateurs et doreurs. — Armoiries locales et œuvres des frères Marchand. — Gravure des Miracles de Notre-Dame. Inscriptions et épitaphes dans l'Eglise. — Statue funéraire de l'abbesse Louise de Lorraine. — Débris du Tombeau de Catherine de Bourbon.

Le jardin des abbesses. — L'an passé, nous avons visité les restes du Monastère de Notre-Dame désormais transformé en caserne d'infanterie ; et plus récemment, il y a quelques mois à peine, nous avons étudié les derniers vestiges de l'Eglise abbatiale, les dépendances conventuelles le jardin des Abbesses et les restes de la Chapelle Sainte-Croix.

Grâce à la l'obligeance de Madame Mignot-Bouché, nous avons pu parcourir ces dépendances conventuelles qui font partie d'un immeuble désignè autrefois sous le nom de maison du Saint-Esprit et qui, depuis bientôt deux cents ans sont possédées ou habitées par une honorable et vieille famille soissonnaise, la famille Marchand-Mignot. Sachant

avec quel intérêt notre Société recueille les documents concernant notre ville, Madame Mignot-Bouché a bien voulu mettre à la disposition de votre secrétaire les titres de propriété de cette maison dont certains sur parchemin remontent au XVIe siècle. Nous avons compulsé ces actes et nous avons eu la satisfaction d'y rencontrer quelques renseignements curieux à divers points de vue pour notre histoire locale que nous nous proposons de vous communiquer ici. Aussi exprimons-nous à Madame Mignot-Bouché notre sincère gratitude.

On remarque encore de nos jours, dans l'ancien jardin des abbesses un if gigantesque planté, selon la tradition, au début du dix-septième siècle et qui vit, jadis, méditer sous son ombre les pieuses Bénédictines.

La Vieille gaignerie. — Ce jardin semble avoir été établi sur l'emplacement de la vieille *gaignerie* du couvent. La gaignerie était on le sait une vaste et spacieuse grange ou, au moyen age, le monastère recevait et remisait les dîmes en nature.

Sur le mur situé au Nord du terrain, du côté de la rue de la Bannière, on distingue encore les traces d'une large ouverture en tiers point supprimée depuis longtemps. Peut-être pourrait on y voir l'entrée de cette ancienne gaignerie. Sous cette partie du jardin se trouvent deux caves voutées en ogive.

Leur existence appuie notre supposition. Du côté sud, le jardin est limité par la muraille même du couvent datant du XIVe siècle, dont les crêneaux, les archères et le larmier au niveau du chemin de ronde sont encore parfaitement visibles.

Les restes de la chapelle Sainte-Croix. — Du côté ouest, un pan de maçonnerie de la chapelle Sainte-

Croix est encore debout. On remarque encore la moitié de l'arc formeret d'une baie en plein-cintre et la colonne supportant la retombée de l'archivolte. Le tout est de plus petites proportions que les fenêtres de l'église Notre-Dame et d'une époque antérieure.

Ce pan de muraille est très intéressant et sa conservation ne saurait être entourée de trop de soins car, grâce à lui, nous pouvons situer, d'une façon certaine, cette fameuse église Sainte-Croix, dont on chercha longtemps, en vain, l'emplacement.

Au temps où l'abbé Poquet publiait ses *Notes archéologiques sur l'abbaye de Notre-Dame*, dans notre Bulletin, en 1854, on en était encore réduit aux hypothèses, au sujet de cette église Sainte-Croix. « Elle aurait été dédiée à la Sainte-Croix, « y disait notre collègue, et affectée à la sépulture « des religieuses. Le corps de saint Voué y fut « inhumé et y demeura jusqu'à la construction de « la principale église ; on assure que cette chapelle « était à l'orient, à gauche de la grande église. Ce « lieu était en grande vénération, surtout depuis que « le prince Henri y avait déposé la Croix miracu- « leuse ».

L'affectation de cette chapelle, comme sépulture de religieuses fut prouvée, fortuitement quelques années plus tard. En 1868, M. Mignot-Bouché fit exécuter certains travaux importants, sur l'emplacement présumé de la chapelle. Au cours d'une fouille profonde, on découvrit une grande quantité de squelettes et d'ossements qui furent transportés dans un tombereau au cimetière de Soissons. On découvrit également, en cet endroit, un cercueil de pierre ; on renonça à l'extraire, en raison de ses dimensions et de son poids.

Le reste de fenêtre romane et le pan de muraille encore debout, la grande quantité d'ossements remis au jour, prouveraient suffisamment à eux seuls l'existence de la chapelle Sainte-Croix à cette même place. Mais les documents qui nous ont été communiqués par Mme Mignot apportent une preuve dernière et irréfutable. Dans ces actes, la maison du Saint-Esprit est indiquée formellement comme tenant à la chapelle Sainte-Croix. Une désignation de 1598 est ainsi conçue :

« Un logis assis audict Soissons , lieudit en *Vieille-Gaignerie*, appelé le Saint-Esprit, tenant à la chapelle Sainte-Croix ».

Logis à l'enseigne du « Saint-Esprit » dépendant de l'abbaye. — Vers 1565, la maison du Saint-Esprit était habitée par un entrepreneur de maçonnerie, un « maître masson », comme on disait alors, nommé Jean-Baptiste Cocquart. Un peu plus tard, à la fin du XVIe siècle, ce logis fut l'occasion d'un procès touffu et compliqué, mais très intéressant pour nous, en raison de ce qu'il donne les noms de plusieurs officiers de justice exerçant à Soissons à cette époque, et de ce qu'il rappelle de curieuses coutumes judiciaires en usage ici sous le règne de Henri IV. Depuis l'incendie des archives du bailliage de Soissons en 1814, les pièces de procédure, analogues à celles que nous analysons sont d'une certaine rareté dans notre ville. En voici le résumé.

Saisie et vente sur criée du logis en 1599. — Cette maison, à l'enseigne du « Saint-Esprit », appartenait vers 1580 à un bourgeois soissonnais, Claude Bérangier qui, à court d'argent, l'hypothéqua en faveur de Jean de Longueval, baron de Montgeroult,

en garantie d'une rente annuelle de trente-trois écus, vingt-cinq sols.

Créancier et débiteur moururent, tous deux, peu après. Les enfants mineurs de Claude Bérangier et sa veuve, Antoinette Varlet, remariée à un sieur de la Perrière, ne purent continuer à servir la rente en question. Ils cédèrent leurs droits de propriété sur la Maison du Saint-Esprit à l'abbaye de Notre-Dame, à condition qu'une rente égale leur serait versée par le couvent. Pour être quittes chaque année envers les héritiers de Longueval, il aurait suffi aux héritiers Bérangier de leur transférer la rente. Ils négligèrent cette formalité, conservèrent l'argent pendant douze ans, au bout desquels ils se trouvèrent débiteurs de près de quatre cents écus envers Barbe du Hast, veuve de Jean de Longueval et Charles de Longueval sieur de l'Epine, son fils. Ceux-ci intentèrent une action en paiement et poursuivirent la saisie de la Maison du Saint-Esprit, par leur procureur André Walet.

L'abbaye de Notre-Dame fut représentée par Jean Luppette.

Nicolas Guérin et Claude d'Azy, défendirent les héritiers Bérangier. Messire Antoine de Broully, seigneur de Silly et de Bouchoire était alors bailli de Soissons.

Après avoir entendu l'affaire, Paul Désiré, conseiller du Roi, président et lieutenant du bailliage de Soissons décida que la Maison du Saint-Esprit serait criée, saisie et mise en vente, le 28 septembre 1598.

En exécution de ce jugement, ladite maison située sur la paroisse Saint-Quentin fut saisie par Guillaume Duart, sergent à Soissons. Selon l'usage, il apposa « trois panonceaux aux armes du Roy et

« au-dessous ses exploitz ; assavoir : un à la porte « de la dicte maison ; le second à la porte de la dicte « église Saint-Quentin et le troisième à la porte de « l'auditoire du bailliage. Suivant lesquels exploitz « il signifiait aux parties : que la première criée « serait faicte par luy le Dimanche ensuivant, « vingt cinquiesme jour dudict mois d'Octobre, au « devant du portail de la dicte église Monsieur « Saint-Quentin dudict Soissons, issue et retour de « la grande messe parrochiale dudict lieu ».

La maison ainsi saisie fut criée pendant plus d'une année, sans aucun succès ; enfin, le 25 novembre 1599, elle fut adjugée à l'abbaye de Notre-Dame, représentée par son procureur Jean Léguiller et par l'argentier du couvent Léonard Radot, moyennant cent soixante-six écus quarante sols, plus les frais du procès.

Cette maigre somme fut attribuée à Charles de Longueval et à sa mère, en paiement de quatre cents écus réclamés par eux aux héritiers Bérangier.

La maison du Saint-Esprit, au temps de ce procès, était louée à un sieur Olivier Petit. C'est à partir de cette rentrée en possession de l'immeuble, que l'abbaye de Notre-Dame semble en avoir consacré le jardin à l'usage particulier des abbesses.

L'orangerie et le pavillon de l'abbesse. — Au cours du XVIIe siècle, une orangerie y fut construite, parallèlement à la rue Notre-Dame. Elle fut composée d'un rang d'arcatures, analogues aux galeries claustrales, dont les arcs cintrés étaient ornés, sur le claveau central, de mascarons et de feuillages de style Renaissance. Plusieurs travées existent encore en leur intégrité et les parties intéressantes des arcs disparus ont été intelligemment enclavés dans les murailles nouvelles.

Un pavillon rustique, à l'usage particulier de l'abbesse, fut élevé au cours de ce même siècle, dans ce jardin, contre la muraille gothique du monastère, dans l'épaisseur de laquelle fut percée une porte d'accès. Ce petit corps de logis ne possédait qu'un seul étage seulement, surmontant une sorte de remise en plain pied avec le jardin. Sa construction peut remonter, pensons-nous, à l'abbatiat de Henriette de Lorraine d'Elbeuf dont la statue est à la cathédrale et qui dirigea l'abbaye de 1660 à 1669. Dom Germain, dans son *Histoire de Notre-Dame*, rapporte en effet que cette princesse fit exécuter d'importants travaux dans le monastère. « Elle a, « dit-il, raccommodé tout de neuf la grande salle « basse du logis abbatial, l'appartement nouveau « qui est sur la clôture, les parloirs, tant de l'ab- « besse que de la communauté et un cabinet ».

Nous pensons que le cabinet cité ici ne désigne autre chose que le pavillon du jardin abbatial.

Boiseries peintes de l'abbaye. — Il ne reste aucune trace de la décoration primitive de ce local, à part un très beau plancher. Les boiseries qui devaient l'orner sont disparues et durent subir le sort des autres boiseries de l'abbaye Notre-Dame qui furent vendues sous la Révolution lors de sa transformation en caserne, adjugées à des particuliers et employées en de nouvelles constructions, ce qui rend difficile leur identification à l'heure actuelle.

C'est ainsi que plusieurs panneaux conservés maintenant au Musée de Soissons ont été trouvés, les uns dans la maison située jadis sur l'emplacement de la Caisse d'épargne, les autres à Clémencin et, en réalité, proviennent de l'abbaye de Notre-Dame.

Ces boiseries, jusqu'ici, ne purent être identifiées. On supposa que les peintures des panneaux de Clé-

mencin avaient été exécutées sous le premier Empire, en raison des initiales qu'on y remarquait et qui s'appliquaient jusqu'à un certain point à un propriétaire de cette maison au début du XIXe siècle. Un examen détaillé fait rejeter cette attribution. On remarque, sur ces peintures, une couronne ducale surmontant la croix et les croisettes de Jérusalem et la croix à doubles traverses qui appartiennent à la maison de Lorraine ; par leur style et leur exécution, ces motifs de décoration peuvent être attribués au XVIIe siècle. Des motifs entièrement semblables sont placés en tête de l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame*, par Dom Germain, histoire dédiée à Henriette de Lorraine d'Elbeuf, abbesse de Notre-Dame. Les monogrammes représentés sur ces peintures sont assez difficiles à déchiffrer en raison de leur entrelacement, surtout ceux de la maison de la rue Richebourg, exécutés en lettres anglaises. En les décomposant, on obtient les lettres H. D. L. qui s'appliquent justement à Henriette de Lorraine et qui confirment d'une façon irréfutable l'origine de ces boiseries.

La famille Marchand, locataire de l'abbaye. — Vers 1686, la maison du Saint-Esprit était habitée, semble-t-il déjà, par la famille Marchand. Le plus ancien membre de cette famille soissonnaise que nous connaissons jusqu'ici est, d'après nos recherches dans l'étude de Me Thomas, Alexandre Marchand, qui exerçait à Soissons, en 1686, la profession de maître vitrier et qui paraît avoir repris la clientèle de Blondeau, maître peintre et artiste distingué. Il possédait, à cette date, une maison au coin de la rue Saint-Antoine et du Commerce, au carrefour du Lion-Noir, qu'il louait à Anne Payen, veuve Philippot. Alexandre Marchand, maître peintre et

vitrier, avait épousé, vers 1689, Marie-Madeleine Tascheron, nièce et pupille de Pierre Tascheron, cet artiste soissonnais de si grand talent, auteur des admirables vitraux dits de « l'Arquebuse ».

Le musée de Soissons posséde encore actuellement une partie de ces peintures sur verre dont le coloris savant et l'éclat chatoyant furent loués, jadis, de Louis XIV même.

Vers 1740, Grégoire Marchand, fils d'Alexandre Marchand et époux de Catherine Barbé, est établi peintre-vitrier dans la maison du Saint-Esprit.

Deux de leurs enfants, Pierre-Grégoire et Alexandre, leur succèdent dans le même métier, et nous voyons, dans un acte de 1785, que Marie-Charlotte de La Rochefoucauld, abbesse de Notre-Dame, loue à nouveau cette maison du Saint-Esprit à Pierre-Grégoire Marchand, peintre, doreur et vitrier.

Quand la Révolution arriva, l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, ses dépendances et possessions furent saisies et vendues par le district. L'église fut démolie. Le couvent fut converti en caserne et conserva depuis cette attribution. C'est actuellement le grand quartier ou caserne Charpentier.

En 1793, la maison du Saint-Esprit qui dépendait du ci-devant monastère, fut accordée à un habitant de Crouy qui ne put payer le premier versement en temps voulu. On remit en vente la maison et, le 15 octobre de la même année, elle fut définitivement adjugée à Pierre-Grégoire Marchand, citoyen de Soissons, moyennant 8,400 livres.

Les frères Marchand, peintres-décorateurs et doreurs. — Pierre-Grégoire Marchand, associé à son frère, continua ses travaux de décorateur dans cette maison dont il était devenu propriétaire. Son gendre lui succéda et tout récemment encore, M. Victor Mignot

exerça à son tour, dans la demeure familiale le métier de ses ancêtres. Par la ligne maternelle, il descendait directement de la famille Tascheron et était le petit-neveu de l'artiste distingué du XVIIe siècle, du peintre sur verre Pierre Tascheron.

Les deux frères Marchand avaient un certain talent de dessinateurs.

Si nous en croyons les multiples modèles d'écussons ornementés de rocailles et surtout les nombreux croquis et poncifs d'armoiries que recèlent encore leurs cartons, possédés par leur famille, Alexandre et Grégoire Marchand exécutèrent fréquemment, au cours de leur profession, de nombreux travaux de décoration héraldique, dans les riches demeures de Soissons et des environs.

Armoiries locales et œuvres des frères Marchand. — Nous remarquons tout d'abord, parmi ces armoiries, celles d'une des dernières abbesses de Notre-Dame. Les armes sont peintes sur carton, à la gouache, comme on le fait encore de nos jours pour les armes épiscopales. Elles sont *d'or au chevron d'azur chargé de onze besants de même;* l'écusson est en losange, surmonté d'une crosse abbatiale et d'une couronne de marquise.

Un autre écusson, de prieure probablement, est également en losange; les émaux n'y sont pas indiqués. Ces armes sont écartelées et chargées : *au 1 et au 4, de trois couronnes antiques*; *au 2, de trois huchets ou cors de chasse, placés 2 et 1; au 3, d'un chevron accompagné de 3 gourdes de pèlerin;* le tout est surmonté d'une couronne de comtesse. Une note manuscrite d'Alexandre Marchand nous apprend que ces armes sont celles de Mademoiselle Faure, que nous supposons être l'une des dignitaires de l'abbaye, en ce temps.

Parmi les armes des gentilshommes résidant dans le Soissonnais, nous citerons celles de l'abbé de Puysegur, ne différant pas de celles de sa famille qui sont bien connues.

Celles du « seigneur de Muret » sont décrites ainsi par Marchand, au-dessous du croquis : *d'azur au chevron d'or — 2 étoiles d'argent. — Un oiseau d'or. — Couronne ducale et bonnet de président à mortier.*

Une description accompagne également les armes de M. de Vilquier « seigneur de Cœuvres » : *fond d'argent — chevron de gueules — les merlettes de même — couronne ducale — deux aigles comme supports.*

En plus de ces décorations murales, les frères Marchand exerçaient aussi la profession de peintres sur parchemin et exécutaient les ornements, les écussons, les cartouches qui d'ordinaire accompagnent les tableaux généalogiques des familles nobles. Nous trouvons dans ces cartons plusieurs parchemins ainsi décorés qui n'ont pas été livrés et où les noms ne sont pas encore inscrits dans les cadres ornementés. Nous relevons, parmi ces parchemins, les armes suivantes : Un premier écusson est *écartelé : au 1 et au 4, d'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or ; au 2 et au 3 d'or chargés de cinq pans de murailles crénelées d'azur.* Le tout est timbré d'une couronne de comte, surmontée d'un lion hissant du cimier et soutenu par deux lions d'or, lampassés de gueules.

Un second parchemin, préparé pour les inscriptions généalogiques, porte *un écu de gueules chargé de trois pattes de griffon retournées d'or.*

Un troisième velin est décoré d'un écusson *d'azur fretté d'argent, au chef cousu de gueules.*

Un quatrième est *d'argent chargé de trois têtes de sangliers arrachées de sable.* Ce sont les armoiries de la famille de la Fons. Une des branches de cette famille, originaire du Saint-Quentinois, se fixa dans le Soissonnais au XVIIe siècle. Les de la Fons étaient seigneurs d'Happencourt, de Champeaux, de Richebourg, etc. Ils étaient alliés aux de Vrevin de Guny, aux Bouzier d'Estouilly et aux d'Auvigny, de Pont-Saint-Mard.

Un dernier écusson est exécuté au pastel sur carton et entouré d'ornements dans le style du temps. Ces armoiries ont beaucoup d'analogie avec celles de la corporation des peintres soissonnais, telles qu'elles sont décrites dans le recueil de d'Hozier ; elles n'en diffèrent que par quelques détails, ce qui nous fait croire qu'elles appartenaient à quelque dignitaire de la corporation, probablement à l'un des frères Marchand : Elles sont : *d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois écussons placés deux et un, l'écusson de pointe chargé d'une croix alaisée* ou d'un *quatre feuilles de gueules*, soutenu par des rocailles, une palette et un chevalet. Ces armoiries bourgeoises étaient nombreuses dans notre ville au XVIIIe siècle ; elles étaient officiellement reconnues et payaient un droit d'enregistrement.

Enfin nous trouvons, parmi ces documents, les lettres d'anoblissement signées de la main de Louis XV et concédées par lui au mois d'octobre 1723, à Versailles, au sieur Quesneau de Clermont, ingénieur en chef à Douai, ancien officier du génie, chevalier de Saint-Louis, pour ses glorieuses campagnes. Selon ce brevet d'anoblissement, Quesneau de Clermont était issu « d'une bonne famille de notre pays de Laonnois ». Les armoiries concédées étaient : *d'azur au chevron d'or, accompagné*

de trois étoiles de même en chef, placées 2 et 1 et d'un oiseau également d'or en pointe.

Ce brevet fut probablement remis aux peintres par la famille Quesneau de Clermont comme modèle d'armoiries à reproduire; il demeura entre leurs mains, la Révolution survenant.

Pendant cette période, les frères Marchand durent dire adieu à leur métier de peintres héraldiques qui devait être largement payé. Ils continuèrent, cependant, leurs travaux de décorateurs. Nous avons retrouvé, parmi leurs esquisses, un poncis dans le goût du temps et représentant une République coiffée du bonnet phrygien, tenant un faisceau de licteur et appuyée sur une colonne où sont gravés ces mots : « Droits de l'Homme ». Ce motif fut exécuté dans les salles du district et les autres salles publiques de la Municipalité.

Les tableaux des différentes églises de Soissons avaient alors été accordés à la Ville qui les avait placés dans l'Intendance désaffectée où se trouvait l'Ecole de dessin dirigée par Hoyer. Le cadre du tableau des Cordeliers, la *Nativité*, de Rubens, exigeait certaines réparations et transformations. Avant de les faire exécuter, la municipalité chargea les sieurs Marchand aîné et Mosnier d'expertiser ces travaux.

Le 18 mars 1792, on procéda à l'adjudication, au rabais, de la dorure du « magnifique tableau des Cordeliers ».

« Pour ce qui est à raccommoder au dit tableau,
« ci-devant, il a été observé par Marchand l'aîné que
« ce cadre était un morceau admirable en sculpture,
« et que ce serait le déshonorer que de ne pas le
« dorer en entier ».

Les doreurs, réunis pour l'adjudication, s'étaient

rangés à l'avis de Marchand et il avait été décidé que la réparation serait complète.

Après plusieurs propositions de rabais, le frère et associé de l'expert, Alexandre Marchand, fut déclaré adjudicataire.

Grégoire et Alexandre Marchand faisaient également le commerce de gravures et d'estampes. Une vieille gravure que Mme Mignot-Bouché a bien voulu donner au Musée de la Ville, provient des collections des deux frères.

Gravure des miracles de Notre-Dame. — Cette gravure, d'un très mauvais état de conservation, représente les miracles de la Vierge Marie dans l'église Notre-Dame de Soissons. Malgré sa détérioration, cette estampe est très intéressante et très curieuse, au point de vue local. On n'en connaît pas jusqu'ici d'autre exemplaire.

Elle représente la Vierge assise au milieu de nuages, tenant Jésus enfant. Elle est entourée de rectangles où les divers miracles sont représentés et commentés en quelques lignes. Les deux scènes supérieures sont détruites.

Au-dessous, on voit un possédé gesticulant dans une église, ce qui est expliqué par ces mots :

Cestuy ayant esté
A la Vierge infidèle
Tomba en frenesie
Puis fut gari par elle.

Une femme en prières est figurée dans le rectangle suivant, et on lit ce commentaire :

Celle cy recevant son Dieu
Devotement de son mal
Fut gari soudain
Visiblement

En haut, à gauche, on ne distingue plus qu'un reste d'inscription :

....évangile
....recite
..corps possédez
..demon en fuite

Le dessin du dessous représente un pénitent agenouillé devant un confessionnal, à l'intérieur duquel est assis un prêtre coiffé du bonnet carré. Les vers suivants accompagnent l'épisode :

Un insigne pescheur
En ses vices endurcy
Par l'aide de la Vierge
Ici s'est converti.

Ensuite on remarque une femme agenouillée, soutenant une malade étendue sur le sol et on lit au bas :

Aux malades désesperez
Marie rend la santé.

Dans l'autre angle, une Soissonnaise prie devant un cadavre; au-dessous est gravée cette sentence :

Du peuple de Soissons
Marie est la consolation.

Cette scène évoque probablement l'une des épidémies de peste qui accablèrent Soissons au XVIIe siècle.

Enfin, dans un long rectangle, au bas de la gravure, se trouve figurée une de ces processions au Saint-Soulier très fréquentes jadis, dans l'église Notre-Dame.

L'évêque de Soissons, mître en tête, précédé d'en-

fants de chœur, suivi de l'abbesse et de la prieure dans le sévère costume bénédictin, s'avance vers l'autel où se trouve exposé le Soulier de la Vierge.

Parmi cette procession, on remarque aussi quelques prêtres ; ce sont assurément des chanoines de Saint-Pierre, qui, seuls, avaient le privilège de desservir l'Eglise-abbatiale. On lit au-dessous : *Les miracles de la glorieuse Vierge Marie faicts en l'église de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons.*

D'après l'*Histoire de l'abbaye Notre-Dame*, par Dom Germain, des estampes antérieures à celle-ci auraient même existé dès les premiers temps de la gravure.

« Il y a plus de cinq cents ans que le Saint-Sou-
« lier est dans cette maison, dit-il, puisque, au rap-
« port d'Hugues Farsit, l'abbesse s'en servait pour
« des guérisons et qu'on voit des peintures et des
« tailles douces fort anciennes où il est figuré tel
« qu'on le voit à présent ».

Si l'église Notre-Dame était célèbre par son pèlerinage au Saint-Soulier et à la sépulture de Saint-Drausin, elle était également remarquable par le nombre et la beauté de ses tombeaux, mausolées et épitaphes. Si des fouilles étaient faites un jour sur la partie plantée d'arbres de la place Saint-Pierre, on retrouverait assurément de nombreux restes de ces sépultures.

Inscriptions et épitaphes dans l'église. — Au cours de nos recherches sur cette église, nous avons retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, la copie de plusieurs épitaphes placées autrefois dans la nef de l'église abbatiale. L'auteur de ce manuscrit, qui semble avoir été moine à Saint-Crépin-le-Grand au XVIIe siècle, avait relevé avec

soin les inscriptions les plus intéressantes de ces tombeaux. Nous sommes d'autant plus heureux de les signaler ici, qu'on pouvait les croire définitivement perdues ; Dom Germain n'en cite que quelques unes, de même que l'abbé Poquet, plus tard, qui remarque que ces inscriptions sont anéanties, en grande partie.

« Quant aux autres inscriptions funéraires, dit-il, « elles ont toutes été détruites. Il paraît que, par un « vandalisme que rien ne justifie, on avait déjà scié « et coupé les anciennes dalles mortuaires, bien « avant la tourmente de 1793 ».

Nous ne donnerons donc ici que les épitaphes inédites et inconnues.

Dans le chœur de l'église Notre-Dame, se trouvait la tombe de Maître Nicolas Dany, secrétaire de Catherine de Bourbon. « Sa tombe fut dans le « chœur, sous les orgues, jusqu'en 1660, dit l'au- « teur du manuscrit (1), avant que Madame l'abbesse « lui eût donné une autre place ».

ÉPITAPHE
DE
NICOLAS DANY

—

CI GIST VÉNÉRABLE PÈRE EN DIEU NICOLAS DANY,
PRÊTRE-CHANOINE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SOISSONS,
SECRÉTAIRE DE MADAME DE BOURBON, ABBESSE DE CEANS,
AGÉ DE 51 ANS,
QUI DÉCÉDA LE 22e JOUR DE SEPTEMBRE 1583.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

---

(1) *Bibliothèque nationale.* — Manuscrits fonds Français, n° 18775.

ÉPITAPHE
DE
CLAUDE PIQUET

CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRÈTE PERSONNE CLAUDE PIQUET,
EN SON VIVANT CHANOINE DE SAINT-PIERRE,
QUI TRÉPASSA LE 24 AOUST 1643.

ÉPITAPHE
DE
JEAN GODEFROY

CY GIST HONNE TE PERSONNE M° JEHAN GODEFROY,
BOURGEOIS DE CETTE VILLE, LEQUEL DÉCÉDA LE 18 JANVIER 1608,
AGÉ DE 56 ANS.

ÉPITAPHE
DE
MARIE DE MACHAU

CY GIST RELIGIEUSE ET VERTUEUSE DAME
SOEUR MARIE DE MACHAUT,
QUI PRIT L'HABIT D L U E M ST'RE ROYAL
A L'AGE DE 8 A , E A G E DE 63 ANS
LE 1 OC O RE 16 3.

ÉPITAPHE
DE
ANDRÉ
Sonneur de Notre-Dame

CY DEVANT REPOSE LE CORPS D'HONNESTE PERSONNE ANDRÉ,
NATIF DE SOISSONS ET VIVANT SONNEUR
DE CETTE ILLUSTRE MAISON,
LEQUEL DÉCÉDA LE 3 AVRIL 1603 ET DE SON AGE 98.
PRIEZ DIEU POUR LUY.
FAICT A LA DÉVOTION DE MESSIRE CLAUDE ANDRÉ, SON FILS,
CHANOINE RELIGIEUX RÉGULIER DE SAINT-AUGUSTIN,
DE SAINT-LÉGER DUDICT SOISSONS EN 1634.

ÉPITAPHE
DE
ADRIEN CORDELIER
Sonneur de Notre-Dame

(dans la chapelle à main gauche).

CY GIST HONNESTE PERSONNE ADRIEN CORDELIER,
SONNEUR ET DOMESTIQUE DE CETTE ÉGLISE, ABBAYE ET MAISON
ROYALE DE NOTRE-DAME DE SOISSONS, LEQUEL TRÉPASSA
AGÉ DE 72 ANS, LE 28e JOUR D'AOUST 1636.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

ÉPITAPHE
DE
FRANÇOISE DE MALLE
Religieuse et grand'chantre de l'abbaye Notre-Dame

A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE
DE TRÈS NOBLE ET TRÈS VERTUEUSE RELIGIEUSE
SOEUR FRANÇOISE DE MALLE,
JADIS GRAND'CHA TI E DE CETTE ABBAYE ROYALE
DE NOT RE- A E DE SOISSONS.

Dixain

IL NE RESTE ICI QUE LA CENDRE
DE CELLE QUI, DANS CE SAINT LIEU
ÈS SA JEUNESSE LA PLUS TENDRE,
'E CONSACRA TOUTE A SON DIEU.
CETTE FILLE QUI, DANS LE TEMPLE
SERVIT DE GUIDE ET D'EXEMPLE
DURANT QUARANTE ANS, NUIT ET JOUR,
EST MAINTENANT PARMY LES ANGES
MESLANT A EUX SES LOUANGES
AU SEUL OBJET DE LEURS AMOURS.
ELLE EST DÉCÉDÉE LE 16 NOVEMBRE 1662,
AGÉE DE 66 ANS.

ÉPITAPHE

DE DAME

ANTOINETTE DE CONFLANS

Religieuse de l'Abbaye

A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE
DE TRÈS NOBLE ET TRÈS VERTUEUSE DAME
SŒUR ANTHOINETTE DE CONFLANS,
RELIGIEUSE DE CETTE ABBAYE ROYALE
DE NOTRE-DAME DE SOISSONS.
ELLE DÉCÉDA LE 10 NOVEMBRE 1663,
AGÉE DE 69 ANS.

ÉPITAPHE

DE

ANNE LE FEBVRE

Prieure de l'Abbaye

A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE
DE TRÈS VERTUEUSE ET TRÈS RELIGIEUSE DAME
SŒUR ANNE LE FEBVRE, JADIS
GRAND'PRIEURE DURANT 41 ANS DE CETTE
ABBAYE ROYALE DE NOTRE-DAME DE SOISSONS.
ELLE DÉCÉDA LE 24 AVRIL 1665,
AGÉE DE 89 ANS.

Statue funéraire de l'abbesse Louise de Lorraine. — Parmi les statues funéraires de l'église de Notre-Dame de Soissons, les plus remarquables étaient

celles de Mesdames de Lorraine d'Elbeuf et de La Rochefoucauld, de nos jours transférées à la Cathédrale de Soissons ; une statue d'abbesse provenant également des tombeaux de l'église-abbatiale est actuellement conservée au Musée de Soissons. Elle n'a jamais été jusqu'ici identifiée. Elle représentait, crut-on longtemps à tort, Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, décédée en 1684, dont on possédait l'épitaphe.

D'après son style, sa facture et son aspect, cette sculpture est visiblement antérieure aux autres statues d'abbesses de Notre-Dame. Quoique monastique, la coiffure rappelle plus tôt les modes des Valois que celles de Louis XIV. En réalité, le marbre du Musée de Soissons représente, croyons-nous , Louise de Lorraine d'Aumale , fille de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et de Louise de Brézé, née en 1561, élevée à Notre-Dame et morte le 24 août 1643. Nous lisons en effet, dans Dom Germain que « dans l'église de Notre-Dame, du côté de l'Evangile, vis-à-vis le mausolée de Madame de Bourbon est le mausolée de Madame Louise de Lorraine entièrement semblable à ce premier tombeau. Ailleurs, dom Germain ajoute : « Le tombeau « de Louyse de Lorraine se voit encore dans le « chœur. Il est comme celui de Madame de Bour- « bon. ». L'assertion est donc formelle et nous indique que l'abbesse Louise de Lorraine était représentée, à genoux, en prières, et que sa statue était de marbre, ce qui est bien le cas pour la statue du Musée. En raison de ce document, uous pensons que l'identification de la statue d'abbesse du Musée de Soissons n'est plus douteuse et représente bien Louise de Lorraine.

Débris du tombeau de l'abbesse Catherine de Bourbon.

— Le mausolée de Madame Catherine de Bourbon dont il est ici question était un des plus beaux de l'édifice. On y voyait la statue de cette abbesse et celle de sa sœur Marie qui avait été enterrée près d'elle. Ce monument funéraire, admirablement sculpté fut entièrement détruit sous la Révolution. Une statue seule parvint entre les mains d'Alexandre Lenoir qui la plaça au musée des Petits-Augustins d'où elle fut extraite sous la Restauration pour être transportée à Saint-Denis.

On remarque encore de nos jours, chez Mme Mignot-Bouché, dans l'ancien jardin des Abbesses, une pierre sculptée qui paraît provenir de cette sépulture princière. Elle est ornée d'un écusson aux armes de France, *chargé d'un bâton péri en bande* qui est la brisure caractéristique de la Maison de Bourbon-Condé.

Cette pierre armoriée fit assurément partie du tombeau de Catherine de Bourbon ; c'est le seul débris demeuré ici du superbe mausolée des tantes de Henri IV dans l'église Notre-Dame de Soissons.

NOTAIRES-ARPENTEURS

Par M. Edmond Brucelle

Le nombre, les fonctions et les classes de notaires ont varié avec les époques, les mœurs et les besoins des localités.

Antérieurement à la loi organique du notariat (25 ventôse an XI, 16 mars 1803), les notaires étaient, dans le Soissonnais, beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui : il y en avait dans presque chaque village, où ils exerçaient leur ministère concurremment avec d'autres professions plus modestes. Aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, il apparaît que l'une de ces professions accessoires était souvent celle d'arpenteur.

Les édits de février 1554, novembre 1689 et mai 1702 avaient créé en titre d'office, dans chaque juridiction, un certain nombre d'arpenteurs publics qui avaient le droit exclusif de faire tous les partages ordonnés en justice.

L'édit de mai 1702 qui complétait les deux précédents, portait : « *Création d'offices d'arpenteurs*, priseurs et mesureurs de terres, bois, eaux et forêts, dans toutes les villes et bourgs du royaume, avec attribution, pour ceux qui sont établis dans les lieux où il y a siège ou juridiction royale, des fonctions de notaires royaux qui sont unis à celles d'arpenteurs, pour ne faire qu'un seul et même office de *notaire et arpenteur royal.*

En conséquence, dans quelques endroits, l'arpenteur devint notaire et put ainsi conférer l'authen-

ticité aux partages judiciaires et aux autres contrats relatifs à la vie civile. Ceci résulte notamment d'un acte reçu le 17 novembre 1781, par Mes Guynot et Ozanne, notaires à Soissons, par-devant lesquels « fut présent, Maître Laurent Miret, notaire royal et arpenteur au bailliage de Soissons, à la résidence d'Hartennes. Lequel pour satisfaire à l'édit du mois de février 1771, a déclaré qu'il estime les deux offices de notaire et d'arpenteur audit bailliage de Soissons, dont il a été pourvu et qu'il exerce savoir, celui d'arpenteur depuis deux ans et celui de notaire depuis le 26 août 1781, la somme de six cents livres savoir trois cents livres l'un et trois cents livres l'autre. Offrant ledit Me Miret à payer les droits de centième denier sur cette évaluation » (1).

On lit sur une pièce du musée de Soissons « Plan colorié de Soissons et de ses environs, dédié à M. le duc de Chartres, par S. Lejeune, cy-devant sous-inspecteur des ponts-ès-chaussées dans la généralité de Paris et autres du royaume, géomètre, notaire et arpenteur royal à Soissons en 1768 ». Cet officier ministériel exerça ici de 1749 à 1773, soit pendant 24 ans. Ses minutes se trouvent aujourd'hui en l'étude de Me Thomas; elles ne s'élèvent qu'au total bien restreint de 96! Il faut croire que Me Lejeune s'occupait plutôt de ses autres fonctions.

M. Carpentier mentionne dans sa *Monographie d'Ivers* (Rethel, 1901), que Pierre Cochinart qui fut notaire à Martigny près d'Aubenton, de novembre 1776 à novembre 1784, était en même temps « arpenteur royal. »

La loi des 29 septembre-6 octobre 1791 supprima

(1) Aux minutes de Me Thomas, notaire à Soissons.

les qualifications anciennes des notaires (1), abolit la vénalité et l'hérédité de leurs offices et les réunit en un seul corps, sous la seule dénonciation de *notaires publics*.

A l'époque de la confection du cadastre, le cabinet d'un géomètre y prenant part, s'appelait encore « office ».

De nos jours, il est encore permis aux notaires d'accepter les fonctions d'*expert-arpenteur*, si la mission n'est qu'accidentelle ou temporaire (2), mais les notaires du Soissonnais n'en usent pas.

Les géomètres-arpenteurs ont conservé de leurs anciennes fonctions notariales, l'habitude de placer extérieurement à la porte de leur maison un écusson, indicatif de leur profession. Cet écusson imite un peu les panonceaux qui restent réservés aux notaires.

(1) Il y avait alors des notaires-garde notes et tabellions, greffiers des conventions, notaires et arpenteurs royaux, notaires au grenier à sel, notaires-syndics, notaires royaux apostoliques, etc.

(2) *Albert Amiaud* : Traité-Formulaire du notariat aux mots : Notaire ; incompatibilité.

Septième séance

—

Lundi 1er Juillet 1907

—

Présidence de M. Lecer, Président

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des divers ouvrages déposés sur le Bureau et adressés à la Société depuis le mois dernier :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e série, tome Ier, 1907.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, tome XXIVe, 1902-1903.

Bulletin de l'Académie du Var, 54e année, 1906.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société de Constantine, IXe volume de la 4e série. Année 1906.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, sciences et arts et belles lettres du département de l'Aube, tome XXXXIIIe, 3e série, 1906.

Objets préhistoriques de Montigny-sur-Crécy (Aisne), par Paul BAUDET, 1907.

Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XLVe, 2e série, tome XXe, 1er fascicule.

Bulletin de l'Association philotechnique, mai 1907, n° 5.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 56e année, 221 livraisons 1907.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome XXVIIIe, 1906-1907.

Mémoires de la Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or, tome XVIe, 1901 à 1905.

CORRESPONDANCE.

Parmi la correspondance, M. le secrétaire signale deux envois de documents concernant l'ancienne abbaye de Saint-Médard.

Le premier de ces documents, adressé par M. Fortier, est la copie d'une épitaphe latine recueillie par lui dans la crypte du monastère et la traduction de cette même inscription faite par un de ses amis qui, par modestie, a voulu garder l'anonymat.

La Compagnie remercie vivement M. Fortier de son intéressant envoi.

Le second document, communiqué par M. Dupuis-Pestel, est l'origine de propriété de la maison qu'il habite et qui a été bâtie sur l'emplacement de l'église Saint-Laurent, de Saint-Médard. Cette propriété est portée au cadastre de 1809, sous le n° 485 de la section B; elle est d'une contenance de 6 ares 25 centiares et appartient alors à Mme Lepère-Lavoine. Au cours d'un acte du 24 nivôse an VII (13 janvier 1799), passé devant Me Paillet et relatif à cette maison, on voit que le faubourg Saint-Médard portait à l'époque le nom de faubourg de la République. Des remerciements sont adressés à M. Du-

puis-Pestel, et sa communication est versée aux archives de la Société.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Lecer, président, donne lecture du compte rendu de l'excursion de la Société à Villers-Cotterêts.

M. Brucelle informe ses collègues que la Commission départementale des sites, dont il est membre, s'est réunie le 5 juin dernier. Elle a décidé de classer provisoirement la Pierre Frite de Crouy, la pierre Sainte-Radegonde, la Fontaine et la Croix qui l'avoisinent à Missy, la Pierre d'Ostel, le château de la Folie, à Braine; la Pierre qui tourne à minuit, de Billy; les grottes de Pasly; l'Enceinte gauloise; le dolmen de Vaurezis, le tronçon de chaussée romaine qui existe au même endroit et la Cave du Diable à Coyolles.

Parmi les monolithes peu connus et non classés, certains rappellent par leur nom de curieuses légendes. M. Brucelle remarque que M. le docteur Brassart consacra une intéressante étude à l'un d'eux, la Pierre Philippe, de Louâtre. Cette étude paraîtra dans le *Bulletin historique de Villers-Cotterêts* du 3 juin 1907.

M. Blanchard signale l'existence de substructions gallo-romaines, découvertes il y a quelques jours à l'extrémité de la rue de la Congrégation, anciennement rue Glatigny, près Saint-Pierre à la Chaux et les Magasins municipaux.

Il présente sur le bureau divers objets antiques trouvés au cours des fouilles et recueillis par le Musée.

M. l'abbé Binet donne lecture de notes sur les

intempéries des saisons dans le Soissonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles. A propos de cette communication, M. André Burel signale divers passages des registres de l'état civil de Noyant où il est fait mention d'hivers rigoureux vers le même temps.

M. Vauvillé donne lecture d'un article sur le cimetière gallo-romain de Soissons, de la rue de Puysegur et présente sept bracelets de bronze accompagnés des ossements des bras qu'ils ornaient et qui, à la longue, se sont fortement imprégnés d'oxyde de cuivre. Ces bracelets antiques ont été trouvés dans cette même nécropole gallo-romaine de la colline Saint-Jean et viennent d'être acquis par le Musée.

De l'examen des os de cette sépulture par M. le docteur H. Vennat, il résulte que le squelette portant ces bijoux appartenait au sexe féminin, et que la hauteur de sa taille était de un mètre cinquante.

M. d'Urclé rend compte de travaux parus dans le *Bulletin du Comité historique du ministère* et dans le *Bulletin des sciences historiques de l'Yonne.*

Dans le premier de ces *Bulletins*, M. d'Urclé signale une *Monographie du village de Thiverval,* près Versailles, où l'auteur, M. Risch, démontre que le morcellement du territoire de cette commune en de nombreuses parcelles est antérieur à la Révolution. M. Risch étudie également dans son ouvrage le mouvement de la population. Pendant le XVIIIe siècle, le nombre des habitants du village augmenta de plus d'un tiers.

Dans le second Bulletin publié par la *Société des sciences de l'Yonne*, M. d'Urclé signale un intéressant Mémoire sur la conduite du maréchal Davoust en 1815. L'auteur, petit-neveu de Davoust, y venge victorieusement le maréchal de l'accusation de

haute trahison qui pesait sur lui à propos de sa conduite en 1815. « Si Davoust déposa les armes le 3 juillet, ce fut par obéissance envers Fouché et la Chambre des députés, qui, à cette heure tragique, parlaient au nom de la France ».

La séance est levée à cinq heures moins le quart.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

COMPTE RENDU DE LA FÊTE D'INAUGURATION

Donnée par la Société historique de Villers-Cotterêts

PAR M. LECER

Messieurs,

Le dimanche 9 juin, MM. Burel, Brucelle et moi sommes allés vous représenter à la fête d'inauguration que donnait notre jeune voisine, la Société historique de Villers-Cotterêts. Des délégués de diverses autres sociétés y assistaient également. Inutile de vous dire qu'on nous a fait l'accueil le plus cordial : le Président d'honneur de la Société, M. le

docteur Brassart surtout s'est montré charmant pour nous.

Le programme comportait une visite au Musée, une visite au Château, et, après le déjeuner, une excursion en forêt pour aller saluer la Pierre-Clouïse, pour laquelle Villers, vous le savez, a un véritable culte.

Le Musée est naissant. Les trois salles qui le composent ne contiennent encore que des souvenirs locaux rappelant principalement Alexandre Dumas et Demoustier, des œuvres de Marie Nicolas et quelques objets ayant trait à l'archéologie proprement dite provenant en grande partie de la collection, aujourd'hui dispersée, de notre regretté vice-président, M. Alexandre Michaux qui, vous le savez, a été fondateur de ce Musée.

En parcourant ces salles encore si peu garnies, malgré le zèle tenace des dévoués organisateurs, ma pensée se reportait aux débuts de notre propre société et de notre musée municipal et j'envoyais un souvenir reconnaissant à la mémoire de nos devanciers qui, il y a quelque cinquante ans, ont, eux aussi, lutté avec acharnement pour constituer le rudiment de musée devenu aujourd'hui ce riche établissement dans lequel beaucoup d'entre nous ont commencé à apprécier et à aimer les choses du passé et au milieu duquel nous sommes heureux de tenir nos séances.

Le Château nous fut présenté par M. Pottier, le président de la Société qui est en même temps architecte du monument. Nous ne pouvions donc avoir un meilleur guide. Le prochain Bulletin de la Société de Villers nous donnera la description du Château telle que nous l'a faite M. Pottier. Nous y trouverons une rectification à l'opinion autrefois émise par M. de Laprairie sur l'âge des consoles

de la façade principale. Nous porterons cette rectification sur notre propre Bulletin.

Le déjeuner a naturellement été l'occasion de toasts : Baptême de la nouvelle société sous le parrainage de ses grandes sœurs de Soissons et de Château-Thierry. Lecture par M. Glinel, président d'honneur de la Société de Laon, de plusieurs poésies inédites d'Alexandre Dumas père — Regrets profonds, et finement exprimés, par M. O. Henriet, président de la Société de Château-Thierry d'avoir vu la région frustrée de l'héritage du Château de Vez.

La Pierre Clouïse n'était pas une inconnue pour nous : nous l'avions déjà visitée en 1903 ; notre Bulletin en contient la description. Nous entendons alors la terrifiante légende imaginaire et écrite à propos de cette pierre par M. Michaux. Notre Bulletin contient également une note de notre Collègue, M. l'abbé Hivet, sur l'étymologie du mot Clouïse. J'ai même cru devoir profiter de la circonstance pour faire connaître à nos collègues de Villers la note de M. l'abbé Hivet dont la compétence en la matière ne saurait être discutée. Un exposé historique de la Pierre Clouïse, exposé naturellement un peu légendaire, dû à la plume de M. Delinge nous a été lu. M. Castellant nous a communiqué une haute étude philosophique rattachant au vieux culte celtique de l'âge des Pierres-Levées les idées religieuses de J.-J. Rousseau et le déïsme des premiers temps de la Révolution française.

Enfin, et je la cite à part en raison de la profonde impression qu'elle a produite sur moi, nous avons eu la lecture d'une étude de M. le docteur Brassart sur une pierre-levée située dans le voisinage de Corcy et dénommée Pierre Philipe. Vous trouverez

cette étude dans le prochain Bulletin de la Société de Villers-Cotterêts et vous reconnaîtrez comme moi que cet exposé est un véritable modèle.

Ce compte rendu, que j'aurais dû faire très court, a dépassé les limites permises. Permettez-moi cependant s'y ajouter encore un mot et d'exprimer au nom de notre Société tout entière nos vœux de prospérité pour notre jeune sœur de Villers-Cotterêts dont les premiers pas s'accomplissent sous d'heureux auspices.

SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES

A SOISSONS

Près de Saint-Pierre à la Chaux

Communication de M. Fernand Blanchard

Les travaux de prolongement de la rue de la Congrégation viennent de reveler l'existence de constructions remontant à l'époque gallo-romaine situées près de l'ancienne église Saint-Pierre à la Chaux où se trouvent actuellement les chantiers et les magasins de la Ville, à l'extrémité de la rue. Aucun édifice antique n'avait jusqu'ici été signalé dans cet endroit.

Les substructions découvertes empiètent sur le sol même de la rue ce qui momentanément nous empêche de connaître les dimensions de ce côté.

D'après ce qui subsiste on peut croire que ce sont les restes de celliers ou de salles basses bien

qu'on n'ait point trouvé traces de voutes. Les murs ont été arrasés à la même hauteur, à trois mètres environ au-dessus du sol de ces locaux.

Ces substructions étaient recouvertes dans le haut par deux mètres de terre, sous le pavé de la rue. Sept murs sont construits dans la direction de l'ouest à l'est. D'axe en axe les compartiments mesurent du 1er au 2e : 5 mètres, du 2e au 3e : 9 mètres, du 3e au 4e : 2 mètres 50, du 4e au 5e : 7 mètres, du 5e au 6e, 5 mètres, du 6e au 7e : 4 mètres 75. Nous devons ce relevé à notre très obligeant collègue M. Ancelet, l'agent voyer municipal.

On a rencontré trois niches en plein cintre pratiquées dans l'épaisseur des murailles, une au nord, une au sud et une à l'est. Ces niches ont environ 0 mètres 60 de hauteur sur 0 mètres 55 de largeur. Entre les deux premières salles le mur est plus épais. Il mesure 1 mètre 15. Partout ailleurs il est de 75 centimètres. Il est bâti simplement en mœllons et recouvert d'enduit. Ces murs sont analogues comme construction et matériaux au mur situé sur le boulevard près le Mail, a peu prés dans le prolongement de la rue de Guise. Mais le petit appareil simulé sur l'enduit n'est plus visible ici, en admettant qu'il ait existé. Dans une des niches on a rencontré un débris de bijou de femme, boucle d'oreilles de bronze formée d'une sorte de médaille avec pendentif piriforme ; on a trouvé également une fibule assez grossière de bronze, très oxydée ; une monnaie de Germanicus grand bronze ; quelques fragments de vase de grande dimension, restes d'un *dolium* semble-t-il ; quelques débris d'amphores et un fragment de poterie dite de Samos avec signature du potier : *Mediceni.*

Pierre tumulaire dans la crypte de Saint-Médard.

(Hauteur, 1 m. 92. — Largeur, 0 m. 90).

Texte intégral de l'inscription recueillie par M. E. Fortier.

HU I° : MOLE : PET° : TEST
IS : PROR : ICLYTE : PETre. + (1)
IGNE : STIGIS TET' : CARE
AS: LUX TE BEET ÆTHERE +
APTICULAT TE MES : MIRA
DULCEDIE : CLEMES +
COMMENDAT JUSTE :
SEP : DARE : PROPTA : MANU
TE + TE PIETAS : TE SIPLICI
TAS : TUA : FECIT : AMARI : +
SOBETAS : ET : DAPSI
LITAS : CUNCTIS : VENARI : +
PETR' : ESTAND' : SIT' :
H' : E' : VIR : DECORAND' :
LAUDIB' : IMESIS : PROR' :
OLI' : DONO : CHRISTIESIS : +
LAUDIBUS : HUC : DIGNU :
FEC' : COR : VALDE : BENIGN' : +
LARGE : DAS : HYLARI :
VULTU : SE : FEC' : AMARI +
. . . . . (2)

(1) Pour copier des Inscriptions latines anciennes, il faut rigoureusement tenir compte de la ponctuation.

: Indiquent que le mot est complet.

+ indique que la phrase est terminée.

— indique une ou plusieurs lettres sous-entendues, pour abréger l'inscription.

' indique que la fin du mot n'est pas gravée.

(2) On relève encore les traces d'une dernière ligne complètement fruste.

Inscription complétée

—

HUIC MOLE PETRO TESTIS
PRORSUS INCLYTE PETRE +
IGNE STIGIS TETRO CAREAS,
LUX TE BEET ÆTHERE +
APTICULAT TE MENS MIRA
DULCEDINE CLEMENS +
COMMENDAT JUSTE
SEMPER DARE PROMPTA MANU
TE. + TE PIETAS. TE SIMPLICI —
TAS TUA FECIT AMARI. +
SOBRIETAS ET DAPSI —
LITAS CUNCTIS VENENARI. +

PETRA TESTANDA SITA (EST),
HIC EST VIR DECORANDUS +
LAUDIBUS IMMENSIS PRORSUS
OLIM DONO CHRISTIENSIS +
LAUDIBUS HUNC DIGNUM
FECIT COR VALDE BENIGNUM +
LARGE DANS HYLARI
VULTU SE FECIT AMARI +
. . . . . .

TRADUCTION

A PIERRE MOLE (DE MOLINS) QUI REPOSE ICI
RENDS TÉMOIGNAGE.
TRÈS GLORIEUX PIERRE,
QUE LE FEU HORRIBLE DE L'ENFER TE SOIT ÉPARGNÉ ;
QUE LA LUMIÈRE DIVINE TE FASSE HEUREUX !
TON CŒUR GÉNÉREUX TE PORTA TOUJOURS
A UNE BONTÉ SURPRENANTE.
C'EST A JUSTE TITRE QUE TA LIBÉRALITÉ INFATIGABLE
PROCLAME TA GLOIRE.
TA PIÉTÉ, TA SIMPLICITÉ, TE FIRENT AIMER.
TA MODÉRATION AU MILIEU DE L'ABONDANCE
TE VALUT L'ESTIME DE TOUS

CETTE PIERRE A ÉTÉ POSÉE POUR ATTESTER
QU'ICI SE TROUVE UN HOMME HONORABLE.
JADIS IL DEVINT CHRÉTIEN PAR FAVEUR (PAR PUR DON)
DÉSORMAIS IL A DROIT AUX PLUS GRANDS HONNEURS.
CES HONNEURS, IL LES A MÉRITÉS
PAR SON CŒUR SI BON.
SES LARGESSES FAITES DE BONNE GRACE,
LE FIRENT AIMER.

. . . . . .

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE SOISSONS

au sud de la rue de Puysegur

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

Dans les séances de la Société des 6 février, 10 avril et 5 juin 1899, il a été question des fouilles et des découvertes de sépultures humaines à inhumation, d'époque gallo-romaine, dans des déblais exécutés pour niveler la rue de Puysegur (1) et des trouvailles faites, au sud de cette rue, dans des fouilles de M. Lelaurain (2).

Une découverte faite récemment dans la partie de terrain exploré incomplètement par M. Lelaurain, me permet d'entretenir de nouveau la Société sur le même sujet.

Le nommé Charles Pillon a découvert, le 19 juin dernier, un squelette humain a environ un mètre de profondeur, ayant été inhumé dans la direction du nord-est au sud-ouest (3), ce squelette avait aux os des bras sept bracelets en bronze, qui m'ont été confiés pour être présentés à la Société, avec les os portant des traces d'oxydation provenant des bracelets.

(1) *Bulletin de la Société*, vol. 1899, p. 7.

(2) *Bulletin de la Société*, vol. 1899, p. 26 et 30.

(3) C'est le fait de cette orientation qui a fait que M. Lelaurain n'a pas découvert cette sépulture.

Un vase de terre, que je présente, se trouvait aussi près du squelette.

Voici la description des sept bracelets :

1. Bracelet formé d'une partie plate de 4 millimètres de largueur, sur 53 mill. de diamètre de tour, ayant un fermoir à crochet.

Le tour extérieur est orné de petits cercles.

2. Autre pièce également plate de 5 millimètres de largeur, sur 5 millimètres de diamètres de tour, fermoir à crochet, petits cercles autour.

3. Bracelet du même genre que les deux précédents, de 3 millimètres de largeur, diamètre de 50 millimètres. Le tour est orné de trois groupes de petits cercles, dont deux de 8 cercles et un de 7 ; ces trois groupes sont séparés par deux traits transversaux.

4. Autre pièce ayant la forme de torsade, de 3 millimètres de diamètre, sur 66 millimètres de diamètre, sans fermoir.

5. Autre bracelet aussi en genre de torsade, de 4 millimètres de diamètre, ayant actuellement une forme ovale, de 69 millimètres de longueur sur 53 millimètres de largeur, aussi sans fermoir.

6. Une pièce formée d'une tige ronde de 2 millimètres de diamètre, trois ornements en spirale sur la tige ; forme ovale de 62 millimètres de longueur sur 53 millimètres de largeur.

7. Un bracelet dont le cercle est en tige ronde de un millimètre et demi de diamètre, sur cette partie il y a une autre petite tige à coulisse de 60 millimètres de longueur ; cette dernière devait probablement servir pour le fermoir qui est cassé mais encore adhérent à la pièce.

Les renseignements qui ont été donnés en 1899 à la Société, sur le cimetière près la rue de Puysegur, me paraissant incomplets, quant au mode des fouilles des sépultures, de leur orientation et de l'époque des inhumations. Il m'a paru utile de chercher à fournir quelques renseignements supplémentaires sur cette antique nécropole de Soissons (1).

Le 18 avril 1899 ayant vu M. Lelaurain, je lui ai demandé l'autorisation d'aller voir ses fouilles, ce qu'il m'accorda volontiers.

Ayant prié notre bien regretté collègue Lebon de bien vouloir m'accompagner, nous nous rendîmes ensemble à l'endroit des fouilles, situé au sud et contre la rue de Puysegur, près du bout du côté du boulevard Jeanne d'Arc.

Nous vîmes d'assez nombreuses tranchées parallèles et très étroites assez longues, ayant été ouvertes dans la direction du nord au sud ; ces tranchées étaient disposées et distancées régulièrement de manière à pouvoir remarquer où des fosses avaient été creusées pour y faire des inhumations.

Nous avons constaté qu'un assez grand nombre de sépultures avaient été fouillées.

Voici comment on procédait en général pour les fouilles, dans un terrain très argileux, où les terrassements sont très difficiles à exécuter : lorsque dans la tranchée longue et étroite, on trouvait un endroit où la terre du fond avait déjà été remuée et mélangée, on était presque certain d'être à l'endroit d'une fosse à inhumation.

(1) A cette époque j'ai fait des recherches et disposé un article que je n'ai pu communiquer à la Société, c'est à l'occasion de ma présentation que je crois intéressant de donner quelques renseignements sur mes observations faites lors des fouilles de 1899.

Comme en général, les fosses ont été orientées de l'est à l'ouest, on creusait, à l'endroit de la terre mélangée, en élargissant, dans le fond de la première tranchée étroite, dans la direction de la sépulture, en formant cavité (la terre argileuse n'offrant pas de crainte d'éboulement) de manière à trouver le squelette dans toute sa longueur et recueillir le mobilier funéraire et les objets déposés lors de l'inhumation.

Les inhumations ont été faites à des profondeurs diverses pouvant varier de 80 centimètres à plus de 2 mètres.

M. Lelaurain m'ayant permis d'enlever des fragments de poteries, provenant d'avec les sépultures, j'en ai recueilli un certain nombre, je présente ques-uns de ces fragments à la Société.

Le 22 avril 1899, je suis retourné à la même nécropole où j'ai vu M. Lelaurain, avec deux ouvriers, fouillant des sépultures nouvellement découvertes.

Le 29 avril, M. Lelaurain m'a dit qu'il avait terminé la veille les fouilles sur la partie du terrain de la Ville de Soissons, mais qu'il espérait continuer ses recherches sur le terrain de l'Etat, si on l'autorisait d'y fouiller (1).

Il est bien regrettable que les fouilles faites en 1899, sur un terrain de la Ville, par un étranger au pays, n'aient pas été suivies régulièrement par un de nos collègues de Soissons ; dans ce cas on aurait pu publier, dans le Bulletin de la Société, un compte rendu sur les observations et sur toutes les découvertes faites dans cet antique cimetière.

(1) Cette autorisation n'a probablement pas été donnée à M. Lelaurin attendu qu'il a quitté le pays après cette date.

Epoque des sépultures fouillées

D'après les renseignements que m'a donnés M. Lelaurain et de l'examen des poteries et des objets trouvés près des squelettes humains, il est très probable que la partie du cimetière fouillé jusqu'alors ne comprenait que des inhumations se rapportant à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècles.

Les nombreuses monnaies de Constantin-le-Grand (312-337) et de Licinius (mort en 324), découvertes par M. Lelaurain, en sont une preuve.

Les poteries, venant des sépultures, par la pâte, le genre de fabrication et principalement l'ornementation, comme on a pu le voir sur l'un des vases presentés à la Société dans la séance du 6 avril 1899, ornements caractéristiques de la fin de l'époque gallo-romaine indiquent aussi l'époque des inhumations.

Appendice. — Il est bien regrettable que les pièces les plus intéressantes, ayant été recueillies par M. Lelaurain, dans le cimetière gallo-romain du sud de la rue de Puysegur, situé sur le terrain même de la Ville de Soissons, ne soient pas restées dans le pays pour être exposées au Musée municipal.

Comme pour les pièces de choix, provenant de l'intéressant cimetière des *Longues Raies*, pour voir les pièces les plus rares découvertes dans la nécropole de la rue de Puysegur, il faudrait aller les voir, très probablement, dans les collections particulières de M. Boulanger, de Péronne, ou de

celle de M. Minost, à Crécy-sur-Serre, et peut-être ailleurs.

Ce qui est certain, c'est que les inhumations fouillées jusqu'alors près la rue de Puysegur sont d'environ deux siècles moins anciennes que celles découvertes jusqu'à ce jour dans le cimetière des *Longues Raies*, lequel paraît être l'une des premières nécropoles d'Augusta Suessionum.

Huitième séance

—

Lundi 5 Août 1907

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. le Président énumère ensuite les ouvrages envoyés depuis le mois dernier à la Société et présentés sur le bureau.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. 3e série, tome IX.

Bulletin de la Société philomathique de Paris. 9e série, tome VIII, 1906.

Romania, n° 143, juillet 1907.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. 2e série, tome II, 1907.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. 2e trimestre 1907.

Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 5e série, tome VIIIe, fascicule 1er, 1907.

CORRESPONDANCE

M. le Secrétaire communique une lettre de M. Félix Brun, dans laquelle notre collègue signale des armoiries seigneuriales se trouvant à la clef d'une voûte du château de Bucy-le-Long, qui n'ont jamais été identifiées. Un croquis des mêmes armoiries est joint à la lettre et il est soumis aux membres présents à la séance.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Blanchard donne communication du texte d'une inscription du XVIIIe siècle qui se trouve sur le bâtiment de la Communauté, dans l'ancien Hôtel-Dieu, et qui relate la pose de la première pierre de ce local.

M. le chanoine Binet termine la lecture de ses recherches sur les intempéries des saisons dans le Soissonnais, antérieures au XIXe siècle.

M. Firino lit une Notice consacrée à M. de Mannevilette, abbé de Valsery.

Enfin, M. Vauvillé communique à ses collègues un article sur le gisement quaternaire de Cœuvres.

PRÉSENTATION DE MEMBRE NOUVEAU

A la fin de la séance, MM. Waendendries père et Blanchard présentent la candidature de M. Waendendries fils comme membre titulaire.

EXCURSION

Une excursion aura lieu prochainement, dans le mois de septembre, sous la direction de M. Lefèvre-

Pontalis, qui a bien voulu accorder son savant concours. On visitera les églises de Vaurezis, Nouvron, Fontenoy et Ambleny. La date en est fixée au 18 septembre prochain.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

INSCRIPTIONS DE L'HOTEL-DIEU

Communication de M. Fernand BLANCHARD

MESSIEURS,

Nous avons récemment remarqué, sur un des bâtiments du vieil Hôtel-Dieu de Soissons, une inscription du XVIIIe siècle, qui nous paraît inédite et digne d'être consignée dans notre Bulletin. Cette inscription est placée, à la hauteur du premier étage, sur le corps de logis dit « de la Communauté », du côté du jardin des religieuses.

Grâce à l'obligeance de M. Guéroult, économe des Hospices, que nous remercions ici, il nous a

été permis d'en prendre copie. Voici cette inscription qui, à défaut d'autres documents, sert à dater une importante partie des constructions :

REGIS LVDOVICI XV MVNIFICENTIA
ÆMULA POPVLORVM LIBERALITATÆ
PROVIDA ADMINISTRATORVM CVRA
HOC CONSTRVCTVM EST ÆDIFICIVM
ANN 1731. 1732. 1733. 1734.

—

Cette inscription peut se traduire ainsi :

PAR LA MUNIFICENCE DU ROI LOUIS XV
LA LIBÉRALITÉ DES PEUPLES A L'ENVIE,
LES SOINS PRÉVOYANTS DES ADMINISTRATEURS,
CET ÉDIFICE A ÉTÉ CONSTRUIT
EN LES ANNÉES : 1731 — 1732 — 1733 — 1734.

—

D'autres inscriptions latines existent encore sur un corps de logis du même établissement, sur la façade des salles Saint-Vincent et Saint-Roch. Elles ont été copiées déjà par M. Laurendeau qui les donne (tome XIV p. 126), comme des sentences extraites d'auteurs anciens : Horace, Ovide, etc. Peut-être y aurait-il lieu de spécifier ces passages et d'en donner traduction dans le Bulletin.

Il était de tradition alors, au temps de cette première communication, que le logis où se trouvaient ces inscriptions avait servi autrefois de maison d'éducation. En effet, d'après nos récentes recherches, cette maison, au XVIIIe siècle, avant d'être cédée à l'Hôtel-Dieu, était encore occupée, en 1765, par François-Claude Virvaut, maître ès-arts et maître de pension, et Madeleine Dubois, sa femme.

Ceci justifie les suppositions de M. Laurendeau,

qui voyait dans les inscriptions de la salle Saint-Roch des sentences adressées aux écoliers.

Les intempéries des saisons dans le Soissonnais
ET LES RÉGIONS LIMITROPHES DE 1690 A 1790

Par M. le Chanoine Binet

Un fait s'impose à l'attention de l'historien de la Révolution française, qui jette du jour sur l'explosion de révolte du peuple français contre l'ancien régime malgré que sur ce point particulier, la logique n'eût pas grand chose à voir. C'est que la misère des campagnes décimées par les guerres et flagellées par l'inclémence des saisons, s'accentua d'une manière étonnante pendant les cinq dernières années qui précédèrent la Révolution. Le régime politique de la France qui avait assez d'autres fautes à se reprocher n'était pour rien dans la rigueur des hivers, la fréquence des pluies torrentielles ou la chaleur torride des étés. Cependant la coïncidence de ces fléaux naturels avec les vices de l'administration royale omnipotente toujours et souvent incapable accrut considérablement le malaise général dont la France souffrait et qui lui faisait détester l'état de choses existant.

Mais on serait partial en accusant seulement les années rigoureuses qui vont de 1785 à 1790. Chose étrange ! C'est pendant un siècle entier que les éléments semblent conjurés pour désoler l'agriculture,

le labourage et le pâturage « ces deux mamelles de la France » au dire de Sully. Rien n'est plus instructif à ce sujet que de compulser les registres de paroisses et de synthétiser les documents anecdotitiques nombreux que les curés d'autrefois ne craignaient pas d'insérer au cours des actes de baptêmes, de mariages ou de sépultures. Cette consultation est facile aujourd'hui que le dépouillement de ces registres se fait d'une manière méthodique par les soins des directeurs des archives départementales. Le travail pour le département de l'Aisne s'étend déjà à dix cantons, les premiers par ordre alphabétique. En les analysant et en les classant au point de vue qui nous occupe, je me suis convaincu que de 1690 à 1790 il y eut au moins dans les provinces auxquelles répond le département de l'Aisne, 40 années où la température anormale et divers fléaux causèrent des désastres plus ou moins importants au sein des populations rurales. Remarquons de suite que les mauvaises récoltes atteignaient nécessairement le pays tout entier. Pas de blé à la campagne, pas de pain à la ville.

Mon intention est d'enregistrer d'année en année les funestes effets économiques dues à la rigueur des saisons dans la région soissonnaises et les régions limitrophes. Il m'a paru intéressant de les rapprocher souvent des faits connus par l'histoire générale surtout des guerres si douloureuses pour les populations des campagnes.

J'ai pris comme champ d'observation le siècle entier qui précède l'époque où les anciens registres de paroisse prirent fin pour faire place aux actes de l'état-civil mais en 1690 et en 1691 il n'y a rien de spécial à signaler. Nous savons toutefois que la misère était grande en ce temps-là ; l'appau-

vrissement de la nation était telle, et les grandes fortunes tellement atteintes, qu'en 1689, Louis XIV dut envoyer à la Monnaie les chefs d'œuvre en argent ciselé qui décoraient Versailles. C'était l'époque où Louis XIV qui avait été conquérant sous le couvert de la paix de Nimègue voyait se dresser contre lui la ligue d'Augsbourg et où il était obligé de faire la guerre à la fois sur mer contre l'Angleterre, dans le Palatinat, en Savoie et en Piémont et dans les Pays-Bas. C'étaient autant d'ouvriers des champs arrachés aux campagnes qui avait beaucoup souffert dans les années précédentes. En 1684 le curé de Commenchon (Chauny) écrit : « Cette « année a été fort fascheuse pour les pauvres de la « campagne à cause de la cherté du bled... Le pays « a néantmoins été beaucoup soulagé par la grande « quantité de bled que le roy de France a fait venir « de Suède et de Danemarc à Paris, jointe à la déf- « fense que Sa Majesté à fait faire du transport des « bleds de Vermandois et autres lieux de Picardie « en dehors contre cette calamité, les vignes de ce « terroir ont été entièrement endomagé par la gelée « ce qui a été cause qu'elles n'ont pu rendre que « fort peu ou point de vin. » Dix ans plus tard en 1694 Fénelon écrivait au roi : « Vos peuples meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et les campagnes se dépeuplent ; tous les métiers languissent ; tout le commerce est anéanti. »

En 1692 un temblement de terre qui s'étendit à toute la région du Soissonnais et au-delà jeta l'épouvante dans les esprits. Quand on vit sous des impressions douloureuses, l'imagination populaire aggrave par ses visions fantastiques et funèbres la réalité des faits. Nos populations furent portées à croi-

re à un cataclysme imminent, les tremblements de terre étant presque inouis dans nos régions. Le fait est signalé par les curés de Manicamp (Coucy) et de Saint-Mard (Braine) à la date du 18 septembre. Le premier dit que « la terre a tremblé quy a ébranlé les plus forts édifices. » De fait on sait qu'une lézarde énorme se produisit à la tour de Coucy. Le second précise que ce fut à 2 heures de l'après-midi en ajoutant que « la terre a tremblé en beaucoup d'endroy »

En 1693 ce sont des orages d'été qui ravagent les moissons. Le clerc de Manicamp écrit ceci : « L'an « 1693 la veille de Saint-Jean-Baptiste il a fait un si « grand orage qu'en une seule nuit l'eau a débordé « et est venue si haute qu'elle a emporté plusieurs « baptiments en différens endroits et la pluye et « l'orage ont été si fort que les bleds, orges, avoines « et chanvres ont été ruinées, quy est le sujet qui a « causé tant de misères en l'année 1694. » Ces derniers mots et les indications qui vont suivre en 1694 prouvent que l'orage de Manicamp ne fut point particulier à la localité.

En 1694 le clerc de Manicamp reprend la plume et dit avec amertume : « L'an 1694 pour lequel ce re- « gistre a servi, le bled a valu 12 a 13 livres le « stiers, mesure de Chauny, le vin 40 sols le pot, et « le cidre 10 sols toutes lesquelles cheretez ont cau- « sé grande misère et même la mort à plusieurs, « comme l'on peut voir dans ce registre, dont le « nombre des morts est de 62. L'on pourrait bien « nommer cette année l'année de la famine et de la « mortalité car il n'y a jamais eu plus grand miser « au monde. » Les paroles sont à rapprocher de celles de Fénelon citées plus haut.

En 1696, la guerre continuait dans les Flandres

et les Pays-Bas. C'est ce qui provoque une demande consignée dans les registres de la justice de Prémont (Bohain) ce pays étant continuellement sillonné par les troupes royales. Deux veuves Françoise Piette et Gabrielle Roussel exposent « que la « chéretez des grains et autres denrées, avec les « grosses tailles et surcharges qui arrive continuel- « lement dans le présent temps de guerre, les a « respectivement si fort exténuez qu'ils sont pres- « que réduit à la mandicitez »

En 1695 la pluie ne cessa de tomber pendant l'été. Jeanne Fontaine de Prémont (Bohain) déclare à la justice de sa localité qu'elle ne peut payer des fermages au marquis de Risbourg « la plus grande « partie des récoltes ayant estée germée sur terre « par l'abondance des pluyes. »

Je n'ai rien trouvé de particulier dans les années 1697 à 1700, mais en 1701 voici des troubles atmosphériques violents et des orages formidabls. C'est encore le clerc de Manicamp qui nous renseigne. « Le 2e jour de février jour de la Chandeleur de la « présente année 1701, il a fait un si grand vent « que les plus anciens de ce temps n'en on jamais « vu un pareil, lequel vent a emporté plusieurs « édifices et renversé plusieurs bâtimens dans cet- « te paroisse... le vent a fait tant de dommage par- « tout qu'il est impossible de le raconter... Le 29e « jour de juillet en suivant, il a fait encore un si « grand orage que toutes les chanvres de Mani- « camp furent grellée et toutes les autres des villa- « ges circonvoisins.., Le mercredi 17e jour d'août il « a fait encore un si grand orage que les plus an- « ciens de ce temps n'en ont jamais vu pareil, le- « quel orage a brûlé le clocher de Bichancourt « entre le mercredy et jeudy ; lequel orage a duré

« depuis 10 heures du soir jusqu'à 6 heures du ma-
« tin. » Il est évident qu'un tel orage dut accumuler les désastres dans la région. C'était le temps où la guerre reprenait entre la grande ligue de la Haye et où les troupes royales traversaient de nouveau la Picardie avec Boufflers pour aller attaquer Malborourgh dans les Pays-Bas. La France paraissait encore faire bonne figure sur les champs de bataille mais déjà comme une terre épuisée par la surproduction elle allait manquer de soldats, de généraux et de ministres. « L'incapable Chamillard succombait sous le double fardeau des finances et de la guerre qu'avaient eu peine à porter séparément deux hommes éminents Colbert et Louvois.»(Duruy.)

De 1702 à 1708 rien de saillant dans la marche des saisons et dans les conditions climatériques de notre région. Mais le fléau de la guerre continue ses ravages. En 1703 la lutte intérieure des Camisards jetta un voile de tristesse sur les victoires du maréchal de Vandôme en Italie et de Villars en Allemagne. Puis la défaite de Blenheim sur le Danube en 1704 coûte à la France 12.000 morts, 14.000 prisonniers et 100 lieues de pays. Malborough en 1706 nous enlève la plus grande partie des Pays-Bas à la France puis encore 5.000 morts et 15.000 prisonniers. C'est en vain que Villars remporte des succès sur le Rhin de 1705 à 1707. Le prince Eugène et Malborough avec leurs 80.000 hommes, le 11 juillet 1708, mettant en déroutent 100.000 français à Oudenarde sur l'Escaut. Malgré la défense héroïque de Boufflers, Lille capitule et la France est ouverte aux alliés.

• Sur ces entrefaites, survint un des hivers les plus désastreux que notre pays ait jamais connus, celui de 1709 où il y eut à Paris 23 degrés de froid du 5 au

21 janvier. Je ne m'étendrai pas sur les désastres causés par cet hiver affreux. M. Joffroi en 1880 lui a consacré une étude très complète insérée au Bulletin (2e série, t. XI). Il est curieux de constater, que sur tous les points de la région on a noté la soudaine apparition de la gelée dans la nuit du 5 au 6 janvier ; le curé de Pinon (Anizy) note même l'heure : 4 heures du matin et il ajoute pour conclure sa relation : « ce quy a causé une perte irréparable « d'un demi-siècle au moins. » « On craignait « mourir de faim, c'était pitié, dit-on à Longueval. » Je ne puis résister à l'envie de citer le curé de Merval parce qu'il a étendu le champ de son observation. Il s'exprime ainsi : « moi qui demeurois à « Paris dans ce cruel hiver, y ai acheté le pain de « froment pendant huit mois, neuf sols six deniers « la livre. Le froid dura six semaines entières. J'ay « vu mesurer à Paris, au pont de la Tournelle, des « glaçons que l'on couppoit dans la rivière pour « laisser un libre passage aux batteaux, pour empê- « cher la famine, avoir jusqu'à huit pieds et quatre « pouces d'épaisseur. » « Plaise au Seigneur que « nous ne voyons jamais une semblable misère, « s'écrie le curé de Bézu-le-Guéry ! »

L'année 1710 devait se ressentir de la précédente. Le curé de Longueval écrit : « Il y eut l'année sui- « vante 1710, quantité de fièvres malignes qui firent « mourir quantité de monde. » Le registre de la justice de Prémont signale « la stérilité généralle « arrivée cette année (1710) aux grains, dans cette « province et ailleurs, cause qu'il y a une grande « partie des peuples qui crèvent de faim. » Toujours à Prémont, au 5 mars 1710 une veuve Jeanne de Boulogne déclare : « qu'à raison de la stérilité uni- « verselle et manquement du bled, arrivé au mois

« d'août dernier 1709 il se voit à présent une si grande « rareté et cherté des grains et aultres denrées qu'elle « se trouve présentement dans l'impossibilité de « pourvoir de quoy pour la subsistance et entre- « tenement de sa famille. »

La défaite de Malplaquet en 1709 n'avait pas été pour adoucir les maux causés par l'intempérie des saisons. Malgré les succès de nos armes dans les années suivantes, la misère était toujours grande dans nos contrées. Le registre de Prémont fécond en documents intéressants fait dire à la veuve Marguerite Mauroy à la date du 29 juin 1713 : « que les « malheurs de la guerre dernière ont estoy si grand « et si funeste qu'ils ont entièrement perdus leurs « despouilles, mœubles et aultres effets, l'espace de « cinq années, tant par deux sièges faits par nos « troupes et les ennemis de la ville de Bouchain, « que par les campements, fourragements conti- « nuels des armées de parte et d'aultre. »

Les registres des paroisses ne nous signalent rien d'extraordinaire dans la marche des saisons de 1714 à 1717 mais nous savons, par l'histoire générale dans quel état d'épuisement la France tout entière était à la mort de Louis XIV en 1715. Vauban avait écrit avant la guerre de succession : « Près de la « dixième partie du peuple est réduite à mendier ; « des neuf autres parties, cinq ne peuvent faire « l'aumône à celle-là, dont elles ne diffèrent guère ; « trois sont fort malaisées ; la dixième ne compte pas « plus de 200.000 familles dont il n'y a pas 10.000 « fort à l'aise. » Qu'elle ne devait pas être la situation aux environs de 1715 ?

L'année 1719 fut une année de grande sécheresse. Dans le registre d'Essises (Charly) on lit à la date de cette année : « Les chaleurs extraordinaires ont

« causé de fréquentes maladies, des flux de sang, « des fièvres purpureuses, petites véroles, etc., et « même grande mortalité aussi jusque sur les volail- « les comme poulets d'Inde et poules en ces quar- « tiers-cy. Cette année 1719, l'avoine a été brûlée « sur pied, ce qui... fait qu'en décembre..., chaque « boisseau ordinaire de Chézy valloit jusqu'à 24 « solz. »

La culture fut encore malheureuse en 1722. c'est toujours le curé d'Essises qui nous l'apprend : « Les « bleds en mauvoise quantité, n'étoient pas bien « naturels et rendirent peu de farine ; l'avoine très « molle et le vin en très petitte quantité et d'une si « petitte qualité qu'il ne se peut guère recueillir de « moins bon. »

Le registre d'Essises continue de nous documenter sur les années suivantes jusqu'en 1733.

En 1723, l'été et l'automne furent très secs mais les récoltes n'en souffrirent pas trop ; la vendange se trouva plantureuse. » Cette année 1723 le régent mourut et le cardinal Dubois aussi. C'était un soulagement pour le pays qui croyait renaître à la vie commerciale et industrielle. Le système de Law avait ruiné beaucoup de spéculateurs mais il avait délivré l'agriculture de l'impôt du dixième sur les biens fonds et de l'arriéré dû sur les tailles ; il avait aussi délivré la France d'une foule d'immunités onéreuses.

Les populations des campagnes reprenaient espoir quand l'année 1725 vint causer de nouvelles afflictions. Le curé d'Acy (Braine) écrit : « Si la présente année « a dû remplir de joye les cœurs de tous les Fran- « çois, parce qu'elle leur a donné une reine ac- « complie, à Fontainebleau (il s'agit de Marie « Leczinska), le 5 septembre, elle les a aussi bien

« consternez par une pluie de quatre mois, depuis le « 15 may jusqu'au douze septembre, qui après avoir « fait périr tous les fruits des arbres et des vignes « mêmes, qui promettaient abondance de vin, ôta « encore l'espérance de faire la moisson. Le froment « valait quinze francs l'esseins audit mois de sep- « tembre. Mais Dieu en faveur des prières publiques « que l'on fit pendant trois mois, repoussa les nuées « et le beau tems permit que l'on bénist la moisson « heureusement. Il y eut les deux tiers de bled de « mouillié ; il estoit si frais que qui avoit sa grange « pleine mourait de faim, faute de pouvoir mou- « dre, le soleil pendant les deux premiers tiers de la « moisson n'ayant pas la force de sécher le bled que « l'on seucouoit des gerbes et que l'on exposoit ensuite « à l'air dans les moments où la pluie cessoit. Il y « eut cependant le double de bled de la précédente « année mais il ne foisoit que 25 à 26 livres de pain « le pichet, faute de maturité. » Même témoignage de la part du curé d'Essommes (Château-Thierry) : « Cette année (1725) il n'y a point eu d'été. Il a tou- « jours plu depuis le commencement d'avril jusqu'au « commencement de septembre mais tellement sur « la fin du mois d'août que les rlvières se sont dé- « bordées et la prairie de Château-Thierry s'est trou- « vée toute couverte d'eau. On a eu bien de la peine « à faire la moisson : mauvaise récolte ; mauvaise « vendange ; peu de vin et qui n'est pour ainsi dire « que du verjus. » Pour comble de malheur, le curé d'Essises ajoute le renseignement suivant : « A la « fin de l'année s'élevèrent de furieux vents qui ame- « nèrent de grandes pluies ; les ruisseaux débordèrent « pendant trois semaines. »

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. « En 1726, lit-on dans le registre d'Essises, l'année

« fut sèche, mais il n'y eût pas de disette grâce aux « blés venus de l'étranger ; le blé ne dépasse jamais « 2 livres le boisseau. » Ces mesures de prévoyance procurant du blé étranger de la France qui en manquait ne doivent pas nous étonner. C'est en 1726 qu'arriva au pouvoir le cardinal Fleury, ce vieillard probe et prudent et presque populaire qui pendant 17 ans travailla avec tant de sérénité à la paix et à l'économie de la France. Malheureusement un nuage assombrit la fin de cette année 1726. « Le 23 sep- « tembre continue le curé d'Essises éclata un orage « accompagné de grêle qui s'étendit sur 200 lieues « en même temps icy, en Bourgogne et à Vienne « en Autriche. Huit jours après, le mille de tuiles « valoit 50 livres au lieu de 10. Le 9 octobre parurent « dans le ciel des feux qui consternèrent tous les « peuples. Cette année les pommes et les prunes « pourrirent. »

L'année 1727 fut meilleure dans l'ensemble, bonne en blé et avoine, mais de grandes pluies firent pourrir les fruits.

En 1728, mauvaise année ; « peu de blé et d'avoine qui valaient respectivement 25 et 12 sols ; le vin était vert ; les fruits mauvais ».

L'hiver de 1729 fut dur, mais les grains ne souffrirent pas : les pois et les lentilles étaient pleins de moucherons « les salsifis d'un mauvais acabit ; les vaches donnèrent peu de lait. »

L'année 1731 fut très sèche ; le cent de gerbes de foin monta à 56 livres. Le blé ne dépassa pas 2 livres, mais l'avoine valut 20 à 22 sols.

L'année 1733 fut riche en grains et en fruits, mais il gela le 3e jour de la vendange.

Une remarque curieuse s'impose pour les années qui vont de 1734 à 1738. Au point de vue politique,

elles marquent un réveil politique de la France. C'est la belle époque du ministère de Fleury. Entre le traité de Turin et le traité de Vienne, nos armées remportent de grandes victoires en Allemagne et en Italie. Par la paix de Vienne, selon les paroles mêmes du Grand-Frédéric, la France devient l'arbitre de l'Europe. Or, pendant cette période, les saisons suivent leur cours normal ; la terre est fertile ; nulle plainte n'arrive des campagnes.

Mais voici en 1739-1740 un hiver atroce qui est pour la France un mauvais son de cloche. Il sera suivi des désordres de la guerre de la Succession d'Autriche.

Déjà la moisson de 1739 avait été compromise par des pluies continuelles.

Ecoutons les plaintes lamentables suscitées par cet affreux hiver. Le curé de Camelin écrit à la fin du registre de 1740 : « L'hivers a commencé dès le « milieux de novembre 1739 par des gelées si fâcheu- « ses que les terres n'ont pas été semées. Les ge- « lées ont toujours continué avec des neiges jus- « qu'au quinze février ; elles étaient si fortes que le « vin a glacé dans les tonneaux dans la cave du « presbytère, le pain et la viande que j'y avais fait « porter ; l'eau glaçait dans le coin de mon feu. Les « rivières d'Oize et d'Aisne étoient tellement glacées « que l'on passait dessus pour aller à Soissons et à « Noyon. Le dégèle du 15 février ne dura que envi- « ron huit jours. Au bout de ce temps la gelée re- « commença... ce qui retarda tellement les mars et « les ouvrages des vignes qu'elles ne furent pliées « dans mon jardin qu'à la fête de Saint-Gervais. La « plupart des terres restèrent incultes. Les bleds « ont été gelez par la rigueur de l'hiver. Ceux « qu'on n'a point retournez pour y semer des orges

« n'ont rien produits que de l'herbe et ont été cou-
« pés au mois de septembre. »

D'après les indications du curé d'Essises, « l'année 1740 fut désastreuse, l'hiver rigoureux, l'été pluvieux, l'automne froide ; la Marne déborda de même que toutes les rivières de France et d'Europe ».

« Les 9, 10 et 11 janvier de la présente année
« (1740), dit le curé de Susy (Anizy), il a fait un
« froid excessif et presque insupportable, au moins
« un degré en plus qu'en 1709. La terre 2 pieds et
« demie et la glace aux étangs de Prémontré vingt-
« huit pouces d'épais, des arbres fendus dans la
« forêt. »

Le curé d'Iviers (Aubenton) confirme d'une manière remarquable les notes indiquées par son confrère de Susy.

« L'an 1740, dit-il, le froid a été excessif le 9, le 10
« et le 11 janvier et cela par toute l'Europe et on
« peut dire que l'hiver n'a pas discontinué. Le 18 et
« le 20 mai il est encore tombé des neiges abon-
« dantes ; aucun fruit de la terre n'est venu en per-
« fection. La récolte des bleds qui a été très petite
« n'était pas encore achevée en ce païs à la Tous-
« saint. Les gelées qui se sont fait sentir rndement
« dès le 7 d'octobre ont forcé d'avancer la vendange
« quoyque le raisin ne fût pas en maturité ; aussi
« très peu de vin et très mauvais. Après ce décou-
« ragement en est venu un autre. Dans les mois de
« novembre et de décembre il y a eu des inonda-
« tions effroïables et telles que l'histoire n'en mar-
« que pas de pareilles et aucun homme ne peut dire
« avoir veu rien de semblable. A Monthermé, près
« Charleville, les eaux qui étaient monté dans l'é-
« glise il y a cent ans jusqu'aux pieds du crucifix

« sont monté jusqu'à la bouche. A Florence, en « Toscane, les eaux de la rivière de l'Arno ont « monté dans la ville jusqu'à 4 pieds de hauteur. Au « commencement de décembre, toutes nos rivières « en France ont débordé à proportion, ce qui a causé « des pertes immenses. Dieu nous préserve à l'ave- « nir de pareils malheurs. »

C'est en novembre et en décembre 1740, à la fin d'une année aussi désastreuse, que le vieux cardinal Fleury envoya en Bavière des troupes qu'il condamnait à une mort certaine, nouveau sujet de désolation pour le pays.

L'année 1741 fut médiocre au point de vue du temps et des récoltes. Au mois d'avril, le vieux blé valait trois livres 10 sols à Essises, le nouveau 2 livres 15 sols ; l'avoine était au prix de 12 sols et l'orge de 35 sols. Le vin ne valut pas grand'chose et il y eut peu de fruits. Le 15 avril 1741 à Camelin (Coucy), le pain valait encore 5 sols moins un liard, la livre.

De 1742 à 1748, je n'ai rien de saillant à signaler sinon des inondations en 1746.

Mais l'hiver de 1749 apparaît encore comme très rigoureux. Le curé de Craonne signale divers événements militaires surtout les passages des prisonniers de guerre rentrant dans leur pays après la paix d'Aix-la-Chapelle. Il s'exprime ainsi : « Le « 1er janvier 1749 repassent à Craonne 200 prisonniers « échangés s'en retournant en Hollande ; le 20, « 1,000 anglo-austro-hollandais venant de Reims et « de Châlons ; le 22, 200 autres ; le 28, environ 800 « venant de Bourgogne ; le 31 encore 800 des envi- « rons de Dijon « par un hiver extrêmement plu- « vieux et venteux, rivière débordée, chemins rom- « pus ; le 2 février, 700 anglais ; le 4, 700 prison-

« niers venant de Langres ; le 6, 600 autres par la « neige ; le 7, un bataillon de Royal artillerie qui va « à Besançon ; grande gelée, débordement de « rivière. Les charettes ne peuvent pas arriver à « Craonne, couchent à Festieux et plusieurs char- « tiers soldats et même l'officier commandant les « équipages meurent de froid ; le 8, repassent 700 « hollandais (plusieurs meurent en chemin) ; le 10, « il s'en présente 7 à 800 venant de Chaumont pour « retourner en Hollande ; la corde du bacq casse « par la gelé neige et grand vent et vont coucher à « Cormicy et arrivent à Craonne le 11 et en repar- « tent le 12. Jugez de leur peine et de la nottre « dans une pareille misère ». A Chermizy (Craonne), le 3 février de cette année 1749 on trouva le corps d'un soldat allemand enseveli dans la neige.

En 1751, la fin de l'hiver fut marquée per des pluies abondantes qui, avec la fonte des neiges, firent déborder les rivières. Le 25 mars, on retrouva le corps du vicaire de Manicamp qui avait été assassiné et jeté dans les eaux débordées de l'Oise et de l'Ailette derrière le château de Manicamp.

En 1753-1754, l'hiver fut précoce et assez rigoureux. Car l'instituteur de Presles-et-Boves consigne cette note : « Le 30 octobre, il a neigé depuis huit « heures du matin jusqu'à onze heures et demie « extrêmement fort. »

En 1756, 64 ans après le tremblement de terre dont j'ai parlé au commencement de mon travail, un second se fit sentir le 17 février. Le curé de Camelin écrit : « 7 heures 3 quarts, tremblement de terre qui dura 7 minutes et demie. J'étais pour lors chez M. de Mory, un intime ami, mailleur de Chauny ; je récitais mon bréviaire. » Au mois de

décembre de la même année, le dit curé de Camelin parlant d'une mission qu'il fait donner par trois religieux de Reims dit que « la mission a eu « tout le succès possible malgré la grande rigueur « de la saison qui a fait manquer quelques exer- « cices tant le froid a été grand. »

De 1756 à 1763, c'est-à-dire pendant la guerre de sept ans, nous n'apprenons pas que la température et les saisons aient été particulièrement rigoureuses, sauf pendant la dernière année. Mais la politique extérieure et les révolutions de palais se chargeaient d'accroître la misère du peuple français. C'est dans cette période que 25 ministres furent appelés ou renvoyés « dégringolant l'un après l'autre, écrit « Voltaire, comme les personnages de la lanterne « magique ». En vain, les Français cherchaient à oublier que les campagnes étaient privées de travailleurs en caricaturant les généraux de la manière suivante :

« Soubise dit, la lanterne à la main :
« J'ai beau chercher où diable est mon armée,
« Elle était là pourtant hier matin.
« Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égaré ?
« Or je perds tout ; je suis un étourdi ».

La plainte populaire s'échappe du cœur oppressé dans cette déclaration faite en 1761 par une veuve devant la justice de Prémont. Elle expose « qu'elle a « contracté plusieurs dettes à cause de la misère du « temps présent ».

Le maître d'école de Presles-et-Boves écrit ceci pour la dernière année de la période ; « La gelée a « commencé le 25 novembre 1762 et a fini le diman- « che 30 janvier 1763 sans discontinuer, extrême-

« ment fort. La rivière a été totalement glacé et on « a passé dessus la glace le jour de Noël et toujours « jusqu'au 30 janvier 1763 où il a commencé à « dégeler. La glace avait dix pouces d'épaisseur. »

Huit ans après, en 1766, nouvel hiver très dur dont je n'ai trouvé qu'un faible écho dans les registres de paroisses. A Condé en-Brie, le curé dit que le 3 janvier 1766 un enfant a été enterré dans le clocher de la « paroisse à cause de la rigueur « de l'hiver qui n'a point permis d'ouvrir la terre « du cimetière ». Mais l'histoire générale de la France nous fournit des documents précis sur ce rigoureux hiver. J'aime à citer un trait de la charité du cardinal de Bernis qui appartient à notre histoire locale comme abbé commandataire de Saint-Médard et seigneur de Vic-sur-Aisne. On connaît surtout ses mœurs très mondaines ; on n'ignore pas son talent de diplomate ; on ne parle guère de sa bonté d'âme. Or voici ce qu'une publication anglaise de 1766, l'*Amical register*, dit de l'archevêque d'Albi, à l'occasion de l'hiver de cette année-là : « Le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, a donné « dernièrement une grande preuve de son humanité « en renvoyant tous ses domestiques, excepté trois, « à cause du prix élevé des provisions qui lui ren- « dait impossible l'exercice de sa charité accoutumée « à l'égard des pauvres. Il secourt chaque jour deux « cents pauvres qui viennent dans ce but à son « palais, sans compter les malades et autres mal- « heureux qu'il soulage dans sa métropole et dans « les autres villes de son diocèse. »

De 1767 à 1780, peu de chose à signaler au point de vue qui nous occupe. Mais nous savons par ailleurs combien la misère était grande dans les campagnes ; encore les mémoires du temps affir-

ment-ils que la Brie et la Picardie étaient privilégiées.

Non seulement l'agriculture était écrasée par les impôts, les corvées, les restrictions apportées au commerce des grains, par les droits de garenne, de colombier et de chasse, mais en 1767 on avait vu un scandale social monstrueux. Je veux parler de l'Association dite pacte de famine qui obtint le renouvellement de son bail, pour l'accaparement des blés et qui créa les famines artificielles de 1768 et de 1769. Louis XV était un des actionnaires de cette Compagnie. Pour regagner ce que lui coûtaient les plaisirs, il agiotait sur les blés ; il spéculait sur la disette.

Et voici un écho de cette situation lamentable, en 1775. Le clerc laïc de Manicamp écrit : « Le ché-
« nevis a valu à Blérancourt jusqu'à 24 livres le sep-
« tier pour en resemencer. En 1775, le vin, 100 li-
« vres le muid ; le cidre 60 livres ; le bled pour en-
« semencer jusqu'à 25 livres 9 sols, et 10 livres le
« bled de ménage. Il y a eu des révoltes à Chauny
« et dans toutes les villes des environs ; il a été fait
« beaucoup de sommations aux fermiers de la mon-
« tagne : l'on ne pouvait avoir de bled pour de l'ar-
« gent ; les années ont été pires qu'en 1740. Les
« cavaliers de Chauny se rendaient aux marchés de
« Blérancourt et à ceux de Chauny pour en empê-
« cher les révoltes, ce qui a duré cinq ou six
« mois. »

L'hiver de 1776 ne fut pas doux. On lit dans le registre de Guny (Coucy) à la suite d'un acte du 2 février : « Il fit plus froid pendant cette quinzaine
« que dans l'année 1740. La terre fut couverte de
« neige pendant cinq semaines et l'épaisseur d'un
« pied partout. Tous les puits furent presque gelés.

« La grande récolte de cidre fut pour ainsi dire gelée « dans les tonneaux. »

Je mentionne en passant, d'après le registre de Presles-et-Boves, que le 31 décembre 1778 « il a « fait le soir à six heures et à sept heures un ton- « nerre à éclairer comme dans l'été avec grand vent « pluie et grêle ».

Plus l'époque de la tourmente révolutionnaire approche, plus la population besogneuse de la France est accablée par les impôts et les intempéries des saisons coalisées.

A la fin de l'année 1781 le curé de Trosly-Loire (Coucy) écrit : « Cette année a été abondante en bled « et en vin et elle eût été heureuse si les hommes « pouvaient être heureux. Les impôts sont haut « portés à cause de la guerre d'Amérique. Que « Dieu nous en délivre ! »

A la fin de l'année 1782, le même curé s'exprime ainsi : « Le vin est fort mauvais ; on n'a récolté « aucune espèce de fruit. Aux impôts de l'année « dernière est ajouté un troisième vingtième. Les « Espagnols avec les Français ont échoué dans leur « entreprise sur Gibraltar, ce siège a coûté des « sommes immenses, malgré tout on boit et on « danse à Trosly. »

L'hiver de 1782-1783 fut assez rigoureux. Nos registres n'en parlent pas, mais l'histoire du diocèse de Verdun apprend que Mgr des Nos, évêque de cette ville, épuisa tous ses revenus et vendit son argenterie pour soulager la détresse de ses diocésains pendant cet hiver. L'année 1783 ne fut pas heureuse, témoin les plaintes suggestives du curé de Trosly : « Année dure pour le pauvre et « conséquemment pour le corps des curés congruis- « tes dont je fais membre... Excepté les allu-

« mettes, tout ce qu'on achette est cher... La paix » est faite. L'Amérique est un état indépendant et le « peuple n'en tire encore aucun avantage. »

Le curé de Bézu-Saint-Germain (Château-Thierry), nous apprend que dans toute sa région l'année a été une des plus malheureuses par une grêle affreuse arrivée le 3 août jour de la fête baladoire, qui en dix minuttes a ravagé tout le pays. »

Nouvel hiver très rigoureux en 1783-1784. Voici le témoignage du clerc-laïc de Presles-et-Boves. « L'hiver de 1783 a été si froide et la neige si abon- « dante que le 27 février 1784 la rivière est sortie de « son lit jusque sur le chemin qui va à la Croix. « On a dit qu'il y a un siècle que pareille chose « n'arriva. La misère a été des plus grandes. » A la date du 10 janvier : « Grand hiver ; terrible « hiver, année du grand hiver. Le 6 avril il faisait « toujours froid. Puis à la date du 12 juin on était « obligé de constater une grande sècheresse et un « manque général d'eau. »

L'année 1785 fut aussi une année de sécheresse, car au mois de mai, l'évêque de Soissons ordonna des prières publiques pour obtenir de la pluie. Elles eurent lieu à Condé-en-Brie le 19 mai. Le clerc de Manicamp dit : « Il n'i a eu que la moitié de « pouilles en foin et mangé des sauterelles. Les « maïs ont aussi manqué. L'avoine a valu 3 livres « 10 sols à 4 livres le setier. » « Année très sèche, « point d'eau, dit-on à Presles. » L'année 1786 ne devait pas faire oublier la précédente. C'est toujours le clerc de Manicamp qui parle : « Le vin n'a rien « valu ; les raisins n'a pas meuris ; les foins sont « encore plus manqués que l'année dernière, mais « il y a beaucoup de maïs. Les seigles bons et pas

« de bled ; le bled vaut déjà passé 6 livres le setier « et il y a beaucoup de seigle dedans ; les chanvres « sur pied sont vendus 22 à 23 écus le setier. Le « bois toujours plus cher ; le vin est encore au même « prix. Jusqu'à ce moment 15 septembre de la « présente année, les raisins ne vont pas encore « bien. Les toilles sont hors de prix, celles en 10 « valent 30 sols et en 11 et 12, 36 à 40 sols l'aune « et encore beaucoup ne sont-elles que de « deux tiers et cela depuis quatre ou cinq ans. Le « tout est augmenté de la moitié depuis dix à « douze ans comme aussi le monde beaucoup « plus corrompu, depuis ce temps. La religion, « s'en va fort par les mauvais exemples que l'on « voit du grand monde. La jeunesse est entière- « ment corrompue par les cabarets. » A Villequier- « Aumont (Chauny) il est dit que la moitié des blés a manqué.

La fin de 1787 fut marquée par des pluies continuelles, est-il dit à Nogent-l'Artaud (Charly).

Arrive l'année de 1788 où Necker prépare les grandes assises où devait se vider le débat entre l'ancien régime et les idées modernes. Le pays s'initiait depuis quelque temps à la liberté dans les assemblées provinciales. Un nouvel hiver des plus cruels en accroissant la détresse du peuple déjà conscient de ses droits, ne contribuera pas peu à lui faire parler un langage altier et menaçant dans ses cahiers de remontrances au roi. Voici un échantillon de cette arrogance que l'on ne pouvait plus maîtriser, dans le cahier de la commune de Châteauvillain (bailliage de Chaumont) ; « Donnons pouvoir à nos députés de solliciter du « seigneur-roi son consentement aux demandes « ci-dessus ; dans le cas où il l'accorderait, de le

« remercier, et dans le cas où il refuserait de le « déroiter. »

Donc, on souffrit énormément dans l'hiver de 1788-1789. A Presles il est dit : « Terrible hiver « et froid ; 50 jours de neige. Hiver très froid « et long qui a commencé le 25 novembre 1788. « Le dégel a commencé le 15 janvier, de sorte que « la grande gelée et la neige ont duré 50 jours sans « décesser. Vignes gelées et arbres ». Le rédacteur de Noyant-et-Aconin (Soissons), concorde assez exactement pour les dates extrêmes. « L'hiver a « commencé le 24 novembre ; le 26 il est tombé « 6 pouces de neige ; ensuite tous les jours du « givre. Le 31 décembre, plusieurs voyageurs, « quoique bien vêtus et à pied périrent de froid. Ce « ne fut que le 13 janvier que le dégel commença ; « arbres gelés, etc. L'été de 1788, il était tombé le « 9 juillet, dimanche, sur les 11 heures, une grêle « dans la Beauce, la France, le Santerre, toujours « le même orage ».

Le rédacteur de Fresnoy-le-Grand (Bohain), donne des détails navrants sur cet orage de grêle : « Le dimanche 13 du mois de juillet 1788, vers les « 11 heures du matin, il s'est élevé un orage terrible « venant du sud ; la pluye, le vent, la grêle et le « tonnerre ont foit un ravage effroyable dans une « grande partie de la France. Peu de pruniers ont « été épargnés de ce fléau ; la grêle principalement « en a dévoré une grande partie. Les bleds et les « autres denrées ont été entièrement perdus dans « beaucoup d'endroits, dans d'autres à moitié, et « dans certains autres un tiers et un quart. Les villes « et les grandes maisons ont souffert des dommages « considérables ; les ardoises et les vitres ont été « fracassées. A Audignicourt (Coucy), on assure que

« les grêlons avaient la grosseur d'un œuf d'oie ; à « Camelin d'un œuf de poule. La misère est « devenue des plus grandes, le prix du bled est « devenu excessif et pour comble de disgrâce, l'hi- « ver a été le plus long et le plus rigoureux que « l'on ait jamais vu. Joint à tout cela le mauvais « état des affaires et du royaume, qui est cause que « le monarque ne peut donner à son peuple le sou- « lagement à de si grands maux. La misère est à « son comble. Dieu veuille y mettre fin et nous « bénir tous. Amen ». On ne peut pas, semble-t-il, imaginer de tableau plus complet de la situation.

En voici cependant un autre plus détaillé et plus lamentable, et qui a l'avantage de résumer mon travail ; c'est par là que je termine. Donc le curé d'Acy écrit, à la fin de 1789 : « L'hiver de 1788 à 1789 a « été extrêmement rigoureux : il a commencé par « de fort belles gellées sèches depuis les premiers « jours de novembre 1788 jusqu'au 24 du même « mois inclusivement. Mais le 25 dudit mois la gelée « a été tout à coup si si violente, que les rivières « ont été prises dès le lendemain. Cette gelée vio- « lente, accompagnée de fortes nuées de neige de « semaine en semaine, a duré sans interruption « jusqu'au 24 de décembre 1788 et a causé un froid « cuisant qui, selon les papiers publics dans lesquels « on a rappelé les observations de 1776, 1740 et 1709 « a surpassé dès ce moment de 7 à 8 degrès le froid « de 1776, de 6 degrès celui de 1740 et de 3 degrès « celui de 1709. En 1709, on avait eu 23 degrès de « froid à Paris du 5 au 21 janvier. Ledit jour « 24 décembre 1788, un faux dégel a fait entrevoir « des espérances qui, bientôt, ont été trompées. Dès « le surlendemain de Noël, fête de Saint-Jean

« l'Evangéliste, la gelée a repris tout de plus fort au « point qu'en janvier 1789, presque tous les moulins « étaient réduits à l'impossibilité de tourner et la « ville et la campagne, déjà accablée par la chèreté « excessive du blet (froment 250 l. le muid, seigle, « 200 l.) était encore menacée d'une autre manière « de la famine la plus triste par le défaut de farine. « Un grand nombre de personnes de la campagne « ont été obligées de sortir de Soissons et de retour- « ner à jeun dans leur village, ne pouvant se pro- « curer du pain même avec leur argent à la main. « Le 6 janvier 1789, une bise cruelle qui coupait le « visage s'est réunie à la rigueur de la gelée. Ce « jour et les suivants, toute la paroisse a été occu- « pée à déglacer les deux moulins de l'Etang et du « Monjare, opération qui a paru jusqu'ici impossible « pour la plupart des moulins de Crise dont plu- « sieurs ne tournent plus du tout. Les gazettes d'Hol- « lande des premiers jours de janvier 1789 mon- « trent qu'il est tombé à Vienne, en Autriche, une « si grande quantité de neiges qu'il a fallu 424 voi- « tures et 840 hommes pour débarrasser seulement « les portes et les fenêtres des magasins. Le dégel « est enfin arrivé le 14 janvier ».

C'est à l'issue de ce terrible hiver, pendant les mois de février et d'avril 1789, que la France entière fut en proie à une immense agitation électorale, surtout pour le Tiers-Etat qui avait à voter à deux degrés avant l'assemblée générale du bailliage. Les souffrances des campagnes et des villes pendant cet hiver se font jour dans les plaintes amères et les ultimatums du Tiers-Etat. Ainsi se vérifie l'assertion que j'ai cru pouvoir avancer en commençant, que les intempéries des saisons dans le siècle qui précéda la Révolution française furent un facteur

réel de l'exaspération populaire et de l'esprit révolutionnaire.

En terminant, je remercie vivement nos collègues MM. Burel et Bouchel qui ont bien voulu me communiquer des notes sur Noyant et sur Presles-et-Boves.

M. DE MANNEVILETTE

Abbé de Valsery

Communication de M. FIRINO

Il a déjà été question, dans le Bulletin de la Société, de Claude de Hanyvel de Mannevilette, abbé de Valsery, surtout connu par le magnifique mausolée de marbre blanc qu'il s'était fait élever de son vivant dans l'église de Valsery.

Il fut le dernier abbé régulier de Valsery, et son abbaye fut réunie à l'évêché de Soissons. Cabaret nous dit, dans ses mémoires manuscrits, que M. de Mannevilette se laissa séduire par la promesse de l'évêché de Laon.

Des documents que j'ai trouvés aux Archives nationales, dans les papiers du Contrôle général, me semblent éclairer d'un jour nouveau l'histoire de cette démission, et je vous demande la permission de les faire passer sous vos yeux.

En 1695, le trésor royal était vide, la situation financière des plus compromises, et le roi se trou-

vait acculé à la nécessité de créer de nouveaux impôts. Un édit établit la capitation, impôt personnel qui devait être payé par tous les Français, privilégiés ou non. Cette même année 1695, le clergé tenait une de ses assemblées quinquennales et supplia le Roi de convertir à son égard la capitation en une offre volontaire. Le Roi y consentit, moyennant une somme annuelle de 4 millions qui devait lui être payée pendant toute la durée de la guerre. Le clergé devait en faire lui-même la répartition, sans que les officiers du Roi s'en mêlent.

En vertu des lettres patentes du Roi du 28 octobre 1695, la Chambre ecclésiastique du diocèse de Soissons se réunit le 30 janvier 1696 pour faire la répartition des 85,578 l. 18 s. formant la quote-part du diocèse dans la somme de 4 millions accordée au Roi au lieu de la capitation, et dans celle de 51,539 l. votée pour faire face aux frais de transport de ces quatre millions de livres dans les coffres du Roi, suivant la délibération du clergé du 2 août 1695.

C'est au sujet de cette répartition qu'une vive querelle éclata entre l'abbé de Valsery et l'évêque de Soissons, Mgr Brulart de Sillery.

M. de Mannevilette ne se contenta pas de discuter dans l'assemblée. A la date du 13 février 1696, une requête (1) était signifiée par Robert Briet, huissier royal à Soissons, à Gosset, greffier du clergé, au nom de « Messire Claude Hanyvel de Mannevilette, vicaire général de l'Ordre de Prémontré en la circarie de France, sindic et depputé en la Chambre ecclésiastique de Soissons, pour Messieurs et Dames abbez et abbesses, prieurs et

(1) *Arc. Nat.* G[7] 512.

prieures et communautez regulières dud. Soissons ».

En outre, l'abbé de Valsery rédigea une protestation (1) conçue en termes très vifs et sans doute destinée à être répandue dans tout le diocèse.

En marge de la requête du 13 février 1696, on trouve les réponses du sieur Le Bon de Maizemont, syndic du clergé de Soissons, et ces deux pièces, malheureusement trop longues pour pouvoir être reproduites, nous permettent de donner un aperçu de cette affaire qui devait avoir pour M. de Mannevilette de graves conséquences.

Les protestations de l'abbé de Valsery portaient sur deux points principaux.

L'évêque de Soissons a décidé, à lui seul, de la répartition de l'imposition, sans tenir compte d'aucune observation, sans même mettre aucun point contesté en délibération pour être réglé à la majorité des suffrages, sans prendre les conclusions de M. Le Bonguy, qui représente tout le corps du clergé, homme très éclairé et très habile, et cependant les lettres du Roi ordonnaient aux archevêques et évêques de procéder avec le concours des députés de chaque corps. Ne pouvant se faire entendre, le réclamant s'est retiré de l'assemblée; il y est cependant revenu pour signer le rôle, ne voulant pas retarder la levée des deniers du Roi, mais il a tenu à protester pour éviter que ce rôle puisse servir à l'avenir de modèle.

D'autre part (et nous trouvons ici une nouvelle preuve des jalousies qui divisaient les clergés séculier et régulier), l'abbé de Valsery trouve que le

(1) *Arch. Nat.* G[7] 512. Toutes les autres pièces citées dans ce travail proviennent du même carton.

corps qu'il représente est excessivement surchargé dans cette répartition. Tout le clergé séculier, y compris l'Evêque et le Chapitre de la Cathédrale, ne supporte pas le quart de la somme imposée. Lors d'un don gratuit antérieur montant, lui aussi, à 4 millions, les curés en corps avaient été taxés à 23 ou 22 mille livres ; aujourd'hui ce chiffre est réduit à 11,000.

M. de Mannevilette protestait aussi contre la levée d'une somme de 4,196 l. 10 s. nécessaire, d'après l'Evêque, pour faire face aux frais de la levée des 85,578 l. 18 s. et à quelques non-valeurs. En réalité, le Roi a pourvu lui-même, dit l'abbé, aux frais occasionnés par la levée de ce nouveau don annuel, et en ce qui concerne les non-valeurs qui peuvent se produire, on peut facilement les couvrir par les revenants-bons provenant tant des décimes et des dons gratuits que des ministres convertis.

Enfin, l'abbé de Valsery s'élève contre une levée de 4,000 l. qui se ferait pour les bois.

Bien entendu, Le Bon de Maizemont, syndic du clergé, ne laissait aucune de ces allégations sans réponse.

L'assemblée s'est tenue en la manière accoutumée, les matières ont été mises en délibération suivant l'usage, et l'abbé de Valsery a pu dire son sentiment comme tous les autres députés.

Le corps des séculiers, y compris les bénéficiers commendataires, porte plus des deux tiers de l'imposition ; en réalité, l'abbé de Valsery n'aurait protesté qu'en ce qui concernait son abbaye qui ne produirait, selon lui, que 5,000 l. de revenus tandis qu'elle en rapporte plus de 10,000.

D'ailleurs, il a signé le rôle sans aucune observation, ainsi que les députés des monastères et mai-

sons conventuelles qui y avaient le même intérêt que lui.

Il est vrai que la taxe du diocèse pour la capitation n'est que de 85,578 l. 18 s., mais il y a en plus la taxe pour l'augmentation des gages des officiers suivant le contrat passé avec le Roi le 26 juillet 1695, et qui est à la charge du clergé de Soissons, attendu la réunion qui a été faite de la plupart desdits officiers. Cette taxe supplémentaire est donc justifiée.

L'abbé de Valsery se trompe aussi lorsqu'il parle d'une levée de 4,000 l. pour les bois, il s'agit seulement de 2,347 l. 18 s., part du diocèse de Soissons dans la somme de 150,000 l. que l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris le 3 décembre 1693, au sujet des bois, avait résolu d'imposer annuellement.

L'abbé de Valsery avait-il raison ou tort, je l'ignore, mais en tous cas, l'évêque de Soissons, extrêmement irrité de son attitude, écrivit au contrôleur général M. de Pontchartrain, de qui relevait la généralité de Soissons la lettre suivante :

« A Soissons, le 14 février 1696 (1).

« Monsieur,

« Le sieur abbé de Valsery, abbé régulier de laditte abaye de l'Ordre de Prémontré dans mon diocèse et député des abbés à la Chambre ecclésiastique de mondit diocèse, a signé avec tous les autres députés sans former d'opposition le département que nous avons fait de la somme à laquelle le dio-

(1) *Arch. Nat.* G^7 512.

cèse de Soissons a été taxé pour la part des 4,000,000 livres accordées au Roy par l'assemblée générale du clergé de France, au lieu et place de la capitation. Mais quoi qu'il ait approuvé tout ce qui s'est fait dans la Chambre à ce sujet, et qu'il n'y aie pas contredit d'une seule parolle, il a fait signifier deux jours après sa signature l'opposition cy-jointe ; sans avoir pris auparavant aucune mesure avec moy, n'y m'avoir fait connaître qu'il eut aucun sujet de plainte.

« Il vous est aisé de juger, Monsieur, combien une telle conduitte peut causer de scandale dans mon diocèse, combien elle y peut susciter de procès de la part des bénéficiers et surtout des réguliers, mal informés de la vérité des choses, et combien la levée des deniers du Roy en peut souffrir de préjudice.

« Vous verrez, par les responses du syndic aux articles de ce libellé, à quel point il est calomnieux, et à quoy il expose la dignité d'un Evêque dans son diocèse.

« Je suis informé, d'ailleurs, que le dit sieur abbé de Valsery parle et écrit de tous costés aux bénéficiers, et surtout aux réguliers pour les exciter à la révolte.

« Cette conduitte ne doit pas surprendre de la part et avec un homme d'un esprit fort dangereux et fort brouillon, qui n'aime que les procès et les querelles, personne ne pouvant vivre en paix dans son voisinage. C'est de quoy Sa Majesté pourra être aisément informée, si elle veut s'en faire éclairer par M. de la Houssaye, intendant de cette généralité.

« Je me suis efforcé par toutes sortes de voyes d'honéteté et de douceur, depuis plusieurs années,

de l'obliger de bien vivre avec moy ; mais il m'a été impossible d'en venir à bout.

« L'imposition que nous venons de faire s'est faitte avec une telle exactitude que je doute, permettez-moi ce mot, dans aucun diocèse du Royaume, on en ait fait aucune avec plus de soin et de bonnes intentions.

« Et outre que la justice oblige à la faire de cette sorte, j'ai crû qu'il estoit de l'intérest du Roy que l'on aportast les dernières précautions pour la bien faire, parce que le diocèse de Soissons étoit de ceux qui portent les plus fortes taxes. La levée des deniers du Roy ne s'y peut faire qu'en observant une grande égalité dans les taxes des particuliers.

« Il est donc infinimant important, Monsieur, que le Roy à qui je vous supplie de vouloir bien communiquer tout cecy, aie la bonté de me soutenir contre les méchantes intentions d'un tel homme qui n'est aujourd'huy si irrité que parce que je luy ay marqué dans l'Assemblée qu'on ne pouvoit approuver qu'il voulut nous obliger à ne taxer son abaye que sur le pied de 5,000 l. de rente, tandis qu'elle en vaut plus de 12,000 l. ; pour cela, Monsieur, je vous supplie de vouloir bien faire en sorte que le Roy m'ordonne de luy deffandre de se trouver davantage à nos assemblées où il ne vient que pour brouiller, étant d'ailleurs très incapable d'affaires.

« Outre que je crois ce remède nécessaire pour le bien des affaires du Roy, il me semble, Monsieur, que je puis raisonnablement demander cette satisfaction pour une insulte de la nature de celle-cy.

« La Chambre est d'ailleurs composée de députés très sages, plains d'honneur, de probité et de lumière, et quand cet homme-cy n'y sera plus, on

y fera les affaires en paix, et avec la justice à laquelle il s'oppose incessamment.

« Je puis vous assurer que j'exécuteray là-dessus les ordres de Sa Majesté avec douceur, mais je pense néanmoins qu'il sera nécessaire que le public soit informé que j'en auroy receu de tels, tant pour mon propre honneur que pour contenir les bénéficiers que cet abbé auroit pu surprendre.

« Au reste, Monsieur, si Sa Majesté le juge à propos, je communiqueray le départemant que nous avons fait à telle personne qu'il Luy plaira, ce départemant ne me pouvant faire que beaucoup d'honneur. Mais je vous supplie très humblement de vouloir bien me donner en cecy des marques de l'ancienne amitié dont vous m'honores. Je ne les désire point par raport à ma propre satisfaction mais par raport au bien des affaires, et à l'honneur de la place que j'occupe, qu'il est important de soutenir en des occasions de la nature de celle-cy, surtout quand on a toutte la raison de son costé. Je suis,

« Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

« L'Évesque de Soissons.

« J'attandray votre réponce, Monsieur, pour travailler à l'imposition des rentes annuelles ».

Au reçu de cette lettre, le contrôleur général donnait à l'intendant de La Houssaye l'ordre de s'occuper de cette affaire, et celui-ci rendait compte au ministre de ce qu'il avait fait dans la lettre suivante :

« Monsieur,

« En exécution des ordres du Roy portés par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, j'ay mandé M. l'abbé de Valsery et je luy ay parlé, de la part de Sa Majesté, dans les termes que vous m'avez prescrits, il les a escoutés avec respect. Mais ayant voulu entrer en matière sur ce dont il s'agit, il m'a avancé plusieurs propositions plus extraordinaires les unes que les autres ; ce que M. l'Evesque de Soissons vous a mandé du caractère de ce Religieux ne peut, Monsieur, vous donner qu'une foible idée de ce qu'il en essuie tous les jours et de ce que j'en ay essuié moy-mesme en quelques occasions sans m'en plaindre. C'est un homme d'un caractère très dangereux, toujours prest à s'élever et à se mettre à la teste de ceux qui affirment du mécontentement. Il a pris soin de répandre, dans plusieurs Communantés religieuses, des copies de la protestation qu'il a faite, ce qui cause un grand esclat, et s'il m'estoit permis, Monsieur, de vous en dire mon sentiment, je crois qu'il conviendroit qu'il allast faire des excuses à M. l'Evesque de Soissons et qu'il luy reportât luy-mesme l'original de la protestation qu'il m'a tesmoigné estre encore dans le dessin de faire insérer dans les actes de la Chambre Ecclésiastique de ce diocèse, à moins que Sa Majesté ne luy ordonne absolument de la suprimer. Il m'a dit qu'il auroit l'honneur de vous écrire et qu'il n'estoit pas embarassé de sa justification, quoy que je luy aye bien fait connoitre qu'il ne convenoit pas au service du Roy que ceux qui travaillent avec des veües aussy pures et un zèle aussi désintéressé que le fait

M. l'Evesque de Soissons fussent exposés à de pareils procédés.

« Je suis, avec un profond respect,

« Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

« De La Houssaye.

« A Soissons, 26 février 1696 ».

On lit au dos de la pièce :

« Suivre son avis par lettre forte et ostensible qui marque à l'abbé que cecy est grave.

« En donner avis à Monsieur de Soissons ».

M. de Manevilette ne suivait d'ailleurs pas les conseils de l'intendant, et adressait au contrôleur général la lettre suivante :

« Ce 27 février 96.

« Monseigneur,

« Il y a environ quarante ans que j'ay l'honneur d'estre l'agent et député des abbés, abbesses, prieurs et prieures, et des Communautés religieuses tant en Normandie qu'à Soissons, — depuis qu'il a plü au Roy me faire don de son abbaye de Valsery ; je me suis acquitté de cette charge avec honneur au gré de Sa Majesté, et de ce grand corps, que j'ay tousjours porté à se soumettre en touttes choses aux volontés du Roy et à payer avec joye tous les dons gratuits et austres impositions qu'il a pleü au Roy demander au clergé, j'ay crû n'avoyr pas mérité les menasses et les réprimandes que Monsieur l'Inten-

dant m'a fait déjà part, et en termes si durs pour un sujet fidelle à Sa Majesté, je dégénérerois bien, Monseigneur, de toutte ma famille qui a donné depuis tant de temps et donne encor à Sa Majesté, dans ses armées comme dans ses cours souveraines, des tesmoignages de sa fidélité. — Je ne scay point ce que vous a pü escrire Monsieur l'évesque de Soissons, mais je scay que je n'ay rien fait que ma conscience me reproche, au contraire j'ay envisagé les intérests de Sa Majesté, l'exéqution de ses lettres patentes et l'utilité du public. Je me suis aperçü depuis quelque temps que Monsieur l'évesque de Soissons cherchoit l'occasion de me nuire et j'ay fuy par prudence touttes les occasions de contestations avec luy; je luy ay offert mesme de ne me jamais trouver aux assemblées diocésaines, parce que il m'a paru que je luy estois suspec et que je l'incommodois et j'aurois esté resjouy pour sa satisfaction qu'il vous eust plü ordonner à Monsieur l'Intendant de me deffendre de vostre part de me trouver à aucune assemblée, parce qu'il s'y passe des choses que j'ay peine à passer, et qu'il faut pourtant passer pour paix avoyr. Je vous envoyée, Monseigneur, l'original de mes protestations, ses motifs et la veüe que j'ay eüe, vous n'y verrez aucun intérest personnel, mais seulement celuy de Sa Majesté et du grand corps que je représente dont il ny en a pas un qui ne soit disposé à se retrancher jusque à son nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'Estat. Si rien ne vous y aggrée, vous les jetterez au feü, et au moins approuverez-vous la bonne intantion; si je suis assez heureux que vous ne désaprouviez pas mon zèle, vous me rendrez telle justisse qu'il vous plaira.

Je suis bien esloigné d'avoyr donné atteinte

aux volontés du Roy, les termes de mon opposition vous le persuaderont, j'ay voulu empêcher de nouvelles et surabondantes levées qui quoy que elles paroissent de peü de conséquence, jointes ensemble elle surcharge le clergé et le fatigue plus que celle qui se fait pour le Roy ; il y a desjà tant de ses revenant-bons dans le clergé dont lon fait un si mauvais usage que à telle somme qu'ils se montent, il nen revient jamais aucune utilité au clergé en corps quoy que l'on puisse dire à Votre Grandeur, et cest contre ce mauvais usage que je ne puis me dispanser de crier et ce qui m'attire souvent des desboires de ceux qui ont l'hautorité. Je demande toujours que l'on ne lève sur le clergé que ce qu'il faut pour le Roy, et rien plus, afin que si par un malheur les affaires du Roy demandoient que l'on mist à la presse l'on pust encore en tirer quelque chose pour le soulagement de l'Estat, et que ses revenants bons, ses reliquats de comptes et surcrois de levées fatiguoient de manière que l'on le mettoit mesme hors d'estat de satisfaire à leurs taxes sans s'engager, ce qui n'estoit pas selon la volonté du Roy ; voylà, Monseigneur, tout le sujet de ma querelle, si j'ay tort, je me soubmets à vostre jugement, si je ne l'ay pas, vous adoucirez par un peu d'huile le vinaigre des reproches de Monsieur l'Intendant, mais je seray plus que satisfait si vous me faittes la grâce de me croyre, avec autant de respec que je le suis,

« Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

« De Hanyvel de Mannevilette,

« *Abbé de Valsery* ».

On voit au son de cette lettre que l'abbé de Valsery n'avait encore nulle envie de céder. Sans doute il comptait sur l'appui de son ordre, sur l'influence de sa famille, dont il invoquait les services.

Nous n'avons pu malheureusement trouver à la Bibliothèque nationale au Cabinet des Titres, sur cette famille que des renseignement un peu confus.

Certes elle n'a pas pas eu comme fondateur, comme l'indique une pièce contenue aux dossiers bleus, n° 346, Hector, Seigneur de Hanivel et de Cardigan, qui vivait en le comté de Devonie, l'an 1199, sous le règne de Richard Cœur de Lion. Cette généalogie est aussi fantaisiste que fastueuse.

En réalité les Hanivel devaient descendre de marchands de Rouen et ne commencèrent à marquer qu'au XVII° siècle.

L'un d'entre eux, sans doute un frère de l'abbé de Valsery, Adrien épousa en 1652 Marie Le Camus, fille d'Antoine Le Camus seigneur de Mérinville, contrôleur général des finances, et d'Isabelle Feydeau de Brou et filleule de Marie Colbert, tante de Colbert, son aieule paternelle ; il dut avoir ainsi l'appui du futur tout puissant premier ministre.

Nous trouvons aussi un Hanyvel, receveur général du clergé, puis secrétaire des commandements de Monsieur, frère unique du roi. Un autre capitaine aux gardes se distingua à la bataille de Steinkerque et y fut blessé.

La lettre de l'abbé de Valsery n'eût pas en tous cas le don de convaincre le contrôleur général, celui-ci dut lui adresser une missive sévère qui amena immédiatement M. de Mannevilette à résipiscence ainsi qu'en témoignent les deux lettres suivantes :

« MONSIEUR,

« En exécution des ordres portés, par la lettre que vous m'aves fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois et que j'ay receue le 16 au soir, j'ay envoié le 17 à M. l'abbé de Valsery la lettre que vous m'avies adressée pour luy faire rendre. Il est venu en conséquence hier 18 faire ses excuses à M. l'Evesque de Soissons qui m'a dit qu'il estoit content des termes dans lesquels M. l'abbé de Valsery luy a parlé.

« Je suis avec un profond respect Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DE LA HOUSSAYE.

« A Soissons, le 19 mars 1696. »

« MONSIEUR,

« Suivant les ordres qu'il vous a plu de donner à M. l'abbé de Valsery de la part du Roy, il se rendit hier icy dans ma maison, il y reconnnt sa faute et témoigna en avoir beaucoup de regret. Je suis persuadé que cela fera un fort bon effet par raport aux affaires du Roy, et que, vu l'éclat que la conduite peu discrette de cet abbé avoit faite, il étoit nécessaire que les choses se passassent ainsi que Sa Majesté l'a ordonné ; à mon égard je suis satisfait au delà de tout ce que je pouvois espérer. Si cette aflaire n'avoit regardé que ma seule personne, je n'en aurai assurément pas parlé.

« Je suis Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« L'EVÊQUE DE SOISSONS.

« A Soissons, le 19 mars 1696 ».

De nouveaux incidents avaient du se produire, car nous trouvons en septembre 1696 une nouvelle lettre éplorée de l'abbé de Valsery.

« Ce 6 septembre 1696.

« MONSEIGNEUR,

« Je ne doubte pas que Monsieur de Soissons, comme Monsieur de La Houssaye, n'aye donné advis à Votre Grandeur que j'ay satisfait à tout ce qu'il vous a pleu me prescrire dans celle dont vous m'aves honoré. Vos ordres Monseigneur sont les ordres du Roy, au moins je les regarde avec le même respec. J'y ay obéi sans vouloyr entrer en aucune justification ; cependant Monseigneur quand il vous plaira vous informer auprès de mon général, et de tous ceux qui ne sont pas suspecs, vous scaurez que je suis un abbé très solitaire, ne sortant jamais de mon monastère, ne songeant qu'à le rétablir pour le spirituel et temporel, que je n'entretiens aucun commerce avec qui que ce soit, et que mon esprit est très fort éloigné de toute apparence de cabale, mes ennemis mesme ne pourront disconvenir de ces véritez. L'opposition que j'ay faitte au clergé a esté sans venir d'aucun mauvais esprit ; vous l'aves désaprouvée, Monseigneur, et je la désaprouve aussi, mais j'ay de la peine de souffrir que l'on m'aye mis si mal dans vostre esprit, et je disois encore hyer à M. de La Houssaye que je croy que si j'avois eu assez de bonheur d'estre cognu de Votre Grandeur, à fond, que les choses ne se seroient pas passées avec tant de rigueur, mais, Monseigneur, peut-estre m'aves vous encore traitté avec humanité ignorant les advis que l'on vous a donné contre moy ; si je suis assez heureux que

vous vouliez bien m'escoutter quelque jours, j'espère que vous perderez ces mauvais sentiments d'un homme qui se fait gloire avec toute sa famille d'estre avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DE MANEVILETTE, abbé de Valsery ».

Tant d'humilité ne devait servir à rien ; on tenait à se débarrasser de l'abbé de Valsery. L'intendant lui-même, un de ces tout puissants intendants du règne de Louis XIV, prend l'affaire en main, les deux lettres suivantes en sont la preuve.

« MONSIEUR,

« La lettre de M. de La Houssaye que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer m'a été rendue icy, je vous la renvoye, ainsi que vous me marques de le faire. On ne sauroit vous estre plus obligé que je ne le suis. J'espère vous remercier moi-même dans peu de jours devant retourner à Paris pour des ? de la même affaire.

« Recevez etc.

« A Liancourt, le 2 juin 1697.

« L'EVESQUE DE SOISSONS ».

Et voici la lettre qui lui avait été communiquée.

« MONSIEUR (1),

« Aussy tost que j'ay eu reçeu la lettre que Monseigneur l'Evesque de Soissons m'a envoyée de vostre part, et que vous m'aves fait l'honneur de

(1) Le contrôleur général.

m'écrire au sujet de l'union de l'abbaye de Valsery à son évêché, je n'ai point perdu de temps pour l'exécution de vos intentions, et je suis allé à Prémontré, comme venant y faire une visite à M. l'Abbé. Quelque opposition qu'il eût d'abord à donner son consentement à cette union le désir de vous marquer sa déférence et son respect pour votre recommandation, l'a déterminé à se rendre, il m'a donné sa parole et je luy ay promis que j'aurois l'honneur de vous informer de son procédé.

« Comme M. de Prémontré s'estoit, Monsieur, d'abord addressé au R. Père de la Chaise pour luy marquer sa répugnance à ce consentement, je luy ay insinué que je croyois qu'il devoit par le même canal se faire un mérite auprès du Roy de la soumission avec laquelle il se conformoit aux intentions de Sa Majesté, j'ay été attentif néantmoins pour que dans la lettre qu'il a écrite à cet effet qu'il m'a communiquée avant que de la cacheter et que je me suis chargé de faire mettre à la poste, il ne fit aucune mention de celle que vous m'aves fait l'honneur de m'écrire, et que je lui avois fait voir suivant la permission que Monsr l'Evêque de Soissons m'a mandé que vous lui en avies accordée. Je m'estime heureux que ma négociation ait pu produire en cela quelque chose qui vous soit agréable.

« Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« A Soissons, 27 mai 1697.

« DE LA HOUSSAYE ».

Nos documents s'arrêtent là et nous n'avons pu suivre plus loin M. de Mannevilette. M. l'abbé Pécheur nous apprend que sa démission donnée, il

se retira à La Ferté-Milon et y mourut en 1713.

Peut-être nous sera-t-il permis de revenir plus tard sur ce personnage qui nous semble assez intéressant et dont la vie est encore peu connue, le rôle mal défini.

GISEMENT QUATERNAIRE DE CŒUVRES

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

I. — Découverte et publications faites sur ce dépôt.

Cet intéressant et considérable gisement fut découvert en 1863, lors des travaux faits pour établir la route vicinale de Noyon à Villers-Cotterêts, passant à Cœuvres.

Dans les déblais, on découvrit de nombreux ossements d'animaux de l'époque quaternaire ; une faible partie de ce dépôt fut ensuite exploité par le père de M. Charles Rouzé, pour l'amendement des terres.

M. Watelet fit paraître dans l'*Argus soissonnais*, du 16 février 1864, un article sur cette découverte ; ensuite il donna à la *Société géologique de France*, dans la séance du 2 mai 1864 (1), une note sur le même sujet.

Dans la même séance, de la Société géologique, M. de Saint-Marsaux lut un article sur les silex taillés, trouvés dans le même gisement (2).

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, vol. 1863-64, p. 289.

(2) *Bulletin de la Société géologique de France*, vol. 1863-64, p. 291.

Après ces deux communications, M. de Verneuil, qui avait visité le dépôt, donna son opinion sur son origine (1).

Le 10 dovembre 1864. M. Calland envoya à M. d'Archiac une lettre sur le même sujet, elle fut communiquée, le 21 novembre 1864, à la *Société géologique de France* (2).

A la suite de la lecture de cette lettre, MM. Hébert et Lartet émirent leurs opinions sur la formation du gisement (3).

En 1866, MM. Watelet et de Saint-Marsaux publièrent un article sur la faune et les instruments en silex du dépôt de Cœuvres dans : *L'âge de pierre et les sépultures de l'âge du bronze dans le département de l'Aisne* (4).

Les principaux instruments en silex, recueillis dans le gisement, furent décrits, les pièces les plus intéressantes furent reproduites. sur une planche.

En 1880, le docteur Alfred Wimy, de Braine, donna au Congrès de Reims de l'*Association française pour l'avancement des sciences* (9e session), une note sur les gisements quaternaires du département de l'Aisne, dans laquelle se trouve un article spécial sur celui de Cœuvres (5). Au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Paris 1889, j'ai donné un article sur le

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, vol. 1863 64, p. 293.

(2) *Bulletin de la Société géologique de France*, vol. 1864-65, p. 30.

(3) *Bulletin de la Société géologique de France*, vol. 1864-65, p. 33.

(4) Paris, 1866, librairie Savy.

(5) Congrès de Reims, 1880, p. 858.

même dépôt. sous le titre : *Note sur le gisement quaternaire de Cœuvres* (1).

Dans la séance de la *Société d'anthropologie de Paris*, du 15 juin 1899, M. l'abbé Breuil a donné une *Note sur un terrier de Marmottes quaternaires à Cœuvres* (2), ayant été trouvées dans le gisement en question.

Depuis 1889, grâce à l'obligeance et à l'amabilité de M. Rouzé (Charles), que je remercie de son bienveillant accueil, j'ai pu faire, en plusieurs fois, de nouvelles fouilles, qui m'ont fait découvrir de nombreuses pièces que je pense être assez intéressantes pour être présentées à la Société.

Par la même occasion, je crois qu'il peut être utile de donner quelques renseignements sur cet important dépôt.

II. — Position et importance du gisement.

Le dépôt quaternaire de Cœuvres est des plus intéressants, par sa position topographique et des très nombreux objets (faune et industrie) qu'il contient.

Pour le Congrès international d'anthropologie de 1889, j'avais disposé deux plans et trois coupes pour rendre plus facile la description du dépôt, je présente de nouveau ces figures à la Société.

Le plan fig. 1, représente le terrain lieudit *La Garenne*, appartenant à M. Rouzé (Charles), où se trouve le gisement ; il est au nord et sur la rive gauche de la rivière de Retz, A ; il comprend la plus grande partie du terrain compris entre la route

(1) Compte rendu de la 10e session, Paris, 1889, p. 183-195 avec 5 figures.

(2) *Bulletin de la Société d'anthropologie*, vol. 1899, p. 521.

vicinale de Villers-Cotterêts à Cœuvres et l'ancien chemin de Soucy à Cœuvres.

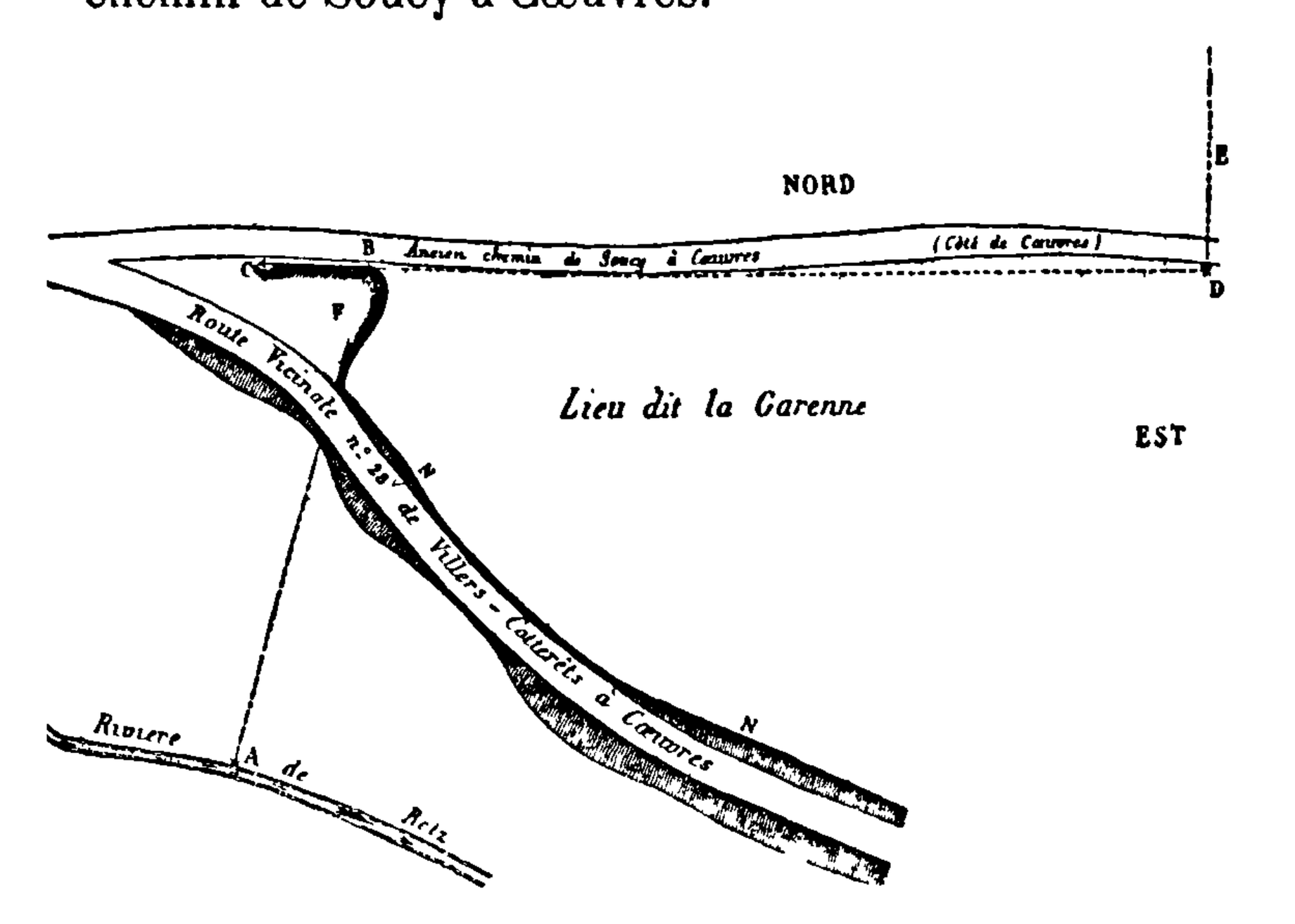

Fig. 1. — Plan $\frac{1}{3000}$

La faible partie entre la route vicinale et les lettres B, C, fig. 1, indique l'endroit du dépôt enlevé, pour l'amendement des terres, peu de temps après la découverte.

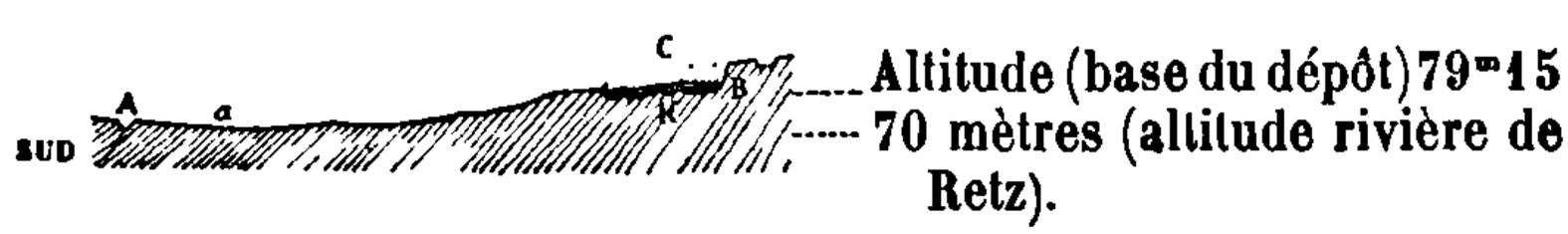

Fig. 2. — Coupe $\frac{1}{4.000}$

La fig. 2 représente la coupe suivant la direction de A, B, du plan, fig. 1, partant de la rivière de Retz, A, à la partie du dépôt enlevé et des prin-

cipales fouilles que j'ai faites à l'est des lettres B et F.

Cette coupe fait voir que la base du gisement constaté se trouve à 9 m. 15 centimètres au-dessus du niveau actuel de la rivière de Retz (1).

Ce fait de différence de niveau, prouve qu'il n'est pas possible qu'il y ait eu remaniement des objets déposés par les eaux, puisque le dépôt s'est formé lors du creusement de la vallée.

Fig. 3. — Coupe $\frac{1}{4.000}$

La fig. 3, représente la coupe du gisement, dans la direction de l'ouest à l'est, suivant la ligne C D, fig. 1, c'est-à-dire dans le sens de la direction des eaux de la rivière de Retz.

Cette coupe est très intéressante : des fouilles faites, le long de l'ancien chemin de Soucy à Cœuvres, ont prouvé que le dépôt quaternaire existe sur une longueur totale de 265 mètres de gisement constaté, jusqu'en G, fig. 3. Il commence vers la hauteur de l'ancien chemin de Soucy, à environ 400 mètres de la dernière maison située à l'ouest de Cœuvres, pour aller se terminer vers C, fig. 1 et 3.

(1) Cette différence de niveau peut paraître faible, comparée à d'autres gisements, mais cela n'a rien d'étonnant, attendu que la période de creusement de la vallée de Retz est arrêtée depuis longtemps, par l'établissement, sur cette rivière, de onze barrages qui existaient sur 8 kilomètres de Cœuvres à la rivière d'Aisne, qui est à l'altitude d'environ 34 mètres au confluent de la rivière de Retz. Ces barrages ont même été la cause d'une période de remplissage, comme on peut le remarquer en A, fig. 2, où la prairie se trouve maintenant à 90 centimètres au-dessous de la rivière A.

On peut évaluer à environ 3 hectares l'importance de la superficie du dépôt constaté, ayant été laissé par des eaux limoneuses, sur une différence de niveau de 13 mètres 60 centimètres, comprise entre l'altitude 79 m. 15 (en K fig. 3), et 92 m. 75 (en G). Il est intéressant de faire remarquer que le terrain où s'est formé le dépôt est en pente, du côté de l'arrivée des eaux, ce fait en a favorisé la formation sur une épaisseur d'environ 3 m. 50 centimètres dans la partie basse, B, C, fig. 1 et 3, en diminuant d'épaisseur en montant, pour n'avoir plus qu'environ de 50 à 60 centimètres d'épaisseur sur la hauteur vers G H, fig. 3.

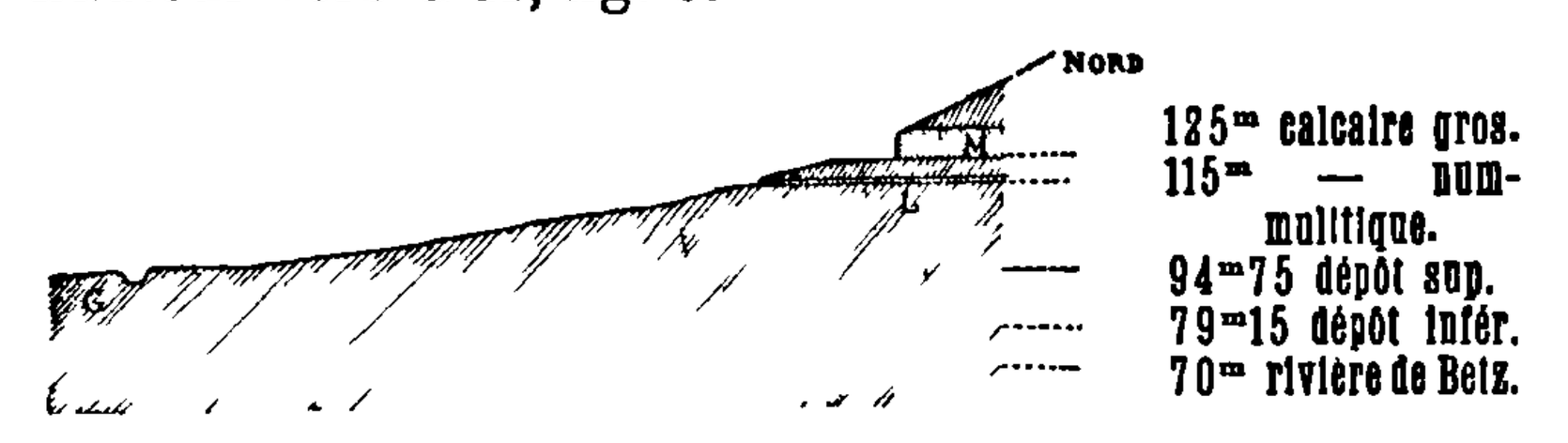

Fig 4. — Coupe $\frac{1}{4.000}$

La fig. 4 représente la coupe suivant la direction D, E, fig. 1, partant du niveau supérieur du gisement, G, fig. 3, en allant jusqu'aux couches de calcaires nummulitique L, et autre M, fig. 4.

La fig. 5 représente le plan d'ensemble, partant de la rivière d'Aisne, faisant bien ressortir la position particulière du gisement de Cœuvres, en A, situé entre des montagnes où j'ai indiqué une courbe de niveau à 140 mètres d'altitude, faisant bien voir le versant de la rivière de Retz, et aussi celui de la Savière, affluent de l'Ourcq.

Ce plan prouve qu'un courant d'eau n'a pu exister, en venant du bassin de la Marne vers celui de la rivière d'Aisne, par Cœuvres, que lorsque les

eaux pouvaient être au-dessus de l'altitude de plus de 140 mètres, passant vers le point B du plan, fig. 5.

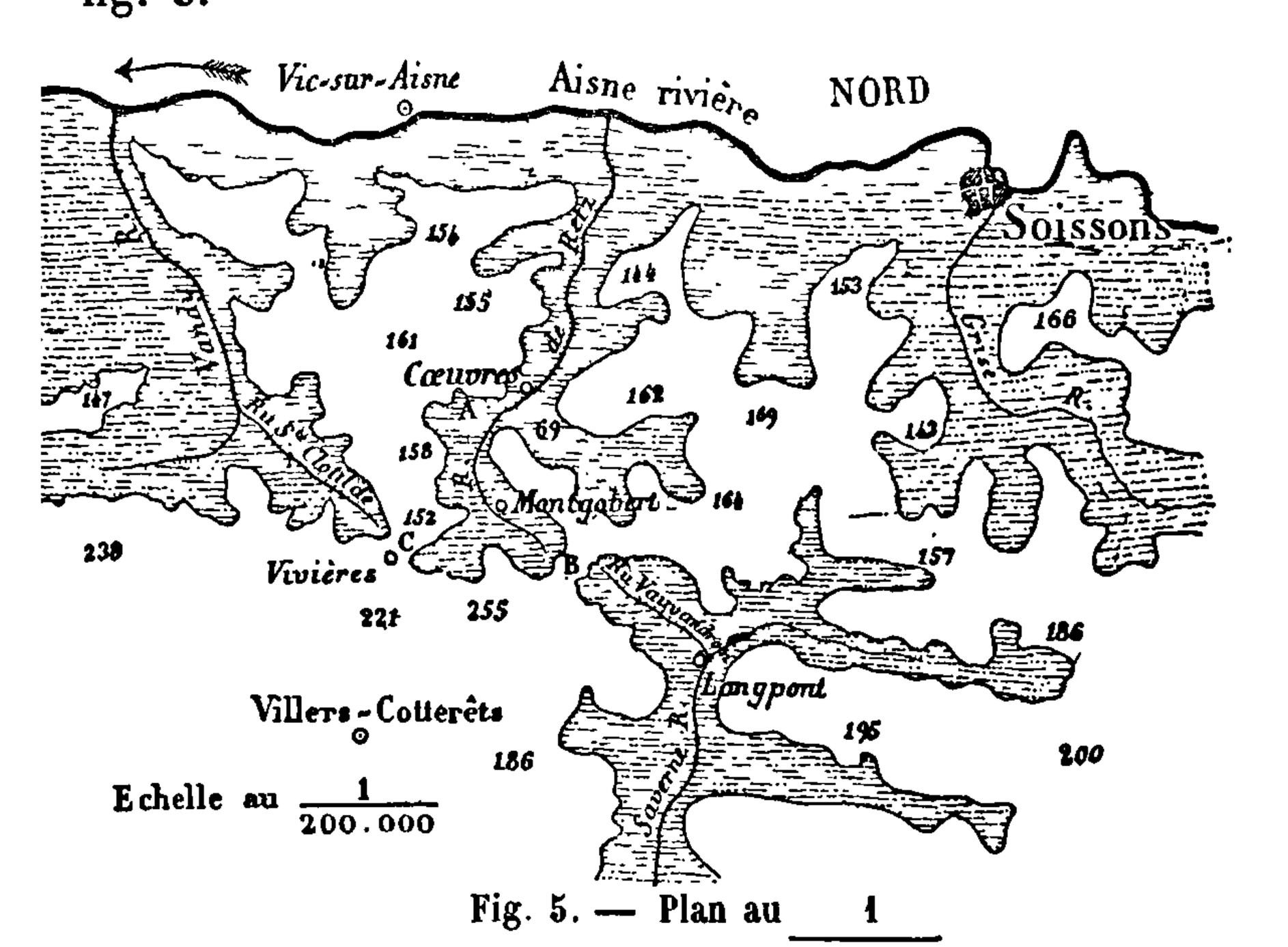

Fig. 5. — Plan au 1/300.000

III. — Opinions diverses émises sur la formation du gisement.

D'après les publications faites sur le dépôt de Cœuvres, voici les diverses opinions qui ont été émises : En 1864, MM. Watelet pensait que c'était le résultat d'une brèche osseuse ; de Saint-Marsaux croyait qu'il devait appartenir à la formation de brèche osseuse ou déboulis ; de Verneuil pensait que le dépôt n'était pas une brèche, mais un dépôt d'éboulement sur les pentes sur couches régulières ; Calland croyait qu'il était de formation diluvienne ; Hébert considérait qu'il s'était formé probablement par l'éboulement d'une caverne ; Lartet regardait la

couche supérieure comme résultant d'un éboulement, mais il refusait d'admettre la même origine pour la couche inférieure.

En 1866, M. Watelet était d'avis d'un éboulement sur les pentes ; en 1880, le docteur Wimy pensait que le dépôt pouvait bien appartenir à la période qui suivit immédiatement celle du diluvium. MM. Gabriel et Adrien de Mortillet ont considéré le gisement de Cœuvres comme étant un centre d'habitations en plein air de l'époque moustérienne (1).

IV. — Origine probable du gisement.

Vers le nord-est du dépôt il existait primitivement un promontoire, dans la direction de E D du plan, fig. 1, lequel formait une anse dans la vallée, dont la pente était, comme je l'ai indiqué, inverse du courant des eaux de la rivière de Retz.

A l'époque où les eaux étaient très hautes dans cette vallée, très probablement par l'effet de ruissellement produit par de fortes et fréquentes pluies, elles produisirent, vers le bas du promontoire, des érosions sur les sables inférieurs, dont on voit en partie l'importance de la couche dans une grande sablière qui se trouve vers l'est et près du gisement, au bord de la route vicinale.

Le résultat des érosions amena d'abord, soit par affouillement, soit par glissement sur la glaise, la descente du banc de roches nummulitiques, qui descendirent de l'altitude de 116 m. 85 centimètres (L, fig. 4) à 79 m. 15 centimètres (K, fig. 2 et 3).

On peut constater en N. N, fig. 1, une longue partie de ces roches nummulitiques, descendues de

(1) *Préhistorique,* édition 1883, p. 267.

telle sorte qu'on les croirait encore en place de formation ; c'est là ce qui peut faire croire au glissement, comme cela se produit encore de nos jours dans certains pays.

Il serait bien intéressant de s'assurer par des fouilles si ce premier calcaire, venu de la montagne, recouvre une couche archéologique qui aurait été déposée précédemment par les eaux.

Ce premier calcaire descendu produisit un espèce de barrage qui occasionna le remous de l'eau, ce qui favorisa davantage le dépôt du limon qui se forma là par des marnes, sables, ossements, etc... amenés par le courant des eaux.

Le calcaire supérieur, M, fig. 4, descendit ensuite de l'altitude de 125 mètres en se brisant, en blocs plus ou moins gros, pour venir aussi s'abîmer dans le gisement, en faisant une descente de 125^{m}—79^{m}= 46 mètres.

Des éboulements successifs, de ces divers calcaires, se produisirent encore plus tard de la montagne ; ils vinrent, à diverses reprises, recouvrir le limon précédemment déposé, lesquels furent à leur tour recouverts par d'autre limon amené par les eaux.

Dans une fouille faite en 1889, j'ai découvert de ces fragments de roches, complètement isolés les uns des autres dans la couche quaternaire, qui avait plus de 3 mètres d'épaisseur à cet endroit. Là j'ai constaté un de ces blocs de 1 m. 50 centimètres de hauteur, sur 1 m. 12 centimètres de largeur, qui se trouvait vers le fond de la fouille, il était resté presque debout mais légèrement incliné du côté de l'arrivée des eaux ; des fragments de calcaire très tendre, arrondis de la grosseur du poing, ayant été certainement roulés par les eaux, étaient venus se

déposer contre ce gros bloc de pierre, du côté aval du courant de la rivière de Retz. Ce fait permet de croire que c'est bien un courant d'eau qui a formé le dépôt de Cœuvres.

Si maintenant on remarque l'importance du gisement constaté, qui existe sur environ 3 hectares, sur un terrain qui est incliné du côté de l'arrivée des eaux de la rivière de Retz, ce qui a fait que la couche quaternaire s'est formée sur 3 m. 50 centimètres d'épaisseur dans la partie basse, en B, fig. 2 et 3, pour aller, tout en diminuant d'épaisseur, se terminer, en montant sur une longueur de 265 mètres, en G, fig. 3, où la couche archéologique n'a plus qu'environ 50 centimètres d'épaisseur, et cela sur une différence de niveau de 13 m. 60 centimètres de B à G.

De ces observations on peut conclure que :

1° Le gisement de Cœuvres ne peut pas être, en raison de son importance, le résultat d'une brèche osseuse ni d'éboulis sur les pentes, comme l'ont pensé certains auteurs ;

2° Le dépôt s'est formé par des eaux limoneuses ayant un courant plus ou moins fort, venant de la direction de celui de la rivière de Retz, comme le pensaient MM. Calland et Wimy, lorsque les eaux, vers Cœuvres, étaient encore à un niveau de plus de 50 mètres au-dessus du niveau actuel de la rivière d'Aisne.

Il est bien certain qu'un courant d'eau, assez élevé, a existé, à l'époque quaternaire, dans toute la vallée de Retz, dans laquelle se trouve Ambleny.

La preuve en est certaine par la découverte faite en 1899 par M. Adolphe Cense, sur le territoire d'Ambleny, lieudit *La Vieille Montagne du Poteau.*

Notre collègue l'abbé Letombe a entretenu la

Société de cette découverte, dans la séance du 6 mars 1899 (1), laquelle consistait en ossements de rhinocéros, trouvés dans le dépôt quaternaire à l'altitude d'environ 70 mètres (2).

V. — Composition et position spéciale du gisement

Le dépôt de Cœuvres est formé d'un limon particulier composé principalement de sable et de calcaire assez fin, stratifiés entre les divers fragments de roches descendues de la montagne.

On trouve, dans ce gisement, beaucoup d'ossements d'animaux dont plusieurs espèces sont disparues, des coquilles fossiles et de nombreux silex taillés. Un grand nombre de ces pièces sont recouvertes par des blocs de rochers, plus ou moins gros, descendus de la montagne ; ce fait prouve évidemment la longue durée de la formation de ce dépôt.

Les ossements sont généralement très bien conservés, mais toujours, d'après ce que j'ai constaté, isolément et sans connexion anatomique ; beaucoup d'os ont été brisés intentionnellement pour en extraire la moëlle.

On rencontre aussi assez souvent, dans le gisement, des os brûlés ayant été certainement roulés par les eaux, ils sont comme pétrits dans la masse, comme on peut s'en assurer par ceux que je présente à la Société.

J'ai même recueilli à 2^{m} 50 centimètres de profondeur une espèce de scorie indiquant le résultat d'un feu de très haute température.

(1) *Bulletin de la Société*, vol. 1899, p. 14.

(2) Le gisement quaternaire sur Cœuvres est un peu plus élevé que celui d'Ambleny ; cela n'a rien d'étonnant, ce dernier étant à environ 5,800 mètres en aval de celui de Cœuvres.

Contrairement à beaucoup d'autres gisements quaternaires, situés dans des vallées plus ou moins larges de grands cours d'eaux, qui ont pû recevoir de très loin les objets que l'on y trouve, la position spéciale de celui de Cœuvres, situé dans la petite et étroite vallée de la rivière de Betz, est telle que tout ce que renferme ce dépôt peut-être considéré comme d'origine locale, n'ayant pas pû être amené par les eaux de plus de 4 à 5 kilomètres au plus, c'est-à-dire du point B, fig. 5.

Cela est bien certain attendu que rien de lourd n'aurait pû remonter vers Cœuvres, venant de la direction de la rivière d'Aisne, qui se trouve à l'altitude d'environ 34 mètres au confluent de la rivière de Retz, tandis que le dépôt de Cœuvres varie de 79^{m} 15 centimètres à 92^{m} 75.

VI. — Industrie.

Le gisement de Cœuvres renferme un très grand nombre de pièces paléolithiques.

Plusieurs roches ont été employées pour faire les instruments, les pièces de beaucoup les plus nombreuses sont en silex de couches minces de calcaire silicifié, le silex marin ou pyromaque y est beaucoup plus rare, il en est de même des pièces en grès.

Les silex de calcaire silicifié du dépôt offrent une particularité remarquable, ils sont presque tous devenus blancs à l'extérieur, comme on peut le voir par les pièces que je présente à la Société.

Si on casse ces silex on voit que la partie blanche, ou cacholong, n'a envahi qu'une partie plus ou moins épaisse sur tout le tour de la pièce, de sorte que la

couleur primitive du silex n'existe plus que vers le milieu.

On peut s'assurer de ce fait par ces pièces cassées intentionnellement par moi, où on voit très bien que l'intérieur du silex est resté d'un blond plus ou moins foncé, quelquefois même coloré à la manière des agates rubanées, couleur primititive de la roche.

Ces silex proviennent très probablement de plaquettes minces (1) des couches géologiques du calcaire grossier, du bord des plateaux ou montagnes qui environnent la rivière de Retz.

La preuve en paraît certaine par les silex qui portent des empreintes de la faune fossile de (2) : Bithynia nitens, Deshayes ; Bithynia eugeni, Deshayes ; Cyclostoma munia, Lamarck ; Sphenia passyana, Deshayes ; Venus secunda, Deshayes ; Cerithium lapidum, Lamarck ; Natica mutabilis, Deshayes ; dont voici quelques-uns de ces silex avec empreintes.

Les instruments en silex marin et ceux de grès ont conservé à peu près leur couleur primitive contrairement à ceux de l'autre silex.

Les roches employées dans la région de Cœuvres ne permettaient pas d'obtenir de fortes et belles pièces, c'est probablement pour ce motif que beaucoup d'éclats de taille ont été utilisés en les disposant, par des retouches spéciales, à un usage en rapport avec la forme de l'éclat.

(1) Ce mode de fabrication, avec plaquette, était déjà employé à l'époque chelléenne, dans le département de l'Aisne, comme je l'ai constaté dans le gisement des Hautes Bruyères sur Mont-Notre-Dame. (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, vol. 1891, p. 81).

(2) La détermination a été faite par M. Laville, de l'Ecole des Mines de Paris.

Ce fait a occasionné, pour le gisement de Cœuvres, des formes généralement assez rares, ou peu remarquées, dans d'autres gisements de même époque. Beaucoup d'éclats, qui n'ont pas été retouchés intentionnellement, ont encore les arêtes extrêmement vives malgré qu'ils aient été roulés par les eaux très limoneuses.

Voici la description des principaux instruments recueillis dans ce gisement :

A. — Instruments en silex et en grès.

1° Les pièces les plus typiques sont celles dites archeuléennes, j'ai pu en recueillir 8 dans mes fouilles, à diverses profondeurs, elles ont des dimensions suivantes en millimètres :

	Profondeur	Longueur	Largeur	Epaisseur
1	0m.95	58	51	13
2	3m.30	63	42	18
3	1m.10	64	54	19
4	0m.90	65	53	18
5	2m.10	70	52	16
6	2m.40	77	61	15
7	2m.90	83	62	22
8	3m.00	87	70	12

La collection Watelet comprenait un certain nombre de pièces du même genre (1), dont voici quelques dessins qui indiquent les dimensions suivantes :

1		63	46	14
2		74	54	»
3		85	42	»
4		95	71	23
5		98	77	»
6		104	79	24
7		105	76	»
8		151	107	18

(1) Les originaux doivent être au Musée de Lille.

Comme on peut le remarquer les 16 instruments, (1), dont il vient d'être question, sont généralement d'assez faibles dimensions, cela tient à la roche employée qui n'était pas favorable pour en obtenir de plus fortes.

On peut objecter que les pièces acheuléennes de Cœuvres sont petites, cela n'a rien d'étonnant, puisque même à Saint-Acheul (Somme) M. Commont a recueilli des pièces minuscules, de même forme, n'ayant pas plus de 30 millimètres de longueur (2)..... 8 pièces.

2° Lames. Ces pièces sont assez rares, elles sont généralement de petite dimension, il est même permis de se demander si elles ont été employées..... 26 —

3° Les instruments de beaucoup les plus nombreux, qui paraissent avoir été le plus employés, sont des pièces, provenant d'éclats de taille, retouchées en forme de scie ? dont voici les différentes formes :

A. Scies ? droites, grossièrement retouchées..... 27 —

B. — de forme triangulaire plus ou moins finement retouchées ..... 47 —

C. — droites finement retouchées 28 —

A reporter : 136 —

(1) Les coupes des pièces 3, 3, 5 et 7, de la collection Watelet, n'étant pas représentées sur les dessins, j'en ignore l'épaisseur. Les collections Saint-Marsaux et Wimy comprenaient des pièces de même type.

(2) Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1906, p. 236.

Report :	136	—
D. — concaves généralement finement retouchées.....	20	—
E. — convexes.....	20	—
F. — avec double denture droite..	14	—
G. — avec double denture, de forme triangulaire.....	10	—
H. — avec triple denture.....	2	—
4° — avec racloir.....	5	—
5° Racloirs simples.....	16	—
6° — double.....	1	—
7° Grattoirs convexes simples.....	24	—
8° — — double (1).....	1	—
9° — — avec scie ?....	4	—
10° — concaves.....	27	—
11° — — avec scie ?....	7	—
12° Burins ?.....	3	—
13° Tranchets et pièces se rapportant à cette forme (2).....	20	—
14° Tranchet avec scie ? sur le côté...	1	—
15° Pointes. Ces pièces différent de la manière suivante :		
A. Longueur de 72 millimètres sur 60 millimètres à la base, retouchée des deux côtés en forme de scie ?.....	1	—
B. Autre pointe de 76 millimétres de longueur, sur 53 millimères de largeur, retouchée sur un seul côté..	1	—
A reporter :	313	—

(1) M. Commont, d'Amiens, a recueilli une pièce identique à Saint-Acheul (Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1906, p. 240, fig. 88 .

(2) Quelques-unes de ces pièces ont été prises par M. G. de Mortillet comme étant du campignien. (Bull. Société d'anthropogie de Paris, vol. 1899, p. 31).

	Report : 313	—
C. Pièce de 77 millimètres de longueur et 56 millimètres de largeur, aussi retouchée d'un seul côté, comme la pointe B, en forme de scie ?.....	1	—
D. Pointes variant de 38 à 85 millimètres de longueur sans retouches paraissant être de simples éclats de taille.....	18	—
E. Plus petites pointes, non retouchées, produites aussi, très probablement, par le hasard de la taille du silex.....	23	—
Total des pièces recueillies par moi :	355	—

Il est très intéressant de faire remarquer que les 44 pointes, dont il vient d'être question, n'ont aucun caractère de celles dites moustériennes.

Les 335 pièces ou instruments, du gisement de Cœuvres, comprennent : 311 de silex ayant été intercalé dans les couches de calcaire grossier, 32 en silex marin et 12 en grès.

Avec les instruments en silex taillés on trouve, dans le gisement, un très grand nombre de déchets de taille, mais ce qui est intéressant c'est que beaucoup sont sous forme de plaquettes de silex de très faible épaisseur comme on peut le voir sur les quelques pièces que je présente à la Société (n° 16) ; j'ai recueilli 385 éclats du même genre (1). Toutes ces pièces ayant une très faible épaisseur

(1) M. Commont qui a vu, le 7 mars dernier, tous mes silex de Cœuvres, m'a dit que les éclats en plaquettes ont beaucoup d'analogie avec les déchets de taille de Saint-Acheul, et que l'industrie qui est représentée à Cœuvres doit se rapporter à celle de l'acheulé en supérieur.

ont été facilement entraînées par les eaux, de l'endroit de l'atelier de taille, jusqu'au gisement.

Ces éclats se trouvent à toutes les profondeurs du dépôt, depuis 0m50 jusqu'à 3m50 centimètres, où le gisement offre le plus d'épaisseur.

Il est probable que toutes ces plaquettes très minces, de déchets de taille, qui ne portent pas de retouches, sont une preuve que le mode fabrication n'a pas changé pendant la longue durée de formation du gisement de Cœuvres, puisque les éclats en plaquettes sont identiques dans toutes les parties du dépôt, et que tous ces éclats sont de même silex.

B. — Outils ou instruments en os.

On trouve assez souvent, dans le gisement de Cœuvres, des os d'animaux ayant été cassés intentionnellement pour en extraire la moëlle ; parmi ceux-ci on en a recueilli qui ont été fortement usés par l'usage.

Il y avait de ces os dans la collection Watelet, qui a été achetée pour le Musée de Lille, ils ont très probablement servi comme outils.

Ces os usés sont du même genre que ceux dont il a été question dans une communication de M. Pittard, lue à la Société d'anthropologie de Paris dans la séance du 7 février dernier, sous le titre « Le travail de l'os à l'époque moustérienne » (1).

VII. — Faune des mollusques.

Le limon de Cœuvres contient beaucoup de fossiles de mollusques, mais il faut distinguer ceux de l'époque tertiaire d'avec ceux de l'époque qua-

(1) Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, vol. 1907, p. 65 et 73.

ternaire. Les premiers tels que : Nummulites, Cérites, etc..... qui ont été enlevés par les eaux, des couches géologiques bordant la vallée de Retz, proviennent de remaniements, ils n'ont donc pas d'intérêt pour fixer l'époque de formation du gisement.

Les coquilles fossiles d'époque quaternaire sont au contraire beaucoup plus intéressantes, celles que j'ai recueillies dans la couche de limon stratifié sont nombreuses; elles ont été déterminées par M. Paul Combes, attaché au laboratoire de géologie du Muséum de Paris, elles comprennent les variétés suivantes, que je présente à la Société :

Helix Hispida, Linné, (Très fréquentes) ;
Id. Diluvii, Bourguignat, (très fréquentes);
Id. Cricetorum, Müller;
Id. Caotata, Müller.

L'abbé Breuil y a aussi constaté des coquilles de Pupa (1).

VIII. — Faune des animaux vertébrés.

Le gisement de Cœuvres a fourni beaucoup d'ossements de l'époque quaternaire (2), ils sont

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 1899, p. 531.

(2) Les ossements sont si nombreux que M. Watelet, après l'enlèvement d'une partie du dépôt en C, fig, 2 et 3, a pû écrire dans *L'Age de pierre et les sépultures de l'âge du bronze dans le département de l'Aisne*, p. 10 :

« Le contact avec les grands mammifères est évident puisque « nous avons constaté jusqu'à ce moment, dans la même tranchée, « la présence de plus de quarante éléphants, de plusieurs rhino- « céros, d'innombrables chevaux et de bœufs, ainsi que quelques dents d'ours, d'hyènes et de cerfs ».

M. Calland écrivait aussi (*Bulletin de la Société géologique de France*, vol. 1864-65, p. 30) : « On a déjà retiré du gisement et « dans un espace de 100 mètres superficiels, plus de trois tombe- « reaux d'ossements qui ont été dispersés et enfouis dans les « marais nouvellement défrichés ».

généralement très bien conservés mais toujours, d'après ce que j'ai constaté, sans connexion anatomique, ayant été roulés et déposés là par les eaux.

Cette faune peut-être divisée en deux parties, celle des plus grands animaux et celle des petits.

La première a été publiée depuis longtemps par M. Watelet (1), elle comprend les espèces suivantes :

Elephas primigenius.
Rhinoceros tichorhinus.
Ursus spœleus.
Hyœna spelœa.
Bos.
Equus.
Cervus.
Canis (2).

En 1889 j'ai ajouté (3) : Félis Leo (Musée de Soissons), et quelques autres animaux.

Comme j'ai recueilli beaucoup d'ossements dans les fouilles du gisement de Cœuvres, le Dr Anthony, du Museum d'Histoire naturelle de Paris, a bien voulu se charger de les déterminer (4).

(1) *L'Age de pierre et les sépultures de l'âge du bronze dans le département de l'Aisne*, p. 8.

(2) Et un rongeur.

(3) *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de 1889*, p. 191.

(4) La détermination de ces ossements, qui comprenaient 185 tubes d'os de très petits animaux, n'étant pas terminée, la faune complète du gisement de Cœuvres ne sera publiée que dans quelque temps, très probablement dans les Bulletins de la Societé d'anthropologie de Paris.

IX. — Observations sur les marmottes du gisement de Cœuvres.

La présence de squelettes de marmottes, trouvés dans le dépôt, est bien certaine, mais il est permis de se demander si cet animal existait bien dans la région de Cœuvres à l'époque de formation du gisement. La découverte faite en 1899 par l'abbé Breuil, de trois squelettes complets de marmottes, dans un terrier, dont il a entretenu la *Société d'anthropologie de Paris*, dans la séance du 15 juin 1899, donne un renseignement à peu près certain sur ce sujet.

Dans mes fouilles, faites avant 1899, j'avais bien découvert le terrier en question, qui était à environ deux mètres de profondeur, mais je l'avais abandonné (1), pensant qu'il était d'époque moderne et ayant été creusé par des lapins, dans cette partie de terrain qui devait être en bois, comme l'indique bien le lieudit *La Garenne*.

Il est intéressant de voir le plan et la coupe du terrier des marmottes, donnés par l'abbé Breuil dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 1899, p. 521, et de voir les conclusions de son article, que je crois utile de reproduire : « Les « conclusions qui me paraissent ressortir de cette « trouvaille me semblent être celles-ci : après « l'abandon de Cœuvres par ses habitants mousté- « riens, par exemple, peut-être à l'époque du « renne, des marmottes avaient élu domicile dans « le sol formé en partie par les déchets de cuisine « et d'industrie des hommes moustériens ; durant « leur sommeil hivernal, elles furent surprises par « l'envahissement des eaux, provenant peut-être

(1) Etant arrivé tout près de l'ancien chemin de Soucy à Cœuvres.

« d'une fonte de neige ou d'une pluie abondante « (ainsi que cela a encore lieu actuellement pour « les rabouillères de lapereaux), et elles ont péri « noyées dans leur terrier... ».

Il est donc bien certain que les squelettes complets de marmottes trouvés dans le terrier du dépôt de Cœuvres, sont d'une époque plus récente que celle de sa formation, puisque ce terrier a été creusé dans la couche du limon déposé antérieurement.

X. — Conclusions.

De tout ce qui précède, on peut conclure que :

1° Le gisement de Cœuvres s'est formé pendant le creusement de la vallée de Retz, puisque la partie inférieure du dépôt (79 m. 15), se trouve de 10 m. 05 centimètres au-dessus de la prairie en A, fig. 2 (69 m. 10) ; malgré qu'il y ait eu, depuis l'établissement des barrages pour usines, une période de remplissage ;

2° Ce gisement n'est pas, comme l'ont pensé certains auteurs, le résultat de brèche osseuse, d'éboulis sur les pentes, ni le centre d'habitations en plein air ; c'est un dépôt qui a été formé, sur environ 3 hectares constaté, par un courant d'eau, plus ou moins fort, provenant de ruissellement ou autre, d'eau limoneuse dont le niveau supérieur était de plus de 50 mètres au-dessus du niveau actuel de la rivière d'Aisne : qui a amené et déposé là tout ce qu'il contient : ossements, fossiles, silex taillés, etc., et fait descendre, en plusieurs fois, les diverses roches de leur couche de formation ;

3° La faune des mollusques d'époque quaternaire représentée par les coquilles nombreuses d'Hélix Hispida Diluvii ; de même que la faune des ver-

tébrés comprenant : Eléphas primigenius, Rhinocéros tichorhinus, etc... prouvent bien l'ancienneté de ce gisement quaternaire ;

4° L'industrie représentée par des instruments en silex du type presque ovalaire de ceux de Saint-Acheul (Somme), de même que ceux de formes diverses découverts par M. Commont, d'Amiens, comprenant des racloirs (1), des tranchets (2), des grattoirs (3), et autres instruments analogues à ceux trouvés à Saint-Acheul et à Cœuvres, permettent bien de croire que le dépôt considérable de Cœuvres n'est pas d'époque moustérienne, comme l'ont pensé certains auteurs, mais qu'il remonte bien, comme le croit M. Commont, à l'époque du Saint-Acheul supérieur.

(1) *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, vol. 1906, p. 228 et 239.

(2) *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, vol. 1906, p. 240, fig. 88 et 89.

(3) *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, vol. 1906, p. 235, fig. 81.

Neuvième séance

—

Lundi 7 Octobre 1907

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, Bulletin n° 52, tome I et II 1906.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome XX.

Mémoires de la Société dunkerquoise, 1906, tome LIV.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome XIV, 1907.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des beaux-arts, 1907, n° 5.

Académie royale de Belgique.

Bulletin de la classe des sciences, 1907, n° 5.

Les Cloches de l'ancien campanile qui s'élevait au-dessus du couronnement de la tour de la Cathédrale de Soissons, par M. le chanoine LEDOUBLE.

Parmi ces ouvrages, M. le Président fait remarquer particulièrement la brochure de notre collègue M. le chanoine Ledouble qui a eu l'aimable attention d'envoyer quelques exemplaires de son œuvre pour être distribués de sa part aux membres présents à la séance. Chargé d'analyser ce travail, M. le Secrétaire en fait ressortir tout l'intérêt et

regrette que l'auteur ne l'ait pas destiné au Bulletin. Dans cet article, M. Ledouble signale la récente démolition du beffroi de la Cathédrale et donne de nombreux renseignements sur le guet et sur les cloches du campanile détruit. Au cours de sa Notice, il nous apprend en quelles circonstances et de quelle façon on sonnait tout récemment encore la cloche du guet. Enfin notre collègue a relevé une erreur de M. de La Prairie à propos de l'inscription d'une cloche de l'horloge. Au lieu du texte erroné publié dans le tome xx de notre Bulletin, il faut lire :

M. I. premier de ce nom E. de S.
Jo fist faire Mcccc. iiii^{xx} et xviii.

c'est-à-dire Jean Milet, premier de ce nom, évêque de Soissons nous fit faire en 1498.

CORRESPONDANCE.

Parmi la correspondance, M. le Secrétaire signale l'envoi par M. de Buttet, lieutenant au 67e, de deux anciennes images populaires de piété ayant un intérêt local. Ces deux images, genre Pellerin, sont, comme d'ordinaire, d'une grande naïveté. On voit sur l'une les deux apôtres soissonnais dans une échoppe travaillant de leur métier de cordonnier ; sur l'autre les deux apôtres sont montés dans une charrette de forme antique. Les deux personnages sont costumés à la mode du règne de Louis XVI, mais le bois paraît dater de la Restauration.

Le Secrétaire donne aussi communication d'une Notice adressée par M. Gailliard, de Vic-sur-Aisne, concernant le moulin de Cagny. Bien que M. Matton ait jadis donné une courte Notice sur ce même sujet, la Société décide de faire paraître par excep-

tion, au Bulletin, la Notice présentée, vu son intérêt.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Blanchard communique une note archéologique et anthropologique sur les sépultures de la Collégiale Saint-Vaast récemment remises au jour. Il présente sur le bureau un minuscule écusson de bronze du XIIIe ou du XIVe siècle environ ayant servi probablement d'ornement de costume militaire à cette époque. Ce bronze armorié a été trouvé il y a quelques jours au cours de l'examen des ossements par M. le docteur Henry Vennat, médecin-major au 67e, qui a fait don de sa trouvaille au Musée de la Ville. Cet écusson, chargé d'un lion rampant, serait, d'après le vieil historien soissonnais Claude Dormay, celui des Comtes et de la Cité de Soissons aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, car les armoiries à la fleur de lys n'ont été accordées à la cité par le roi qu'en 1265.

M. Vauvillé a étudié récemment sur leur emplacement même, les enceintes de Muret et de Chavigny. Il soumet à la Société le résultat de ses recherches. D'après notre collègue, l'oppidum de Muret qui remonte à l'époque gauloise possède une superficie de 15 hectares 88 ares. Des fouilles faites en divers endroits ont permis de constater que les profils de ses travaux de défense sont identiques à ceux des enceintes gauloises de la Somme, de l'Aisne et de la Seine-Inférieure. L'oppidum, situé sur un promontoire, au sud du village de Muret, est séparé du reste du plateau par un fort retranchement.

L'enceinte de Chavigny, au contraire, appartient

à l'époque romaine. Ses fossés doubles sont analogues à ceux de Gergovie. Sa proximité de la voie de Soissons à Vermand permet de supposer que c'était un poste de surveillance établi par les conquérants. Sa superficie est de 14 hectares 50 ares.

M. Blanchard lit son rapport sur l'excursion de la Société, du 17 septembre dernier, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, au cours de laquelle on visita les églises de Vaurezis, Nouvron, Fontenoy et Ambleny.

M. le Président présente, au nom de M. Plateau, une note relative au château de Muret, où notre collègue donne les noms des principaux possesseurs de ce domaine. D'après M. Plateau, les retranchements de Muret, loin d'être les restes d'un prétendu oppidum, ne seraient autre chose que des travaux de défense, exécutés par le prince de Condé vers 1566.

M. Blanchard signale la récente découverte au lieudit les « Longues Raies », d'un groupe important de sépultures. Parmi le mobilier funéraire, on a recueilli de nombreux vases qui malheureusement ont été brisés par les ouvriers. Les trouvailles les plus intéressantes consistent en deux tombeaux à incinération en forme de cabane ou de temple sculptés dans un bloc de pierre du pays et creusés intérieurement en forme de cloche.

Dans une seconde note, également lue par M. Lecer au nom de M. Plateau, notre vénéré président honoraire rappelle que M. Joseph Gonsse de Rougeville, popularisé par Dumas sous le nom de Chevalier de Maison-Rouge, habita longtemps Soissons, près l'église Saint-Léger et se maria, à la Cathédrale, le 23 octobre 1806 avec Melle Caroline-Angélique Boquet de Liancourt, fille d'un juge soissonnais.

Enfin, M. Blanchard termine la lecture de son étude archéologique sur l'abbaye de Saint-Jean des Vignes.

M. Waendendries fils, présenté à la dernière séance est élu membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

LES SÉPULTURES

de l'Ancienne Collégiale de Saint-Vaast

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Le trois septembre dernier, M. le Commissaire en chef de Soissons nous avertit, obligeamment, que de nombreux squelettes venaient d'être découverts, dans le faubourg Saint-Vaast, au cours de fouilles sur le terrain de l'église primitive du quartier.

A notre requête, M. Lamour différa de quelqnes jours l'enlèvement et le transport de ces ossements,

au cimetière de Soissons, afin de nous en permettre l'examen. Nous nous rendîmes sur l'emplacement de la trouvaille et nous vous communiquons, ici, brièvement, le résultat de nos recherches sur ces anciennes sépultures.

M. le docteur Vennat, médecin-major au 67e, avait bien voulu nous accompagner et se charger de l'étude des ossements au point de vue purement anthropologique. Nous lui exprimons à ce propos notre sincère gratitude pour son savant concours.

Nous adressons également nos remerciements à M. Jacquesson directeur de l'usine à gaz pour les intéressants renseignements qu'il nous a donnés au cours de notre visite sur son terrain.

C'est en creusant une tranchée assez longue et assez profonde (environ 2 mètres de profondeur sur 1 mètre 50 de largeur) dans la cour même de l'usine, pour la pose d'importantes canalisations, que ces ossements ont été rencontrés.

D'après M. Jacquesson, c'est la deuxième découverte analogue en cet endroit. Il y a dix huit mois, en élevant le bâtiment longeant la ruelle Saint-Vaast on trouva déjà un grand nombre de tombeaux. On rencontra une sorte de petit caveau vouté et un cercueil de pierre. Les squelettes avaient, parait-il, les bras étendus au long du corps. Mais très peu de tombes étaient intactes ; la plupart avaient été bouleversées et aucun objet n'accompagnait les corps, au dire des ouvriers.

Sans doute aucun, les ossements découverts au cours de ces premières fouilles et au cours des fouilles actuelles, proviennent des sépultures du cimetière, qui entourait jadis l'église primitive du faubourg, la Collégiale Saint-Vaast, fondée en 1127.

Cette église, dévastée déjà, au temps des guerres

de religion, fut complètement détruite, à la fin du dix-huitième siècle.

Lors des travaux de réfection des remparts de Soissons, depuis le XVIe siècle, le cimetière fut coupé, en partie, par le fossé et ses terres furent utilisées dans les remblais.

Si l'on examine le terrain de la tranchée, récemment faite, on voit que le sol est composé de terres entièrement maniées, entièrement rapportées.

On y trouve de nombreux fragments de vitraux, d'ardoises, de tuiles gothiques, de poterie vernissée du moyen âge et même de faïence du XVIIIe siècle. En revanche, on ne voit rien dans ce sol qui soit antérieur au XIIe siècle, ni débris mérovingien, ni débris gaulois ou gallo-romain.

A l'encontre de nombreuses églises de Soissons, la collégiale Saint-Vaast aurait donc été bâtie sur un emplacement neuf et n'aurait pas succédé à quelque édifice romain, comme on l'a observé, de nos jours, pour l'église Notre-Dame des Vignes, du boulevard Pasteur et pour l'église Saint Pierre à la Chaux. Ce sont, du moins, les conclusions qu'on peut tirer dès à présent de l'étude archéologique du sol.

En deux endroits différents de la tranchée, on remarque les restes des murs de l'ancienne église, et plus loin, vers la rue du général Rusca la maçonnerie même du rempart moderne. Des pierres provenant de l'église furent utilisées dans la fortification de la ville et dans la clôture de l'usine. Le cimetière dut servir sans interruption pendant plus de cinq siècles. La poudre d'ossements est en si grande proportion dans la terre que celle-ci en est devenue blanchâtre. On voit des débris d'ossements humains jusqu'entre les pierres du rempart.

Les squelettes furent rencontrés pêle-mêle, au cours de l'ouverture récente de la tranchée. Ils formaient néanmoins deux groupes principaux.

Voici très succinctement le résumé des observations anthropologiques et ostéologiques de M. le docteur Vennat.

Le premier de ces groupes n'est composé que d'ossements d'hommes âgés pour la plupart. Toutes les mâchoires sont presque complètement édentées et les sutures crâniennes sont toutes en voie de synostose. Comme ces os ont été rencontrés dans le voisinage du caveau et du tombeau de pierre, il est assez plausible de supposer que ce peuvent être là des restes de prêtres de la Collégiale.

Dans le second groupement, on rencontre des ossements d'hommes, de femmes et d'enfants. Par suite d'une circonstance toute fortuite, les squelettes de femmes sont à peine dans la proportion d'un cinquantième, et il n'existe qu'un seul humerus d'enfant de trois ans (1).

(1) Au cours de découvertes de tombes, il arrive fréquemment que les archéologues soient obligés d'établir le sexe du défunt. M. le docteur Henry Vennat a bien voulu résumer ici, pour nos collègues, les principaux caractères différentiels des squelettes :

Identification des squelettes d'après le caractère des os. —

1) En deça ou au-delà d'une certaine taille, les probabilités sont assez grandes. C'est ainsi qu'au-dessus de 1 mètre 70, le squelette est celui d'un homme. C'est celui d'une femme au-dessous de 1 mètre 53.

2) Le crâne de la femme est un peu moins volumineux que celui de l'homme, à l'état adulte.

3) Les os longs (ceux des membres) sont, chez la femme, moins massifs, moins épais, partant, moins lourds. Les *exubérances osseuses servant aux insertions musculaires sont bien moins en relief.*

4) Mais la différence est surtout caractéristique dans l'examen du bassin :

Le bassin de la femme est plus large et moins haut ; les crêtes iliaques en sont moins épaisses, moins sinueuses, avec — comme ailleurs — les points d'insertions musculaires moins accentués. Le pubis est moins haut ; le sacrum, plus large et plus concave ; l'espace ischio-rectal est plutôt triangulaire qu'ovale.

D'après les mensurations des os, les tailles extrêmes des corps inhumés allaient de 1m55 à 1m75 pour les hommes et de 1m40 à 1m52 pour les femmes, ce qui donne une moyenne à peu près égale à celle de nos jours.

Certains crânes offrent des traces de dégénérescence, entr'autres un crâne taché d'oxyde de cuivre, dont l'asymétrie est très caractérisée ; en revanche la denture de cette tête d'homme, jeune encore, était très belle. La tache d'oxyde, du sommet du front, doit provenir probablement d'un ornement de cuivre d'une coiffure militaire quelconque ou encore d'un chaperon. Quel qu'il ait été cet objet métallique est demeuré inaperçu des ouvriers.

Pour nous, nous avons recueilli sur l'emplacement des fouilles un mereau fruste de plomb, insigne probable de confrérie. De son côté, M. le docteur Vennat a découvert au cours de l'examen des ossements, dans la paroi de la tranchée, un bijou ou ornement de bronze ciselé, d'un très grand intérêt, qu'il a bien voulu offrir au Musée et que nous vous présentons. C'est un minuscule écusson de bronze, parfaitement patiné, ayant encore la forme caractéristique du bouclier des croisades. On y distingue, encore, au centre, un rivet de très petites dimensions, qui devait servir à le fixer sur une plaque de métal, soit simplement sur du cuir.

L'écusson est orné d'un lion, aux griffes très accusées, en sa posture héraldique ordinaire, c'est-à-dire « rampant ». Il fut exécuté à une époque ancienne, où les émaux d'armoiries n'étaient pas encore indiqués par des hachures et des lignes gravées. L'absence de ces émaux rendrait les recherches et l'identification impossibles, s'il s'agissait d'une pièce du XVIIe ou du XVIIIe siècle, alors que le

lion rampant était devenu l'emblème héraldique de très nombreuses familles nobles. Mais, en raison de l'époque d'exécution de cet ornement qu'on peut placer au XIIIe ou au XIVe siècle environ, les recherches se circonscrivent. Il suffit de songer aux armes primitives de Soissons et de ses Comtes pour identifier de suite cet écusson gothique (1).

Les Comtes de Soissons, descendant de la Maison de Vermandois, portaient comme armes dès le XIe siècle : « *d'or au lion de sable* » d'après certains auteurs et « *d'or au lion de gueules*, d'après Claude Dormay (2).

Cet écusson est aussi celui de la maison de Flandre,mais nous pensons qu'ayant été trouvé à Soissons, on doit plutôt croire qu'il appartenait à nos Comtes et à notre Cité, qu'à un seigneur lointain.

Les armoiries de la Ville, en ce temps, se confondaient pour ainsi dire avec les armoiries des Comtes ; elles étaient entièrement identiques sauf une bordure de gueules ou de sable comme brisure qui ne modifiait en rien l'aspect général de l'écusson.

Soissons conserva ces armes au *lion noir* (3) ou au *lion rouge* jusqu'au milieu du XIIIe siècle, jusqu'en 1254 où le roi accorda aux bourgeois l'écusson à la fleur de lys sur fond rouge, « *de gueules à la fleur de lys d'argent* » qui demeura, on le sait, en usage jusqu'au règne de Louis XVIII et qui fut

(1) Bulletin Société Archéol. de Soissons. Communication de M. Plateau. Tome 18, p. 93.

(2) Histoire de la Ville de Soissons, etc., par Dormay. Tome 2, p. 1, fig, et livre V, ch. I, p. 4.

(3) Le carrefour de la rue Saint-Antoine et de la rue du Commerce ou rue Saint-Jacques portait encore au XVIIIe siècle le nom de carrefour du Lion Noir.

même repris après la Révolution de 1830 sur les pièces d'uniforme de la garde nationale de la ville.

Quel était l'emploi dans le costume du XIVe siècle de cet ornement armorié? Nous pensons que cet écusson de bronze servait à décorer quelque pièce du « harnois » militaire du temps des croisades. Alors le vêtement des gens d'armes se composait surtout du haubert, de la cotte de mailles et de la *brogne*, sorte de veste de cuir recouverte de plaquettes de métal en imbrications. Le rivet que nous signalions tantôt sur cette plaquette de bronze porte à croire qu'elle était employée jadis d'une manière analogue. On peut supposer aussi que cet écusson de métal ouvragé était un de ces motifs de décoration qui, à cette époque, étaient appliqués de place en place sur le cuir des ceinturons et des baudriers. Cette dernière attribution nous paraît de toutes la plus plausible. Ce serait donc en résumé un ornement de baudrier du XIIIe siècle. Son possesseur fut probablement quelqu'homme d'armes à la solde de la commune ou plutôt quelque chevalier ou écuyer au service des Comtes de Soissons, dont le château s'élevait ici même sur l'emplacement de l'Ancienne Intendance et de notre salle des séances. En résumé ce bronze ciselé du cimetière Saint-Vaast est d'un grand intérêt pour Soissons puisqu'on y remarque les armes primitives de notre cité et de notre Comté qui n'ont jamais été rencontrées jusqu'ici. Ces sortes d'ornements gothiques sont rares. C'est la seule pièce de ce genre que nous possédions au Musée et nous remercions sincèrement M. le docteur Vennat d'avoir bien voulu en enrichir les Collections municipales.

RAPPORT

sur l'excursion de la Société

à Vaurezis, Nouvron, Fontenoy et Ambleny

LE 18 SEPTEMBRE 1907

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Le 18 septembre dernier, nous avions fait le projet, pour clore notre série d'excursions annuelles, de visiter les églises de Vaurezis, Nouvron, Fontenoy et Ambleny, sous la direction de notre collègue M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité archéologique du Ministère, qui avait bien voulu nous promettre son éminent concours.

La région où nous nous rendions est encore déshéritée au point de vue de la facilité des communications. Le chemin de fer de Soissons à Epagny et d'Epagny à Vic-sur-Aisne n'est encore qu'à l'état de projet. Aussi fîmes-nous tout le parcours en voiture ainsi que l'auraient fait nos devanciers, il y a cinquante ans.

Nos collègues sont nombreux au rendez-vous, grâce au beau temps.

A Vaurezis, où nous arrivons bientôt, nous visitons tout d'abord l'intérieur de l'église. En commençant sa conférence, M. Lefèvre-Pontalis exprime à

ses confrères toute la satisfaction qu'il éprouve à se trouver à nouveau au milieu d'eux.

Il signale ensuite les particularités de l'édifice, un des plus intéressants de la région. Le chœur est voûté en cul de four nervé ; c'est un genre de construction tout particulier au Soissonnais dans le XIIe siècle. On en trouve déjà une première application dans l'église de Morienval. Les chapiteaux ont été restaurés d'une façon très imparfaite.

Au dehors, le porche est très intéressant. Il est surmonté d'un tympan nu comme à Taux. Son archivolte est décorée de violettes et de pointes de diamant. Le haut du pignon est terminé par un antefixe digne d'attention.

L'abside, qui est très belle, dut être construite vers 1150. Selon les prévisions de M. Lefèvre-Pontalis, on doit retrouver, sous le toit de zinc actuel qui la recouvre, la toiture de pierre d'autrefois ou tout au moins les traces. Les contreforts affectent la forme de doubles colonnes adossées.

La décoration des baies du clocher, de quelques années plus jeune, est simplement composée d'un rang de cavités cubiques.

Nous remontons en voiture et, peu après, nous visitons l'église de Nouvron.

L'abside de l'église (du XIIe), possède une voûte nervée comme celle de Vaurezis. Les nervures viennent buter sur la clef du doubleau, au devant de la voussure. Les transepts ont été voûtés au XVe siècle. Les nervures des voûtes ne reposent sur aucun chapiteau et sont dites *à pénétration*. Le clocher est une œuvre du XIIe siècle avancé. Il est voûté en arêtes. Ses baies sont en ogives. Du dehors, on voit qu'il a été construit en deux campagnes.

Les contreforts qui décorent l'abside sont curieux pour leur amortissement. La corniche de cette partie de l'église se compose d'une série d'arcs reposant sur des modillons et surmontant deux autres arcs plus petits. Il y a là une influence manifeste de l'Ecole normande qu'on remarque également dans le Beauvaisis ; la corniche de Nouvron a une grande analogie avec celle de Nogent-les-Vierges.

Notre trajet de Nouvron à Fontenoy fut interrompu par un accident, heureusement sans suites fâcheuses, mais qui nous obligea à nous rendre à pied jusqu'à l'église du village.

L'église de Fontenoy est en très bon état d'entretien. Elle a été restaurée il y a quelques années. L''intérieur a été entièrement regratté et les sculptures refaites en partie. Les piles rectangulaires de la nef rappellent beaucoup celles de Rhuys, près Verberie. L'arc doubleau, à l'entrée de l'abside, possède encore son ancienne sculpture qui a simplement été nettoyée. On retrouve là encore, dans cette ornementation, l'influence normande. Elle consiste en des bâtons croisés, analogues aux frettes héraldiques, et accompagnés de perles. Les fonds baptismaux sont très curieux. Ils se composent d'un magnifique chapiteau roman du XIIe siècle, décoré d'entrelacs, de feuilles et de fruits, d'arum des bois marécageux. Ce chapiteau a élé simplement creusé et adapté sur une base moderne.

A l'extérieur, l'ornementation plate des moulures du portail rappelle encore l'influence normande. Les modillons de la corniche sont très intéressants et très remarquables. On trouve encore au chevet de l'église d'importants restes des fortifications exécutées dès l'origine de la construction, commencées au XIIe siècle et remaniées au XVIe. La

baie du chevet située sous un arc de décharge est surmontée d'un gable. La décoration consiste en un rang de billettes. Les contreforts sont très plats.

De tout ceci, notre savant guide en conclut que l'église de Fontenoy et son clocher peuvent être placés parmi les œuvres les plus méritantes de l'architecture du XIIe siècle dans le Soissonnais.

L'étude de l'église terminée, nous nous rendons au château de Fontenoy chez notre collègue M. Firino qui se propose de soumettre à l'examen de la Société un groupe important de chapiteaux provenant d'édifices soissonnais et qui jusqu'ici n'ont pu être identifiés.

Les archéologues présentent leurs respectueux hommages à Mme Firino qui accueille très gracieusement notre Compagnie.

Les chapiteaux possédés par notre collègue sont de diverses provenances ; les uns du XIIe siècle sont identiques aux fonds baptismaux de l'église. Peut-être proviennent-ils de Notre-Dame de Soissons. La richesse de leur sculpture invite à le croire.

D'autres chapiteaux, — et ce sont les plus nombreux, — appartiennent assurément au XIVe siècle. Ils rappellent beaucoup ceux du cloître de Saint-Jean des Vignes et du cloître de Saint-Léger. Enfin, d'autres débris plus récents sont de style ionique. M. Lefèvre-Pontalis se propose d'identifier ces curieux chapiteaux, au moyen de photographies, et destine ce travail à notre Bulletin.

L'église d'Ambleny, que nous étudions ensuite, est très importante. Le village était une seigneurie du Chapitre de Soissons. Le chœur de l'édifice et une partie des transepts appartiennent au XIIe siècle et datent de 1170 environ. On retrouve sur les ner-

vures des voûtes un ornement particulier au Soissonnais qui consiste en une moulure creuse, un canal, pratiqué au milieu du tore central. Les chapiteaux du XIIe siècle sont ornés de feuilles d'acanthe et de monstres fabuleux. Le clocher est soutenu à l'intérieur par deux piliers romans et deux piliers gothiques du XVIe siècle dont la base est prismatique.

Le portail, à l'extérieur, est une œuvre du XIIIe siècle. On y remarque toujours des traces d'anciennes peintures murales. Au-dessus du porche se trouve une fenêtre beaucoup plus récente, décorée de mouchettes et de soufflets de l'époque flamboyante. Au-dessus, le pignon se termine par un antefixe en roue. Les contreforts sont plus importants que ne semble l'exiger l'édifice même ; l'un de ces arcs-boutants porte la date de 1526.

Les crochets placés sur les rampants du pignon sud sont d'une facture peu commune; ils se composent d'animaux fantastiques, au lieu d'ordinaires feuilles de choux. De ce côté, les mouchettes des baies prennent la forme de fleurs de lys. Le clocher, postérieur à celui de Fontenoy, est assurément une œuvre du début du XIIIe siècle, dont la décoration semble être empruntée à l'église Notre-Dame de Soissons.

Nous nous rendons enfin dans les ruines si pittoresques et si curieuses du vieux donjon, dans l'ancien château-fort d'Ambleny. On y pénètre actuellement par une brèche pratiquée à l'ouest, mais jadis, l'entrée devait être beaucoup plus haut et du côté opposé. Le plan de cette immense tour a la forme d'un quatre feuilles gothique. Les étages, à l'intérieur, sont écroulés et l'escalier, par où l'on parvenait au sommet, n'existe plus. Quelques traces de peintures

murales subsistent encore ; elles consistent simplement en un badigeon de couleur crême où les assises des pierres sont indiquées par des traits d'ocre rouge, comme en certains endroits du château de Coucy. Un puits et un four existaient dans la forteresse. La visite de ces ruines terminait l'excursion. M. Lefèvre-Pontalis prend alors très aimablement congé de ses collègues. M. le Président lui exprime la vive gratitude de la Société pour son bienveillant et savant concours. Il le remercie très vivement de s'être ainsi prodigué pendant cet après-midi pour le plus grand profit de ses collègues qui garderont le meilleur souvenir de ses enseignements.

LA NÉCROPOLE

DES « LONGUES - RAIES »

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Il y a quelques semaines, M. Lhermitte, notre collègue, nous apprit que les terrassiers, occupés actuellement à la construction des buttes de tir dans l'ancienne grévière de M. Lengelé, venaient de découvrir diverses sépultures accompagnées de leur mobilier funéraire.

Nous nous rendîmes aussitôt dans l'ancienne nécropole gallo-romaine pour recuillir, s'il était possible encore, les trouvailles pour le Musée municipal.

Dans l'angle nord-est de la nécropole, où se font les prises de terres, on a rencontré tout un groupe

de sépultures à incinération. D'après le relevé consciencieux des tombes en 1898, par notre collègue M. Vauvillé, on sait que les sépultures à crémation sont excessivement rares dans ce terrain.

Parmi ces tombes à incinération, certaines consistaient simplement en une urne de terre noirâtre renfermant les cendres du défunt. En d'autres cas, les cendres étaient déposées sous une pierre creusée spécialement pour cet usage. Ces sortes de monuments funéraires consistent en un bloc de pierre, taillé en forme de temple antique où la porte est figurée par une ouverture rectangulaire de quelques centimètres de haut, percée dans le pignon. Nous avons pu recueillir, grâce à la générosité de la Société de l'Arquebuse, deux de ces tombes pour le Musée qui possède déjà celles rencontrées en 1898. De ces deux pierres funéraires, la plus grande est plus soignée comme exécution. Le tympan est encadré de moulures, et ces mêmes moulures dessinent un second édicule sur le pignon. Le second monument, beaucoup plus petit, ne possède aucune sculpture, mais ses dimensions réduites lui donnent quelque mérite. C'est le plus petit des tombeaux analogues possédés par le Musée de Soissons. Il se distingue aussi des autres par ses deux ouvertures au lieu d'une seule pratiquée dans le pignon. En certaines localités, à Saint-Mard par exemple, les cendres étaient enfermées dans un vase avant d'être déposées dans le petit monument. Comme jusqu'ici aucun vase n'avait été rencontré sous des pierres à Soissons, on se demandait de quelle façon les cendres étaient placées dans ces tombeaux. Nous avons pu étudier l'un d'eux aussitôt sa découverte. Lors des funérailles, les cendres du défunt avaient été déposées dans une de ces tuiles, couvre-joint analogue

à nos faitières modernes, qui réunissaient les grandes tuiles à rebord sur les toitures antiques. Cette tuile, demi cylindrique, contenant les cendres, était placée au fond de la fosse ; elle était recouverte par la pierre creuse et l'excavation était enfin remblayée.

Non loin de ces deux monuments funéraires, les ouvriers rencontrèrent également des os de porc et d'animaux de basse cour, parmi les cendres et les braises d'un foyer. Ce sont assurément les débris d'un de ces repas rituels de funérailles alors en usage, car on a retrouvé, mêlé aux cendres et aux os, la vaisselle du repas intentionnellement brisée. Deux foyers funéraires analogues ont déjà été trouvés naguère dans la nécropole et signalés par M. Vauvillé à la *Société anthropologique de Paris.*

Un fragment de poterie jaunâtre, sorte de terrine ou pelvis, provient sans doute aussi d'un de ces repas. On lit en relief dans la pâte, l'estampille du potier antique : SORVS (1).

Comme il y a quelques années aussi, on a découvert une sépulture de cavalier inhumé avec son cheval. Dans cette sépulture, le cheval avait été enterré profondément et le cadavre de l'homme déposé quelques centimètres au-dessus.

---

(1) D'après M. Héron de Villefosse, il y aurait lieu de faire quelques réserves sur la lecture de ce nom, en raison d'une sorte de point secret, placé au centre du mot.

LE MOULIN DE CAGNY

Communication de M. GAILLIARD,

de Vic-sur-Aisne

—

Kaigni en 1272, Caigny en 1621, Cagnier en 1733, le moulin de Cagny, situé sur le bord de la route de Vic-sur-Aisne à Morsain et sur la petite rivière d'Hozier qui l'alimente fait partie du hameau du même nom, dépendant de la commune de Saint-Christophe-à-Berry. Longtemps il fut seul et les maisons qui lui font suite ne remontent guère au delà d'un demi-siècle.

Le moulin de Cagny est de toute ancienneté ; il en est fait mention dès 1272, année où le chevalier Roger Piches et sa femme Marguerite donnèrent à l'abbaye de Saint-Médard-de-Soissons des rentes sur le moulin de Kaigny et deux essaims d'abeilles sur les hôtes de Moulin-sous-Touvent (1).

Primitivement c'était une propriété de l'abbaye de Saint-Médard qui le donnait à loyer à des tenanciers, dont voici les noms à partir de la fin du XVIe siècle :

1583, Mars 13. — Pierre de Favière, meunier du moulin de Cagny; Michelle Caron, sa femme (2).

(1) Annales du Diocèse de Soissons, abbé Pécheur, p. 430, t. III.

(2) J. Picart, notaire à Vic.

1583, lundi 25 juillet. — Laurent Cointerel, meunier, et Françoise Caron, sa femme. Le 25 novembre 1585, sa seconde épouse s'appelait Marie Lemercier (1).

Claude Lemercier qui céda ses droits de baux qu'il tenait des Religieux de Saint-Médard au meunier Pierre Delabruyère qui les transporta lui-même pour un an à Florent Bonnier, meunier à Hautebraye. Mais ce dernier transport fut cassé et résolu le 29 mars 1595 (2).

1596, 2 août. — Adrien de Bailleux, laboureur à Sacy, qui prit le bail pour trois ans, commencé la veille 1er août, du moulin de Cagny et de ses dépendances, moyennant 2 muids de blé de mouture, mesure de Saint-Médard, avec 4 chapons vifs (3).

— Valentin Ducrocq, marié à Françoise Solle, fille du meunier de Vic-sur-Aisne, décédée sans postérité en 1613 (4).

1621, 12 mars. — Sébastien Ducrocq, meunier du moulin à blé de Cagny (5).

1636, 13 février. — Brice Pinson, qui fut le dernier tenancier de l'abbaye de Saint-Médard. Les Religieux venaient d'aliéner le moulin de Cagny à Jérôme de Gonnelieu, seigneur d'Autrèches, le prudent meunier s'assurait ce jour-là le bail du moulin à blé de Bitry, du seigneur Philippe de La Fontaine (6).

(1) A. Picart, notaire à Vic-sur-Aisne.
(2) A. Picart, notaire à Vic.
(3) A. Picart, notaire à Vic.
(4) F. Picart, notaire à Vic.
(5) F. Picart, notaire à Vic.
(6) A. Picart, notaire à Vic.

Aussitôt son acquisition, le vicomte d'Autrèches transforma le moulin de Cagny en tordoir à huile et les travaux n'étaient pas encore achevés qu'il en passait le bail de neuf ans, le 24 janvier 1638, à Christophe Wiet, meunier à Chevillecourt, et à Marie Duval, sa femme. La jouissance commençait au 1er avril suivant, au loyer de 150 livres par an.

Mais les habitants de Saint-Christophe ne s'accommodèrent pas de la suppression de leur moulin à blé et avec l'aide de David de Vidal, seigneur de Berry, ils voulurent en construire un autre, au pont de Saint-Christophe sur les usages dépendant de leur communauté. A cet effet, ils cédèrent au seigneur deux pièces de marais, situées près du pont, jeté sur le rû d'Hozier, au-dessous de Cagny, « à la charge d'élever sur le terrain un moulin neuf pour moudre le blé, et de refaire le pont de pierre de taille à la place où était l'ancien, pour l'utilité et commodité des habitants ». L'acte fut fait en assemblée générale, au devant de l'église de Saint-Christophe, le 14 mars 1638 (1).

Une missive du seigneur de Vidal, datée du 2 mars, jointe à l'acte, et écrite en mauvais français, parle des oppositions qu'il rencontre, mais il ne s'en met point en peine par la raison qu'il prendra le saut du moulin du côté descendant vers Vic-sur-Aisne et n'empêchera pas ainsi le tordoir de tourner, « autrement il ne le voudrait point. »

Ce moulin ne fut cependant pas construit, et l'une des causes principales fut sans doute parce que le seigneur de Vidal en bâtissait un à Berry, à la même époque.

(1) Picart, notaire à Vic-sur-Aisne.

A Christophe Wiet succéda, au tordoir de Cagny, Simon Grégeois, dit le jeune, lequel passa au moulin à blé de Vic-sur-Aisne, le 13 novembre 1648 (1).

Après lui, ce fut François Huiart, ainsi que nous l'apprend une déclaration faite au terrier de Saint-Christophe par le seigneur d'Autrèches, Jérôme de Gonnelieu, dans laquelle il prétend que le moulin « étant de fonds de l'abbaye de Saint-Médard ne doit aucun cens » (2).

François Huiart eut deux femmes : 1° Antoinette Piquet, 2° Jeanne Blondeau, veuve de David Grégeois. Il occupa le tordoir jusqu'à l'année 1677, puis fut remplacé par André Huiart et Sébastienne Blondeau, sa femme, qui, le 22 février 1680, vendirent cinq charges d'huile de « chenneveuse » (chennevis), à 28 pots chacune, moyennant 18 sols l'un, à Jean Delaborde, marchand à La Ferté-Milon (3).

Peu après ils quittaient Cagny pour aller s'établir à Saint-Crépin-aux-Bois.

Le 14 novembre 1689, le moulin à huile était loué pour 18 ans à Simon Moutonnet, huilier à Ambleny, et à Suzanne Carrière, sa femme, moyennant 120 livres de loyer annuel. Mais ce dernier étant venu à mourir, son épouse fut saisie pour non paiement des redevances, et afin d'échapper à la vente, Suzanne Carrière abandonna les meubles et les bestiaux saisis à Jean Moutonnet, son beau-fils, à Ambleny, à la condition qu'il acquitterait 157 livres, 10 sols d'arrérages, dus à la seigneurie d'Autrèches, alors en bail judiciaire (4).

(1) L. Turpin, notaire à Vic-sur-Aisne.
(2) Terrier, de Saint-Christophe.
(3) P. Leroy, notaire.
(4) J. Rogeler, notaire.

Le même jour, c'est-à-dire le 4 décembre 1690, le tordoir de Cagny avec ses dépendances fut loué au même Jean Moutonnet pour 9 ans, au fermage annuel de 140 livres (1).

Marié à Marie-Anne Dumesnil, il consacra une grande partie de son temps à l'instance judiciaire qui devait le séparer de biens d'avec sa femme, puis finalement se désista des droits de bail du moulin qui fut reloué pour une nouvelle période de neuf années, le 23 juillet 1691, à Nicolas et Charles Legros, père et fils, huiliers à Chacrise, au loyer de 130 livres (2).

Au mois de juillet 1693, de violents orages remplirent entièrement un fossé existant le long du pré Seran et où les eaux causèrent un dommage si considérable qu'au mois de janvier suivant il fallut le recreuser sur une longueur de 100 verges, en lui donnant 3 pieds de profondeur et 3 pieds de largeur.

Le 18 septembre 1698, le tordoir de Cagny fut loué pour 6 années, par Henri-Charles de La Fontaine, seigneur d'Autrèches, à Charles Wallet, huilier à Manicamp, et à Marie Liénart, son épouse, moyennant 150 livres de redevance annuelle et la charge d'écraser 3 setiers de grains pour la consommation du bailleur (3).

Ce dernier ne termina pas son bail qui fut repris par Louis Nollet, dont la femme, Antoinette Benoît, mourut le 23 mars 1700. Le 4 mai suivant, il se remariait à Marguerite Lescot, sa domestique, dont il avait eu un fils naturel, étant laboureur à Berry, le 10 août 1696 (4).

(1) J. Rogelet, notaire.
(2) L. Vignier, notaire.
(3) L. Vignier, notaire à Vic.
(4) Archives municipales.

En 1703, Louis Nollet passa au moulin à huile de Vic-sur-Aisne. Son successeur à Cagny fut François Charpentier, qui mourut au mois de juillet 1704, par suite de blessures reçues à son tordoir. Sa femme, Marie Gamelin, continua l'exploitation et plus tard se remaria à Siméon Wannepain, avec lequel elle renouvela un bail de 9 ans, à partir du 20 mai 1721, à la redevance annuelle de 165 livres, et deux paires de poulets (1).

Le 19 janvier 1730, ces deux époux prirent de François des Essars, chevalier seigneur marquis de Lignières, Léchelle, Autrèches et autres lieux et de Marie-Anne-Charlotte De Lafontaine, son épouse, le moulin à huile de Cagny et ses dépendances, terres, prés, etc., moyennant un surcens annuel et perpétuel, non rachetable, de 60 livres (2).

A la mort de Siméon, son fils François Wannepain, hérita du tordoir et le 22 mai 1749, avec sa femme Antoinette Rabœuf, il passa résiliation du surcens avec la vicomtesse d'Autrèches, pour éviter un procès en inexécution du bail de 1730. François Wannepain avait quitté Cagny pour s'établir au moulin de Launoy (3).

Après cette résiliation, Marie-Anne-Charlotte de Lafontaine, veuve du marquis de Lignières, et dame et vicomtesse d'Autrèches, donna à nouveau à surcens, au 9 juin 1749, le tordoir de Cagny avec ses dépendances, le jardin potager et les terres labourables, le tout tenant ensemble ; une pièce de terre proche le moulin ; un essein de terre au clos Saint-Martin et 2 esseins de pré à prendre dans une plus grande pièce appelée le Carreau, à Jean Quenoble,

(1) L. Vignier, 15 décembre 1722.
(2) J.-N. Cuneaux, notaire.
(3) J.-N. Cuneaux, notaire.

huilier, et à Marie-Charlotte Trutet, sa femme, moyennant une rente perpétuelle de 100 livres, 2 chapons vifs et 2 pots d'huile de censives et charges domaniales et seigneuriales (1).

Ces rentes et cens ont été remboursés, le 24 mai 1793, par acte passé devant Guibert, notaire à Attichy.

Le lendemain 25 mai 1793, les époux Quenoble-Trutet ont vendu à Louis-Jacques Quenoble, leur fils, le moulin à huile de Cagny et ses dépendances, moyennant 4,500 livres, avec réserve d'usufruit leur vie durant (2).

Marie-Catherine-Trutet mourut le 17 août 1794, et le 20 juin 1795 Jean Quenoble arriva à un règlement de compte avec ses enfants et petits-enfants.

Dans cet acte le prix du moulin à huile vendu est envisagé comme bien au-dessous de sa valeur exacte, et plutôt comme une donation indirecte. L'acquéreur craignant alors un procès sérieux qu'il ne veut pas soutenir, préfère annuler la vente qui lui a été faite. Les héritiers Quenoble, en reconnaissance, lui louent l'usine pour neuf ans ainsi qu'à Marie-Anne Lecocq, sa femme, moyennant 393 livres 15 sols et 21 esseins de blé, dont 18 de froment et 3 de seigle, à la condition pourtant que le bail cessera à la mort de Jean Quenoble.

Celui-ci est décédé le 26 octobre 1796, à l'âge de 76 ans, et le 4 janvier suivant le moulin mis en vente par ses héritiers fut vendu à Louis Campion, cultivateur et huilier à Cuise-Lamotte et à Geneviève Quenoble, son épouse, pour une somme de 9,000 francs.

(1) Cuneaux, notaire,
(2) Roguin, notaire à Vic-sur-Aisne.

LE CHATEAU DE MURET

Communication de M. PLATEAU

Je crois devoir recommander à la Société la visite du très curieux et très ancien château de Muret.

L'entrée, longtemps interdite, est libre maintenant.

Voici quelques renseignements sur ce château :

D'abord domaine de Pierrefonds, il passe ensuite dans la famille de Chérizy ou Kierzy (1130).

Vient ensuite celle de Roye, originaire du Cambrésis (1345).

Jean de Roye, chambellan de Charles VI. Il prend part à la guerre contre les Anglais, est tué à la bataille de Nicopolis.

Antoine de Roye, tué à la bataille de Marignan (1515), enterré dans l'église de Muret.

Le prince de Condé Louis de Bourbon, par son mariage avec Eléonore de Roye, en devient seigneur ; il fait rebâtir le château (1556), qui devient la place forte des Huguenots, et le fortifie en vue d'une attaque.

Jérôme Lescuyer (1650).

Jérôme-François Lescuyer, son fils, officier, mort à Muret en 1741 à l'âge de 80 ans.

En 1789, le domaine appartient à M. Barbarat de Marizot. Dans les premières années du XIXe siècle, la famille de Louvencourt en devient seigneur.

Après la visite du château proprement dit, je conseille l'excursion au fond du parc et l'examen de la fortification en terre élevée près du mur de clôture. On aurait tort d'y voir l'œuvre des Gaulois ou des Romains.

C'est le prince de Condé qui la fit élever vers 1566, au moment où le château était la place forte des huguenots, pour le mettre à l'abri de l'artillerie des catholiques.

L'éloignement du château, l'état de conservation relatif de cet ouvrage militent en faveur de cette opinion qui est celle de militaires distingués et en particulier du général de C.

LE CHEVALIER DE MAISONROUGE
A SOISSONS

Communication de M. PLATEAU

Le personnage connu sous ce nom et que l'intéressant roman d'Alexandre Dumas a rendu célèbre, s'appelait en réalité Joseph Gonsse, dit « de Rougeville. »

L'histoire de ce paladin très réel, très actif, fort intrigant, non moins que son infatigable dévouement à l'infortunée Marie-Antoinette, n'aurait rien de particulièrement intéressant pour nos études spéciales, si une particularité dont nous parlerons plus loin, ne le rattachait à notre pays.

Joseph Gonsse de Rougeville était né à Arras en 1761 d'une famille de riches propriétaires. Nous ne pouvons que raconter sommairement l'existence si agitée, si dramatique de ce remarquable aventurier dont la mémoire, malgré de nombreuses défaillances, mérite cependant d'être conservée et même quelque peu glorifiée.

Alexandre Dumas avait d'abord donné à son héros, son vrai nom de Rougeville, mais sur la réclamation des survivants de la famille, il le remplaça par celui de Maisonrouge. C'est une variante du même nom. Son roman écrit ne differe pas sensiblement de celui que Rougeville a vécu, ce dernier ne lui cède même rien en poignant intérêt.

Ce pseudo chevalier, né avec le génie de l'intrigue, avait voué à la malheureuse reine un religieux dévouement, un véritable culte. Il ourdit pour la délivrer plusieurs conspirations dont aucune ne put être menée à bien ; on le sait trop.

Chevalier, il l'était un peu d'industrie mais de grande allure ; la noblesse du but qu'il visait, son intrépidité feraient excuser les tares, les erreurs de sa vie privée.

Il poussait jusqu'à la plus folle témérité son culte pour la reine et la cause de la légitimité ; aussi, après avoir échappé à mille dangers, en devint-il la victime. En 1814, pendant l'invasion, il commit la faute, le crime impardonnable de trahir sa patrie en correspondant avec les généraux de l'armée ennemie. Ses lettres furent saisies à Reims, occupée en ce moment par les Français. Il fut arrêté à Arras, ramené à Reims, jugé, condamné et exécuté le jour même au « Champ » ou « Place de Mars ». Il avait 52 ans.

J'arrive maintenant à ce qui nous intéresse. Gonsse de Rougeville, alias, de Maisonrouge, habitait Soissons de 1805 à 1812 environ, rue Saint-Léger. Il s'y maria le 23 octobre 1806, avec Melle Caroline Boquet de Liancourt, fille d'un juge au Tribunal civil de Soissons. Le mariage se fit en l'église Saint-Gervais (la Cathédrale).

Voici cet acte :

Acte de mariage de M. Gonsse de Rougeville

Extrait des registres de la Cathédrale de Soissons

Ce jourd'huy, 23 octobre 1806.

Après nous être assuré de l'existence du mariage civil entre M. Alexandre-Dominique-Joseph de Gonsse de Rougeville, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre de Cincinnatus, fils majeur de deffunt M. François-Joseph Gonsse de Saint-Laurent, et de Marie-Jeanne-Sophie Huru, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Thierry, diocèse de Meaux, d'une part, et Melle Caroline-Angélique Bocquet, fille majeure de deffunt M. Blaise-Louis Bocquet de Liancourt, décédé juge au Tribunal de Soissons, et de dame Antoinette-Pauline-Adélaïde Aubretique, ses père et mère, de cette paroisse d'autre part, deux bans ayant été publiés tant en cette église qu'en celle de Saint-Thierry et la dispense de deux, obtenue dans les deux diocèses, nous soussignés, prêtre-curé de cette paroisse, leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise en présence de M. Jacques Fourcat-Latour, Louis-Hippolyte Delabarre, Jacques-Louis-Constant Debretz et de Maurice-Nicolas de Bussine qui ont signé avec nous.

C. A. Boquet (*sic*), — De Gonsse de Rougeville, — Aubretique, — Boquet (*sic*), — Delabarre, — J. Boquet (*sic*), — Bussine, — Liancourt, — J. Latour, — Boullye, curé.

De ce ménage naquirent deux fils : 1° Louis-Alexandre ; 2° Charles-Alexandre. Le 18 mars 1845,

Charles-Alexandre de Rougeville se suicida, quoique marié, pour une cause passionnelle. Qu'est devenu son frère Louis? Existe-t-il encore quelques membres de cette famille infortunée ?

La Statuaire et les Sculptures
DE SAINT-JEAN DES VIGNES DE SOISSONS

Communication de M. Fernand BLANCHARD

DEUXIÈME PARTIE (1)

LES ÉDIFICES CONVENTUELS

I
LE GRAND CLOITRE

Le Couvent.

Les chanoines de Saint-Jean des Vignes désignaient, sous le nom de « couvent », l'ensemble

(1) *Voir* le Bulletin de l'année 1903.

des bâtiments qui leur étaient nécessaires pour vivre en communauté selon la règle de saint Augustin. Le *couvent* formait, pour ainsi dire, une seconde enceinte dans l'abbaye. Il se composait entr'autres édifices du grand cloître, du petit cloître, des cuisines et du réfectoire encore debouts à l'heure actuelle. Au sud, le couvent avait pour limites les fortifications mêmes de l'abbaye. Nous étudierons ces divers locaux suivant l'ordre de leur importance.

La Porte du Cloître.

Adossé contre le côté sud de l'église, le grand Cloître de Saint-Jean des Vignes accompagne dignement les deux clochers voisins. Bien qu'on n'y rencontre pas de statues véritables, les sculptures qui le décorent offrent un réel intérêt au point de vue de leur nombre et de leur éxécution. De nombreux motifs ont été exécutés par les artistes mêmes, qui travaillaient à l'ornementation du rez-de-chaussée et du premier étage des Tours.

D'après la gravure de Louis Barbaran de 1673 et un plan levé vers 1835 le cloître formait jadis un carré parfait. Chaque côté, long de vingt-sept mètres environ, était divisé en sept arcades, donnant sur un jardin dénommé le Préau, orné au centre d'un bassin et d'une fontaine. L'ensemble des voûtes, en y comprenant les travées d'angles, était de trente-deux travées.

On pénètre actuellemenr dans le grand Cloître par l'une des deux portes qui, jadis, le mettaient en communication avec l'église et qui s'ouvre à la base de la petite tour.

Du côté de la nef, cette baie est très sommairement décorée ; elle est simplement flanquée de deux colonnettes dont les bases sont à hauteur d'appui et dont les chapiteaux sont garnis de feuilles en crochet et de feuilles de chêne. Le linteau est supporté à ses extrémités par deux consoles, ornées chacune d'un oiseau et de feuilles de lierre. L'un de ces oiseaux, avec ses pattes de gallinacé et sa queue de lézard, rappelle tout à fait le *Basilic*. Quant à l'autre dont la sculpture est fruste, c'était selon toute apparence une *Colombe*, qui symbolisait au Moyen-Age la Simplicité et la Douceur. Elle était sculptée à Saint-Jean même, avec cette signification sur le tombeau d'un abbé (1). Les feuilles de lierre qui accompagnent la Colombe et la Basilic et qui complètent la décoration des consoles, ont été choisies avec intention par l'artiste, de même qu'au grand portail, pour rappeler saint Jean-Baptiste, patron de l'Abbaye. Le *lierre* ainsi qu'on l'a vu plus haut, se nommait, au Moyen-Age, *herbe de Saint-Jean*, et était dédié au Précurseur.

Cette porte du Cloître était constamment fermée, sauf aux jours de processions solennelles. A quelques pieds du sol, on remarque, dans le mur, de chaque côté, deux cavités d'un pied carré d'ouverture et assez profondes, qui durent recevoir jadis, croyons-nous, un verrou de bois, analogue à ceux des portes de forteresses féodales.

Lorsqu'on franchit le seuil de cette porte on est vraiment surpris par la richesse de sa décoration à l'intérieur du Cloître, qui contraste vivement

(1) *Epitaphe de l'abbé Raoul.* — *Mss* de BERTIN. Bibl. de Soissons.

ANCIEN TYMPAN DE LA PORTE NORD-EST DU GRAND CLOITRE
Sculptures (XIVe siècle)

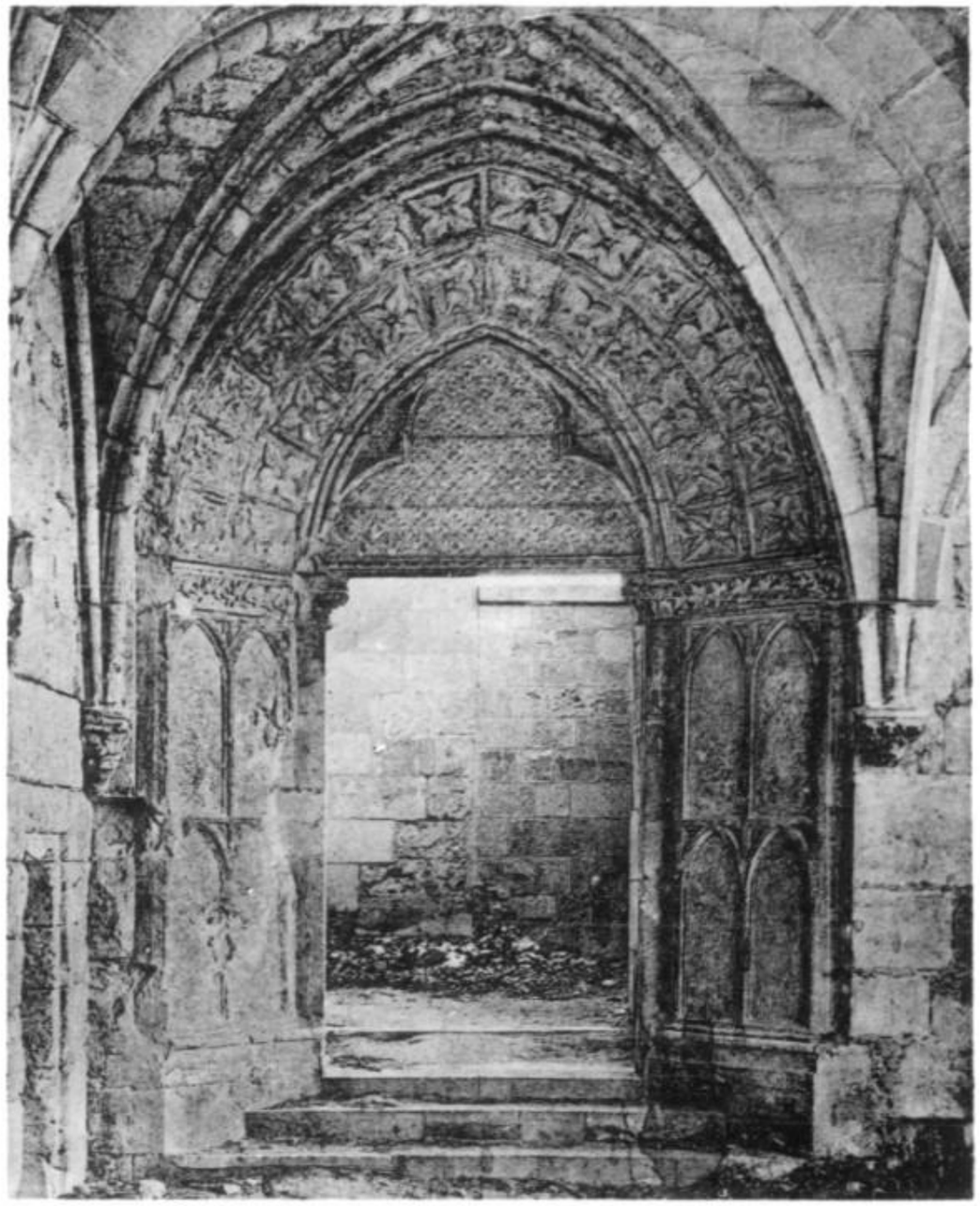

PORTE NORD-OUEST DU GRAND CLOITRE
(XIVe siècle)

avec l'excessive simplicité de l'autre face. — De ce côté, en effet, la baie est ornée de nombreuses sculptures qui jadis étaient peintes et dorées. A l'angle des pieds droits, des colonnettes supportent le tore aminci de l'arc de décharge trilobé où subsistent encore des traces de peintures de plusieurs tons, rouges, verts, blancs, jaunes et roses.

Le tympan est bordé dans le bas par un minuscule cordon de feuilles de lierre et sa surface est entièrement tapissée d'un semis de fleurs à quatre pétales, encadrées dans une frette ou treillis losangé et sculptées en plat relief comme aux ébrasements du portail voisin et des portails d'Amiens et de Saint-Nicaise de Reims. Cette gaufrure du tympan était autrefois revêtue de dorure et de vermillon.

Au-dessus, les deux voussures de l'archivolte se composent d'un premier cordon inférieur de douze claveaux et d'un second rang de quatorze. Chaque claveau est accusé par une moulure encadrant une immense fleur peinte en vert amande et se découpant sur un fond ocre rouge, veiné et marbré de bleu. — Les pétales de cette plante, par leur forme, rappellent le lys des jardins et par leur nombre la giroflée de muraille ou quelqu'autre crucifère. Au fond, cette fleur nous paraît être une interprétation stylisée du Lilium Candidum. Ces deux cordons de claveaux reposent à leur base sur deux bandeaux feuillagés et décorés, à droite de lierre et a gauche, de renoncule.

Du niveau du sol, jusqu'à cette hauteur, chaque ébrasement se compose de quatre petites ogives superposées deux à deux et dont l'intérieur paraît avoir été garni à l'origine, soit de plaques de revê-

tement, de cuivre, de marbre ou de bois, sculptées et dorées, soit de peinture sur fond d'or.

L'ensemble gracieux de toute cette ornementation lui a valu d'être remarquée par plusieurs archéologues du XIXe siècle qui lui consacrèrent quelques lignes dans leurs œuvres, entr'autres par le baron Taylor (1) et par Vitet, inspecteur des Monuments historiques qui écrivait en 1831 (2) : « Dans l'angle du Cloître qui communiquait avec « l'église, j'ai trouvé derrière des décombres une « charmante porte sculptée du XIVe siècle, com- « plètement peinte et dorée de haut en bas. Le « mélange des feuillages, des pierreries et de la « dorure produit le plus charmant effet. »

Le style de la sculpture indique clairement le XIVe siècle. Cette attribution est du reste confirmée par les documents de l'Abbaye où l'on voit que le mur de la nef n'ayant été élevé hors du sol que sous l'abbatiat de Michel des Boves de 1344 à 1361, la baie qui traverse cette muraille ne dut assurément être achevée quant à la sculpture que vers cette date.

En entrant dans le Cloître on voit qu'il n'en subsiste plus que deux côtés sur quatre : le côté de l'ouest, par où l'on entre actuellement et qui possède toutes ses voûtes et le côté du sud à qui il manque deux travées.

Les clefs de voûtes

Les voûtes sont exécutées en croisées d'ogives

(1) *Histoire monumentale de la Picardie*, par TAYLOR, 1840.
(2) *Rapport d'inspection au Ministre*, par VITET, 1831, p. 39.
Coll. Perin. Bibliothèque de Soissons.

dont le profil consiste en un tore aminci encadré de deux cavets et surmonté d'un bandeau. A la réunion des arcs, chaque clef est décorée de feuilles ou de fleurs. On y remarque surtout de la vigne d'aspects très différents et dont les lobes sont tantôt allongés en pointes aigues, comme ceux de l'armoise, tantôt arrondis comme ceux de la berce ou de la chélidoine. On rencontre encore comme motifs d'ornementation des clefs une fleur à quatre pétales, accompagnée de feuillage ; une sorte de rose de Provins, semi-double à deux rangs de pétales ; enfin de l'ancolie, de l'armoise et du lierre. En raison de sinfiltrations on ne relève maintenant qu'à grand peine, sur la pierre, les traces de la peinture qui la recouvrait jadis. Les voûtins étaient, semble-t-il, peints en blanc jaunâtre, les clefs en rose violacé et les profils en vert tendre.

A leur retombée, les voûtes sont supportées, d'un côté par des consoles, culs de lampes ou ou corbeaux, de l'autre par des colonnettes entourant les piliers. Le tailloir hexagonal de ces consoles et la rareté du crochet dans leur ornementation indiquent encore ici le style de la première moitié du XIVe siècle.

Décoration des corbeaux

Ces corbeaux sont d'un mérite très divers. Les uns, ornés de têtes humaines accompagnées de feuillages sont de facture très médiocre ; les autres, d'une exécution parfaite sont décorés simplement de feuilles et de fruits. Les figures des premiers

sont inertes et sans expression; c'est une sorte de poncif répété presque sans variante.

Dans le côté adossé au réfectoire, nous trouvons, près la porte des tours, une tête couronnée de vigne, reminiscence toute fortuite du Bacchus antique couronné de pampres. Le cinquième, le sixième et le huitième corbeau portent une décoration analogue. L'ornementation des autres consoles est composée de chêne, de vigne et de renoncule fleurie, identique à celle qu'on remarque dans les écoinçons du portail de Mont-Notre-Dame.

Sur le côté sud, le premier corbeau, près la porte du réfectoire, représente une tête feuillagée, qui par ses oreilles de bouc, et sa face velue semble une évocation satanique. La deuxième console, la quatrième, la cinquième et la sixième sont garnies de vigne avec raisin. Le troisième corbeau est le seul, de tout le Cloître où l'on remarque la feuille à crochet si employée au XIIIe siècle. La vigne du sixième cul de lampe est très originalement interprétée ; les extrémités des bourgeons et des feuilles s'enroulent en crossettes, comme des tiges de fougère, d'une manière très gracieuse. Remarquons en passant que le raisin sculpté à Saint-Jean des Vignes est toujours à petits grains serrés et à petites grappes. C'est assurément une copie des grappes produites par la vigne cultivée au Moyen-Age dans le Soissonnais. Le dernier corbeau, près de la grille moderne a beaucoup d'analogie avec le premier de la même rangée et represente une tête grotesque.

Il ne reste aucun débris du côté Est, remplacé par une grille. Quant au côté Nord, dont les voûtes sont écroulées les consoles subsistent encore, en

entier et intactes, sur le mur adossé à la nef.

Près la porte des tours, le premier corbeau est entièrement garni de feuilles d'armoise. — Nous trouvons de la vigne sur le suivant et du chêne sur le trosième. Le feuillage décorant le quatrième nous paraît représenter plutôt de la mauve frisée que de la grande berce. On revoît le chêne sur le sixième motif, mais interprété d'une façon différente. Enfin les deux dernières consoles sont recouvertes de vigne.

Les anciennes portes

Le Baptême du Christ

A cette extrémité, près de la grille, on distingue encore les colonnettes d'ébrasement de la deuxième porte qui donnait accès dans l'église. Des feuilles de chêne, de lierre et d'armoise sont sculptées sur leurs chapiteaux. Le tympan de cette porte a été transporté en 1838 à l'Hôtel de Ville de Soissons. Il fut donné à cette époque par le commandant du génie Bonneau. Il est placé actuellement au bas de l'escalier du Musée. Malgré ce déplacement, nous le décrivons ici.

Les sculptures en haut relief de ce tympan représentent le *Baptême du Christ* dans le Jourdain. Au centre de l'Arc, Jésus, couvert seulement du *Perizonion* ceint autour des reins, entre à mi-jambes dans l'eau onduleuse du fleuve. A sa droite Jean-Baptiste, les bras relevés accomplit le geste rituel et verse l'eau baptismale sur le Christ. Le Précurseur ne porte pas ici son traditionnel vêtement de fourrures. Il est pieds nus comme les

Apôtres ; il est vêtu d'un manteau et d'une tunique. Celle-ci est serrée à la taille par une longue ceinture plate dont les extrêmités frangées rappellent les étroites étoles du haut Moyen-Age. Au sommet de l'arc, la colombe apparaît dans le ciel et sort à mi-corps d'un nuage, les ailes étendues, la tête baissée vers Jésus. Trois anges et un angelot assistent au Baptême. Le premier porte les vêtements du Christ sur le bras ; le second, près de Jean, semble aider le Baptiste en ses fonctions sacerdotales. Le troisième ange et l'angelot prient dans la pose classique. Le bas de la scène est bordé d'un cordon de feuilles très découpées d'armoise ou de renoncule des bois.

Ce groupe remarquable est taillé dans un monolithe de pierre du Soissonnais. En raison de son peu de dureté les personnages sont très mutilés. Toutes les têtes manquent; les bras de Jésus et des anges sont brisés; il ne reste que les deux ailes de la colombe. Ce tympan sculpté était revêtu de peintures. Il nous a paru urgent d'en noter les teintes encore existantes avant qu'elles ne disparaissent complètement. La tunique de Jean-Baptiste était bleu azur foncé et la ceinture dorée ; le manteau était probablement rouge à en juger par les faibles vestiges subsistants. Comme on le pense la colombe était blanche. Le chérubin volant à ses côtés portait une robe vert d'eau. Le vêtement de l'ange voisin du Christ était vert clair bleuté. Quant à l'ange assistant le Précurseur, il était costumé d'un manteau vert olive foncé surmontant une robe teintée désormais de jaune et qui jadis devait être dorée.

A l'intérieur de l'église, cette porte fut, au XVIIIe siècle, entièrement recouverte de boiseries

sculptées ainsi que le chœur et peut-être une partie de la nef. Démontées à la Révolution, elles furent vendues à la commune de Saint-Remy-Blanzy qui les fit replacer dans son église (1). Le revêtement actuel de la porte de cet édifice villageois doit, selon toute apparence, provenir de la porte Est du cloître que nous venons de décrire. Les Tables de la Loi entourées de rayons, décorent le centre du trumeau. Les sculptures de ces boiseries sont probablement dues au ciseau de Foret, sculpteur de talent, soissonnais, qui travaillait vers le même temps à la Cathédrale.

En plus de cette baie et de celle précédemment décrite et par où l'on pénétrait dans l'église, d'autres portes s'ouvraient dans le Cloître. L'une, dans l'angle des galeries sud et ouest donnait accès dans le Réfectoire ; cette porte, actuellement murée est voûtée en arc surbaissé. Elle est ornée, à l'angle des pieds droits de deux colonnettes dont les chapiteaux à crochets sont terminés par des bouquets de feuilles d'ache finement ciselés et séparés entre eux par d'autres feuilles plus grandes d'ache, de céleri et de renoncule. Au bas de cette porte s'étageait un perron d'une dizaine de marches.

Près de la porte donnant sur la petite tour, se trouve encore l'entrée d'un ancien passage

(1) A la même époque on vendit également la chaire placée dans la nef de Saint-Jean des Vignes. Elle fut rachetée pour une somme très minime par la commune de Muret-et-Crouttes. Elle existe encore à l'heure actuelle dans l'eglise de Muret. On remarque sculptées sur cette chaire diverses scènes de l'Evangile : *L'Adoration des Mages, L'Adoration des Bergers, La Présentation, L'Annonciation, La Visitation,* et enfin, sur le dossier, *L'Assomption.* (Voir *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*, 3e série, tome XIII).

converti plus tard en cellier pour le pitancier du couvent. La plate-bande de l'ouverture actuelle a été établie sous une arcade primitive en cintre surbaissé dont on peut remarquer quelques claveaux.

Dans le côté Sud, une haute baie ogivale faisait communiquer le cloître avec le lavabo, le chauffoir, les cuisines et la grande salle de réception.

Par une porte située dans l'angle Sud-Est on accédait dans le petit cloître, le grand jardin et l'infirmerie.

Enfin, il est à croire qu'au milieu du côté Est, côté de la grille actuelle, on pouvait pénétrer directement dans la salle capitulaire et dans les salles de la bibliothèque, sans passer dans l'église ; mais ce n'est qu'une simple hypothèse puisque ce côté est détruit complètemeut.

Il nous reste à étudier les quatre faces intérieures du cloîtres, donnant sur le préau.

Façades des galeries
Chapiteaux feuillagés

Du côté de la claire-voie les nervures des voûtes sont supportées à leur retombée par un groupe de onze colonnettes cantonnant un pilier de soutènement. Ces colonnettes prennent naissance sur un bahut d'environ deux pieds de hauteur formant clôture et soubassement entre chaque travée. Leurs chapiteaux sont décorés de feuillages dans le goût du XIVe siècle. On y rencontre principalement le lierre, l'ache de montagne ou céleri, la renoncule, le persil, le chêne ; on y trouve aussi quelques crochets, dernier souvenir du style pré-

cédent. Dans la galerie Sud, un groupe de chapiteaux est intéressant surtout au point de vue du choix des plantes qui composent son ornementation. On y trouve, en effet, rassemblées des feuilles de pommier, de chêne, de geranium sauvage ou geranium Robert et de fraisier.

Ces deux derniers feuillages, le geranium Robert ou Bec de Cigogne, et le fraisier, ne se rencontrent que rarement dans la flore gothique. Dans la médecine du Moyen-Age, les feuilles de ces plantes, ainsi que les feuilles de chêne et de pommier, également sculptées sur ces chapiteaux, et que les feuilles de mauve frisee, remarquées tantôt, sur un corbeau du côté nord, étaient employées pour la guérison des maux de gorge. Or, l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, en raison des reliques de saint Blaise qu'elle possédait, fut, de tout temps, un lieu de pélerinage très fréquenté dans la région, pour la guérison de ces mêmes maux de gorge et de l'esquinancie.

Nous pensons donc également ici que le groupement et l'exécution de ces plantes officinales, résultent d'un choix voulu et calculé. C'est un système de décoration analogue à celui que nous avons signalé dans la première partie, au portail de l'église, à propos de l'emploi du lierre et de l'armoise comme attributs caractéristiques de saint Jean-Baptiste.

Mais nous n'avons point la prétention d'ériger ce cas, peut-être unique et particulier, en méthode, applicable à tous les édifices.

Ces sculptures sont également remarquables, au point de vue de leur exécution, pour leur fini précieux. L'artiste s'est attaché méticuleusement à rendre les moindres détails ; ainsi, les feuilles de

fraisier sont accompagnées de fleurs et de fruits de dimensions naturelles. On peut critiquer le côté ésthétique de cette manière ; mais, du moins il faut louer l'adresse de l'ouvrier.

Les arcades

On pénétrait dans le préau central par deux vastes baies ogivales, dont on voit encore les traces sur deux travées du côté sud, non loin du perron du réfectoire. Les autres arcades des galeries claustrales sont d'un dessin identique; l'ogive maîtresse est divisée en deux arcs secondaires par un meneau central et porte une rose à huit lobes, en son tympan. A leur tour, les arcs secondaires sont partagés en deux fenêtres geminées, soutenant une rose à six redents. Le remplage de chaque baie se compose de trois roses rayonnantes, surmontant quatre formes ou arcatures trilobées. Ces roses et leurs écoinçons reçurent seuls des vitraux, jadis.

Le meneau central prend naissance sur le bahut. Il est formé d'un faisceau ou groupe de quatre colonnettes, dont les chapiteaux décorés de feuilles d'acanthe, semblent d'une autre main que le reste des sculptures; les meneaux de subdivision consistaient en une mince et unique colonnette.

L'archivolte de l'arc principal est formée d'un tore et d'un cordon de clochettes sculptées. Ce motif de décoration mérite d'être particulièrement étudié, car on rencontre ce rang de clochettes au portail de Saint-Jean, et sur maints édifices de notre région, à la cathédrale Saint-Gervais de Soissons, à la collégiale du Mont-Notre-Dame,

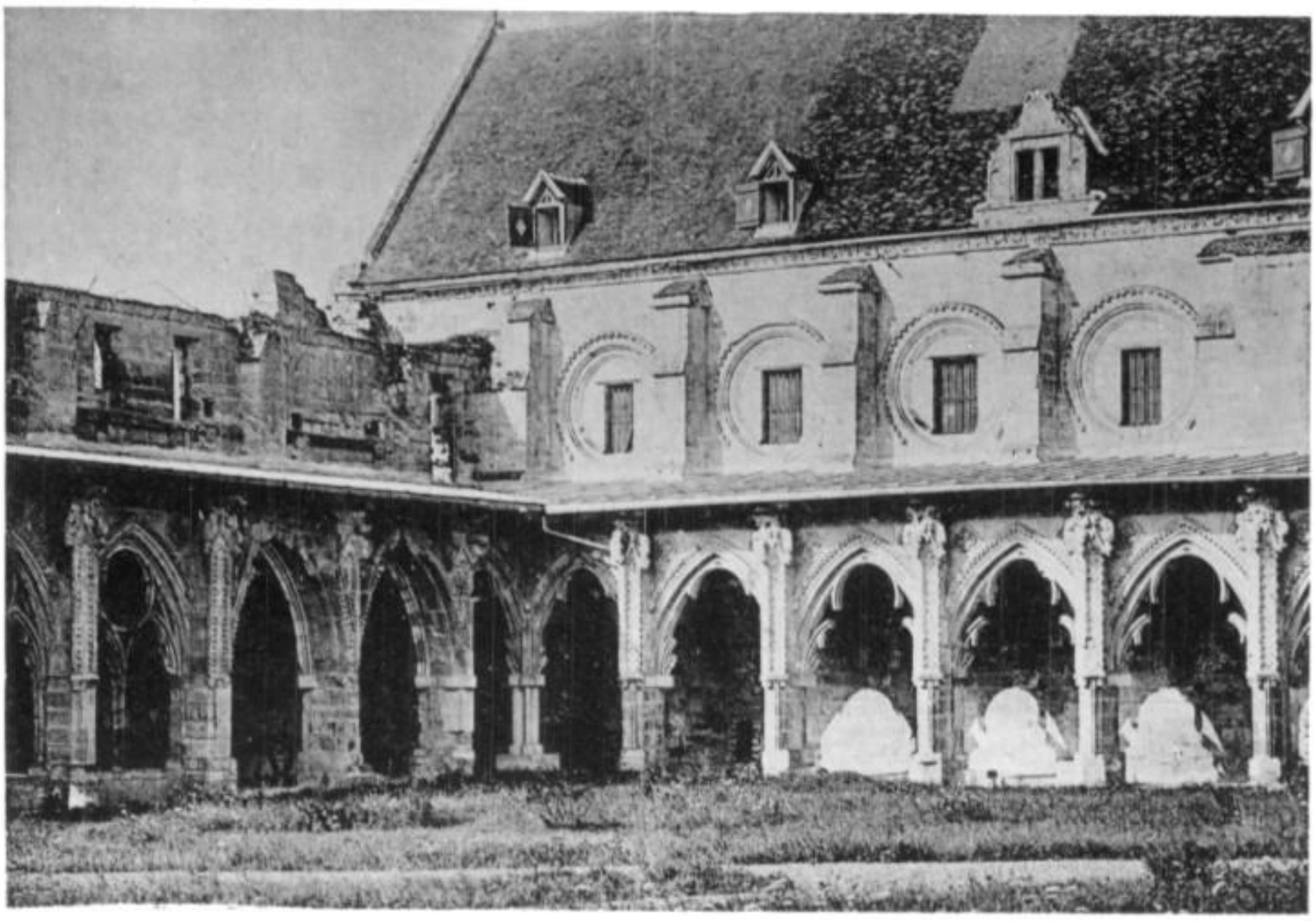

GRAND CLOITRE ET RÉFECTOIRE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

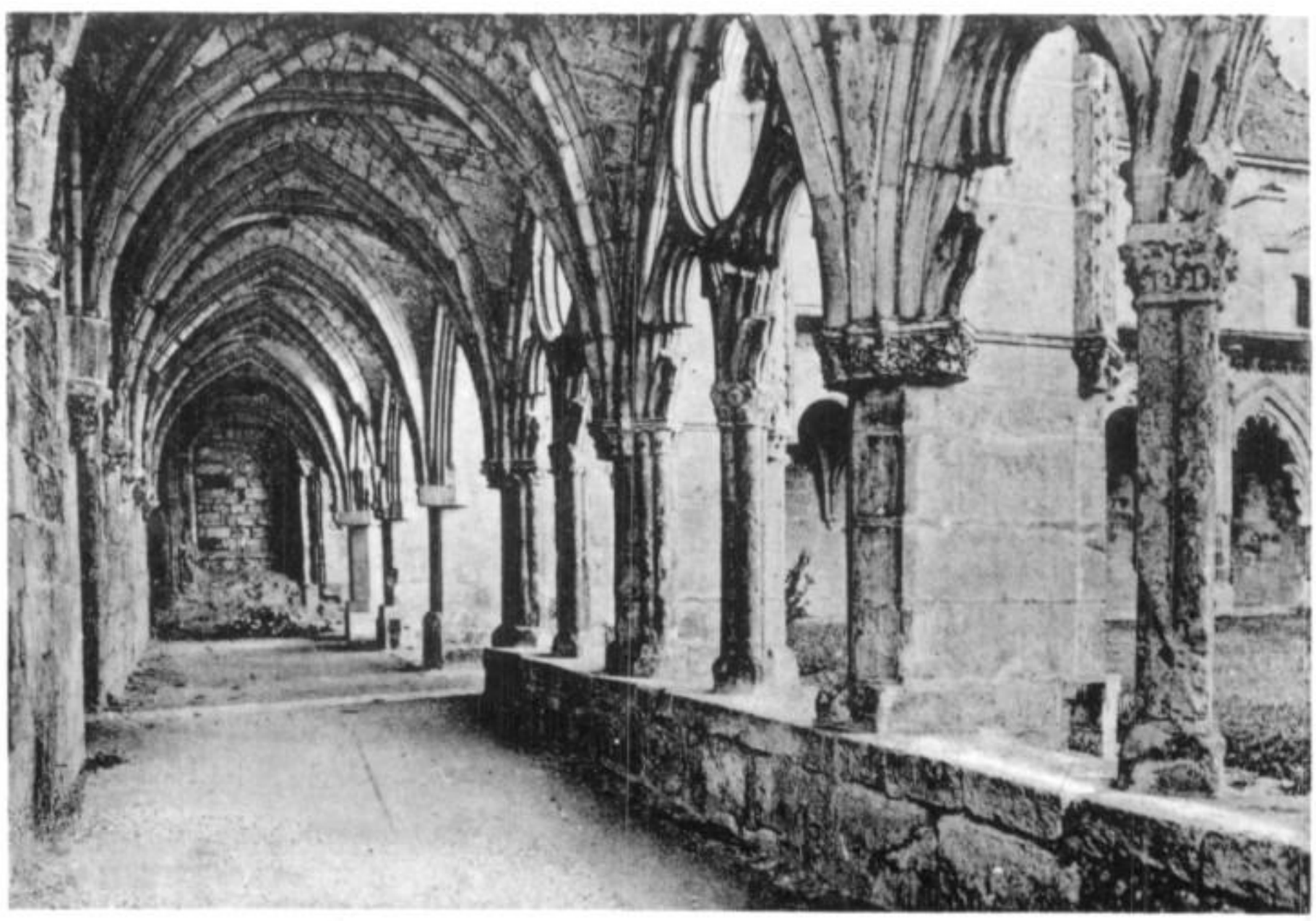

GALERIE SUD DU GRAND CLOITRE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

dans beaucoup d'églises de villages et enfin dans le cloître Saint-Léger de Soissons. Sur ce dernier monument la fleur est représentée dans un sens opposé, c'est-à-dire tournée vers le haut comme un calice de tulipe.

On peut reconnaître botaniquement en ces clochettes soit l'anemone rouge de Palestine, soit l'anemone pulsatille des coteaux soissonnais, soit le muguet des bois, soit enfin la campanule des jardins.

Il faut renoncer à voir, en cette sculpture, la fleur de l'anemone d'Orient qui n'est autre que le lys écarlate et vermeil du Cantique des Cantiques et des Pères de l'Eglise (1); on pouvait, à la rigueur, connaître cette plante en France, depuis les Croisades. Mais, les sculpteurs gothiques ignoraient que c'était là le Lys biblique; ils n'avaient aucune raison d'accorder leur préférence à un aussi lointain modèle.

Nous pensons qu'on doit éliminer de même l'anemone violette ou « pulsatille » de nos savarts et le muguet des bois. Ils ne paraissent pas avoir jamais été reproduits au Moyen-Age dans un sens symbolique, ni comme « caractéristique » d'un saint.

Nous préférons voir en ces clochettes, des fleurs stylisées de campanule des jardins qui était placée par le peuple sous l'invocation de la Vierge et nommée gant ou gantelet de Notre-Dame.

Cette attribution est confirmée par les sculptures d'un chapiteau des clochers de Saint-Jean où la

(1) Saint-Grégoire de Nysse. II. 14. T. S.
Cant. des Cantiques. Ch. V. § XIII. Dioscoride. Ch. 97. Livre 3.
Pline : Livre 21. Ch, 5.

campanule a été fidèlement copiée par l'artiste et représentée sous son aspect naturel.

Ce cordon de fleurs est supporté à chaque extrémité par une tête humaine; ces marmousets sont de peu d'intérêt; leurs traits sont mous, impersonnels et sans caractère.

La frise de Grande-Berce

Dans les écoinçons formés par l'archivolte, la corniche et les piliers, on remarque un quatre lobes en bas relief très ornemental dont chaque redent circulaire est intérieurement garni d'une large feuille de grande-berce d'un effet très heureux. Un de ces motifs est orné au centre d'un mascaron.

Au niveau des terrasses, un bandeau sculpté, surmonté d'un larmier, décore le haut de chaque travée ainsi que les deux piliers qui le délimitent. Cette frise feuillagée, aux reliefs savamment accusés faisait jadis le tour du cloître; elle est analogue à celle du premier étage des tours et semble l'œuvre d'une même époque et d'un même artiste.

Celui-ci interpréta avec une grande habileté la plante qui lui servait de modèle. Certains de ces feuillages sortis en entier de son imagination ne peuvent être classés botaniquement. Cependant, ils se rapportent à un même type, à la feuille de cheledoine ou de grande berce.

Ces deux herbes poussent jusqu'aux abords des édifices en construction, dans les sols incultes et poudrés de gravats. Quoique sollicitant toutes deux, à égal degré les regards des sculpteurs, l'une

d'elles seulement, la berce, semble avoir été préférée, car pendant les deux derniers siècles, au XVIIe et au XVIIIe, cette plante indigène était designée sous le nom d'*Acanthe d'Allemagne*. Ce surnom populaire nous paraît être un souvenir de son emploi décoratif dans cette architecture du Moyen-Age, qu'on croyait, naguère encore, d'origine gothique, c'est-à-dire allemande.

La faune des piliers

Les piliers de soutènement sont décorés, extérieurement de colonnes dont les bases sont placées à la hauteur du bahut et les chapiteaux au niveau de la retombée des nervures de l'arcade.

Au-dessus de ces colonnes, chaque face du pilier est garnie d'un double rang de crochets sur ses arêtes, et elle se termine au niveau de la frise par un gable triangulaire sommé d'une houppe.

A cette hauteur, une gargouille, désormais brisée, traversait la pile et rejetait l'eau des terrasses. Ces gargouilles principales étaient accompagnées de fausses gargouilles purement décoratives, qui subsistent encore et qui sont composées de bêtes fantatisques. Ces animaux mi-réels, mi-fabuleux sont représentés prêts à bondir la tête en bas accrochés, semble-t-il, par leurs griffes entre les amortissements triangulaires du sommet des piliers.

Ces monstres, qui semblent dus au caprice du maître-imagier sont, en réalité, une traduction fidèle des descriptions d'animaux données par les

traités de zoologie du temps et dénommés Bestiaires.

Le Moyen-Age étudiait avec passion l'histoire naturelle mais sans baser cette science sur des observations exactes. Confinés dans leurs couvents, copiant des textes antiques, les savants, c'est-à-dire les religieux, ne pouvaient vérifier les descriptions, léguées par les siècles antérieurs, d'animaux vivant au loin. Ils accueillaient sans critique toutes les fables surtout lorsqu'elles flattaient la passion de leur époque pour le mysticime et le merveilleux.

Leurs traités de zoologie n'étaient qu'une immense compilation des descriptions d'animaux rencontrées au cours de leurs lectures, Ecriture Sainte ou Mythologie, Pères de l'Eglise ou Savants antiques ; on y trouvait à la fois le Dragon des Prophètes et les Sirènes de la Fable.

Il a donc suffi à l'imagier de Saint-Jean des Vignes de connaître les œuvres fameuses, en ce temps, de Vincent de Beauvais et de Hugues de Saint-Victor pour trouver une foule de sujets d'inspiration. — Quoique tous ces animaux imaginaires ou réels aient été dotés par les compilateurs de vertus et de vices, de qualités et de défauts qui pouvaient les faire choisir comme emblèmes, nous ne pensons pas que le sculpteur de Saint-Jean ait songé en les reproduisant à leur signification symbolique.

En taillant ces bêtes hideuses, l'imagier voulut étaler simplement sa science en zoologie, telle que cette science était comprise au début du XIVe siècle.

Pour quelques-uns de ces animaux fantastiques l'artiste semble s'être inspiré également des minia-

tures de certains manuscrits, existant alors dans la Bibliothèque de Saint-Jean (1).

En s'aidant des descriptions des bestiaires il est facile avec quelqu'attention de mettre un nom sur ces animaux et d'identifier, presque, toute cette faune. Ces animaux sont groupés trois par trois sur chaque pilier. Près la grille nous trouvons les restes d'un quadrupède, d'un oiseau et d'un sorte de Sirène analogue à l'une des enluminures dont nous venons de parler.

On voit sur le deuxième pilier une harpie, une guivre et une autre harpie, aux ailes et aux serres de vautour, à la tête humaine et au corps de reptile. On trouve la chouette sur la troisième pile où elle accompagne un quadrupède aux ailes de chauve-souris.

Sur la galerie Ouest, on trouve dans l'angle, les restes d'un sanglier et les débris d'un être humain placé tête en bas. Vient ensuite un énorme rat flanqué d'un aspic et d'une chauve-souris à tête féminine, variété de harpie. Le quatrième pilier porte au centre une bête à tête de fouine entre un lion et un pérédexion. Sur le cinquième nous rencontrons encore une harpie, un animal à tête de chien et un autre à tête de bouc. Enfin sur le dernier près la porte des tours nous voyons les restes d'une bête ailée entre deux peredexions. Au-dessus, dans la frise de grande-berce, l'imagier a dissimulé parmi les feuilles deux petits singes grimaçants. L'un est accroupi ; l'autre s'accroche aux branchages. Ces deux petits magots d'un effet imprévu et plaisant prouvent une fois de plus la fertilité d'imagination des sculpteurs gothiques.

(1) Manuscrits de la Bible et Commentaires de Saint-Jérome et de Saint-Ambroise.— Nos 55 et 66 Bibliothèque municipale de Soissons.

Les piliers ainsi ornés étaient terminés chacun, avant le sac des Protestants, par un pinacle pyramidal, garni de crosses ou de crochets. — Entre ces pinacles régnait une balustrade de pierre dure, parfaitement travaillée, selon de Louen. Après le pillage des Huguenots, elle fut remplacée par un premier étage percé de fenêtres style Renaissance où l'on établit le Noviciat.

Nous n'avons point retrouvé malgré nos très minutieuses recherches d'indication formelle relative au maître d'œuvre constructeur du cloître, ni à l'auteur des sculptures qui le décorent.

Mais on sait que vers cette époque un certain maître Adam, de Soissons, édifia le réfectoire et le cloître de l'abbaye Saint-Médard, où il fut enterré. Il peut se faire que cet architecte ait aussi exécuté certaines constructions à Saint-Jean des Vignes. On sait également qu'en ce temps un sculpteur émérite, Robert de Launoy, originaire du Soisonnais, travaillait à Paris, et taillait des images en ronde bosse. On peut croire que les sculptures du cloître et principalement la faune sont dues à son ciseau; car, le village de Launoy, qui ne compte que peu d'habitants était une des possessions de l'Abbaye. Il y eut au Moyen-Age, dans ce village, en raison des carrières voisines, un petit groupe d'ouvriers tailleurs de pierre. Robert, fils de vassaux de l'abbaye, dut fort probablement travailler pour elle.

On possède peu de renseignements sur la fontaine monumentale existant autrefois au centre du cloître. — Il n'en reste aucune trace.

Si l'on en croît le plan de Barbaran, le préau du cloître était aménagé en jardin à la française, avec allées bordées de buis et dont les massifs d'an-

gles etaient dessinés en forme de cœur, peut-être en souvenir de saint Augustin, qui porte un cœur dans sa main pour attribut caractéristique principal.

Sur un autre plan du XVIIIe siècle, du Musée, les allées du jardin claustral consistent en une croix recoupée par deux diagonales partant des angles. Le bassin central est indiqué sur les deux plans.

Construction du Cloître

Les opinions des archéologues à propos de l'âge du cloître diffèrent sensiblement. Viollet le Duc plaçait l'époque de son édification au début du XIIIe siècle, par suite assurément d'une fausse interprétation des documents écrits et d'une confusion entre le cloître actuel et le cloître primitif.

M. de la Prairie le datait de la fin du XIIIe; M. Vitet du début du siècle suivant; enfin, MM. d'Arcosse et Lambin l'attribuaient au XIVe siècle même. Cette dernière opinion semble préférable et s'accorde avec les brèves indications relatives à la construction que nous avons pu rencontrer dans les documents de l'Abbaye.

Le cloître actuel, bâti au XIVe siècle, succédait à un cloître construit dès l'origine même du couvent. Dès le début de l'existence de l'ordre, il avait été nécessaire d'élever au plus tôt les bâtiments indispensables à la vie régulière. Bâtis sur une petite échelle, avec peu de ressources, pour un petit nombre de religieux, ces locaux primitifs devinrent bientôt insuffisants. A tel point qu'un siècle environ après la fondation il fallut, d'une part, songer à restreindre le nombre des admissions des cha-

noines, de l'autre à rebâtir les batiments conventuels sur un plan plus vaste.

Le joanniste Michel Bertin rappelle dans sa chronique le peu d'importance des premières constructions du monastère et la trop grande affluence des candidats à la vie monastique.

« Quel nombre de religieux fut mis en la « première fondation de Saint-Jehan, il n'est faict « mention aucune... Toutefois il est bien à suppo- « ser qu'il ne fut fort grand à cause du petit revenu « qui y fut premièrement donné. Tant y a que je « treuve que quelque temps après il y avait tel et « si grand nombre de religieux que *le dortoir et « réfectoir ne les povaient loger* et d'autre pars, « l'on y présentait tant d'enfants pour y être reçus « que les abbé et religieux furent contraints d'im- « plorer l'authorité du Saint-Siège apostolique « afin qu'ils ne pussent être forcés d'en recevoir « davantage que quatre-vingt et dix. La bulle du « Pape Célestin III fait foy de cecy qui feut donnée « l'an mil cent nonante-cinq (1195). »

L'existence de ce cloître primitif de peu d'importance est donc bien prouvée ; quant à son emplacement il est probable qu'il n'était pas le même que celui du grand cloître actuel. Ce vieux cloître du XIe siècle devait être adossé contre la primitive Basilique romane qui s'élevait plus à l'Orient que l'église Saint-Jean qui lui succéda. « L'église « de Saint-Jean des Vignes a été faite a plusieurs « fois et n'y avait pour la primitive que l'église « parochialle qui était comme j'ai ouy dire au lieu « ou est maitenant la chappelle du Révestiaire et « venait jusqu'à la porte du dortoir » (1).

(1) Manuscrit de Bertin, religieux Joanniste. Bibliothèque municipale. loc. cit.

Un autre écrivain de l'abbaye, de Louen, nous apprend d'autre part que le portail de la primitive église était situé vers le milieu de la nef « d'*a présent* » à peu près à la hauteur du transept.

La situation de la première église plus à l'Est démontre que le cloître qui l'accompagnait était également édifié plus à l'Orient que le cloître du XIVe siècle. C'est dans ce premier cloître du XIe siècle que l'abbé Raoul fit au début du XIIIe siècle venir à grands frais l'eau de source de Sainte-Geneviève. Le bassin circulaire qu'on remarque dans le jardin de l'arsenal est sans doute encore alimenté par les canalisations faites au temps de l'abbé Raoul.

Deux ans après l'obtention de la bulle de Célestin III réduisant le nombre des religieux, en 1197, les chanoines nommèrent pour abbé Raoul de Chézy (1).

Le nouveau prélat se consacra entièrement à la reconstruction totale de l'abbaye et de l'église. Il fit établir un plan d'ensemble de réédification complète. Le plan du grand cloître et la distribution des locaux, telle qu'elle était avant la Révolution fut son œuvre.

Raoul ne put exécuter qu'une faible partie de son immense projet, mais celui-ci fut suivi fidèlement par les abbés qui lui succédèrent.

L'église eut d'abord tous ses soins, mais il se borna à la partie strictement nécessaire aux cérémonies, c'est-à-dire au chœur. Il fit élever d'un seul jet cette partie de l'église, le chevet carré à pignon et les deux transepts de même aspect. Il commença fort probablement aussi la construction

(1) De Louen, p. II.

des bâtiments conventuels de la sacristie et des dortoirs. La mort interrompit l'abbé dans son œuvre. « Tous ces travaux, dit Bertin, n'avaient pu « être menés à bien qu'avec une considérable « dépense et au décès de Raoul les finances de « l'abbaye devaient être fort épuisées. » L'exécution de son admirable plan dut forcément être différée ; les travaux ne purent être conduits, dès lors, que très lentement. La grande préoccupation de Jean de Muret et de Richard de Villers qui gouvernèrent la Maison de Saint-Jean de 1235 à 1291 dut être de recueillir des subsides, permettant à l'Abbaye de faire face aux dépenses qui lui incombaient, car il ne s'agissait pas seulement de construire des locaux, il fallait les meubler et subvenir à l'entretien des religieux, Mais, grâce à la propagande des chanoines le monastère recueillit de nombreux legs au cours de ce siècle. On constate, en effet, dans les documents du monastère, une très grande quantité de donations pieuses à partir de cette époque et pendant près de deux siècles.

Grâce à ces donateurs, l'état financier du couvent dut redevenir excellent, dans le dernier quart du XIIIe siècle et c'est assurément sous les abbés qui gouvernèrent Saint-Jean, à cette date, qu'on paracheva la salle capitulaire, les dortoirs et les salles de la bibliothèque. Ces divers locaux formaient un corps de logis parallèle au réfectoire actuel. Il était adossé contre le pignon du croisillon sud et un escalier à vis permettant d'accéder directement des dortoirs dans l'église.

On entreprit ensuite la construction des cuisines et du réfectoire. L'abbé Mathieu de Cuisy qui gouverna Saint-Jean de 1291 à 1303 et l'abbé Simon de

Montgru qui dirigea l'abbaye de 1303 à 1314, commencèrent peut-être les travaux de ces deux vastes salles voûtées. Elles furent élevées, sinon ensemble, du moins à peu d'intervalle, à en juger par le chapiteau des cuisines, identique à ceux du réfectoire. Ces batiments devaient être presqu'achevés, lorsqu'on commença le cloître, dans le premier quart du XIVe siècle.

La construction du grand cloître est évidemment postérieure à celle du réfectoire, car les sous-sols de cet édifice s'étendent sur toute la galerie claustrale de l'Ouest et doivent forcément avoir été bâtis avant elle.

C'est sous l'abbatiat d'Adam du Chesne, abbé de 1314 à 1336 qu'on peut placer la majeure partie des travaux du Cloître. Un document des archives de l'abbaye Notre-Dame de Soissons prouve qu'on travaillait aux batiments du monastère de Saint-Jean des Vignes, en 1328. Sur la demande de l'abbesse de Notre-Dame, l'abbé de Saint-Jean, Adam du Chesne, reconnut alors le dimanche après la Toussaint que « s'il faisait extraire des pierres « à la carrière Notre-Dame, à Maupas, c'était sans « tirer à conséquence et sans vouloir s'emparer des « droits des religieuses sur la carrière (1) ».

Comme la construction de l'église était interrompue depuis la mort de l'abbé Raoul et n'allait être reprise qu'en 1336, on voit que cette pierre extraite en 1328 ne pouvait être destinée qu'à la réédification du grand cloître et peut-être aussi à l'achèvement du réfectoire.

Il est probable que les sculptures du sommet des galeries du cloître, à l'extérieur, les animaux fabu-

(1) Archives de l'Aisne. Notre-Dame de Soissons.

leux et surtout la corniche de grande berce ne furent terminées qu'un certain temps après la maçonnerie, proprement dite. Le bandeau de grande berce est en effet identique au bandeau sculpté du premier étage des tours qui ne put être exécuté, d'après les indications des joannistes, qu'après 1361, sous l'abbé Michel des Boves. Les sculptures de la porte du cloître donnant sous les tours, et les sculptures du tympan de l'autre porte, donnant sur le transept doivent être de cette même époque.

Au contraire, les sculptures des clefs de voûtes et des autres motifs à l'intérieur des galeries sont analogues aux sculptures du réfectoire, et doivent dater de l'époque même de la construction, c'est-à-dire du premier quart du XIVe siècle.

En résumé, il y eut une très importante campagne de travaux, sous le long abbatiat d'Adam du Chesne, de 1314 à 1336. Il dut achever le réfectoire et construire entièrement le cloître. Nous remarquerons de plus ici que l'abbé du Chesne est le seul abbé dont le nom ait été suivi d'une louange, dans l'obituaire du couvent, depuis l'abbé Raoul, dont les religieux avaient glorifié la mémoire, comme abbé batisseur. Alors que les obits de Jean de Muret, de Mathieu de Cuisy, de Simon de Montgru ne sont accompagnés d'aucune mention laudative, Adam du Chêne, est qualifié de « vir bonæ memoriæ ».

« Obiit Adam de Quercus, *vir bonæ memoriæ*, « sextus decimus abbas ecclesiae ; qui rexit hanc « ecclesiam vigenti duobus annis. Obiit autem, « Anno Domini mill° tricentesimo tricesimo sexto « quarto nonas Julii (1). »

(1) Obituaire de Saint-Jean des Vignes. Bibl. de Soissons. Manuscrit.

Il est fort plausible de croire que les religieux lui décernèrent cet éloge, pour sa bonne gestion spirituelle et temporelle et pour les importants travaux qu'il avait menés à bien, c'est-à-dire l'achèvement du réfectoire et la construction du grand cloître.

II

LE RÉFECTOIRE

Fenêtres et Rosaces

Au long de la galerie ouest du grand cloître s'étend encore le vaste bâtiment qui servait autrefois de Réfectoire. Comme on l'a vu, on y accédait de ce côté, par une porte en plein cintre, placée dans un angle et précédée d'un perron de quelques marches.

Par les élégantes proportions de son double vaisseau, le Réfectoire de l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes tient, sans conteste, la première place entre les salles monacales ou laïques, édifiées au Moyen-Age dans notre région.

Cette haute salle voûtée égale, en grandeur et en beauté, les réfectoires renommés de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel et de l'Abbaye de Saint-Martin des Champs.

Le bâtiment s'élève au pied des clochers de Saint-Jean et adosse son pignon Nord contre la petite tour. Il mesure environ quarante mètres de longueur, sur dix de largeur. Il est divisé à l'intérieur en deux nefs parallèles de huit travées.

Sur le côté qui fait face au logis de l'abbé, du côté de l'Ouest, le Réfectoire prenait jour, jadis, par huit arcades geminées, surmontées chacune d'un oculus rayonnant. D'après le procès-verbal de remise, à la Ville de Soissons, de la nue propriété de l'Abbaye, en août 1810, on voit qu'à cette date, les fenêtres en tiers point possédaient encore leurs vitraux primitifs. Leur mauvais état, preuve de leur antiquité, aurait dû les rendre plus précieux. Mais, loin de les réparer, l'administration militaire les détruisit, enleva les plombs, les ferrements, et mura les hautes et gracieuses fenêtres ogivales. On réserva, dans la maçonnerie de chaque arcade, une lucarne rectangulaire, de déplaisant aspect, qui fut destinée à aérer le Réfectoire devenu magasin de subsistances militaires.

Du côté du cloître, la salle fut jusqu'au milieu du XVIe siècle, éclairée par huit rosaces à redents, ornées de vitraux. Au cours des réparations qui suivirent le pillage des Protestants, sous le règne de Henri III environ, les chanoines firent édifier sur toutes les galeries claustrales, un étage en appentis, pour servir de salles de noviciat. Les roses, qui avaient été probablement fort maltraitées par les Huguenots, furent alors entièrement supprimées et murées, puisqu'elles étaient masquées, désormais, par l'exhaussement des galeries. Lorsque le Noviciat fut détruit, au début du XIXe siècle, on put à nouveau utiliser les Roses comme fenêtres. L'administration militaire fit

percer dans la maçonnerie qui les remplissait, des ouvertures rectangulaires, analogues à celles pratiquées de l'autre côté du Réfectoire et aussi disgracieuses. Il en fut de même pour les deux oculus qui éclairaient la vaste salle au Sud.

A l'extérieur, les rosaces étaient ornées de moulures et d'un cercle de petits fleurons à quatre pétales, dits violettes. On remarque cette décoration sur un grand nombre d'archivoltes à Saint-Gervais.

Les Supports des voûtes. — La Tribune.

A l'intérieur de l'édifice, les voûtes des deux nefs parallèles sont supportées, de chaque côté, par des consoles placées aux longs des murs latéraux et au centre par une rangée de colonnes, aux futs grêles et élancés, remarquables par leur légéreté d'allures.

Les corbeaux sont analogues, comme sculpture, à ceux du cloître.

Sur la muraille, du côté des fenêtres, le premier cul de lampe, près l'angle Nord-Ouest, est décoré d'un personnage grotesque aux longs bras. L'ornementation du second est composée de feuilles de vigne ; la feuille à crochet, rare à Saint-Jean, est sculptée sur le troisième et sur le huitième et dernier. Le quatrième support est caché par l'escalier moderne et ne peut être décrit. On remarque des feuilles de vigne et du raisin sur les deux suivants. Enfin, l'ornementation du septième est composée de feuilles et de fleurs de renoncules, motif que nous avons déjà vu dans le cloître et à Mont-Notre-Dame.

Les culs de lampes placés au centre, à chaque extrêmité de l'édifice sont décorés l'un d'une tête feuillagée, l'autre de feuilles enroulées.

Sur les supports des voûtes, du côté du cloître, on distingue une figure humaine ; sur un autre, on voit une sorte d'animal fantastique, dragon ou salamandre. Enfin, sur les suivants, on trouve de la vigne sous différents aspects ; la feuille est tantôt courte et trapue ; tantôt mince, découpée et allongée. Le raisin qui l'accompagne parfois est toujours en grappes minuscules et à petits grains.

De ce même côté, une tribune existe dans l'épaisseur de la muraille ; elle était destinée, primitivement, au religieux qui, au moment des repas, faisait une lecture pieuse. Il est probable qu'après les réparations du XVIe siècle, au cours desquelles les rosaces situées à l'Est furent murées, cette chaire du lecteur fut abandonnée.

Il existe, en effet, une chaire de lecteur dans l'église d'Oulchy qui provient du réfectoire de Saint-Jean des Vignes. Cette chaire, portative, en bois, fut construite, assurément, à la date que nous indiquons, c'est-à-dire au début du règne de Henri III, pour remplacer la chaire de pierre devenue inutile, par suite de la suppression absolue de la clarté de ce côté de le salle.

Primitivement la tribune de pierre était éclairée par une haute et étroite baie ogivale qui donnait sur les terrasses du cloître et qui servait peut-être à la fois de porte et de fenêtre. Un petit escalier à vis permettait d'accéder dans cette tribune.

Elle est voûtée en croisée d'ogives dont la clef est décorée d'une tête humaine. Sur les quatre supports des nervures, on trouve sculptés, d'un

côté, sur le devant, une sorte de démon à oreilles de chien; de l'autre côté un serpent velu, et au fond de la tribune, deux personnages grimaçants.

En raison des grains actuellement déposés dans l'édifice, on ne peut entièrement distinguer la décoration des chapiteaux des colonnes qui supportent les travées, au centre. Sur les deux chapiteaux apparents, on voit, sur l'un, la feuille à crochets, sur l'autre, la feuille de vigne.

Les Clefs de voûtes.

Les clefs de voûtes ont reçu une décoration assez variée et sont composées, tantôt de têtes humaines, tantôt de feuillages.

Sur la clef de voûte de la travée touchant à la façade des tours, on voit quatre têtes de marmousets.

Sur la suivante, près l'escalier militaire, une tête d'abbé. Au delà de l'escalier, deux clefs de voûtes sont composées, simplement, de feuilles; sur la troisième, les feuillages sont accompagnés d'une tête humaine.

Dans l'autre travée, la première clef, dans l'angle touchant à la fois au cloître et à la petite tour, est décorée de feuilles en couronne, ainsi que la troisième.

La seconde est ornée de feuilles de vigne et de raisin.

Au delà de la chaire, nous rencontrons une tête satanique et une tête de marmouset entourées de feuillages. Nous revoyons la vigne sur la suivante, Enfin, la dernière clef est décorée d'un motif que nous avons déjà rencontré plusieurs fois ici, d'une tête humaine entourée de feuillages.

Primitivement, jusqu'au sac des Huguenots, le réfectoire fut surmontée d'un clocher de charpente plombée, muni d'une cloche dénommée Cloche de l'Aumone, car on la sonnait aux jours où l'Abbaye distribuait des vivres aux indigents.

Détruit par les Protestants, ce clocheton ne fut pas relevé.

On édifia au milieu de la corniche, au niveau du toit, une fenêtre destinée à éclairer le grenier.

Cette baie est accompagnée, de chaque côté, de deux niches en plein cintre où, à l'origine, deux statuettes furent placées.

Le style de cette fenêtre rappelle, d'une façon frappante, celui du presbytère d'Oulchy-le-Château.

Les Peintures de l'édifice.

Aussitôt leur achèvement toutes les sculptures furent rehaussées de peintures et de dorures ; les voûtes et les murailles furent également décorées ; dans les deux rosaces murées du pignon adossé aux tours, les chanoines firent peindre deux importantes compositions représentant deux scènes religieuses.

A la fin du XIVe siècle, au temps où ces peintures et ces dorures brillaient en tout leur éclat, sous la lumière qui pénétrait largement dans l'édifice, de trois côtés à la fois, le réfectoire de Saint-Jean des Vignes était assurément une des plus belles salles de notre région.

La splendeur de ces locaux et leur commodité, durent être les raisons qui firent choisir l'Abbaye, comme séjour royal, dans la cam-

pagne de 1414. Le réfectoire de Saint-Jean vit alors, sous ses voûtes, une brillante compagnie de seigneurs et de capitaines, la Cour de France et, sans doute, le roi Charles VI lui-même.

Quand, après la Révolution, l'administration militaire prit définitivement possession de cette salle, elle s'empressa de badigeonner à la chaux cette décoration peu réglementaire, dans une passion ridicule d'uniformité. Toutes proportions gardées, il en fut du réfectoire de Saint-Jean comme des salles du Palais des Papes à Avignon où, cette sorte de vandalisme, la « propreté militaire » fut si fatale à l'Art.

Le réfectoire étant coupé, en hauteur, en deux étages, les chapiteaux se trouvent au niveau du sol, au premier. Ceci leur valut d'être passés au coaltar. Cette malencontreuse peinture au goudron rendra très difficile la restauration des sculptures ; cependant, il sera possible, à un artiste habile, de les faire réapparaître en toute leur intégrité.

Jusqu'ici, en ces dernières années, les deux compositions peintes des rosaces avaient été épargnées du désastre, grâce à M. du Sommerard (1). Au cours d'une visite à Saint-Jean des Vignes, un jour, le savant archéologue vit les peintures murales des rosaces et les jugea si intéressantes qu'il résolut de les protéger contre une destruction future. Il obtint de l'autorité militaire l'autorisation de faire placer au devant de chaque sujet des volets protecteurs.

Mais, hélas, en 1871, pendant l'occupation allemande, les volets furent enlevés. Posés sur des

(1) Magasin pittoresque 1860. p. 294.

tréteaux ils servirent croit-on de tables pour les soldats prussiens... ou français.

Après la guerre, en 1873, deux de nos confrères qui s'occupaient de préférence de sujets artistiques, signalèrent à notre Société la disparition de ces volets protecteurs et réclamèrent leur rétablissement immédiat.

« MM. Laurent et Barbey, lit-on à ce propos « dans notre Bulletin, insistent sur la valeur des « peintures du réfectoire de Saint-Jean des Vignes « visitées après la dernière séance par la Société « et sur la nécessité de les conserver. Celle-ci « entre complètement dans leurs vues et accepte « avec empressement un dessin de ces peintures « qui lui est offert par M. Barbey (1). »

L'administration militaire, par indifférence, ne tint aucun compte des réclamations de la Société Archéologique et opposa à nos demandes la force d'inertie.

Les peintures demeurèrent à nu. Peu à peu, par désœuvrement, les soldats y ajoutèrent quelques ornements et quelques devises de leur cru. Un officier survint, qui fit couvrir le tout d'un épais badigeon de chaux.

Quelques archéologues eurent alors connaissance de la chose et protestèrent hautement contre ce vandalisme. Croyant réparer sa faute, sans prendre conseil d'hommes du métier, l'officier résolut de faire enlever le badigeon, au couteau, par des soldats de corvée. Ceux-ci accomplirent si bien leur tache, qu'après leur passage, il ne restait rien de l'un des sujets et la rosace était grattée jusqu'à la pierre.

(1) Ce dessin n'existe plus dans les cartons de la Société.

La seconde composition résista mieux à ces diverses attaques, puisqu'elle est encore visible ou à peu près.

Telle qu'elle est actuellement cette peinture est encore parfaitement réparable et nous souhaitons vivement que les volets protecteurs soient replacés, au plus tôt, pour en préserver les précieux restes.

Le Jugement dernier.

La peinture de la première rosace, nous l'avons dit, est complètement effritée. Il ne subsiste plus, deci, delà, sur la muraille, que quelques lambeaux de teintes bleues, vertes et rouges.

Après un laborieux examen, on distingue, au centre du tableau, la main droite et le bras d'un personnage auréolé et accompagné à droite et à gauche de deux saints nimbés. Ils sont figurés tous trois au devant d'un vaste demi-cercle dessiné sur un fond vert bleuâtre.

Quatre anges, aux ailes, les unes pourpres, les autres vert d'eau, dont il ne reste plus que quelques vestiges, décorent les redents supérieurs de la rosace. Deux d'entre eux tiennent une longue trompette en forme de corne.

De l'ensemble de ces indices, on peut croyons-nous, déduire que cette peinture représentait le *Jugement dernier*. On peut rapprocher ce qui reste de la peinture de Saint-Jean des Vignes, d'une autre presque de composition analogue, et exécutée à peu près à la même époque, dans l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel en Brabant. Cette œuvre, qui représente aussi le Juge-

ment dernier, est décrite ainsi dans la Revue de l'Art chrétien :

« Le Christ, en majesté, nimbé, a comme vête-
« ment le manteau de pourpre ; il étend les mains
« ouvertes (sans doute marquées, ainsi que les
« pieds des stigmates de la Passion). Assis sur un
« arc-en-ciel, il a pour escabeau le globe du
« monde, sommé de la croix, appuyé à un autre
« arc-en-ciel... A ses côtés, deux anges sonnent les
« trompettes de la Résurrection; à ses pieds les
« morts surgissent de terre en suppliant; à sa
« gauche... le Précurseur agenouillé; à sa droite,
« la Vierge Marie... intercédant (1). »

Cette description s'accorde parfaitement avec les traces que nous avons relevées et confirme ce que nous avançions plus haut : la peinture presque disparue est, assurément, celle du Jugement dernier. — Le peintre a orné la moulure d'encadrement d'une bordure de feuilles écarlates, serties de blanc, sur fond bleu clair, et il a garni le fond rouge sombre des écoinçons de trèfles verts, également sertis et éclairés de blanc.

La Résurrection.

La peinture de la seconde rosace est beaucoup mieux conservée et représente une *Résurrection.* Au milieu du cercle, le Christ surgit miraculeusement du tombeau, entre les soldats romains, éblouis et éveillés à peine. Le sépulcre est figuré par un rectangle vert foncé, sur un sol vert olivâtre, retouché de jaune et de vert pâle. Jésus est

(1) Revue de l'Art chrétien, 5e série. T. IV. p. 310.

nu, sauf la draperie blanche entourant les reins et un manteau de pourpre, flottant au vent, retenu autour du col par une agrafe d'or. De longs cheveux châtains retombent en boucles, sur ses épaules. De la main droite, habilement dessinée, le Christ fait un geste de bénédiction et de la main gauche tient une croix processionnelle, à longue hampe, aux extrêmités pattées et treflées. Cette croix d'orfévrerie est munie d'une oriflamme d'étoffe écarlate, aux longues pointes contournées.

Jésus, ainsi vêtu et tenant cette croix, offre une grande analogie de gestes et de costume avec le Christ représenté sur la peinture d'un parement d'autel de la seconde moitié du XIVe siècle, conservée au Musée du Louvre. Cette similitude d'allures existe également, d'une façon frappante, avec le Christ d'une peinture de l'école colonaise du Musée de Munich (1).

L'artiste a su varier habilement les attitudes des quatre guerriers romains groupés autour du tombeau.

Le soldat de gauche, surpris par l'apparition soudaine, se relève sur les genoux et fait un geste d'étonnement, en portant la main au front. Il est costumé d'un jacques de cuir et d'une cotte de mailles de fer, dont les manches et la jupe sont de drap jaune citron. Un casque, une hallebarde et des houseaux bleus, complètent son équipement.

Au-dessous de lui, au premier plan, un second gardien sommeille encore, la joue dans la main ;

(1) Le Christ et la Madeleine dans le Jardin du Sépulcre, par Willem de Herle, 1320-1378.

un ample manteau rouge, drapé autour des jambes, le préserve du froid nocturne. Il est également muni d'une pertuisane et vêtu d'un côte de mailles plastronnée de cuir. Seule entre toutes, la figure de ce personnage endormi a échappé, par hasard, aux dégradations.

Le troisième soldat est assis de même, sur le devant du tableau. Il est armé d'un casque et d'un bouclier. Son buste est couvert d'un surcot bleu foncé, aux manches rouges. Il s'appuie, des deux mains sur une hache de combat fichée dans le sol et il tourne la tête vers le Christ surgissant du tombeau.

Quant au quatrième romain, il se prosterne profondément devant Jésus ressuscité et incline son front casqué. Il est vêtu d'un long manteau vert, recouvrant l'armure et serré à la taille par une ceinture saumon, supportant une épée.

Par un anachronisme de costume, général chez les sculpteurs et les peintres de la période ogivale, l'équipement militaire de ces gardiens ne rappelle, en aucune façon, le vêtement antique des guerriers romains ; c'est au contraire la reproduction fidèle du costume des soldats français au temps des croisades.

Comme sur le premier tableau, quatre anges, figurés sur un ciel d'azur très foncé, décorent les redents supérieurs de la rosace. A cette place, la peinture, moins écaillée, permet d'apprécier toute la grace juvénile de ces figures, aux grands yeux bleus, entourées de cheveux blonds.

Le premier ange, aux ailes écarlates, porte une tunique blanc rosé. Les deux suivants, dont les ailes, naguère encore, étaient dorées, sont vêtus, l'un, d'une robe de brocart, aux manches roses ;

l'autre, d'une robe d'étoffe bleu ciel. Ces trois anges prient, mains jointes; tandis que le quatrième, aux ailes rouges, à la riche tunique brodée d'or, croise ses bras sur la poitrine, en geste d'adoration.

Au cours des dégradations que cette peinture eut à subir, quelques traces d'une autre peinture primitive sont réapparues, sous le couteau des soldats et causent un déplorable effet de confusion.

On revoit ainsi, parmi la *Résurrection*, des auréoles, une lance, un soleil et d'autres motifs gravés en creux et dorés qui n'appartiennent nullement au sujet.

D'après ce qui subsiste de ces motifs, on peut supposer que le sujet de la composition antérieure était un *Crucifiement*. Exécutées sur des pierres neuves, ayant encore leur eau de carrière, ces premières peintures n'eurent, il est à croire, qu'une durée éphémère.

Toute cette scène de la Résurrection est entourée d'une bordure festonnée, de couleurs vives, peinte sur la nervure même des redents de la rosace et composée de motifs verts et rouges sertis de blanc. Les écoinçons sont ornés de feuillages vert clair sur champ vert foncé.

La peinture est largement traitée, sans minutieux détails, en vue seulement de l'effet à produire à distance, c'est-à-dire au rez-de-chaussée actuel, niveau primitif du sol du réfectoire.

Exécutées à l'aurore du *modelé*, certaines parties de ces figures rappellent encore les procédés de la peinture en teintes plates.

Sous le rapport du dessin, on doit remarquer aussi avec quelle habileté l'artiste a su vaincre les

difficultés de composition que présentait l'emplacement des personnages parmi les redents cirlaires.

Le peintre Colard de Juvigny *dit* Colard de Laon.

En raison du mérite de ces peintures nous avons cherché dans les documents de l'Abbaye tout ce qui pouvait nous renseigner sur le temps de leur exécution et sur leur auteur. Les comptes de trésorerie du couvent sont hélas! détruits; mais, nous avons rencontré, dans l'Obituaire de Saint-Jean, une mention qui concerne apparemment l'artiste qui décora le Réfectoire.

Voici ce qu'on lit dans cet obituaire :

Octavo Idus Aprilis; Obiit Caulardus de Lauduno, serviens armorum domini Regis, qui dedit nobis unum gobletum argenteum de auratum coopertum, pretio trigenta francum. Item unum cyphum madrinum coopertum cum pede argenteum ; qui quidem gobletus et cyphus debent remanere in Refectorio ad usum domini Abbatis, quando presens fuerit et eo absente, prioris, vel supprioris, conventum tenentis in solemnitatibus nec alibi debent transferri seu applicari et hoc per ordinationem dicti Colardi. Item dedit quinquaginta francos. Item unum modium frumenti, duas caudas vini. Item quamdam peciam vineæ situatam in monte Sancti Joannis. Item quamdam peciam prati situatam in loco qui dicitur Coupaville.

Cet obit peut ainsi se traduire :

Le 8 des Ides d'avril (6 avril) : Décès de Colard

LA RÉSURRECTION

Peinture murale de la fin du XIVe siècle.

Réfectoire de Saint-Jean-des-Vignes.

PIGNON DU RÉFECTOIRE — RUINES DES CUISINES (XIVe siècle). — *Abbaye de Saint-Jean des Vignes.*

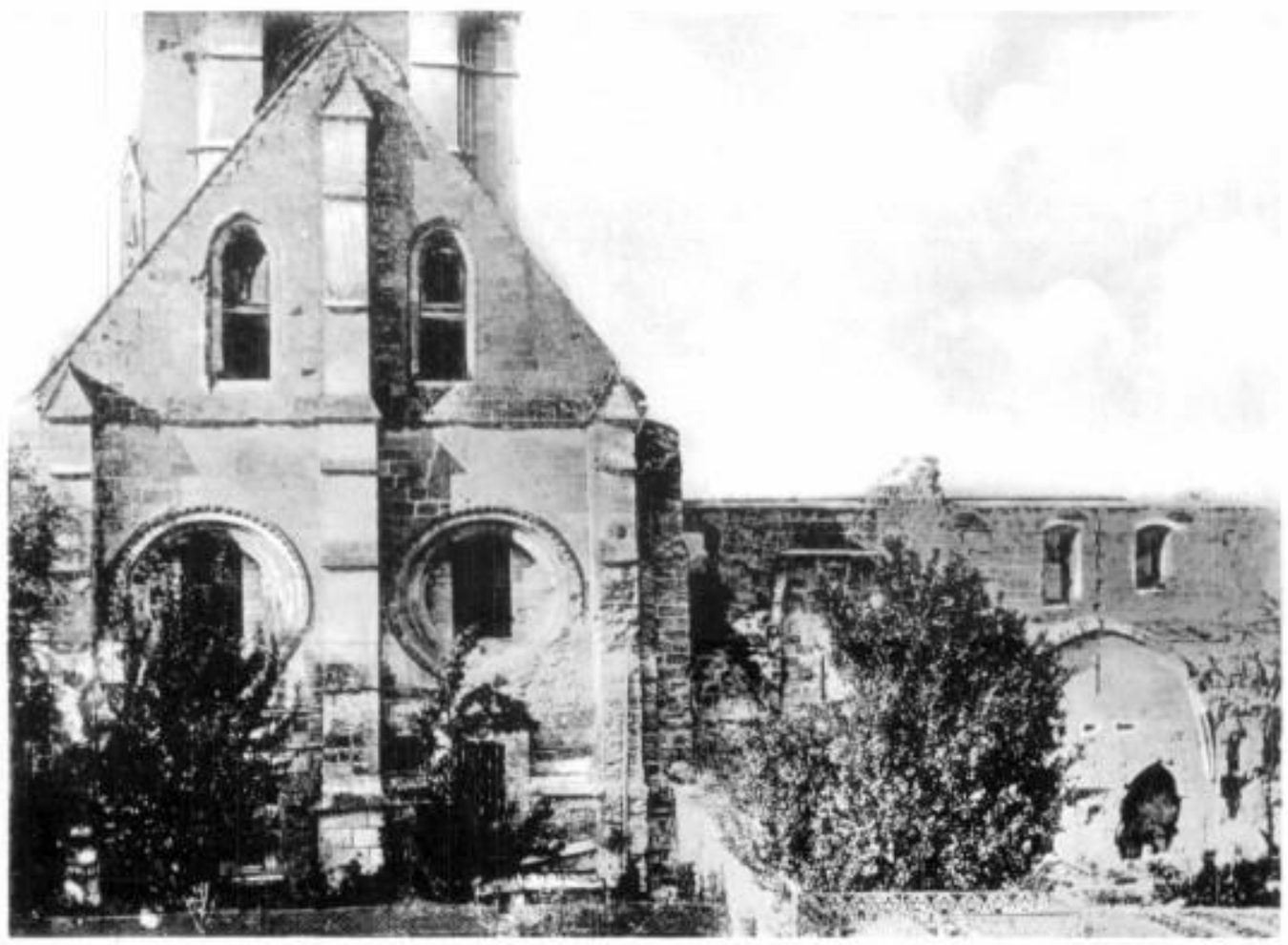

Phototypie Royer et Cie, Nancy.

de Laon, valet d'armoiries du roi notre sire qui nous donna un gobelet à couvercle de vermeil apprécié trente francs. Idem un hanap de madre, (1) à couvercle, avec pied d'argent; lesquels gobelet et hanap doivent demeurer dans le réfectoire, pour servir au seigneur abbé quand il sera présent, et lui absent, au prieur et au sous-prieur, quand il y a solennité au couvent; ils ne les doivent transporter ni en faire usage ailleurs et ce, par ordre dudit Colard. Idem il nous donna cinquante francs. Idem un muid de froment et deux tonneaux de vin. Idem une certaine pièce de vigne située au Mont Saint-Jean. Idem une certaine pièce de pré située au lieudit Coupaville (Orcamps près Soissons).

Colard de Laon ou Colard de Juvigny était comme nous le disons ailleurs, descendant d'une notable famille soissonnaise; c'est l'un des plus habiles peintres de l'Ecole française de la fin du XIVe siècle.

Il peignit pendant de nombreuses années à la Cour de Charles VI. Il entretint jusqu'à son décès d'amicales relations avec les religieux de Saint-Jean, puisqu'il les mentionna sur son testament. On doit donc présumer que l'artiste avait exécuté au cours de sa vie quelqu'œuvre pour l'Abbaye. La maison devait posséder quelque peinture de sa main puisqu'il négligea, à dessein sans doute, de lui en léguer.

(1) Le madre était une sorte de marbre précieux, ainsi que le jaspe, l'agate onyx. On lit dans des comptes du XIVe siècle : Un hanap de madre blanc couvert pour le duc d'Orléans. Charles VI en possedait un garni d'argent doré pour servir à boire vin nouvel en cette saison d'hiver. » (1391-92). Soc. des Bx-Arts des Dep. T. 14. p. 288.

On doit remarquer, surtout, dans le texte de l'obit que nous venons de citer cette prédilection marquée de Colard de Juvigny pour cette salle du Réfectoire, puisqu'il veut que ce soit là et non ailleurs, *(nec alibi debent)* que l'on se serve des coupes précieuses, léguées par lui à la Communauté.

Il lui est indifférent que ce soit l'abbé, le prieur ou le sous-prieur qui s'y désaltèrent, pourvu que ce soit dans cette salle qu'il spécifie et non par exemple dans la salle des Hôtes ou dans le logis de l'abbé.

Si l'on cherche les motifs de cette préférence marquée de Colard pour le réfectoire, on trouve que ce n'est fort probablement, que la prédilection d'un artiste pour son œuvre et on ne peut l'expliquer que par là.

Nous croyons donc que l'affection de Colard de Juvigny pour le Réfectoire de Saint-Jean provenait de ce que la décoration de cette salle était son œuvre.

Nous remarquerons enfin que les principaux motifs de décoration le Jugement dernier et la Résurrection sont situés juste au-dessus de la table abbatiale où l'on devait faire usage *(per ordinationem dicti Colardi)* du hanap précieux.

Le style de ces peintures appartient bien à l'époque où vivait Colard de Juvigny, c'est-à-dire à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe siècle.

Elles ne peuvent être guère antérieures, puisque c'était la seconde décoration reçue déjà par les rosaces et qu'il avait dû s'écouler forcément quelques années, soixante ans peut-être, avant que

la réfection des peintures ait été nécessaire, depuis l'achèvement de la salle dans la première moitié du XIVe siècle.

Ces peintures ont aussi certaine analogie de composition, comme nous l'avons dit, avec certaines peintures de l'Ecole colonaise, de Wilhem de Herle.

Or, cette ressemblance ne peut surprendre, si l'on se rappelle que Colard de Juvigny répara, pour Isabeau de Bavière, plusieurs tableaux venus d'Allemagne, dont il put s'inspirer, dans ses compositions ultérieures et qui purent influencer son génie.

En résumé, nous ne voyons rien qui puisse s'opposer à ce que la décoration, du réfectoire de Saint-Jean, soit l'œuvre de Colard de Juvigny. Et, l'on peut conclure, de ce qui précède, que, si ces peintures ne peuvent être attribuées à l'artiste d'une manière totalement irréfutable, toutes les présomptions, du moins, sont en faveur de cette attribution.

On pouvait accéder, directement, du Réfectoire dans les clochers; l'escalier de la petite tour débouche dans la salle même, par une porte percée dans le pignon Nord. Il dessert également le vaste grenier qui s'étend au-dessus des voûtes de l'édifice.

Sous la Révolution, la couverture du réfectoire fut menacée de destruction par la rapacité de quelques pillards. Ils avaient commencé à enlever tous les ferrements reliant et retenant les poutres; et, le toit se serait fatalement écroulé si l'autorité militaire n'était intervenue. Les ferrements volés furent remplacés par d'autres et le toit réparé.

Sans cette précaution, le réfectoire aurait subi, probablement, le même sort que l'église et les autres locaux, où l'infiltration des eaux pluviales fit écrouler une travée des voûtes et servit de prétexte de démolition.

Le Cellier.

Il existe, au-dessous du réfectoire, un cellier très spacieux, où l'on pénètre, actuellement, par une porte et une descente situées sur la façade ouest du monument. L'ancienne entrée de ce sous-sol fut supprimée à la Révolution ; elle donnait sur le côté sud de l'édifice, face aux réservoirs d'eau. Auprès d'elle s'élevait, alors, en appentis, la loge d'un portier, qui surveillait l'entrée de la seconde cour, ou Cour des Hôtes.

Le cellier est de même dimension que la salle qui le surmonte. Ses voûtes, en deux travées, sont soutenues par un même nombre de colonnes centrales. Les chapiteaux de ces colonnes ne sont pas sculptés de feuillages, contrairement à ce qu'on voit sur certains dessins.

Du cellier, on peut accéder dans une grande cave qui lui est parallèle et qui s'étend, à l'Est, sous une galerie du Cloître. On remarque, au sud, un couloir souterrain, en plein cintre, de quelques mètres de profondeur, qui a été muré par le génie.

Tel est l'état actuel de ce vaste bâtiment du Réfectoire, dont les beautés demeurent peu connues, jusqu'ici, en raison de l'interdiction d'accès dans ce local, édictée par l'administration militaire.

Des pourparlers sont engagés pour sa cession à la Ville.

Espérons qu'ils aboutiront, que les archéologues pourront étudier à loisir cette belle salle

et que les Soissonnais rentreront bientôt en possession du patrimoine de leurs ancêtres.

Les Cuisines.

Quoique les cuisines de l'Abbaye soient entièrement détruites nous en décrirons, cependant, les quelques vestiges encore apparents. Le bâtiment où elles se trouvaient était adossé, à la fois, contre le réfectoire et contre le grand cloître.

Elles avaient une entrée dans le *Chauffoir*, sorte de grand vestibule voûté, servant de passage, du grand cloître à la Cour des Hôtes. Elles se composaient d'une grande salle de deux travées de large, sur deux de long, dont les quatre voûtes d'ogives reposaient sur une colonne centrale, analogue à celles du réfectoire. Cette colonne et le tas de charge qui la surmontait, se trouvent, maintenant, dans le Jardin de l'Hôtel de Ville. Son chapiteau est décoré de feuilles d'ache ou de grande-berce.

Une large et haute cheminée, dont il ne reste plus que le revêtement de brique, intérieur, de l'âtre, était appuyée contre le mur séparant la cuisine du cloître. De chaque côté de cette cheminée, de petites niches, voûtées en tiers-point, semblent avoir servi, jadis, de resserres et d'armoires. Entre cette salle et le réfectoire, il existait une seconde salle, plus petite, large d'une travée, longue de deux, qui servait d'*Office*. On distingue, encore, parfaitement les traces du passe-plat, par où les mets étaient introduits dans le réfectoire. La cuisine était éclairée, au midi, par deux baies donnant sur la Cour des Hôtes où se trouvait un puits très curieux décoré d'une statue de saint. Cette statue fut brisée par les Pro-

testants, lorsqu'ils s'emparèrent de l'Abbaye au XVIe siècle.

III

LE PETIT CLOITRE

On accédait, dans le petit cloître, par une porte placée près de l'angle Sud-Est du grand cloître. Les galeries ne s'étendaient que sur les côtés Nord, Ouest et Sud. Il n'y en eut jamais du côté Est. Ce petit cloître était aussi dénommé *Cloître l'Abbé*, non parce qu'il était à l'usage personnel de l'abbé, mais en souvenir de l'abbé Jean de La Fontaine, qui l'avait fait construire de ses deniers de 1540 à 1557. Quoique l'on fut, à cette date, en pleine Renaissance, le maître d'œuvre, qui travailla sous les ordres de l'abbé, n'abandonna pas pourtant encore, dans cette construction, l'arc en tiers point, soit qu'il ait dû se servir de matériaux préparés depuis longtemps, soit qu'il ait trouvé l'ogive préférable au plein cintre, pour l'édification de ces galeries claustrales.

Les deux styles, Flamboyant et Renaissance, se mêlent, fréquemment, à cette époque; on en voit un exemple à Saint-Jean des Vignes même sur le grand clocher, où des vases enflammés Renaissance (1) surmontent des pinacles flamboyants.

(1) Ces vases enflammés sont symboliques ; ils rappellent le martyre que Domitien fit endurer à saint Jean l'Evangéliste dans sa

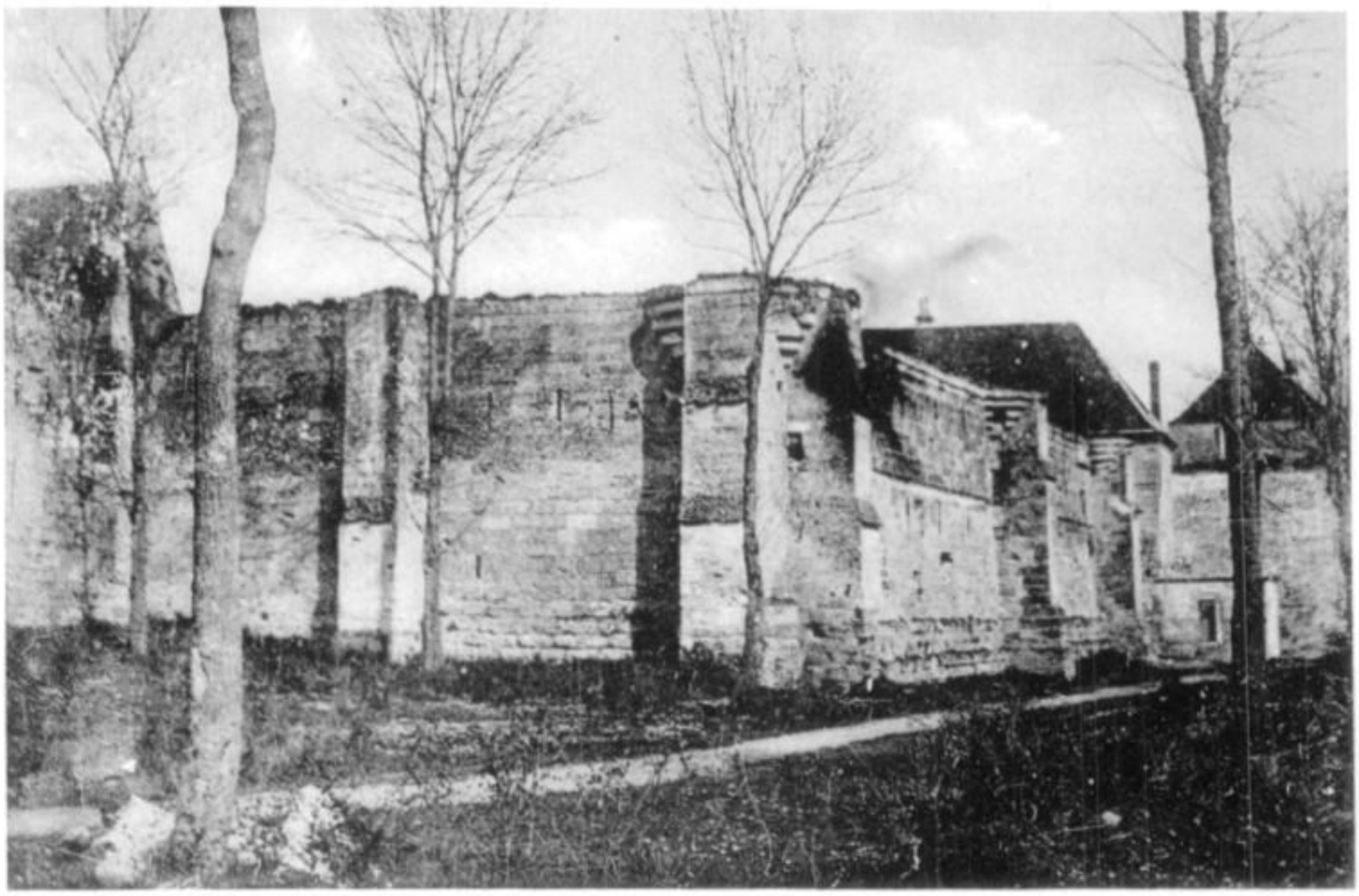

FORTIFICATIONS DE L'ABBAYE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

(XIVe siècle).

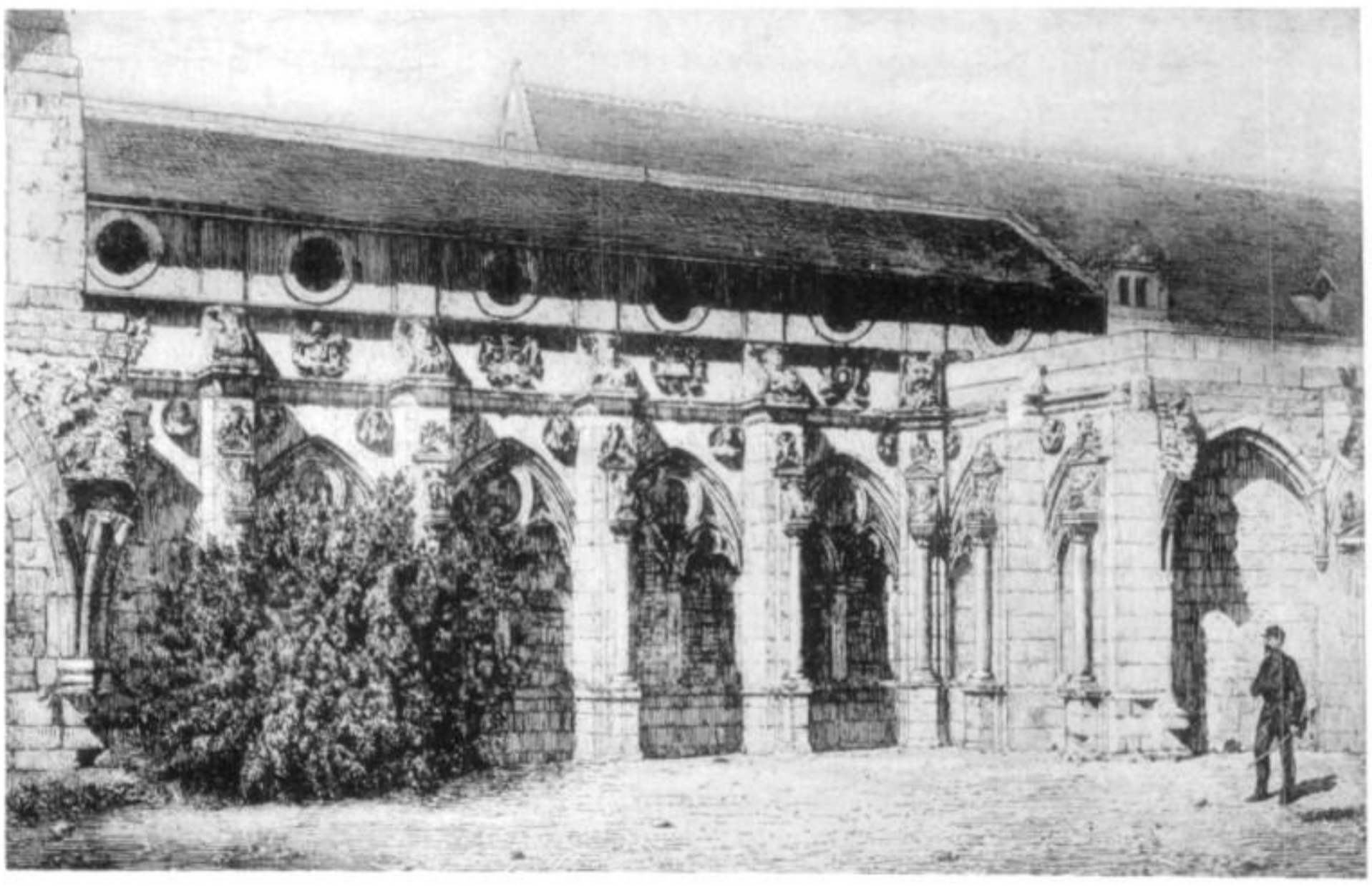

Gravure de P. Laurent, 1870. Phototypie Royer et Cie, Nancy.

PETIT CLOITRE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

(XVIe siècle).

Mais ici, dans le petit cloître, le style qui se trouve mêlé au style Renaissance nous paraît d'une époque moins avancée que le gothique à son déclin.

Le style des baies semble, quelque peu, antérieur à la date même de la construction. Il paraît, plutôt dater du début, que de la fin de la période flamboyante car, on n'y voit ni soufffets, ni mouchettes, qui, pourtant, étaient fréquemment employés, par les architectes de cette période de transition. On y voit, au contraire, certaines reminiscences des baies rayonnantes du grand cloître voisin.

Il faudrait donc, peut-être, en déduire que ces arcs, eux-mêmes, et leur remplage, ont été taillés et préparés, longtemps avant que le monastère ait eu les finances nécessaires, pour achever le local. Le petit cloître était, du reste, superflu et sa construction pouvait demeurer longtemps en suspens, sans gêner la vie conventuelle.

A l'intérieur, on doit signaler surtout les clefs pendantes des voûtes des galeries dont on trouve peu d'exemples dans la région. Ici, la clef pendante est rapportée, après coup, grâce à un curieux assemblage en queue d'aronde.

Sur la façade, chaque arcade est divisée en deux baies geminées, par un meneau central, composé d'un faisceau de colonnettes, prenant naissance sur un mur de soubassement, formant allège. Ces bases ont leurs sommets trilobés de redents rayonnants et elles sont surmontées d'un oculus, de même style.

Sur les contreforts séparant les travées, on ne

vieillesse. L'apôtre dit la Légende put en sortir sain et sauf et fut déporté peu après à Pathmos. Une statue de saint Jean tenant un vase enflammé, analogue, se voit dans l'église Sainte-Croix de Bernay. — (Caractéristiques des Saints par le R. P. Cahier, p. 206.)

trouve plus de souvenir gothique. L'ornementation est purement Renaissance. Elle se compose d'une colonne, d'ordre toscan, supportant une console renversée, décorée de mascarons et de feuillages. Console et colonne sont adossées contre un pilastre, terminé, au sommet, par un tympan à la romaine lequel est surmonté d'un être chimérique. Plus haut, le contrefort s'amortit en console renversée, décorée, comme la précédente, du dessous, de feuilles d'acanthe, de figures végétales et de mascarons grotesques.

Dans les écoinçons des arcades, l'artiste a placé des médaillons en haut relief, très intéressants et d'une excellente facture. Nous regrettons, vivement, de n'avoir pu, jusqu'ici, en découvrir l'auteur. Ces médaillons, qui sont très expressifs, représentent, en haut relief, des bustes de vieillards, d'adolescents et de jeunes femmes. — L'un d'eux transporté au Musée, depuis la guerre, représente un jeune homme, aux manches bouffantes, à la mode alors, sous le règne de Henri II.

Les deux têtes de vieillards, surtout celui coiffé d'un casque antique, sont vraiment d'une belle allure, ainsi que les deux figures de femmes, aux seins nus et aux cheveux épars. Ces médaillons sculptés sont d'un très grand intérêt.

Le reste de la décoration est également très remarquable. Il faut regretter que le génie militaire, autrefois, et la guerre de 1870, ensuite, aient mutilé cette œuvre délicate.

Pour nous, nous ne saurions trop déplorer la disparition, presque totale, de ce cloître, trop peu austère, peut-être, mais, vraiment gracieux, avec son allure mondaine et mythologique.

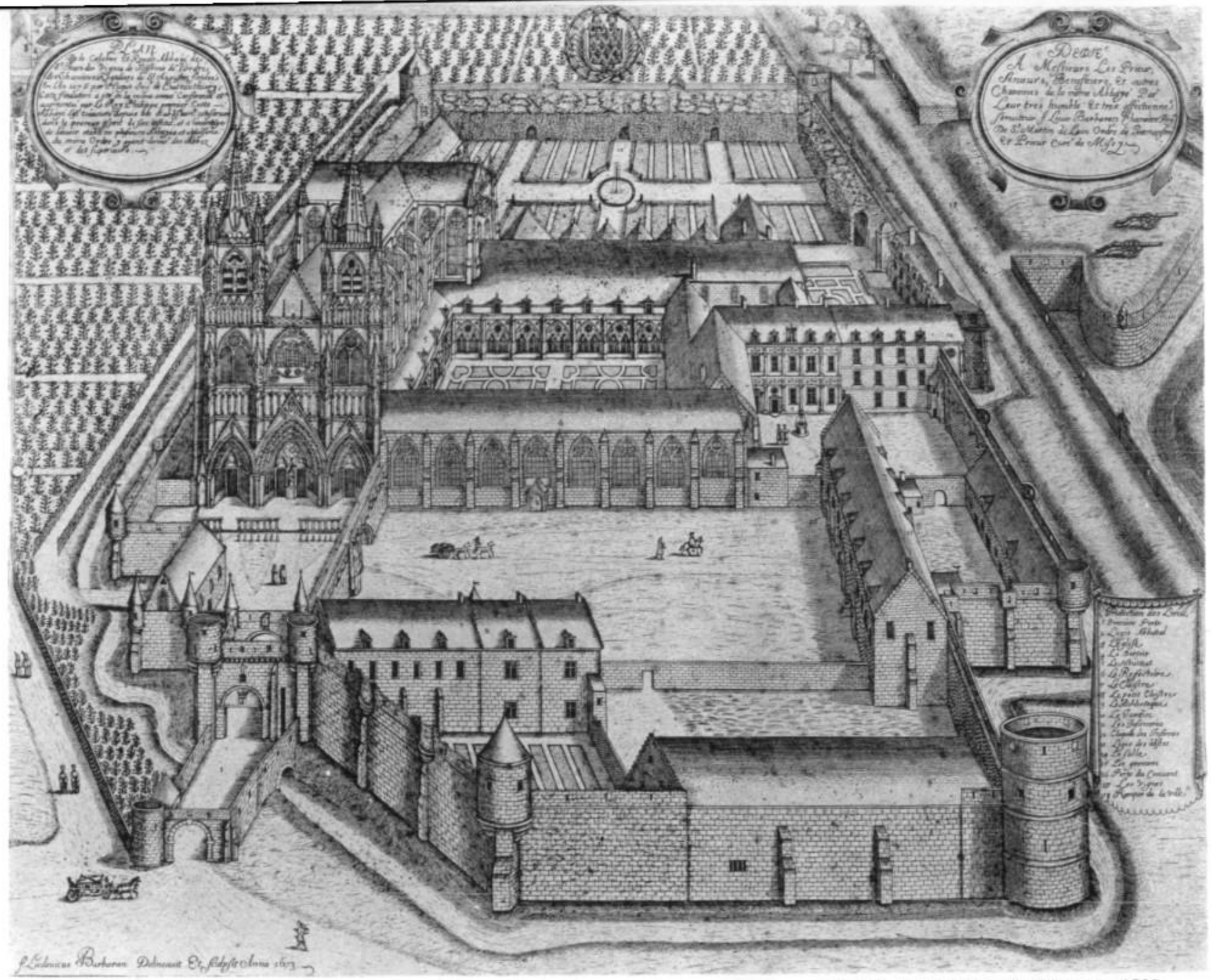

Société Archéologique de Soissons - 1908.

PLAN DE L'ABBAYE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES DE SOISSONS EN 1673

IV

LES FORTIFICATIONS
de l'Abbaye

Pour mettre l'Abbaye à l'abri des dévastations des pillards, qui au XIVe siècle parcouraient sans cesse la région, les religieux de Saint-Jean des Vignes firent exécuter autour des bâtiments conventuels une muraille défensive.

A cet effet, en 1347, l'abbé Michel des Boves obtint de l'abbé de Longpont le droit d'extraire des pierres dans la carrière de Presles, *pro reparatione murorum.*

Quelques années plus tard, le vicomte Jean de Montigny légua à l'Abbaye 1000 florins d'or pour l'achèvement de l'église et des murailles. La muraille fortifiée de l'Abbaye de Saint-Jean est donc certainement datée.

Quoiqu'en mauvais état une grande partie de l'enceinte existe encore de nos jours au sud et à l'est du Monastère; malheureusement l'accès en est désormais très difficile car le terrain, où se trouvaient jadis les fossés, a été vendu, récemment et fait partie d'une propriété particulière. On remarque, encore, plusieurs échauguettes, aux angles des murailles; mais, les créneaux du chemin de ronde ont été arrasés. Un escalier de pierre, placé près de l'entrée actuelle des anciens réservoirs d'eau de la ville, permet d'accéder sur cet ancien chemin de

ronde. A l'intérieur, ce chemin était soutenu par des consoles, formées d'un rang d'arcatures en plein cintre, analogue aux machicoulis.

Jusqu'aux guerres de religion, un corps de logis était adossé contre la muraille même, à la place des réservoirs. On distingue encore, dans la muraille fortifiée même, les fenêtres de cette habitation, qu'on appelait, alors, le « logis donnant sur la vigne ». Après les guerres de religion, ce local semble avoir été converti en remises et en écuries ; c'est ainsi qu'il est désigné sur le plan de Barbaran.

Grâce à ce plan, nous avons une idée parfaite de l'enceinte importante du Monastère. Des fossés très creux avaient été pratiqués au pied des murailles. Le trop plein des eaux de Sainte-Geneviève, inutilisé dans le couvent, coulait dans ces douves qui servaient de vivier à l'Abbaye. La composition géologique, des terrains de la colline permettait l'établissement de ces fossés, car un épais banc de glaise grise, s'étend sous tout le sous-sol du monticule et retient, parfaitement, les eaux. Ces eaux devaient assurément se déverser la Crise, avant l'établissement des remparts sous Coligny. Le souterrain voûté, découvert récemment, sous le boulevard Jeanne d'Arc, semble avoir servi jadis d'aquéduc, pour l'asséchement des fossés, lorsqu'il était nécessaire de les curer.

Albert Lenoir, dans son *Architecture monastique*, consacre quelques lignes aux fortifications de Saint-Jean des Vignes (1).

« Devant la porte des abbayes, on établissait « parfois, des constructions militaires avancées, de

(1) Albert Lenoir. *Architecture monastique*, p. 67.

« manière à rendre plus difficile l'approche des « assaillants; c'étaient des barbacanes précédant « les fossés et les pont-levis qui, en cas d'at- « taques, devaient donner le temps de se mettre en « défense et de fermer les portes. On voyait un « exemple remarquable de ces premiers travaux « militaires, à Saint-Jean des Vignes de Soissons. « Cette maison de Chanoines réguliers, qui était « située près des fortifications de la ville, devait, « sans doute, à cette position, les constructions « militaires qui la défendaient. Ainsi, après avoir « dépassé la barbacane, on avait à franchir des « portes ou bastilles, très rapprochées l'une de « l'autre et fortifiées avec soin. Ces ouvertures « placées dans un angle rentrant, étaient encore « protégées par les murailles crénelées du voisi- « sinage et par de nombreuses tourelles, placées « sur les contreforts, répartis sur leur étendue. »

Les remparts de l'Abbaye sont d'autant plus dignes d'intérêt que ce sont les seuls débris de fortifications monastiques du XIVe siècle dans notre région, avec ceux de Notre-Dame de Soissons dont on ne possède plus que quelques vestiges et ceux de Saint-Leu d'Esserent; aussi, espérons-nous qu'on ne défigurera pas leur aspect en adossant au devant quelque construction parasite.

De même que les autres parties des ruines de Saint-Jean des Vignes, les fortifications de l'abbaye méritent notre sollicitude. Car, c'est grâce à l'abri de ces murs que les sculpteurs gothiques purent ciseler patiemment, dans la pierre, l'admirable dentelle des deux flèches aériennes et légères, vieux joyau des temps révolus.

ENCEINTE GAULOISE DE MURET

Communication de M. O. VAUVILLÉ

Cette enceinte est connue dans le pays sous le nom de « camp de César ».

L'abbé Lebeuf, qui visita le Soissonnais et dont les travaux historiques entrepris à l'instigation de Mgr de Laubrière furent couronnés par l'Académie de Soissons (de 1734 à 1746), visita plusieurs localités de la région. Il fit de Muret l'emplacement des douze oppides des Suessions dont parle César. D'après le même historien, leur capitale, Noviodunum, aurait été située au village actuel de Noyant (1).

Après lui, l'abbé Robert voulut faire du « Mont de Soissons » la capitale des Suessions assiégée par César, lequel avait établi son camp à Muret dans l'enceinte qui nous occupe. On peut voir, dans une Notice de M. Piette (2) sur l'abbé Robert, le récit véritablement curieux qu'il fait de la campagne de César dans nos contrées. Dans un compte rendu de l'excursion de 1870, l'abbé Poquet donne au fossé principal de la fortification une longueur de 340 à 350 mèt. et à l'enceinte une superficie de 25 hectares. Nous reviendrons plus loin sur ce point. Quant à l'origine de cette enceinte, il se contente d'avouer qu'il y a là « un problème historique, attendant toujours sa solution » (3).

(1) *Bulletin de la Société*, 2e série, t. 3, p. 263.
(2) *Bulletin de la Société*, 2e série, t. 3, p. 282.
(3) *Bulletin de la Société*, 2e série, t. 3, p. 264.

Désirant poursuivre les recherches que j'ai entreprises sur des enceintes analogues à celle-ci, j'ai demandé à M. le baron de Mandat-Grancey l'autorisation de visiter le parc du château. Il me l'a gracieusement accordée et m'a même autorisé à y faire des fouilles ; je l'en remercie vivement.

II. Situation de l'enceinte

Cette enceinte est située au sud du village de Muret qu'elle domine. Elle comprend la partie de la montagne qui est en forme de promontoire.

Cette position domine admirablement les vallées voisines ; elle a des pentes plus ou moins rapides sur les côtés nord-est, nord, nord-ouest et sur une partie du côté sud.

Le côté sud-ouest et une partie du côté sud étaient les points faibles sur lesquels on pouvait attaquer la position. C'est là qu'on a établi deux fortifications différentes.

III. Fortification principale du sud-ouest

Cette fortification, d'une longueur de 269 mètres, non pas de 340 à 350 comme l'a dit l'abbé Poquet, avait pour but d'isoler l'enceinte du plateau central et d'en faciliter la défense de ce côté.

L'ouvrage comprend un très large fossé A B, creusé en grande partie dans de la pierre dure, semblable à celle que l'on emploie dans la région pour l'entretien des chemins vicinaux ; le fond du fossé a été creusé dans un calcaire de même nature que celui qu'on emploie pour les constructions d'habitations du Soissonnais ; les déblais du fossé ont servi à établir une levée très importante dont la hauteur est actuellement bien diminuée.

Près de cette partie de la fortification, le sol ne présente au-dessus de la pierre dure qu'une couche de 30 centimètres de terre.

Deux fouilles ont été faites en travers du fossé, en C et D du plan, la première à 18 mètres au sud-est de l'avenue J ; la deuxième à 53 mètres de l'avenue K.

Ces fouilles ont été exécutées jusqu'à la pierre tendre non attaquée, ce qui m'a permis de relever les profils de la fortification, telle qu'elle est actuellement, aux endroits creusés.

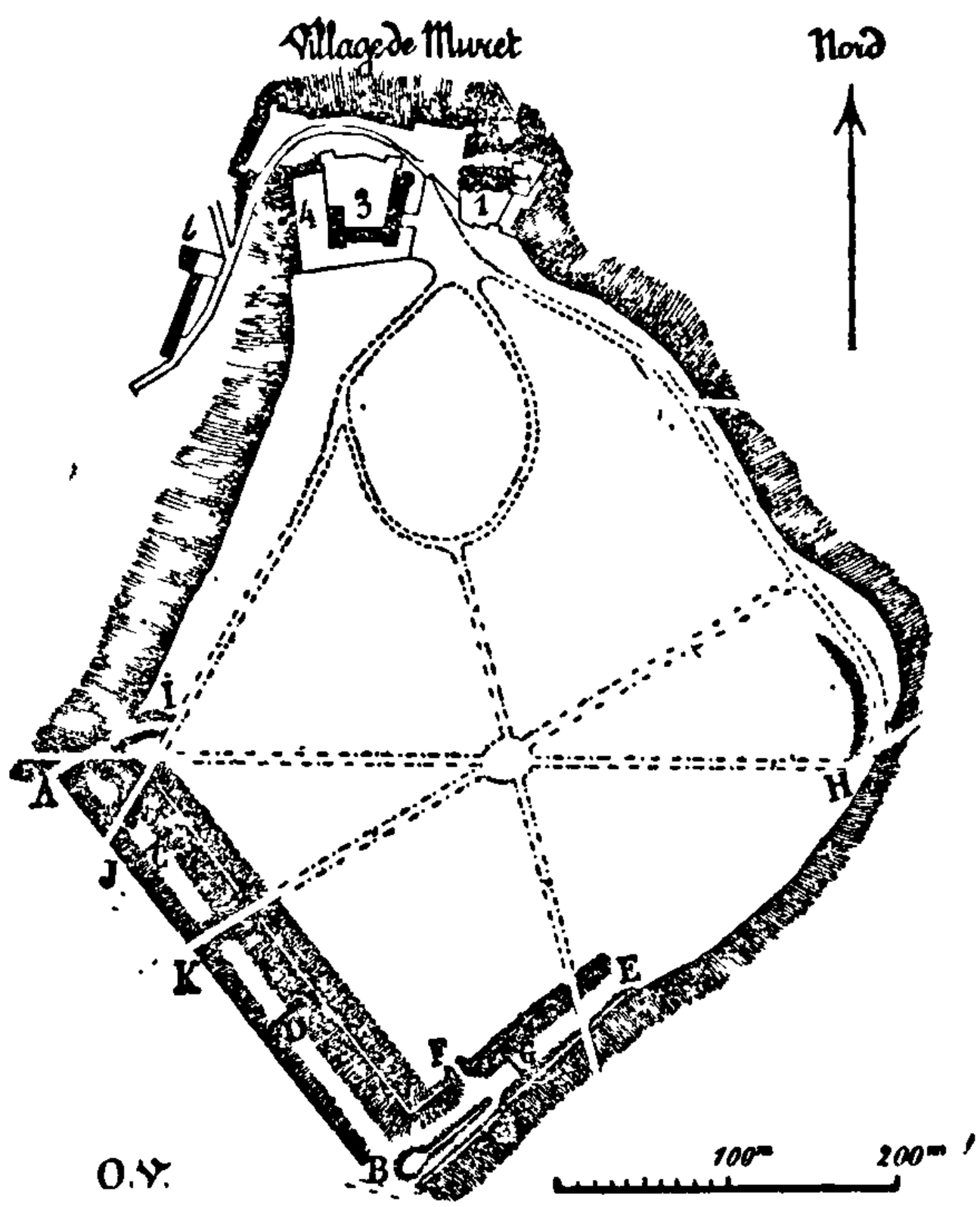

Fortification C du plan. — Le fossé mesure environ 27 mètres de largeur au niveau du sol naturel,

comme on peut le constater au point J où le prolongement de l'avenue du parc a nécessité un remblai du fossé et en même temps une tranchée dans la levée.

La profondeur du fossé vers le milieu est de 4 mètres 71. Les matériaux extraits du fossé ont servi à l'établissement d'une levée qui mesure actuellement 32 mètres à la base. Cette largeur, jointe à celle du fossé, donne un total de 59 mètres pour l'ouvrage entier. Le sommet de la levée est

---

Légende du plan de l'enceinte de Muret (1).

1. Eglise de Muret.
2. Mairie de Muret.
3. Château de Muret.
4. Communs du château.

AB. Fortification principale de l'enceinte.

C et D. Fouilles faites dans le fossé de la fortification principale.

B à E. Fortification secondaire.

B à F. Partie de fortification avec deux fossés pour dissimuler l'entrée F.

E à F. Partie de fortification avec un seul fossé.

G. Fouille dans le fossé de la fortification secondaire.

F, H et I. Anciennes entrées ou portes de l'enceinte.

J et K. Entrées modernes, ouvertes dans la levée de la fortification, pour former des avenues du parc.

---

(1) Le cliché du plan de l'enceinte a été prêté par la *Société Préhistorique de France.*

encore actuellement à 8 mètres 61 au-dessus du fond du fossé.

Les matériaux sont descendus de chaque côté de la crête ; ils ont élargi la levée d'au moins 8 mètres vers l'intérieur de l'enceinte et recouvert l'un des versants du fossé d'une couche dont l'épaisseur varie de 0.55 à 0.65 centimètres. La hauteur de la crête, au-dessus du fond du fossé, devait être d'au moins 11 mètres.

Fortification en D du plan. — Le fossé a 24 mètres de largeur ; sa profondeur est de 4 mètres 53 ; le sommet de la levée est encore à 9 mètres 66 au-dessus du fond du fossé ; la largeur totale de la levée et du fossé est de 58 mètres. La hauteur de la crête, au-dessus du fond du fossé, devait être de 11 à 12 mètres, mais ici aussi, elle s'est abaissée des deux côtés et a comblé le fossé sur une épaisseur qui varie de 60 à 73 centimètres.

Sur ces deux parties de la fortification principale, le remblai du fossé est peu important, ce qui n'a rien d'étonnant, la levée ayant été formée presque entièrement avec de la pierre que les pluies n'ont pu entraîner; c'est un fait que j'ai constaté dans d'autres enceintes établies avec des matériaux de même nature.

Observation. — Comment les levées ont-elles pu s'élargir d'au moins 8 mètres, lorsqu'elles étaient formées presque entièrement de pierres ; la couche de terre qui n'était que de 30 centimètres, devait même, ayant été enlevée tout d'abord, se trouver au-dessous de ces pierres et ne pouvait être entraînée par les pluies ?

Sur la muraille de l'enceinte, on a trouvé très peu de pierres avec lit de pose ; il est probable

qu'ici comme à l'enceinte gauloise de Saint-Thomas, on s'est servi, à une époque postérieure, des pierres de la muraille qu'on a trouvées au lieu d'en extraire d'autres. De nombreuses cavités près des avenues Jet K paraissent en être la preuve.

IV. Fortification du côté sud de l'enceinte

Cette fortification principale avait pour but de se protéger contre des assaillants venant du côté du plateau central, mais vers le sud il existait une partie où l'on pouvait craindre une attaque ; sur cette partie qui était un peu en pente, on a établi de B en E une autre fortification formant un angle presque droit avec celle A B de 269 mètres de longueur dont nous venons de parler. Cette fortification, qui mesure 169 mètres de longueur, se compose de deux parties. La première, de B à F, comprend deux fossés qui servent à dissimuler l'entrée F, laquelle était en outre garantie de chaque côté par une levée de 15 mètres de longueur.

Près du point B du plan, il existe un petit monticule, d'où part le premier fossé, qui a 18 mètres de largeur et va jusqu'à l'entrée F ; le deuxième fossé commence au-dessous du monticule ; il n'a que 7 mètres de largeur, il se termine un peu plus loin que le point F du plan, sa petite levée extérieure va se confondre avec celle beaucoup plus forte d'un plus large fossé de la partie F E du plan.

Une fouille faite à 36 mètres à l'est de la porte F, dans le fond de l'unique fossé, en G du plan, en un endroit où s'élevait un remblai de 1 mètre 40 centimètres d'épaisseur, a permis de relever le profil de cette partie de fortification d'une longueur de 99 mètres.

Là, où se trouvait avant la formation de l'enceinte, une pente assez sensible, on a creusé un fossé d'environ 15 mètres de largeur, sur environ 3 mètres de profondeur au milieu ; avec les déblais du fossé on a formé deux levées, l'une assez faible du côté de l'enceinte, l'autre à l'extérieur.

V. Situation et superficie de l'enceinte

La contenance de cette enceinte est d'environ 15 hectares 86 ares (fossés compris), au lieu de 25 hectares (chiffre indiqué par l'abbé Poquet), qui donnait une longueur de 340 à 350 mètres à la fortification principale qui n'en a en réalité que 269.

VI. Portes ou entrées de l'enceinte

Il a été question précédemment d'une porte, en F du plan, laquelle était admirablement dissimulée par un monticule, deux fossés et deux levées.

Une autre porte existait aussi, à l'extrémité nord-ouest de la fortification principale, le fossé qui servait pour y arriver est encore très visible en I du plan, malgré l'enlèvement, près de là, d'une partie de la levée ayant servi pour remplir le fossé au passage de l'avenue J.

Il devait y avoir une autre entrée, à l'est de l'enceinte, au point H du plan, comme paraît l'indiquer une levée faite à l'intérieur de l'enceinte pour la défense de cette porte.

Il devait aussi exister une autre entrée du côté du village de Muret, mais la construction des murs très élevés pour la fortification de l'ancien château de Muret, et ceux de terrasse, près de l'église, ne permettent plus de fixer l'endroit de cette porte de l'enceinte.

Les entrées actuelles sur les avenues en J et K du plan, sont d'époque moderne ; elles ont été ouvertes lors du nivellement de l'ancienne levée, pour y établir des allées du parc, très probablement au XVIIe siècle, lorsque les matériaux des murs de la fortification principale ont été enlevés pour empierrer quelques allées du parc ou pour construire le mur de clôture.

VII. L'enceinte de Muret est de l'époque gauloise

L'enceinte de Muret, appelée à tort *Camp de César*, n'est pas romaine, la preuve en est donnée par la largeur du fossé de la fortification principale qui varie de 24 à 27 mètres et par son profil concave. Les fossés romains des enceintes ou camps de l'époque de César étaient beaucoup moins larges et moins profonds que ceux de Muret. Ainsi les plus grands fossés d'Alésia n'avaient que 5 mètres 60 centimètres de largeur sur 2 mètres 50 de profondeur (1). Les fossés du *Camp de César* de Berry-au-Bac (Mauchamp), n'avaient que 5 mètres de largeur, sur 3 de profondeur (2), quoique César ait eu devant lui une armée considérable de 318,000 confédérés belges.

Les fossés romains avaient généralement un profil angulaire et ceux de Muret sont de forme concave.

Seule, la comparaison des profils ou coupes des fortifications de cette enceinte avec les profils d'autres fortifications dont l'origine est connue, peut nous donner des indications certaines.

(1) *Guerre des Gaules*, par Napoléon III. PL. XXVIII.
(2) *Bulletin de la Société*, t. XVII (1863), p. 358.

Voici les résultats des comparaisons que j'ai faites avec les enceintes de Tirancourt, Erondelle, l'Etoile, dans la Somme; de Bracquemont, Neuville-lès-Dieppe et Fécamp, dans la Seine-Inférieure; de Saint-Thomas, Ambleny et Pommiers, dans notre département.

Base du rempart ou levée, à Muret, 32 et 34 mètres.

Autres enceintes, de 27 à 33 mètres.

Largeur du fossé, à Muret, de 24 à 27 mètres.

Autres enceintes, de 17 à 26 mètres 50.

Profondeur du fossé sous le sol primitif, à Muret, 4 mètres 53 à 4 mètres 71.

Autres enceintes, 4 mètres 33 à 6 mètres 52.

Hauteur de la crête de la levée au-dessus du fond du fossé, à Muret, 8 mètres 61 et 9 mètres 66.

Autres enceintes, 8 mètres 37 à 11 mètres 63.

Largeur totale de la fortification actuellement, à Muret, 58 et 59 mètres.

Autres enceintes, de 48 à 59 mètres 50.

Tous les fossés dont il vient d'être question sont de forme concave.

Les bois qui couvrent les retranchements et la plus grande partie de l'enceinte, ne permettent pas d'y faire facilement des fouilles, pour y rechercher des places d'habitations ou d'y recueillir des monnaies, poteries ou des objets divers pouvant fixer avec certitude l'époque de son occupation.

Une seule chose peut permettre de pouvoir fixer l'origine de l'enceinte, c'est par la comparaison qui qui peut être faite des divers profils des fortifications de Muret, avec les profils de fortifications d'autres enceintes bien datées.

Voici les comparaisons qu'il m'est possible de faire, d'après les profils des fortifications de diverses enceintes que j'ai fait fouiller.

Comparaisons de la fortification principales d'enceintes diverses avec un seul fossé l'isolant du plateau central.

	(1) Tirancourt.	(2) Erondelle.	(3) Bracquemont.	(4) Fécamp.	(5) Saint-Thomas.	(6) Ambleny	(7) Pommiers.	Muret.
Base actuelle du rempart ou levée.	27m »	29m90	30m »	31m50	27m »	33m »	32m »	32m » 34m »
Largeur du fossé..	26m »	22m50	20m »	24m50	21m »	26m50	17m »	27m » 24m »
Profondeur du fossé sous le sol primitif.	6m52	4m67	4m33	4m57	4m50	5m »	4m72	4m71 4m53
Hauteur de la crête de la levée au-dessus du fond du fossé.....	11m50	11m63	10m64	10m06	9m50	8m37	11m62	8m61 9m66
Largeur totale de la fortification actuellement.....	53m »	52m40	50m »	56m »	48m »	59m50	49m »	59m » 58m »

NOTA. — Tous les fossés des enceintes, dont il vient d'être question, sont de forme concave.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII (1891), p. 80, PL. I, fig. 2
(2) id. t. LII (1891), p. 92, PL. III, fig. 2.
(3) id. t. LII 1894), p. 110, PL. IV, fig. 2.
(4) id. t. LII (1894), p. 133, PL. V, fig. 2.
(5) id. t. L (1891), p. 320, PL. II, fig. 2.
(6) id. t. LIX (1900), p. 187, fig. 2.
(7) id, t. LXV (1904-1905, p. 50, fig. 3 et p. 51.

Comme on le voit par les comparaisons qui précèdent, avec les enceintes gauloises de l'Aisne de : Ambleny, Saint-Thomas et de Pommiers ; du département de la Somme de : L'Etoile, Tirancourt et Erondelle, et de celles de la Seine-Inférieure de : Bracquemont et de Fécamp, et de celle de Muret on

doit croire que cette dernière doit être de même époque que ses similaires.

On peut donc conclure que l'enceinte de Muret est bien de l'époque gauloise et croire, avec l'abbé Lebeuf, qu'elle est l'un des douze oppides des *Suessions* dont parlent les *Commentaires de Jules César* (1).

ENCEINTE DE CHAVIGNY

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

—

I. Situation.

Cette enceinte ancienne a été établie sur la déclivité Nord de la Montagne de Pasly. Elle était contiguë à la voie romaine de Soissons à Vermand qu'elle devait commander (fig. 1, lettre A du plan au 1/30.000 du Ministère de la guerre (2).

(1) B. g. L. II, ch, IV.

(2) Réduction du plan dit directeur de l'ancienne place de Soissons, avec courbes de niveau équidistantes de 5 en 5 mètres au Nord de la Montagne de Pasly et de 20 en 20 mètres au Sud.

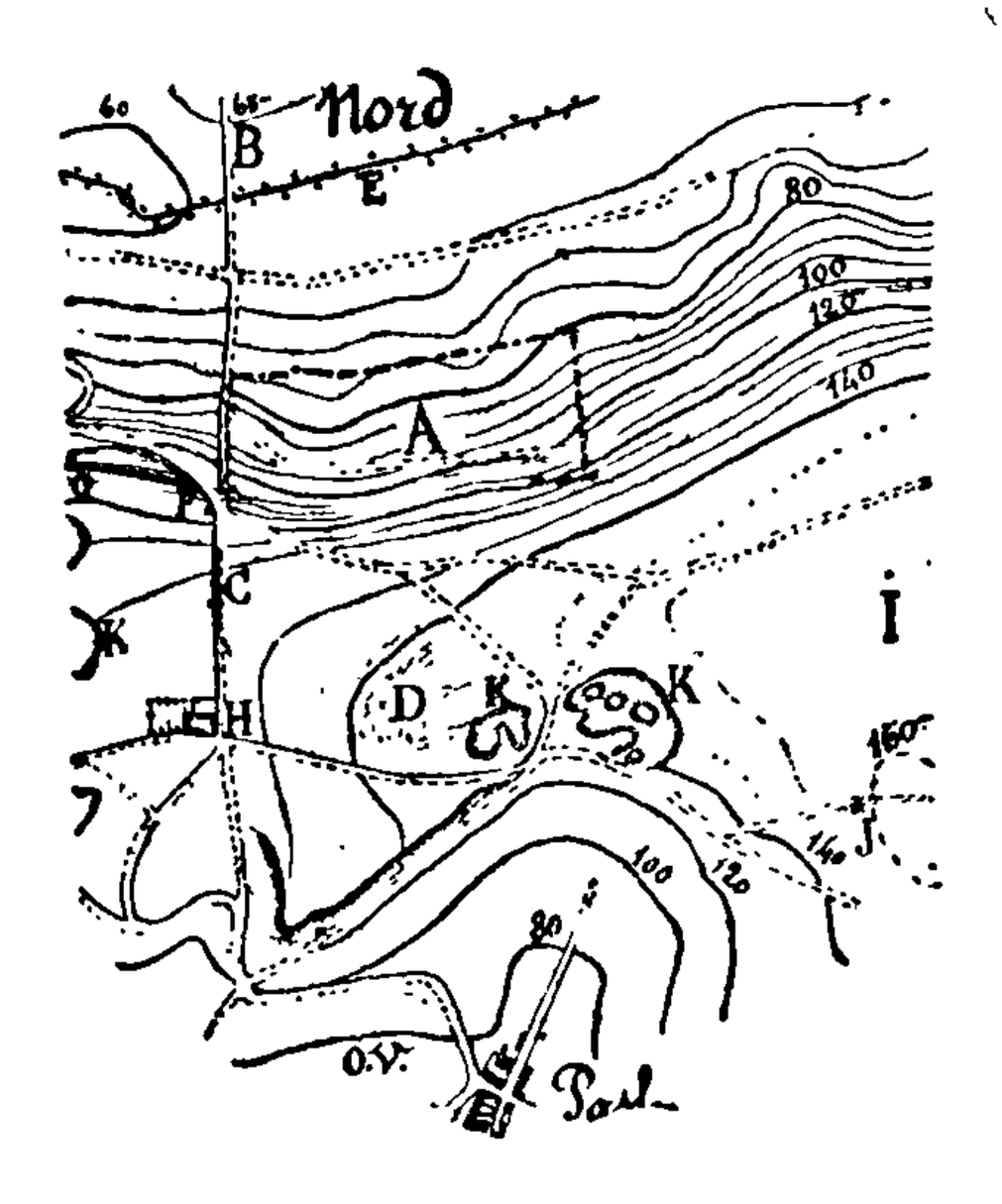

A Enceinte sur Charigny (Aisne)
Plan fig 1.

Légende du plan fig. 1, à l'échelle de 1/30.000.

A. Enceinte sur le territoire de Juvigny.
BC. Voie romaine de Vermand à Soissons.
D. Station gallo-romaine.
E. Fort ruisseau venant de Juvigny.
F. Fontaine assez abondante.
FG. Restes de fortification romaine.
H. Ferme du Mont de Pasly.
CH. Limite ouest du lieudit *Le Champ de Bataille,* s'étendant vers l'est en I.
I. Monument élevé à la mémoire de l'instituteur Jules Debordeaux et de Louis Courcy, fusillés par les Prussiens le 10 octobre 1870.
K,K,K. Anciennes carrières exploitées à ciel ouvert.

A peu de distance, sur le plateau, a existé une station gallo-romaine (fig. 1, lettre D.)

L'enceinte en question se trouve actuellement sur le territoire de Chavigny, au lieudit *Les Bois de Vaux*, à environ 4 kilomètres de Soissons (N.-O.), dans un bois appartenant à Mme Odent.

II. Fortification.

On voit encore sur le terrain, les vestiges des diverses fortifications qui y furent élevées. J'en ai dressé le plan à l'aide de celui que M. Muzard, géomètre à Soissons, a eu l'obligeance de me communiquer.

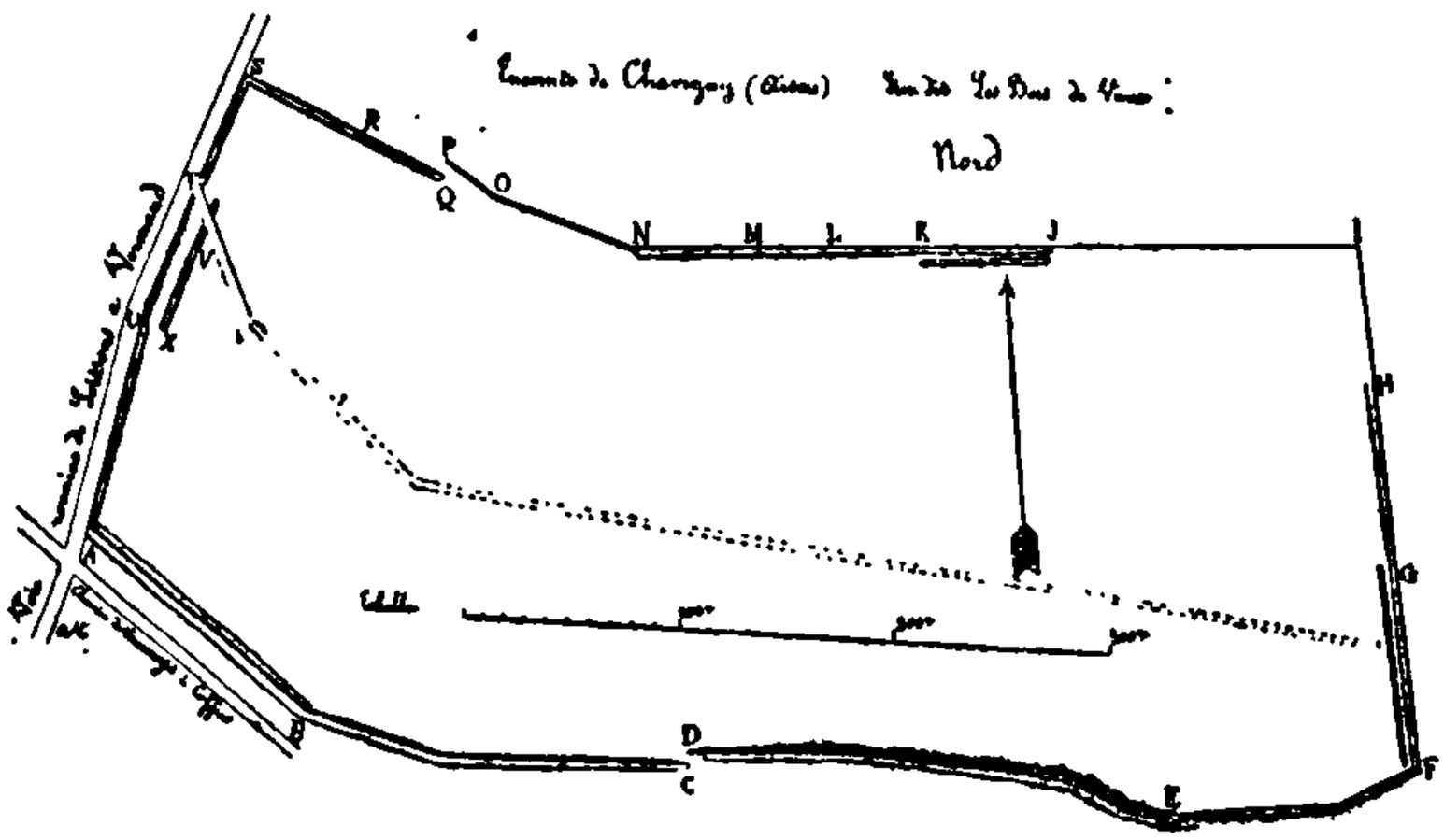

Plan fig. 2

1° *Côté du Sud.* — De A en B (fig. 2), il existe un fossé, d'environ 3 mètres de largeur sur 100 de longueur, avec un talus variant entre 1m30 et 1m50, du côté de la montagne ; la terre du fossé a été rejetée à l'extérieur de l'enceinte, pour former une levée du côté du plateau.

Entre B et C, il n'y a pas de fossé, le terrain étant naturellement plus escarpé que de A à B, on a

formé, par l'enlèvement de la terre, un talus régulier, plus élevé que sur la partie précédente ; on a aussi formé une levée à l'extérieur avec le rejet de la terre.

La partie comprise entre D et E, ayant un escarpement plus accentué que celui de B à C, on y a dressé uu grand talus, mesurant de 2m50 à 3m50 de hauteur et continué la levée de terre à l'extérieur.

Les talus de fortification B C et D E n'ont pas été établis vers C D ; sur une ligne droite on a ménagé un passage entre C et D pour communiquer avec le parapet qui devait exister entre le talus et la levée de terre, sur toute la longueur de A à E (1).

Entre E et F se trouve un fossé de 3 mètres de largeur (2), la levée extérieure a été en partie détruite par la culture au sud de l'enceinte.

En résumé, la fortification du sud n'est pas en ligne droite ; on lui a fait suivre les sinuosités de la crête de la montagne, pour éviter de grands retranchements.

2° *Côté de l'Est.* — De F à G (fig. 2), où la déclivité du terrain est faible, on avait besoin d'une fortification assez forte ; dans ce but on a creusé

(1) La levée de terre sur toute la longueur de A à E n'est pas douteuse. Quoique les terres se soient étalées beaucoup, par suite de la culture de cette partie, avant la plantation assez récente du bois actuel. On voit encore très bien que la déclivité du sol est en sens inverse de celle primitive et qu'elle descend maintenant du côté du plateau sur presque toute la longeur de la levée.

(2) La largeur des divers fossés de l'enceinte n'est qu'approximative ; on n'a pas pu y faire de fouilles.

deux fossés parallèles, assez rapprochés, du genre de ceux de Gergovia, figurés PL. XXII, de la guerre des Gaules par Napoléon III. Le premier fossé paraît avoir eu 2 mètres de largeur, l'autre devait en avoir 3. Ces fossés sont encore très visibles de F à G; ils sont moins apparents vers le point H.

De H à I, soit sur une largeur d'environ 80 mètres, il n'existe plus de vestiges de fortification.

3° *Partie du Nord.* — De I à J, c'est comme de H à I, il n'y a plus traces de fortification ; sur ces deux parties, les fossés ont dû être nivelés par la culture, avant la plantation du bois. Le sol y est beaucoup moins escarpé que sur les autres points, ainsi qu'on peut le voir au plan fig. 1.

Les autres parties nord ne laissent aucun doute sur la fortification : de J à K, il existe encore deux fossés semblables à ceux de l'est de F à G; ces fossés étaient nécessaires pour défendre l'enceinte, car l'inclination du terrain y est faible.

Au contraire de L, M à N le sol de l'enceinte dominant naturellement la vallée, n'a été protégé que par un fossé et une levée de terre plus ou moins haute, suivant le besoin; cette levée a été faite du côté de l'enceinte, tandis que celle de A, B, C, D et E l'a été extérieurement.

De N, O à P, le sol a peu de pente; on a construit un mur régulier, en pierres posées probablement sans mortier; ce mur a encore une hauteur d'environ un mètre au-dessus du sol actuel, sa longueur est de prés de 90 mètres. Si un fossé a existé devant ce mur, il a dû être détruit depuis par la culture. Le mur en question forme un angle

très obtus en O, laissant un passage entre P et Q, vers la voie romaine (1).

De Q, R à S, l'enceinte était protégée par un fossé avec rejet de terre à l'intérieur.

4° *Côté de l'Ouest.* — Entre S et T, U et A, la pente est presque la même pour l'enceinte et la voie romaine ; il y existe un fossé de 3 mètres de largeur. Entre T et U, le sol de l'enceinte est plus bas que celui du chemin, il y a un talus plus ou moins élevé. Cette partie offrait un point facile pour l'attaque de l'ennemi : On y a paré en creusant un fossé VX, à quelques mètres du talus, parallèlement au chemin.

Il y avait un passage entre le fossé et le talus permettant d'accéder directement à la voie romaine.

Les défenseurs de l'enceinte se procuraient facilement l'eau au ruisseau de Juvigny (fig 1, lettre E), où à la source indiquée en F.

III. Objections qui peuvent être faites.

Comme la plus grande partie des ouvrages de l'enceinte entoure assez bien les bois de Mme Odent, on peut objecter qu'ils ont été creusés pour limiter la propriété. Les observations suivantes vont prouver le contraire :

1° Il est d'usage, lorsqu'on clôt une propriété par un fossé de faire le rejet de terre à l'intérieur ; le fossé reste à celui qui l'a creusé.

Or, pour l'enceinte en question, il a été dit plus

(1) L'ennemi venant de la direction de Vermand vers Soissons était obligé de suivre la voie romaine, qui près de là traversait des marais impraticables où passe un fort ruisseau venant de Juvigny, E du plan, fig. 1.

haut qu'un rejet très important avait été fait à l'extérieur en A, B, C, D, E et F, ce qui indique bien une fortification élevée à dessein.

2° Les fossés jumeaux de l'est, de F à G et du nord de J à K, du genre de ceux de Gergovia, ne sont certainement pas des fossés de limite de propriété.

3° Le côté ouest de l'enceinte, entre T et U, formé d'un beau talus, contigü à la voie romaine, et d'un fossé parallèle, à quelques mètres de distance, prouve bien aussi qu'il ne s'agit là que de fortification.

IV. Superficie.

Cette enceinte n'est pas de forme rectangulaire. Elle mesure près de 600 mètres de G à V. Sa largeur est d'environ : 220 mètres de A à S ; 235 mètres de D à N ; 262 mètres de E à J et enfin 245 mètres de F à I ; ce qui donne une largeur moyenne de 240 mètres 50 et une superficie de 14 hectares 50.

V. A quelle époque remonte la formation de l'enceinte ?

Il est difficile de faire des recherches dans l'enceinte, actuellement couverte de bois. Toutefois, j'ai pu recueillir, sur des terres cultivées, près de la porte du nord, P Q (fig. 2), 27 fragments de poteries anciennes, ou débris de vases ayant probablement servi aux occupants.

Ce sont des débris d'amphores en terre rouge, très caractéristiques de l'époque gallo-romaine.

L'examen des poteries, trouvées près de la porte

P Q, et la présence en F G et J K de fortification avec fossés jumeaux, semblables à ceux de Gergovia, fait croire que l'enceinte de Chavigny est bien d'origine romaine. Elle devait surtout faciliter la surveillance de la voie précitée de Vermand à Soissons. Cette destination lui convenait mieux qu'à la grande enceinte romaine, aujourd'hui située sur les terroirs de Vauxrezis, Pasly et Pommiers (1) qui n'était séparée vers l'est de celle de Chavigny que par la voie B C (fig. 1).

VI. Occupation de l'enceinte.

On ne peut que faire des conjectures sur l'occupation de l'enceinte de Chavigny.

Peut-être qu'une partie des troupes de Syagrius, attendant Clovis en 486 s'y trouvait réunie avant la fameuse bataille livrée près de Soissons, sur le plateau contigu au sud-est du camp. Ce plateau porte encore au cadastre de Pasly, le nom très caractéristique de *Champ de Bataille*, depuis la voie romaine en C H (fig. 1) pour aller ensuite vers le point I (2).

La montagne de Pasly, nommée *Le Champ de Bataille*, convenait très bien pour un combat dont les armées ne comptaient pas plus de 30.000 hommes, d'après Henri Martin (*Histoire de France*, T. I. p. 140).

(1) *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, T. LXV (1904-1905), p. 31 et plan fig. 11, p. 20 ; et *Bulletin de la Société* vol. 1903-1904, p. 348.

(2) Le plateau s'étend vers l'est sur une longueur de plus de 1,500 mètres, sa largeur est presque la même entre les villages de Pasly et de Cuffies.

Dixième séance

—

Lundi 4 novembre 1907

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et adressés à la Société depuis un mois.

Bulletin de la Société académique de Chauuy, tomes III, IV, V, VI et VII.

Bulletin de l'Association philotechnique, août, septembre, octobre 1907, nos 8, 9, 10.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 6me série, tome Ier.

Procès-verbaux des séances de la Société de Numismatique, janv. 1907.

Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, tome 34, 1906.

Mercure Musical, n° 10.

Société d'émulation du Jura, 8e serie, 1er volume, 1907.

La Franche-Comté au milieu de XVe siècle, par Gilbert Cousin, traduction de Emile Monnot, 1907.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scien-

tifiques, Sciences économiques et sociales. Année 1906.

Revue des Etudes grecques, tome xx, n° 88, mars-août 1907.

Archives de la France Monastique Revue Mabillon, tomes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne, 1907, n° 3.

CORRESPONDANCE

Parmi la correspondance M. le Secrétaire signale un travail envoyé par M. Gailliard, de Vic-sur-Aisne, concernant la famille Vidal ou de Vidal, dont certains membres furent seigneurs de Nouvron-Vingré et environs.

La Société nomme un rapporteur pour la lecture de ce travail : M. l'abbé Binet est chargé de cet examen.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Bouchel rappelle à ses collègues l'existence à Saint-Mard (Aisne) de deux tombes gallo-romaines, trouvées en 1902 et analogues à celles rencontrées récemment dans la Nécropole des Longues Raies, à Soissons, et décrites alors par M. Blanchard. Sous l'une des tombes de Saint-Mard, on trouva un vase de terre noire ainsi qu'une assiette de même poterie et un fer de lance. Le tout était de l'époque gallo-romaine, fort probablement d'une époque postérieure aux sépultures des Longues Raies, vu la forme du vase contenant les cendres et sa décoration.

M. le Président a parcouru le Bulletin récemment envoyé par la Société académique de Laon. Comme les tomes parus précédemment, ce Bulletin contient de nombreux articles, très intéressants pour la région.

M. Blanchard termine la lecture de ses Notes sur les Artistes peintres et les peintres décorateurs soissonnais, du Moyen Age à la Révolution.

M. Bouchel lit une Notice sur la route de Soissons à Reims, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours.

M. Brucelle communique à la Société un article sur l'établissement de l'éclairage à Soissons en 1792.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

LES ARTISTES PEINTRES SOISSONNAIS

du Moyen Age à la Révolution

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Depuis quelques années, les Sociétés historiques de France ont recherché, chacune en leur région ou leur département, les origines de la peinture française. Leurs travaux ont démontré que quelques cités avaient été de véritables centres artistiques pendant le Moyen Age. Des nomenclatures de peintres primitifs, d'artistes précurseurs ont été dressés peu à peu dans chaque ancienne province. Une foule de noms de peintres locaux de grand mérite sont ainsi sortis, après plusieurs siècles, d'un injuste oubli.

Dans bien des cas, il ne reste, à côté du nom découvert, que quelques indications sommaires d'œuvres depuis longtemps disparues ; mais, ces brefs renseignements sont néanmoins suffisants pour établir une démarcation entre l'artisan vulgaire et l'artiste, artisan de génie.

Avant d'entreprendre nos recherches, nous avions la conviction intime que Soissons avait dû posséder aussi, au Moyen Age, quelques artistes attirés dans ses murs par une opulente clientèle d'églises

et d'abbayes. Nous avons en effet rencontré leurs noms dans les obituaires et dans les comptes des couvents. Plusieurs Soissonnais de talent, orfèvres, peintres et sculpteurs, travaillèrent à l'embellissement des églises de leur ville natale.

Parmi ces artistes, nous ne nous occuperons, pour le moment, que des peintres et de leurs œuvres.

Presque toutes les peintures murales de notre région sont disparues, et il ne reste plus trace de tant de chefs-d'œuvre, admirés par nos aïeux. Dans le premier tome de nos Bulletins, l'abbé Poquet constate leur rareté et invite ses confrères à en dessiner ou décrire au plus tôt les vestiges avant leur complète disparition. Il existe cependant encore, à l'heure actuelle, des peintures murales cachées sous le badigeon dans les églises de Pernant, Berzy, Maizy, Berry-au-Bac, Vregny, Camelin, Chavonne, et dans le réfectoire de Saint-Jean des Vignes.

De tout temps, la peinture semble avoir été en honneur dans le Soissonnais. Nos artistes gothiques n'avaient-ils pas comme modèles ces débris de fresques aux teintes si vives et si éclatantes encore, des villas romaines, dont les ruines jonchaient la contrée ?

La première mention de peinture murale à Soissons se rencontre sous Charlemagne. La chambre de l'empereur, dans l'abbaye de Saint-Médard, avait ses murs dorés et émerveillait les contemporains. Cette décoration murale consistait sans doute en peintures sur fond d'or, dans le goût byzantin.

Nicolas de Braine

A la fin du XIIe et au commencement du XIII siècle, un artiste de la région soissonnaise, Nicolas de Braine, jouissait d'une réelle célébrité.

C'était, dit un historien, « *un peintre renommé par toute la France* », d'après le texte même d'un écrit du temps.

Son talent ne put le sauver du bûcher. En 1205, il fut condamné, dans sa ville natale, en présence du comte et de la comtesse de Braine, à être brûlé vif, comme hérétique (1).

On ne connaît pas d'œuvres de ce peintre. Peut-être travailla-t-il, avant son hérésie, aux stalles du château épiscopal de Septmonts, dont le roi Saint Louys admira vivement les peintures dans une visite qu'il fit à l'évêque de Soissons, en passant par ce village, en l'année 1237.

Au siècle suivant, en 1374, Philippe le Hardi fait brûler devant la Vierge, à Notre-Dame de Soissons, vingt-cinq cierges décorés des armes de France par un peintre soissonnais moyennant 25 sols tournois (2).

Philippe Blanchard

Quelques années plus tard, Philippe Blanchard, peintre-verrier de Soissons, travailla à la chapelle de Saint-Pierre en Chastre, dans la forêt de Compiègne, pour le compte du duc d'Orléans (1390). En 1398, il fit le portrait du duc dans un vitrail. M. de la Prairie pense que c'était un artiste de mérite, capable de se charger d'importants travaux. Du reste, le nom seul du grand seigneur qui l'emploie est une garantie de son talent.

Colard de Juvigny, dit « Colard de Laon »

C'est également dans la seconde moitié du

(1) Devismes.
(2) Bernard Prost. T. I, 1371-1376-2026.

XIVe siècle que naquit Colard de Juvigny, dit « Colard de Laon », en raison de sa ville natale. A première vue, d'après son surnom même, l'existence de ce peintre semble intéresser plutôt le Laonnois que le Soissonnais. Mais si Laon vit naître cet artiste, Soissons fut le berceau de sa famille. Grâce à une mention concernant Colard, rencontrée dans « l'Obituaire de Saint-Jean des Vignes », nous avons eu la preuve que le véritable nom patronymique du peintre était « *de Juvigny* ».

On voit tout d'abord en cet obit que le peintre Colard de Laon était serviteur des armoiries du roi, autrement dit valet d'armes. Colard exerça en effet cette profession, qui était assez complexe, à la cour de France pendant de longues années. Elle consistait en divers travaux relevant de l'art du dessin, patrons de tapisseries, projets de catafalques de funérailles, ornementation des harnais et des housses cavalières de tournois, exécution de tableaux pieux et décoration de reliquaires.

L'artiste dut amasser, dans ces fonctions, une certaine fortune, puisque l'obit que nous venons de citer mentionne parmi les dons à l'abbaye des vases très précieux d'or et d'argent.

Parmi les autres articles de la donation, on remarque le pré de Coupaville, à Orcamps, près Soissons. Grâce à ce don, nous avons pu déterminer exactement le véritable nom de l'artiste et retrouver une grande partie de sa famille soissonnaise.

L'abbaye de Saint-Jean ne conserva la propriété léguée par Colard que peu d'années. Elle revendit cette prairie le 7 décembre 1452, au monastère de Saint-Crépin le Grand, qui possédait depuis longtemps la majeure partie des terres d'Orcamps et du

fief de Coupaville et qui voulait rétablir le domaine en son intégrité par l'acquisition du pré de Colard enclavé dans ses biens.

En cherchant l'origine de possession de Coupaville par le couvent de Saint-Crépin, nous vîmes que ce fief qui lui avait été vendu le 8 mai 1332 par Girard de Juvigny, horloger du roy. Or, notre peintre est indifféremment nommé, dans certains actes, tantôt Colard de Laon , tantôt Colard de Juvigny. La possession de ces terres en un même lieudit ayant formé jadis un seul patrimoine, marque et prouve d'une façon certaine que Colard de Juvigny est assurément de la même famille que Girard de Juvigny, et que « de Juvigny » est bien son nom patronymique.

Il faut donc renoncer à désigner le peintre sous le nom de Colard de Jumigny comme on l'a fait par erreur par suite de confusion entre le village de Juvigny (qu'on écrivit parfois Juwigny), et le village de Jumigny, situés tous deux dans le département de l'Aisne.

Girard de Juvigny, horloger du roy, et Colard de Juvigny, peintre du roy, étaient membres tous deux d'une famille de bourgeois soissonnais dont plusieurs furent, à diverses reprises, maires de la ville aux XIIIe et XIVe siècles. Cette famille tirait son nom du village de Juvigny, situé à 8 kilomètres environ, au nord de Soissons, où elle possédait des terres.

Le premier membre de cette famille que nous ayons découvert dans nos recherches paraît être le trisaïeul du peintre. C'est Simon de Juvigny (1), major, c'est-à-dire maire de Soissons en 1253. A cette date, il est choisi comme arbitre entre la

(1) *Archives de l'Aisne*, Série H, p. 71, p. 80 et 115.

commune de Laon et l'évêque de cette ville. Au mois de décembre de la même année, Simon de Juvigny achète quatorze setiers de terre à Crouy (1), lieudit « Aux Tertres », qu'il cède en février 1254 à l'abbaye de Saint-Médard (2), moyennant une rente viagère de 8 esseins. Il vivait encore en 1265, car il donne à ce même monastère, au mois de décembre de cette année, 54 livres neuf sous. On rencontre ensuite, vers la fin de ce siècle, à Soissons, un second Juvigny, nommé Pierre, probablement fils du précédent. Pierre de Juvigny exerce le métier d'orfèvre et vend, en 1294, une maison à Soissons, rue du Pont (3).

Nous avons trouvé, dans un « Cartulaire de Saint-Crépin aux *Archives de l'Aisne* (4) une curieuse indication sur la profession de Girard de Juvigny. Il est mentionné dans ce manuscrit comme ayant le titre d'horloger du roi. Par cet acte, daté du 8 mai 1332, on voit que « Girard de Juvigny, horlo-« geur de notre sire le roy et demeurant à Paris, et « Jehanne sa femme, » vendent à Saint-Crépin le Grand (5), devant Gilles de Rosoy, chanoine de St-Estienne des Grès, à Paris, la ferme de Coupaville à Orcamps, près Soissons et ses dépendances. « Provenant audit Girard tant de son propre héri-« tage que du legs à lui fait par sa sœur Ysabel, « veuve de Jehan Vaneton. »

Au XIVe siècle, cette profession d'*horlogeur* était presque inconnue en France. En Italie seulement,

(1) *Archives de l'Aisne*, à Laon. *Saint-Médard*, p. 80. Décembre 1253, folio 115.

(2) *Archives de l'Aisne*, à Laon. Série H, n° 477.

(3) *Archives de l'Aisne*, à Laon. Série H. *Notre-Dame*. 218.—1508.

(4) *Archives de l'Aisne*. Série H, 455.

(5) *Cartulaire de Saint-Crépin*, folio 286.

quelques ouvriers habiles fabriquaient avec peine les rares horloges qui leur étaient commandées par les rois et les princes. C'est à Crémone que Hugues IV, roi de Chypre, achète une horloge en 1334 et, à la fin du même siècle, la cour de Bourgogne était encore obligée de faire venir des horlogers d'Italie. La profession exercée par le Soissonnais Girard de Juvigny dans la maison du roi, démontre sa grande habileté à travailler des métaux, son savoir peu commun en physique et en mécanique. Notre concitoyen est sans doute le premier Français ayant porté le titre « d'horlogeur du roi » avant le fameux Henry de Vic.

En 1355, un membre de la famille de Juvigny fut à nouveau chef de la municipalité. Colard de Juvigny est, à cette date, maire de la ville. Ce personnage est considéré par certains auteurs comme étant le propre père de l'artiste. Ils ont le même prénom tous deux ; ce qui les fit, plus d'une fois, prendre l'un pour l'autre.

Ainsi que tous les siens, Colard Ier de Juvigny que nous appellerons *Colard, de Soissons*, fait le commerce d'orfévrerie, mais il donne une grande extension à son commerce de draps brodés et de tapisseries de Flandre. Il se rend souvent dans de grands centres, tels qu'Amiens pour y trafiquer. Il accroît l'importance de sa succursale de Laon, si bien qu'une enquête rapportée par Melleville le donne comme étant, à l'exemple de son père, le plus notable drapier qui soit de Paris à Laon. Nous n'avons pu contrôler le renseignement de Melleville (1) et nous déplorons, avec M. Edouard Fleury, que

(1) Melleville. *Courrier de l'Aisne* 1865. Collect. Perin. Bibliothèque de Soissons.

cet écrivain ait soigneusement caché ses sources à propos du peintre et de sa famille.

A Soissons, la prospérité de Colard lui attirait la haine de ses concurrents envieux de ses honneurs et de ses richesses, à tel point qu'ils tentèrent même de l'assassiner.

Cinq d'entre eux l'attaquèrent certain jour. Colard de Soissons fut secouru par ses parents et ses amis et porta plainte contre ses agresseurs, au bailli, qui les condamna.

En 1360, le roi le nomma collecteur des tailles, dans Soissons, fonctions qu'il exerça pendant treize ans. En 1372, il loue une terre sise à Soissous, au « Mont de Toisy », et une autre terre à Juvigny, à Pierre Massuelle, ce qui prouve bien que cette famille tire son nom de ce village et ne porta jamais le nom de Jumigny.

Peu de temps après, Colard de Soissons allait éprouver de grandes adversités en raison de ses fonctions de receveur de la taille. Ses ennemis l'accusèrent d'avoir détourné l'argent du roi. A cette époque, les grands financiers de la Cour recouraient à toutes sortes d'expédients pour remplir le trésor royal complètement à sec. Ils furent très heureux de l'occasion qu'on leur présentait d'infliger une forte amende à un négociant trop riche à leur gré. Gauthier Vivian et Jehan de la Thuile, commissaires réformateurs, informèrent à Soissons contre Colard en 1374. On eut beaucoup de mal à trouver le point vulnérable. On l'accusa d'avoir profité des voyages qu'il faisait à Amiens chez le trésorier, comme receveur, pour se livrer en même temps à son propre commerce. Il protesta avec énergie de son innocence, mais il fut condamné cependant à verser 1,500 francs d'or (15,000 fr. d'or actuel).

C'est fort probablement à la suite de ce pénible procès que le maire de Soissons quitta notre ville pour se fixer, désormais, complètement à Laon. Cette condamnation inique fit commettre une étrange confusion de noms à M. Melleville.

Au cours de ses recherches historiques, M. Melleville avait rencontré des documents concernant un certain Levoleur, peintre du duc de Bourgogne.

Il se fit dans sa pensée un rapprochement entre ce nom porté par le peintre et les prétendus détournements commis par Colard de Juvigny, maire de Soissons, sur le trésor royal. Melleville supposa gratuitement que ce surnom de Voleur avait dû être infligé au maire et à sa descendance. A l'appui de sa thèse, il citait toute une nomenclature de peintres du nom de Levoleur, à la cour de Bourgogne, au XVe siècle. Or cette famille de peintres, nommée Levoleur, est d'origine flamande et resta toujours dans les Flandres à la cour du duc de Bourgogne, au service duquel un Levoleur travaillait déjà en 1391, à la date même où Colard était à Paris au service du duc d'Orléans.

La famille Juvigny au contraire est d'origine soissonnaise, et elle continua à porter son nom après l'injuste condamnation du maire soissonnais. Ce procès purement politique ne pouvait en diminuer en aucune façon l'honorabilité.

A Soissons, où le surnom aurait dû subsister plus que partout, on ne le trouve nulle part. Dans un acte de 1439, damoiselle Goirette Dumont est dénommée veuve de Jean de Juvigny et nom de Jean le Voleur (1). Au surplus, Colard de Juvigny (le maire) et Colard de Juvigny (l'artiste) que Melleville

(1) *Archives Hospitalières.*

prend l'un pour l'autre, et qui devaient être, de très près, parents, n'auraient jamais souffert ce pénible surnom dans un acte. Dans les quittances et les actes, le peintre est appelé tantôt Colard de Juvigny, tantôt Colard de Laon, mais jamais, dans aucun cas, il n'est appelé Colard le Voleur. Ces deux familles des de Juvigny et des Levoleur sont entièrement indépendantes l'une de l'autre. Plus tard, M. Melleville s'aperçut de son erreur mais ne voulut pas la rectifier lui-même de son vivant. Il la consigna dans un manuscrit qui demeura entre les mains de M. Combier jusqu'en 1895, date à laquelle le dépositaire jugea utile de la faire connaître.

Melleville y déclare catégoriquement qu'il n'y a aucun lien de parenté entre Colard de Laon et Colard le Voleur, et que ce dernier était fils de Jean Levoleur, peintre du duc de Bourgogne, mort avant 1421. Il était grand temps de détruire cette opinion erronée, qui compliquait d'une étrange façon la tâche des biographes du peintre Colard de Juvigny (1).

D'après notre défunt collègue, l'érudit Edouard Fleury, qui se livra pendant de nombreuses années à des recherches sur le peintre, le nom de Colard de Laon fut révélé pour la première fois en 1837, dans le Catalogue des manuscrits du baron de Joursenvault (2). En 1843, MM. Leroux de Lyncy ; Champollion Figeac et de Laborde citèrent dans leurs œuvres quelques quittances signées du peintre. Cinq documents semblables furent produits par M. Valet de Vireville, en 1857. En 1855, M. Melleville était entré en lice à son tour et avait donné,

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon.* Séance du 21 juin 1895.

(2) Fleury. — *Bulletin académique de Laon,* tome 2, p. 39. Tome 8, p. 108. Tome 10, p. 86. Tome 12, p. 296.

dans le *Courrier de l'Aisne*, certains renseignements sur Colard, maire de Soissons, cités plus haut (1). M. Fleury, de son côté, publia des documents sur l'artiste dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, de 1850 à 1862, et dans une plaquette résumant le tout après 1870.

Plus récemment, M. Paul Mantz découvrit un renseignement d'après lequel Colard fit, en 1405, un tableau pour le Parlement de Paris (2).

M. Matton signale, à son tour, deux pièces intéressantes où l'on voit que l'artiste travailla pour sa ville natale même (3). Puis M. Guiffrey, le savant directeur des Gobelins, publia quelques pièces très importantes. Ce sont des quittances pour bannières, écussons, etc.; travaux de décoration exécutés de 1386 à 1401 (4). Enfin, M. Ulysse Robert reproduisit la copie d'actes prouvant que le peintre travaillait encore en 1411 pour le duc d'Orléans, puisque le 10 août et le 20 septembre de la même année, Colard de Juvigny donne reçu des sommes qui lui sont payées pour travaux de « paintrerie » (5).

Se basant sur les documents qu'il signalait M. Edouard Fleury faisait remarquer que l'exécution de certains articles des comptes avait exigé, chez le peintre, un réel talent de dessinateur et que

(1) Melleville. — *Courrier de l'Aisne* 1865, collection Perin, Bibliothèque de Soissons.

(2) Matton. — *Archives communales de Laon*, cc 343. *Nouvelles archives de l'Art français*, tome VII, p. 5.

(3) Paul Mantz. — *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVII, p. 514, et *Histoire de la peinture française*.

(4) Jules Guiffrey. — *Nouvelles archives de l'Art français*, tome 6, p. 168-175.

(5) Ulysse Robert. — *Nouvelles archives de l'Art français*, 2e série, tome II, p. 12 à 23.

Colard, de Laon, devait être considéré comme un grand et véritable artiste.

De l'année 1382 jusqu'en l'année 1411, dernière date que nous connaissions, Colard de Juvigny travailla sans relâche. A côté des travaux de décoration qui lui incombaient par suite de ses fonctions de valet d'armes du roi (1), il exécuta un grand nombre d'œuvres importantes : tableaux d'autel, rétables, peintures murales, diptyques, triptyques avec de nombreux personnages. Voici le détail de ses principales œuvres classées par ordre chronologique :

En 1382, Colard réside à Paris. Il y travaille pour le duc d'Orléans, et les quittances de la maison du prince, lors du décès du comte d'Eu, indiquent qu'il peignit des armoiries sur la cire de cierges placés autour du poële à représentation du défunt.

En 1385, il peint pour Charles VI des timbres lances et harnois de joute.

En 1391, Colard de Laon est reçu dans la corporation des peintres de Paris. Il travaille en 1390, 1391 et 1392, pour le duc d'Orléans dont il décore la litière cette présente année. Deux ans plus tard, il exécute également pour ce prince des peintures murales en sa librairie. En 1393, Colard de Juvigny travaille pour la ville de Laon et peint pour elle des écussons aux armes royales.

(1) Les autres valets, collègues de Colard, étaient en 1391 : Guillaume Arode pour la Reine. — Pierre de Clichy pour le service du Dauphin. — Robert le Berion, pour le service d'Isabelle et Jeanne de France. — Jean Mauduit était couturier des robes du Roy. — En 1400, Jean Roche, valet du Roi, remet une charnière à un diptyque. — Gillebon d'Abbeville était également au service de Charles VI. — Enfin Gobert de Thumery, châtelain d'Ecuiry près Soissons, était clerc du Roy, c'est-à-dire secrétaire particulier (1396).

En 1394, il fait marché avec le duc d'Orléans pour la décoration de litières et autres objets, moyennant *douze vins francs d'or.*

Le 19 novembre 1395, Colard de Laon, peintre et valet de chambre de Mgr d'Orléans, reçoit 70 francs d'or pour « la peinture qu'il a fait en l'hostel de Mgr qu'on appelle Brehaigne ».

En 1393, il travaille pour le roi et pour le duc à la fois. Il exécute pour celui-ci un tableau d'autel sur bois, représentant un *Crucifiement*, *Notre-Dame et Saint-Jean*, l'une de fin azur, l'autre de fin pourpre, travail qui lui est payé 100 francs d'or.

En 1397, il travaille pour le Roi, la reine Isabeau et le duc d'Orléans. Pour le roi, il exécuta un tableau destiné à orner le lit d'un de ses fils, tableau qui représente Saint-Loys, roi de France et Saint-Loys de Marseille (1). Il peint aussi un écran, des écussons, et répare des tableaux « venus d'Allemaigne ».

Pour la Reine, il décore une armoire, rappelant sans doute celle de Noyon comme aménagement et où la reine mettait ses reliques. Il peint sur les panneaux de bois les *Quatre Evangélistes ;* l'*Agnus Dei, Notre-Dame et Saint-Jean, Le Christ en Croix* et une *Trinité.*

Enfin, par ordre du duc d'Orléans, Colard le peintre reçoit 40 francs pour avoir fait de son métier l'Armoirie de la chapelle qui a été « faite pour « feu Mgr de Bar, à Paris, tant pour les pignons « que pour les écus des gouttières de cendal, que « pour l'armoirie de la ceinture de l'église ».

La même année 1397, il reçoit par ailleurs cent sous parisis pour travaux faits en la librairie du duc.

(1) Un tableau semblable existait, paraît-il, à Bourgfontaine.

Dans une notice publiée en 1875, l'abbé Valentin Dufour pense que les peintures trouvées vers cette époque dans une maison située sur l'emplacement de l'Hôtel Saint-Pol, étaient bien celles qui avaient été exécutées par Colard de Laon pour le duc, en 1397. En 1398, Louis d'Orléans lui fait décorer un harnois de joute et l'année suivante, il exécute un tableau d'or, à deux ailes, destiné à être offert en étrennes au duc de Bourgogne. Colard de Juvigny décore pour la ville de Laon, aux armes du roi, quatre bannières d'airain, autrement dit des écussons d'armoiries, à la porte Royer et Colard peint, à la même date, un *Saint-Jean-Baptiste.* C'est aussi vers ce temps qu'il travaille pour Notre-Dame de Senlis et qu'il peint « la table de dessus l'autel (1) ».

Il décore de nouveau des harnois de joute pour le roi et pour le duc en l'année 1400. On trouve dans le compte de l'argenterie de la reine qu'une certaine somme fut versée cette année là à Colard pour avoir peint « quatre grandes pièces de toile en manière « de grands tapis pour faire patrons de tapisserie. »

En 1401, Colard peint dix-huit écussons pour les obsèques du Dauphin à Saint-Denis.

En 1402, l'artiste fait exécuter d'après ses dessins un équipement de parade pour un cavalier et son cheval à l'occasion d'une joute donnée par le Roi (2).

En 1403, il peint les armoiries du duc d'Orléans. En 1404, il est chargé des décorations, litière, écussons, catafalques, devises employés lors des funérailles de Philippe le Hardi.

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVII, p. 514.
(2) Paul Mantz. *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVII, p. 524.

En 1405, il termine un tableau pour le Parlement de Paris. Enfin, les derniers travaux de l'artiste qui soient sûrement datés, sont ceux signalés par M. Ulysse Robert.

Le 11 août 1411, il reçoit « 20 livres tournois pour « reliquat des sommes dues à lui pour avoir peint « des bannières aux armes dudit seigneur le duc « d'Orléans.

Le 20 septembre 1411, il reçoit « cent livres tour- « nois pour ses travaux de paintrerie sur étan- « dars, bannières de trompettes et quatre milliers « deux cents petits pennons à lances ».

A toutes ces œuvres, nous pensons qu'on doit ajouter la décoration et les peintures murales du réfectoire de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes et même des autres salles de ce monastère dont il restait naguère encore de nombreuses traces.

L'obit de Colard de Laon, dans le nécrologe de l abbaye de Saint-Jean des Vignes, que noup avons cité dans un précédent travail sur le Réfectoire, nous prouve que toute sa vie et surtout en sa vieillesse, l'artiste avait conservé d'excellentes relations avec les Joannistes, puisqu'il leur fit une importante donation. Il faut croire que le peintre, à certaine date, fut employé par les chanoines à la décoration de leur abbaye et de leur église. Nous avons amplement démontré dans cette notice toutes les raisons qui nous invitent à voir en Colard de Laon l'auteur des peintures de cette salle, et fort probablement, aussi, l'auteur des peintures des autres locaux conventuels.

Dans le réfectoire de l'abbaye, nous trouvons, en plus de l'ornementation, de véritables compositions picturales, au centre de deux rosaces aveugles tracées dans le pignon adossé contre les tours. Par

leurs sujets, ces peintures murales sont analogues à celles décrites à maintes reprises dans les comptes royaux et commandées à Colard par Charles VI ou le duc d'Orléans. Au milieu du XIXe siècle, M. du Sommerard, fonndateur du musée de Cluny, au cours d'un voyage dans notre région, remarqua les peintures du réfectoire et les prit en telle considération, qu'il obtint, de l'autorité militaire, la pose de volets protecteurs.

Nous avons étudié et décrit, longuement, par ailleurs, ces peintures. Il n'en reste plus que quelques vestiges, très intéressants et très précieux pour les Soissonnais à divers titres. Elles représentent, d'un côté, le *Jugement dernier :* Jésus assis sur les nuées et entouré d'anges sonnant de la trompette. De l'autre côté, on voit encore une *Résurrection ;* Jésus y sort du tombeau au milieu des gardes endormis. D'après leur style, ces peintures semblent appartenir à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle. L'allure du Christ ressuscité a une grande analogie avec un autre Christ de l'Ecole colonaise peint par Wilhem de Herle 1320-1370. L'influence du peintre allemand sur le genie de Colard ne fut peut-être pas impossible, car le peintre français répara, sur l'ordre d'Isabeau de Bavière, certains tableaux venus d'Allemagne dont il put s'inspirer. Si ces peintures de Soissons ne peuvent, en toute évidence, être données comme l'œuvre certaine de Colard, toutes les présomptions sont du moins en faveur de cette attribution.

Jusqu'ici, nous n'avons pu découvrir l'année de la mort de l'artiste. D'après l'obit de Saint-Jean des Vignes, nous voyons simplement qu'il mourut le 8 des ides d'avril, date qui correspond au 6 avril. Un document signalé par M. Fleury le ferait vivre encore en 1427. Mais nous pensons qu'il s'agit là

d'un autre peintre, le prénom de Colard étant très commun en ce temps. Colard de Juvigny, en 1427, s'il vivait encore, avait assurément une très brillante situation de fortune et n'était plus dans la nécessité de travailler à de vulgaires besognes. Colard de Juvigny, dit « Colard de Laon », semble être demeuré célibataire. S'il avait été marié, il était veuf depuis longtemps et sans enfant, lorsqu'il prit ses dispositions testamentaires, puisqu'il n'y fait mention ni de sa femme, ni de ses fils ou filles.

Il n'aurait pas manqué, selon l'usage du temps, de les associer aux prières que les chanoines diraient pour le repos de son âme. Ils seraient mentionnés dans son obit comme on le voit, à maintes places, pour d'autres personnages, dans le même manuscrit. C'est une remarque que nous tenons à faire, sans cependant être plus affirmatif qu'il ne convient. La dernière date à laquelle on puisse prouver, d'une façon certaine, l'existence de Colard, est celle citée par M. Ulysse Robert, le 20 septembre 1411. Il donne, ce jour là, un reçu au trésorier du duc d'Orléans.

S'il vécut encore quelques années après cette date, ce qui est fort probable, car on peut, alors, le supposer âgé, seulement, de cinquante à soixante ans, l'artiste eut la douleur de voir le roi Charles VI saccager, en 1414, la ville de Soissons révoltée où ses ancêtres avaient été maires si longtemps et où il possédait encore des biens. La cour, on le sait, logea pendant assez longtemps à Saint-Jean des Vignes. Les chanoines, comme le peintre, étaient partisans des Armagnacs, tandis que les bourgeois de Soissons étaient fidèles sujets du duc de Bourgogne.

Il est à croire que Colard de Juvigny mourut dans la

région. Mais en l'absence de tout document probant, il est impossible de désigner exactement le lieu où il succomba et fut enterré. Fut-ce dans quelque manoir du Soissonnais dont il avait pu, grâce à sa fortune, acquérir la seigneurie ? Fut-ce à Laon ? Fut-ce à Soissons ? Il serait téméraire de se prononcer, car depuis ce temps la famille Juvigny ne cessa d'habiter les deux villes et fit souche dans les deux cités à la fois.

Une branche de la famille de Juvigny se fixa à Laon (1). Dans les archives de cette ville nous trouvons l'existence, en 1563 et en 1589, de Zacharie de Juvigny, sergent de la prévoté ; comme ailleurs le nom est indifféremment écrit par un v simple ou un w (2). En 1612, nous trouvons Jean de Juvigny dans les mêmes fonctions municipales. A Soissons, la famille de Juvigny comptait de nombreux membres. Nous voyons dans divers documents le nom de Jean de Juvigny au XVe siècle et de Vincent de Juvigny au XVIe. Celui-ci exerce le métier de poissonnier. Cette famille, qui fut à la tête de l'administration de la ville, pendant plusieurs générations au moyen âge, compte encore, ici, de nombreux descendants, à notre époque.

Naguère, M. Guiffrey, l'érudit et bienveillant directeur des Gobelins, souhaitait (3) que les chercheurs recueillissent le plus possible de renseignements sur les premiers peintres français, encore trop peu connus et, en particulier, sur Colard de Laon.

C'est ce que nous avons tenté de faire, ici, à ce

(1) *Bulletin archéologique*, tome XII, p. 75.
(2) *Archives communales de Laon*, cc 343.
(3) *Revue de l'Art ancien et moderne*, juillet 1905.

propos, en groupant, en un seul faisceau, maints documents épars. Grâce à l'Obituaire de Saint-Jean des Vignes, nous sommes heureux d'avoir établi, irréfutablement, le véritable nom de famille de Colard de Juvigny, dit « Colard de Laon », d'avoir démontré l'origine soissonnaise de sa famille et d'avoir rattaché à notre vieille ville la renommée d'un grand primitif trop longtemps oublié.

Baudesson, 1470

De l'année 1411, date de la dernière mention concernant Colard de Laon, jusqu'à l'année 1470, nous ne rencontrons aucun nom d'artiste intéressant la région soissonnaise. Cette absence de travaux artistiques, pendant la première moitié du XVe siècle à Soissons, s'explique facilement, lorsqu'on songe aux calamités qui fondirent sur la ville à cette époque. Notre cité eut alors à subir ce siège désastreux de 1414 où toute l'élite de la population fut massacrée et où il ne resta que le menu peuple et la « ribaudie (1) », selon l'expression d'un écrit du temps. Les environs furent dévastés par un état de guerre permanent entre Armagnacs et Bourguignons, sous Charles VI ; entre Français et Anglais, sous Charles VII. Les arts ne pouvaient fleurir parmi les mares de sang et les fumées de l'incendie. C'est du reste à cette date que les travaux des Tours de la Cathédrale furent interrompus.

C'est seulement en l'année 1470 et en l'année suivante que nous trouvons dans les Archives Hos-

(1) C'est probablement de cet événement que date le proverbe ou dicton : « Soissons, sa ribaudie » qui aurait eu cours encore à la fin du XVIe siècle et que cite d'Esparbès dans une de ses œuvres sur Henri IV.

pitalières de Soissons (1) les traces des œuvres d'un peintre local.

Les registres des comptes tenus en 1471-72 par une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Soissons, sœur Guiotte Vatine nous apprennent qu'il fut versé à *Baudesson le peintre* une somme de 72 sous pour avoir blanchi le réfectoire : « peindre le plancher « et faire desseure la grand table, la Cenne des « Apôtres et l'autre lès devant la grand table le « Crucifiement Nostre Seigneur et au coin devant « l'uis du *reffroitoir*, le Jugement et plusieurs saincts « et sainctes. » Il ne reste malheureusement aucune trace de ces peintures dans l'établissement. On remarquera que le Jugement Dernier était peint dans le réfectoire de l'Hôtel-Dieu et dans celui de Saint-Jean des Vignes.

Comme tous ses confrères de l'époque, le peintre Baudesson accomplissait toutes les besognes de peinture, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus savantes, et il exerçait aussi toutes les opérations de vitrerie, depuis la réparation d'un losange de vitrail jusqu'à la peinture sur verre.

Un compte de 1474 le porte comme ayant reçu 34 sous pour avoir remis à point les verrières.

Perrinet, 1470

Un second registre de sœur Guiotte Vatine nous apprend le nom d'un autre peintre verrier soissonnais. La trésorière remet, en 1470, une somme de deux sols à *Perrinet le Verrier* pour deux « pan- « nonceaux à mettre aux chevaux, affin que les

(1) *Archiv. Hosp.*, par Matton. Inventaire. 354, 1471-74. 355, 1474.

« gens d'armes ne les prinsent et un pour mettre à « la porte de notre Cense de sainte Geneviève. Ce travail est analogue à ceux exécutés par Collard de Juvigny pour les tournois du roi et du duc d'Orléans.

Jehan de Vaulx, 1481

On trouve le nom d'un miniaturiste soissonnais, *Jehan de Vaulx* dans les comptes d'un chanoine de Saint-Gervais, Jehan Ferne. Il paie le quinzième jour de mars 1481 pour avoir relié, rescrit et enluminé le messel, demi temps d'été, de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, une somme de treize sols à Jehan de Vaulx.

A cette date, l'imprimerie était inventée depuis un certain temps déjà, et allait faire disparaître complètement le métier de miniaturiste. Jehan de Vaulx est assurément des derniers enlumineurs soissonnais qui allaient, forcément, céder la place aux imprimeurs et aux graveurs.

Mahiot Guerdin, 1506 et Jacques Guerdin, 1531

Nous rencontrons au début du XVIe siècle l'indication des peintures plus importantes exécutées par deux peintres portant le même nom, Mahiot Guerdin ou Gourdin et Jacques Guerdin, fils probablement du précédent. D'après la description de leurs œuvres ces deux artistes devaient manier le pinceau d'une manière assez experte.

Jehan de Villers, chanoine de Saint-Gervais de Soissons a consigné dans son registre quelques indications sur Mahiot Guerdin.

Ce peintre reçoit en 1506, soixante sous parisis pour avoir peint dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Soissons « la table de devant du grand autel où « sont les ymaiges de la Magdeleine. — Plus 36 « livres pour avoir peint et relavé l'ymaige de la « Magdeleine étant sur l'autel et avoir peint un » Dieu au portail. (1) »

Vingt-cinq ans plus tard, en 1531, les comptes mentionnent les travaux du second artiste. Il est payé alors 21 sous 3 deniers à Jacques Gourdin, peintre, pour avoir repeint et refait les douze croix de la Dedicace en la chapelle dudit Hôtel-Dieu avec un Dieu et plusieurs imaiges au réfectoire.

Hubert Gouvernel, 1535

Ces mêmes Archives relèvent également l'existence d'un autre peintre soissonnais du même temps, Hubert Gouvernel.

Il lui est versé dix-huit sous tournois pour avoir repeint un drap à deux lès où sont les Trois Maries en la salle dudit Hôtel-Dieu (2). Il s'agit évidemment ici des trois saintes femmes de la Résurrection. L'exécution de cette œuvre, à plusieurs personnages, dénote tout au moins, chez Hubert Gouvernel, un certain talent. Ces toiles peintes étaient fort probablement analogues aux toiles peintes de Reims.

Charles Letondeur, 1562

Les comptes de l'année 1562-63 nous apprennent

(1) *Arch. Hosp.* Regist. 353. 359. 380.

(2) Il faut lire ici, dans ce compte, les Trois Maries, et non les Trois Mariés comme il est imprimé à tort dans l'*Inventaire Matton.*

que Charles Tondeur ou Letondeur, peintre, reçoit 55 sols tournois pour avoir réparé « les images de « la petite chapelle, tenant au portail de l'Hôtel que « les malheureux meschans hacqueraulx avaient « deschirés et rompus ». En 1553-64 on donne 7 sous six deniers tournois à Charles Letondeur, peintre, « pour avoir repeint et reparé l'image No- « tre-Dame et un Dieu de pitié à la chapelle dudit « Hôtel-Dieu ». On verse à l'artiste en 1564 dix sous tournois pour avoir repeint l'image de Notre-Dame en la petite chapelle de l'Hôtel-Dieu. D'après ces brèves indications on peut conclure que Charles Tondeur possédait un certain savoir-faire et que l'artiste chez lui, avait le pas sur l'artisan.

Jacques et Jérôme Lesour

Dans le cours du XVIe siècle, nous trouvons aussi, parmi les *Archives Hospitalières* , deux peintres verriers portant le même nom et parents sans aucun doute.

L'un, non mentionné dans l'Inventaire de M. Matton notre collègue, s'appelle Jacques Lesour et restaure, pour l'Hôtel-Dieu, une verrière en losange.

L'autre, dénommé Jérôme Lesour, répare, en 1595, les verrières de la chapelle de la même Maison.

Nous ne donnons ces deux noms qu'à titre d'indication, car les documents découverts jusqu'ici et les concernant sont trop succincts et trop brefs pour permettre une appréciation quelconque de leur talent.

Pierre Tacheron

A la fin de ce même siècle et dans la première

moitié du XVIIe un Soissonnais, Pierre Tascheron, se distingua tout particulièrement dans la peinture sur verre et acquit une certaine renommée parmi ses contemporains. Quelques unes de ses œuvres existent encore, recueillies par le Musée de Soissons, et nous pouvons, cette fois, juger du mérite du peintre autrement que par de sèches et brèves indications d'un compte de dépenses.

Parmi ses premières œuvres on peut placer, croyons-nous, les vitraux du cloître des Minimes, dans le couvent fondé par ces religieux en 1590. Ces verrières exécutées en grisailles étaient très admirées des visiteurs (1).

Dans une notice manuscrite (collection Perin) du Soissonnais J.-F. Brayer, nous rencontrons de précieuses indications sur Tascheron.

Nous ne rapporterons, de la notice de Brayer, que les passages indispensables à notre sujet.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, écrivait Brayer en 1808, les artistes se firent une manière de travailler différente de celle précédente. « C'est de cette manière « que Pierre Tacheron, peintre sur verre, né à « Soissons, s'est distingué à peu près dans le même « temps. C'est à lui que la Compagnie de l'Arquebuse « de cette ville doit la célébrité des vitres de sa salle « d'assemblée. Elles ont toujours piqué la curiosité « des voyageurs les plus distingués par leur rang « comme par leurs connaissances. Je joins ici, « continue M. Brayer, la copie d'une Notice qui a été « adressée dans les derniers temps à M. Pierre le « Viel, dernier peintre sur verre, auteur du *Traité* « *historique et pratique de la peinture sur verre*, « publié en 1772.

(1) Melleville, p, 210.

« La salle de l'Arquebuse de Soissons est éclairée « par dix vitraux dont les plus grands ont dix pieds « de haut sur trois de large. Ces vitraux sont « remplis de panneaux de vitres peintes représen- « tant plusieurs sujets des *Métamorphoses d'Ovide*, « peintes en 1622 par Pierre Tascheron. Elles sont « d'une correction de dessin et d'un coloris admirable. « Autour de ces vitraux historiés, règne une frise « ornée de fleurs d'une très belle exécution ».

Cette notice rappelle ensuite l'impression causée par ces vitraux sur Louis XIV.

En passant à Soissons, le 20 octobre 1673, le roi Louis XIV visita les différents édifices de la ville et entr'autres le Pavillon des Arquebusiers. A l'imitation de nombreux « hôtels d'Arquebusiers » de France, ornés de vitraux remarquables, l'Arquebuse de Soissons avait décoré les baies de son pavillon de superbes vitres peintes. Arrivé devant ces verrières, le roi, séduit par leur beauté, les admira longuement, pendant une heure, paraît-il. Pour plaire au monarque, les personnages soissonnais qui lui servaient de guides, s'empressèrent de lui offrir ces vitraux pour la décoration de quelque palais royal. Le roi consentit à en accepter quatre mais revint sur cette décision quelque temps après et les verrières restèrent en place jusqu'en 1814, où elles disparurent du pavillon. Elles furent retrouvées plus tard chez M. Maxime Laurendeau et achetées pour le Musée moyennant 410 francs. En voici les différents sujets : *Les Amours*, *Neptune et Amymone*, *Les Satyres*, *Théodamas tué par Hercule* et la *Mort d'Hippolyte*.

Le dessin de ces verrières n'est point l'œuvre de Pierre Tacheron. Il se contenta de copier les gravures d'un ouvrage du temps intitulé : *Les*

tableaux de plate peinture des deux Philostrates, par Blaise de Vigenère. Les trois dernières peintures représentent : *Les Saisons*, moins l'hiver.

Toutes ces scènes comportent de nombreux personnages exécutés avec un soin et une finesse de touche extrêmes, selon le style et la manière du XVIIe siècle. Ce sont pour ainsi dire des miniatures sur verre d'une grande richesse de coloris et d'un éclat de pierres précieuses, d'améthystes, d'émeraudes et de rubis.

Tacheron semble avoir exercé encore, en 1694, les fonctions d'expert-juré près le bailliage de Soissons. Dans un acte des minutes de Me Thomas passé devant Moutonnet, notaire à Soissons, le 13 mars 1694, Pierre Tacheron achète une terre à Pasly.

L'artiste, dont la famille semble originaire du Tardenois, mourut probablement vers la fin du XVIIe siècle.

En novembre 1687, un acte de Moutonnet, notaire à Soissons, nous indique qu'il était tuteur d'une de ses nièces nommée Marie-Madeleine Tacheron. Dans cet acte, Jean Tacheron, garçon majeur et Marie-Madeleine sa sœur, émancipée par justice sous la curatelle de Me Pierre Tacheron, maître vitrier audit Soissons, assistés d'iceluy, reconnaissent être propriétaires d'une maison sise dans cette ville, rue Saint-Martin.

La nièce de Pierre Tacheron, Marie-Madeleine, se maria peu d'années après avec un peintre soissonnais qui probablement avait été l'apprenti ou l'élève de Maître Pierre, avec Alexandre Marchand, maître peintre et vitrier.

Jacques Guérin, 1674

A l'encontre de Pierre Tacheron, Jacques Guérin,

maître peintre et doreur demeurant en la ville de Soissons, que nous rencontrons ensuite au milieu du XVIIe siècle, paraît n'avoir peint que sur toile ou sur bois et jamais sur verre. Il exécuta pour le couvent des Cordeliers de Laon, en 1674, plusieurs peintures moyennant la somme de 450 livres. Ces peintures décoraient un rétable d'autel et un tabernacle. Elles représentaient d'un côté *La Cène*, de l'autre *le Lavement des pieds*, et au milieu, un *Christ* de plate peinture et une *Annonciation* sur fond d'or mat. Nous devons rappeler, d'après certains auteurs, que le fameux Nicolas Poussin, né aux Andelys (1593-1665) était d'origine soissonnaise. Une famille Poussin habitait encore notre ville vers cette date. Parmi ses membres on peut citer Arthur Poussin, trésorier de France.

Crépin Quillet

Crépin Quillet, presqu'inconnu aujourd'hui, jouissait d'une certaine notoriété au XVIIe siècle. Né à Soissons, Quillet entra en religion et prit l'habit de l'ordre de Prémontré dans l'abbaye de Saint-Martin de Laon où il faisait sa résidence habituelle, lorsqu'il ne peignait point au loin, dans quelque couvent ou quelque château. C'est ainsi qu'il décora une grande partie de la galerie des Jésuites de Paris.

En 1704 il travaille encore, bien qu'âgé, pour le château de Marchais, où il exécute moyennant cinquante livres pour la façon et quinze livres pour fournitures un tableau représentant l'*Assomption de la Vierge* (1). Il peignit pour son

(1) *Grandin*. Minutes de Gallien, notaire à Laon. Etude Lion.— *Bulletin des Beaux-Arts*, xx. — Minutes de Béranger, notaire à Soissons.

abbaye plusieurs tableaux, entr'autres une *Tentation de Saint-Antoine*, actuellement au Musée de Laon. Il imitait très bien, paraît-il, la manière des maîtres flamands. Par son testament fait à Laon le 22 avril 1695, « en parfaite santé, allant et venant dans la dite abbaye, ayant bonne mémoire, sain d'esprit et d'entendement », il lègue une partie de ses biens à Marie-Anne Canaux, sa cousine germaine, fille de feu Maître Canaux, marchand à Soissons. Son exécuteur testamentaire fut Germain Quillet, avocat au Parlement (1).

Une peinture, découverte il y a quelques années par M. Delorme, notre collègue, dans une maison de la Grand'Place, pourrait être attribuée selon toute vraisemblance à quelque peintre soissonnais du XVIIe siècle, soit à Jacques Guérin, soit à Crépin Quillet. Cette peinture exécutée sur panneau de bois représente une *Sainte famille* dont la facture rappelle, jusqu'à un certain point, la manière de dom Crépin Quillet. Les personnages groupés sur ce tableau sont l'Enfant-Jésus et Jean-Baptiste, la Vierge et sainte Elisabeth. Quant au vieillard placé au fond on peut y voir saint Joseph, père de Jésus, ou Zacharie, père de Jean (2).

Minouflet, 1711

Le dernier peintre sur verre dont nous ayons constaté l'existence à Soissons est Charles Minouflet qui vécut au XVIIe siècle. Cet artiste descendait d'une famille de peintres vitriers soissonnais, mais seul,

(1) *Bulletin de la Société des Beaux-Arts*, t. xx. — Les Le Nain. — Etude Thomas.

(2) *Revue de l'Art chrétien*, t. 33, page 220. 1890.

parmi les siens, il acquit une certaine réputation comme artiste peintre verrier. Un de ses parents, peut-être son père ou son aïeul, Barthélemy Minouflet, exécuta en 1628 quelques menus travaux à l'occasion de la bénédiction du cimetière de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Un autre, au siècle suivant, Pierre Minouflet, est maître peintre à Soissons en 1772 (1).

Brayer cite le nom de Ch. Minouflet avec celui de Tascheron et nous apprend qu'entr'autres bons ouvrages de son art, Minouflet exécuta la Rose de l'église Saint-Nicaise à Reims. Nous ignorons le sort de ces panneaux de vitraux qui furent probablement vendus lors de la démolition de l'église rémoise. Nous avons trouvé la date d'exécution de cette Rose dans la remarquable monographie de Saint-Nicaise par M. Charles Givelet. « Le 10 décembre 1711, « dit-il, un ouragan des plus violents sévit sur « Reims et causa d'importants dégâts à Saint-Ni- « caise. La Rose du grand portail fut entièrement « brisée. Elle fut reconstruite aussitôt. La nouvelle « Rose « bien comprise surtout pour l'époque de sa « construction » était due aux frères Gentillatre, « architectes à Reims. Un Rémois, Charles Minou- « flet, l'avait garnie de vitres peintes. »

Nous devons rectifier ici cette qualification de rémois donnée à l'artiste peintre. Minouflet était Soissonnais de naissance ; il descendait d'une famille soissonnaise et l'assertion formelle de Brayer qui connut, sinon l'artiste en sa vieillesse, du moins ses parents ne peut laisser aucun doute à cet égard.

(1) Minutes de l'étude Thomas.

Cuvillier, 1698-1768

Bien que François Cuvillier ait exercé principalement le métier d'architecte, il s'occupait en même temps de décoration picturale et à ce titre peut être compté parmi les artistes peintres soissonnais. Il possédait, paraît-il une réelle science d'ornemaniste et était considéré par ses contemporains comme un dessinateur émérite.

Descendant d'une vieille famille de la région soissonnaise, François Cuvillé était né dans notre ville en 1698. Il s'expatria en Allemagne ; Charles VII, roi de Bavière, ayant apprécié son talent l'appela à sa cour et lui confia la décoration de ses châteaux et de ses palais.

François Cuvillé mourut à Munich, en 1698, laislant un fils portant les mêmes noms et qui hérita de sa charge.

François Cuvillier fils, capitaine et ingénieur du gouvernement bavarois, publia chez Patté, à Paris, vers 1770, un important ouvrage sur l'art décoratif, contenant une foule de dessins. Cet album est côté de nos jours près de 500 francs l'exemplaire.

Blondeau

Le peintre soissonnais Blondeau exerçait son métier dès l'année 1663. Une lettre que nous avons retrouvée au revers d'une gravure de Mme Mignot-Bouché nous indique le lieu de son domicile. Elle porte comme adresse : A Monsieur Blondeau, maître peintre, proche la Grosse-Tête, à Soissons.

Le peintre demande à l'un de ses amis d'embaucher pour lui des ouvriers peintres parisiens et de les lui envoyer à Soissons. D'une autre lettre nous

pouvons déduire qu'Auguste Blondeau, quoique né à Soissons, avait fait son apprentissage à Paris.

Nous citerons un extrait de cette lettre qui nous paraît curieuse en ce qu'elle montre avec quel respect un peu maniéré les enfants des commerçants aisés et des bourgeois soissonnais traitaient alors leurs parents.

« Paris (vers 1650).

« Mon très cher père,

« J'ai une si grande affection envers vous que certes je ne saurais m'abstenir de vous écrire. Il y a déjà longtemps il me semble que je n'ai reçu de vos nouvelles. J'ai reçu le paquet que vous aviez donné à Maître Robert, il m'a témoigné de vos nouvelles desquelles je me suis grandement resjouy. Pour ce qu'est de ce livre que je vous ai mandé je ferai en sorte de m'en passer jusqu'à pendant six semaines. Mon oncle Mignot vous baise très humblement les mains. Il s'en retourna il y aura mercredi huit jours après diné. Mon père je n'ay autre chose à vous mander sinon que je vous prie dans huit jours de m'envoyer mon mois et je vous prie aussi de mander derechef de vos nouvelles.

« Je suis à jamais
« mon père
« Votre humble et très obéissant
« fils et serviteur
« A. Blondeau.

En 1681-84, Blondeau établi à Soissons exécutait certains ouvrages assez délicats. Il reçoit à cette date, de l'administration des Hospices, 33 livres 17 sols pour la dorure de deux chasses, la peinture

de l'Enfant-Jésus, la peinture des armes du pape et de l'évêque sur des bulles en velin.

Blondeau ne laissa probablement que des filles. Le fait de retrouver ses papiers, parmi ceux de la famille Marchand donne à croire qu'une alliance unit par la suite les deux familles ce qui était très fréquent à Soissons, entre les membres d'une même corporation.

Les Marchand, 1686-1794

Nous ne connaissons aucune œuvre du neveu de Pierre Tâcheron mais il est à croire qu'il avait su profiter de ses relations avec le vieil artiste. — En 1686 Alexandre Marchand maître peintre et vitrier possédait une maison au carrefour du Lion noir. — Les descendants d'Alexandre Marchand et de Marie-Madeleine Tacheron exercèrent pendant tout le cours du XVIIIe siècle, leur métier artistique et une partie des nombreux trumeaux qu'on rencontre encore dans Soissons, parmi les boiseries Louis XV et Louis XVI sont assurément l'œuvre de cette dynastie. Ces œuvres n'ont plus le mérite des vitraux de l'Arquebuse et des Minimes ; toutes les peintures de ce genre sont empreintes du goût du XVIIIe siècle, pour les bergeries, et les bergères enrubanées assises à l'orée d'un bois. — Un trumeau de cette facture peut être attribué sûrement aux Marchand ; c'est celui du pavillon de l'abbesse dans la maison de Madame Mignot-Bouché.

Les Monnier, 1752-1791

De même que la famille Marchand, la famille Monnier exerca son état pendant tout le XVIIIe

siècle, jusqu'à la Révolution ou nous trouvons en 1793, un Monnier expert, pour la dorure du cadre de Rubens, en compagnie de Marchand.

Jacques Monnier, fils de Crépin Monnier maître peintre, entreprit, lors du passage de la Dauphine Marie-Antoinette, au mois de mai 1770 la décora- des arcs de triomphe, exécutés dans Soissons en l'honneur de cette princesse, arcs qui se composaient de grands panneaux de toile, décorés de paysages et de sujets allégoriques et symboliques.

Le fils de Jacques Monnier, Jean-Jacques, né en 1752 mort en 1791 exerça la même profession que ses parents. Son « *chef-d'œuvre* » pour sa réception dans la corporation des peintres soissonnais, se voit au Musée.

La profession de peintre, à cette époque, était complètement transformée. L'art provincial était en pleine décadence depuis nombre d'années. Le Salon créé depuis certain temps au Louvre centralisait l'art à la Cour du roi, dans la capitale. La peinture sur verre, dans les édifices laïques, allait disparaître devant l'invasion de la vitre blanche et du carreau moderne. La démarcation se faisait de plus en plus profonde entre l'élite de la profession, les artistes, dont le talent ne pouvait plus être consacré qu'à Paris, et les artisans, simples peintres et vitriers.

Pièces justificatives[1]

(n° 1)

I

A *Colart de Laon,* paintre, pour XII grans bannières de cendal tiercelin, armoiez de France, de fin or, dont il enya IX où les fleurs de liz sont dorées de fin or, brunies fin cendal, et rapportées sur ledit cendal tiercelin, et diapprées de fin or dessus lesdictes fleurs de liz, environ, et sur le champ diapprées de fin or, et frangiés tout entour, pour chacune des grans bannières 12 l. t. la pièce, et pour chacune autre 10 l. t., valent 138 l. tournois.

Pour VI grans pennons desdites armes, faiz à la manière dessus dicte..... 60 l. t.

Pour deux lances de fin or burny pour mettre l'oriflambe du Roy..... 10 l. t.

Pour trois lances vermeilles, semées de petis cerfs volans et d'anelès d'or et d'argent, pour ce. 6 l. t.

Pour deux lances de rouge cler pour ledit seigneur, pour ce..... 8 l. t.

Pour franges, cordeaux, boutons et houppes de soie, pour deux arcigaies pour le Roy. 60 s. t.

Pour deux milliers et V^c de pennons pour lances, dont il y en a V^c plus grans que les autres, iceulx pennons faiz de bougeren vermeil à queue fendue, dont l'une estoit de boucassin blanc à deux anelès entrelaciez de chascun costé, l'un d'or et l'autre

(1) *Nouvelles Archives de l'Art français*, tome VI, p. 169 et suiv.

d'argent, pour chacun millier des petis 7 l. t., et pour chacun cent des grans, 8 l. t., valent. 180 l. t.

Pour V douzaines de petits pennons pour charroy, 60 s. t. la douzaine, valent..... 15 l. t.

Pour ces parties, par quittance donnée IIII jour de mars, rendue cy..... 420 l. t.

(*Comptes de l'Ecurie du Roy.* KK, 34, f° 87 v° 1386).

II

A *Colart de Laon*, painctre, demourant à Paris, pour deniers à luy paiez qui deulz luy estoient pour les par.ies qui s'ensuient, c'est assavoir : pour plusieurs escussons de batterie des armes dud. feu Mgr le comte d'Eu, par lui faiz, mis et assiz sur les goutières de la chappelle de boys, sur le poille, et ailleurs, là où il appartenait, et aussi pour avoir paint de noir et fait pluseurs escussons des armes dud. deffunt autour du cuer et en l'esglize desd. Augustins (de Paris), et pour rubans, cloux et autres estoffes pour faire et housser lad. chappelle, pour paine et sallaire d'ouvriers, par marchié à lui fait par les dessusdiz..... 19 l. 4 s. p.

En laquelle besoingne, pour housser lad. chappelle et armoierie dessus dicte, a esté mis et employé par led. Colart de Laon VII pièces de cendaulx, des estrois, c'est assavoir : III pièces de noirs et IIII pièces de jaunes.

Audit *Colart de Laon*, pour avoir fait, taillié et assemblé II couvertures de chevaulx, faiz et ordonnez par les dessusdiz messire Philippe de Savoisy et Colart de Tanques, pour offrir aud. obsêque, esquelles couvertures a esté mis et emploié par ledit *Colart de Laon* X pièces de cen-

daulx ; et pour taillier et faire les fleurs de liz d'icelles couvertures de II pièces et demie de cendaulx jaunes ; et pour deux cottes d'armes faictes et ordonnées pour la cause dessusdicte ; et, avec ce, pour avoir houssé les menuz harnoiz de Tournay, faiz et ordonnez pour lad. cause, c'est assavoir : cuisseaulx, poulains, pain et polet, arrondeles avec II archonnières de selles, où est entré et mis par led. *Colart* deux pièces et demie de cendaulx, tout lequel harnoiz dessusdit pour chevaulx et chevaliers, faiz et ordonnez par la manière que dit est, n'a point esté offert par l'ordonnance du Roy nostre sire et de nosseigneurs les ducs de Berry et de Bourgogne ; pour ce, pour paine et sallaire dudit *Colart de Laon*, par accort à lui fait par led. Colart de Tanques et argentier 32 l. p. ; pour ce, pour toutes esdictes parties par quictance dud. *Colart de Laon*, donnée le IXe jour de février 1387. 51 l. 4 s. p.

(*Comptes de l'argenterie du Roi.* KK, 19, f. 104 v° 1388).

III

A *Colart de Laon*, paintre, pour avoir fait de son mestier pour le harnois du Roy, c'est assavoir : selle, chanfrain, pichière, dorés de fin or burny, et dessus ycelle doreure grosses tiges et rainceaux, teins les uns avec les autres de plusieurs couleurs, comme d'or, de rouge cler, de vert et de noir, ensuivans les couleurs que le Roy porte, et d'icellez branches rainceaux a esté fait si grant quantité que tout a esté emply, et le champ couvert en ensuivant la brodeure qui a esté faicte par *Robert de Varennes*, etc., etc..... 480 liv. t.

(*Comptes de l'Ecurie du Roy.* KK, 35, f. 73, 13999-1413).

IV

A *Colart de Laon*, paintre, demourant à Paris, pour avoir fait XVIII escussons, tant grans que petiz, de cendal et de toile, pour la litière où a esté porté à Saint Denis le corps dudit seigneur (le dauphin), de bateure, et pour trois tronçons de lance à porter led. corps, pour ce 48 s. p. par quictance faîcte XIIIIe dud. mois de janvier (1401), valent 60 s. t.

(*Comptes de l'Ecurie du Roi.* KK, 35, f. 47, 1399-1413).

V

Sachent tuit que, par devant nous, Jaques Stancon, escuier, seigneur de Horis (Houry, canton de Vervins), prévost de la cité de Laon, vint en sa propre personne *Colart* le paintre, demourant à Laon, et recongnut que il avait eu et reçeu des gouverneurs, bourgeois et habitans de la ville de Laon, par la main de Nicaise Constant, receveur et l'un desdis gouverneurs, la somme de vingt-quatre sols parisis pour cause d'un escut d'azur et trois fleurs de lis d'or, que ledit *Colart* livra au joyeux advènement du Roy nostre sire en ladite ville, et lequel fut mis à la porte seigneur Soibert, si comme il disait, et s'en tint pour bien contens par devant nous, et en quitta et quitte, clama lesdis gouverneurs, bourgois et habitans, ledit Nycaise et tous autres à qui quittance appartient. Donné soulz nostre scel, le XVIe jour de juillet mil CCC IIII^XX et XIII. Cezille (1).

(*Archives de la ville de Laon.* Acquits des comptes de Nicaise Constant, receveur. CCC. 322.)

(1) Tome VII, p. 5 et suiv

VI

Colart de Juwigni, paintre (1), demeurant à Laon, [déclare] qu'il avait eu et receu par la main de Nicaise Constant, nagaires gouverneur des bourgois et habitans de la ville de Laon, la somme de quarante-huit sols parisis, qui deubs lui estoient pour son salaire d'avoir refait et reparet de nouvel, pour lesdis bourgois et habitans, quatre bannières d'airain estant sur les tournelles de Chievresson, comme à la porte Royet et ailleurs, et d'avoir mis à icelle bannière les armes du Roy notre sire et de ladite ville de Laon, si comme il dit, de laquelle somme de quarante-huit solz parisis dessusdis, ledit *Colart* le paintre se tint pour bien contens, et en quitta ledit Nicaise Constant, lesdis bourgois et habitans et tous autres, et promit par sa foy, et soubs l'obligation de tous ses biens, et à tenir ceste quittance, et sans contrevenir, etc.....

Mil CCC^xx^XVIII, le XXVe joue d'avril. Signé : BINET.

(*Archives de la ville de Laon*. Acquits des comptes de Nicaise Constant, receveur. cc. 343.)

VII

Voici maintenant la pièce nouvelle qui se vient ajouter à celles déjà connues :

Jeudi, 14 janvier 1405 (anc. st.) :

Ced. jour, *Colart de Laon*, peintre, a promiz de parfaire le tableau et ouvrage qui est ou parquet de Parlement dedans le mi Caresme, pour ce que Jehan de La Cloche, bourgoiz de Paris, qui avait donné

(1) C'est le seul acte où Colart soit appelé du nom de sa famille.

led. tableau, outre ce que led. Colart avait eu de lui, lui a délivré et baillié 12 francs; l'entention toutevoie dud. Colart est que, se il aura plus desservi qu'il n'a eu, que commissaires à oir les parties lui facent raison.

(En regard de cet article, on remarque une main grossièrement dessinée, l'index tendu, qui le désigne, selon l'usage, à l'attention du lecteur).

(*Registres du Parlement;* Matinées x, 4787, fol. 268 v°).

Pièces justificatives[1]

(n° 2)

COLART DE LAON : *Documents inédits (1391-1411), avec fac-simile de sa signature et dessin de son sceau. — Communiqués et annotés par M. Ulysse Robert.*

Lettre à M. Anatole de Montaiglon

Colard de Laon n'est, pas dans les arts, un nom nouveau.

COLART a attiré l'attention de plusieurs savants : Leroux de Lincy, Champollion-Figeac, le comte L. de la Borde, Vallet de Viriville et M. Edouard Fleury ont recueilli et réuni sur lui de précieux renseignements. Après eux, les érudits laonnois ont rassemblé pieusement toutes les indications relatives à l'artiste, que, à tort ou à raison, ils

(1) *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2e série, t. II., p. 12-23.

prennent pour l'un des leurs ; mais, ils ne semblent pas toujours avoir été très heureux, sinon dans dans leurs recherches, du moins dans leurs conclusions. L'un d'eux, M. Ed. Fleury, a fait justice des opinions hasardées de deux de ses confrères de la Société académipue de Laon, MM. Melleville et Matton, d'après lesquels Colart figurerait dans des actes compris entre 1355 et 1428 et d'où il résulterait qu'il a vécu environ cent ans. Ses conclusions et l'ensemble des recherches faites sur Colart sont consignées dans un opuscule qui a pour titre : « Les Peintres Colart de Laon et Colart le Voleur (Laon, 1872, in-8° de 55 p.), extrait du *Bulletin de la Société Academique de Laon*). M. Fleury, reproduit dans cette brochure, les mentions authentiques relatives à Colart qu'il a trouvées dans les travaux de ses devanciers. Elles sont au nombre de dix-neuf et vont de 1382-1383 à 1402.

Après M. Fleury, notre confrère, M. J. Guiffrey et M. Matton ont découvert et publié plusieurs extraits ou pièces qui sont dans les *Nouvelles Archives* de 1870 (p. 168-173) et de 1879 (p. 5-7). La plus moderne est du 14 janvier 1406.

Il semble que depuis plus de quarante ans que l'on s'occupe de Colart de Laon et après tous les travaux que vous citez dans vos *Nouvelles Archives*, (1879, p. 4), il ne devrait plus rien rester à trouver ver sur ce peintre. Cependant, j'ai eu le bonheur de rencontrer, en classant les pièces originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, onze documents nouveaux émanés de lui ou le concernant.

.....

Ces documents ne présentent pas tous un intérêt égal, mais il y en a deux qui sont d'une importance

incontestable, parce qu'ils sont signés de notre artiste et scellés de son sceau. Je lis dans la brochure de M. Fleury. « Une quittance de Colart c'est un tableau de Colart, nous disait avec vérité et concision notre collègue M. Michoux. »

..... Dans l'acte du 21 mai 1404, Colart n'a que la qualité de « marchand » et d'après la plupart des pièces ci-dessous il n'a fait œuvre que de « simple décorateur ornemaniste » ainsi que le conjecturait M. Melleville.

Ulysse ROBERT.

I (1)

1391 (8 mai). COLART *de Laon*, peintre et varlet de chambre du Roy, nostre sire, confesse avoir eu et recu de Jehan Poulain, garde des finances de Monseigneur le duc de Touraine, la somme de trente six frans d'or pour avoir paint un harnois de jouste et plusieurs autres choses pour le dit seigneur contenus plus applain en un mandement d'icelui seigneur sur ce donné à Paris le XVIIe jour de juillet l'an mil CCC IIII^XX et dix, derrain passé, de la quelle, somme de XXXVI frans il se tint à bien paiez et en quite le dit Poulain et tous autres, etc., promectant, conxentant et obligeant, renonçant. Fait l'an mil CCC IIII^XX et onze, le lundi viij^e jour de may.

N. SENEBOUC. — V. CHAON

(Cabinet des titres, *pièces originales*, dossier 38,294, *Laon*, n° 3).

(1) Nous devons cette présente communication à l'obligeance de M. Louis Le Pelletier, de Silly-la-Poterie, que nous remercions ici bien sincèrement.

II

1391 (29 août). Loys, filz de roy de France, duc de Touraine, compte de Valoiz et de Beaumont, à Jehan Poulain, nostre varlet de chambre, commis de par nous recevoir et garder les deniers de noz finances, salut.

Nous voulons et vous mandons que des deniers d'icelles bailliez et délivrez à COLART *de Laon*, peintre, nostre varlet de chambre, la somme de quatre vins seize frans que nous lui devons pour les parties plus à plain escriptes et déclairées en ce présent roolle ataché à ces présentes, lesquelles parties nous avons fait prendre de lui par Boneface de Morez (1), nostre escuier d'escuierie, comme il appert plus à plein par certificacion de lui et par rapportant ces présentes le dit rolle avec la dicte certification et quittance sur ce, nous voulons la dicte somme estre allouée en voz comptes et rebatue de vostre recepte par tout où il appartiendra, non obstant ordenances, mandemens ou défences contraires. Donné à Paris, le XXIXe jour d'aoust, l'an de grace mil CCC IIII^XX et onze.

Par Monseigneur le duc,

THIERRY.

(Dossier *Laon*, n° 4).

III

1394 (17 novembre). COLART *de Laon*, peintre et varlet de chambre du Roy, nostre sire, confesse avoir eu et reçu de honorable homme et saige

(1) Boniface de Morez était capitaine de Chauny. Voyez Ms. fr., 20027, n° 2139.

Jehan Poulain, trésorier de monseigneur le duc d'Orléans, la somme de sept vins livres tournois pour le paiement de douze vins frans d'or (1), qui deubz lui estoient par marchié fait avecques lui pour les choses cy après déclairées. C'est assavoir pour avoir peint une lictière et un curre (2) et doiez (3) de fin or et par les carrefours (4) a un compas de elles (5) poinçonnées dehors et dedens, et dedens y ceulx compas deux losanges armoiées des armes (6) poinçonnées, c'est assavoir la moitié des armes dudit seigneur et l'autre partie des armes du sire de Milan, comte de Vertuz, lesquelles sont escartelées de France et de une guivre, et, par dehors le chariot, les deux boux du dit chariot sont à compas de elles, poinçonnées et couronnées comme dit est, et par en coste a teurtres (7) séans sur un rainceau d'une ronce et autour dudit rainceau un rolet, ouquel est escript le dit (8) de Madame, et y a : *A bon droit*, et aura deux costez des diz lictière et curre a pilliers champtournez, et dedens les casiez entre les pilliers a un soleil rayent, poinçonné, et au milieu d'icelui soleil a un ront où est une petite teurtre qui a un rolleau où est le mot dessus dit, et en l'autre cartier a une losange armoyée des armes dessus dites, et la champaigne des diz lictière et curre diaprée de fin or, et ou tiers quartier a une trutterelle (9), assavoir sur un rainceau a un

(1) C'est-à-dire deux cent quarante.
(2) Chariot.
(3) Dorés.
(4) Selon Sainte-Palaye, les endroits de la bordure qui se croisaient.
(5) Un cercle avec des ailes à l'état de vol.
(6) *De Madame d'Orliens* a été effacé.
(7) Tourterelles.
(2) La devise.
(3) Tourterelle.

rolet tout autour où est le mot deesus dit. Item, entre les diz compas des sarcèles et des lances, y a un petit soleil ou milieu, acompaigné de deux losanges, dont en l'une a une *L* et en l'autre un *V* (1) environnés de quatre branches geutens (2) feuilles de ronces et en manière de mentes, et sont les champaignes de la dicte besoingne fin sinope en façon de rouge cler, le coffre qui est derrière le chariot avec les eschamaux (3) sont peins de la dicte devise avec les telles (4) des colliers des chevaux et les coliers, et ont (5) . . . . . elles, les soulaux (6) armoirié et les compas tout poinçonnez, desquelx VII^xx livres, il se tint à bien payez, et., quitant et obligeant, renonçant.

Fait l'an mil CCC IIII^xx quartorze, le mardi XXVIJ^e jour de novembre.

N. SENEBOUC. — V. CHAON.

(Dossier *Laon* n° 5). — Voir « Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale », par Delisle, I, 1868, p. 131.

IV

1399 (28 mars). Quittance de COLART *de Laon*, peintre et valet de chambre du Roi et de M. le duc d'Orléans, à Godefroy le Fèvre, épicier et valet de chambre du dit seigneur duc, de la somme de 100 sous parisis qui lui étoit due à cause de l'obsèque de feu Boniface, premier écuyer dudit sei-

(1) *Louis* et *Valentine*.
(2) Jettant.
(3) Escabeaux,
(4) Toiles.
(5) En cet endroit le parchemin est rongé.
(6) Soleils.

gneur duc (1), c'est assavoir pour avoir fait 50 écussons d'armes dudit écuyer à 2 sous parisis la pièce, et aussi pour avoir assis lesdits écussons, tant dedans l'église des Célestins comme dehors.

Donné sous son scel, le 20 mars 1398.

(*Ms. fr.* 10432, p. 62, n° 227. Copie moderne de la fin de XVIIIe siècle.)

V

1398, avril. A COLART *de Laon,* peintre, XXXII frans qui deuz lui estoient pour cause d'avoir fait par le commandement de monseigneur le duc plusieurs demis corps à grans manches pour plusieurs escuiers de mondit seignour pour jouster, et aussi pour avoir fait aultres choses touchant son mestier pour le dit seigneur, si comme il appert par sa quittance, donnée le xxiiij^e avril sudit an... pour ce XXXII l. 8.

(Rôle des dépenses du duc d'Orléans pour le mois d'avril 1398, dans les *Titres généraux, Orléans,* T. IV, n° 264).

VI

1401 (10 mars). Quittance de COLART *de Laon,* peintre et valet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, à noble homme Ogier de Nantoillet, premier écuyer d'écurie dudit seigneur, par la main de Jen Henry, clerc du dit écuyer, de la somme de 48 frans qu'il lui devoit à cause d'un harnois de joutes fait pour ledit seigneur duc en la manière qui

(1) Probablement le Boniface de Morez de la pièce, III.

suit : scavoir selle, pissière, chanfrain et écu dorés de fin or et semés de pocs (*sic*) espy de peinture, et par dessus toutes ces choses ont été couvers de(1)... en manière de haubregière (2) ou d'or gippe et, sur le heaume dudit seigneur un timbre de po..., levé au ront, issant d'un rosier, et sur la croupe du cheval de mondit seigneur un poc espy ..nt au long, et par dessus la maille dessus dite, tout semé de grandes feuille d'orties d..., pareillement la croupière dudit cheval faite à maille ; lesquelles choses ont été par lui faites pour la somme de 80 francs, dont ledit écuyer a quittance de 22 frans précédent cette présente.

Du 10 mars 1400. Sous son scel.

(*Ms. fr.* 10432, p. 327, n° 1501. Copie moderne de la fin du XVIIIe siècle).

— Dans le compte, terminé le 20 avril 1401, veille de Grans Pasques, c'est-à-dire 1402, du sacristain du duc Louis d'Orléans pour les dépenses de chapelles aux Célestins et à Saint-Eustache de Paris, publié par M. Fernand Bournon dans les appendices de sa thèse à l'Ecole des Chartres sur l'hôtel Saint-Paul (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, T. VI, 1880), on trouve (pièce IX, p. 88 du tirage à part) une mention de COLART *de Laon* comme celui qui autorise le paiement : « Par certification de COLART *de Laon*, peintre et varlet de chambre du Roy et de monseigneur. »

VII

1403 (15 mai). Saichent tint que je, COLART *de*

(1) Les mots remplacés par des points ont été laissés en blanc.
(2) Cotte de mailles.

Laon, paintre et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et reçu de Jehan Poulain, trésorier général de mondit seigneur le duc, la somme de douze livres tournois, en quoy mondit seigneur m'estait tenuz pour le parpaiement de XXIIII livres tournois pour avoir paint à la devise de mondit seigneur XXIIII pavez (1), si comme il appert par ses lettres données le iiij^e jour de juillet l'an mil CCCC et II, derrenièrement passé. De laquelle somme de XII livres tournois dessus dicte, je me tieng pour content et bien paié et en quitte mon dit seigneur, son dit trésorier et tous autres.

Tesmoing mon scel et saing manuel, mis y dessoutz le XVe jour de may, l'an mil CCCC et trois.

(Dossier *Laon*, n° 6). COLART DE LAON.

(Dessin du sceau de Colart de Laon.)

VIII

1403 (9 juillet). — Je COLART *de Laon*, paintre, demourant à Paris, confesse avoir eu et reçeu de honnorable homme Jehan Poulain, trésorier général de monseigneur le duc d'Orleans, la somme de neuf livres, douze solz parisis, sur certaine besongne de painture que je fais en vint six pavas (2), aux armes de mondit seigneur, de laquelle somme dessus dicte je me tieng à bien paié et en quitte ledit trésorier et tous autres à qui quittance est puet et doit appartenir. Tesmoing mon scel mis en ceste quit-

(1) Pavois, écussons.
(2) Pavois, écussons.

tance le lundi IXe jour de juillet l'an mil cccc et trois.

(Dossier *Laon*, n° 7).

COLART DE LAON

IX

1404 (21 mai). — Loys, fils de Roy de France, duc d'Orleans, conte de Valoiz, de Bloiz et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal conseiller Jehan le Flamenc salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous, par Jehan Poulain, nostre trésorier general, faictes paier, bailler et delivrer à COLART *de Laon*, marchant, demourant à Paris, la somme de vint quatre frans, douze soulz parisis, en quoy nous luy sommes tenuz pour certainnes besoingnes par lui faictes pour l'obsèque de feu nostre très cher et très amé oncle le duc de Bourgoingne (1), lequel nous avons fait faire le ve jour de ce présent mois en l'église des Célestins à Paris, c'est assavoir pour avoir fait la représentation de nostre dit oncle, noircir la chapelle dedans et dehors, et dessus la dicte chapelle houssez sept croix de sendal noir et semées d'escuçons de bateure (2) jusques à la somme de l xx escuçons. Item pour la dicte chapelle avoir fait les deux pignons de bateure et armorier tout à plain. Item pour les goutières pendens, avoir fait xx iiij escuçons de bateure sur sendal. Item pour avoir houssez les pilliers de la dicte chapelle et semez d'escuçons jusques à la somme de cinquante escuçons. Item pour avoir

(1) Philippe le Hardi, mort le 27 avril précédent.
(2) Espèce de dorure.

cousu le poille de draps d'or et les bordeures de sendal. Item pour avoir mis ou dit poille dix escussons de plus grant volume que ceulx dessusdiz. Item pour avoir noirsy parmi la dicte église des Célestins la sainture, tant dedens le cueur et dehors comme à la nef de la dicte église, et pour y avoir mis jusques à la somme de soixante escuçons, fais de bateure sur papier de grant volume, lesquelles parties montent en tout, par marché fait au dit COLART, à la dicte somme de vint et quatre frans douze soulz parisis, la quelle par rapportent ces présentes avec quittance suffisant sur ce, sera sanz contredit alouée ès comptes de nostre dit trésorier, par noz amez et feaulx genz de noz comptes, non obstant ordonnances , mandemens ou deffenses quelxconques à ce contraires. Donné à Paris le xx° jour de may, l'an de grace mil quatre cens et quatre.

Par monseigneur le Duc,

(Dossier *Laon*, n° 8). M. HÉRON

X

1411 (10 août). — A touz ceulz qui ces présentes lettres verront, le Bailli de Blois, salut. Savoir faisons que, en la présence de Huet-Jamet, clerc tabellion, juré de scel aux contraux de la Chastellenie de Blois, fut présent COLART *de Laon*, paintre et varlet de chambre du Roy nostre sire, le quel cognut et confessa avoir eu et reçeu de Pierre Renier, trésorier general de monseigneur le duc d'Orléans, la somme de vint livres tournois, sur ce qu'il peut estre deu audit paintre pour faire les estendards et les banières de mondit seigneur le duc, desquelx

xx livres tournois le dit COLART s'est tenu à bien paié par devant le dit juré, et en aquicte mondit seigneur, son dit trésorier et touz autres. En tesmoing de laquelle chose nous, Bailli dessus dit, à la relation du dit juré avons fait sceller ces présentes lettres du scel dessus dit, l'an de grace mil quatre cenz et unze, le dixyesme jour d'aoust.

(Dossier *Laon*, n° 9). H. JAMET

XI

1411 (20 septembre). — A touz ceuls qui verront ces présentes Iettres, Alain Dubey, licencié en lois, garde de la prévosté d'Orliens, salut. Saichent tuit que COLAS *de Laon*, paintre, varlet de chambre du Roy nostre sire et de monseigneur le duc d'Orliens, estably par devant nous en droit, recognut et confessa avoir eu et reçeu de Pierre Renier, trésorier general de monseigneur le duc d'Oorliens, la somme de cent livres tournois, en déduction de greigneur somme à lui deue, pour avoir fait certaines euvres de paintrerie pour mon dit seigneur le duc, c'est assavoir estandars grans et petiz, bannières de trompetes, avec quatre millers deux cens de petiz panons à lances, tout batu à or d'une part et d'autre part d'argent, si comme le dit COLAS disoit. De laquelle somme de c livres tournois dessus dicte, le dit COLAS *de Laon* se tint à bien content et paié par devant nous en droit, et en quiéta et quiéte a touzjours mes monseigneur le duc, son dit trésorier et touz autres. Ce fut fait soulz le scel de la prévosté d'Orliens, l'an de nostre Seigneur mil IIII c et onze, ce dimenche xxe jour du mois de septembre.

(Dossier *Laon*, n° 10). C. BERTHIER

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

à Soissons (1791)

Communication de M. Edmond BRUCELLE

Vers le milieu de l'année 1791, un grand nombre d'habitants de Soissons, voulant suivre l'exemple des villes voisines qui « jouissaient du précieux avantage d'être éclairées pendant la nuit », présentèrent une pétition à la Municipalité tendant au prompt établissement « de lanternes à réverbères », dans la ville et les faubourgs. Bien que le Corps municipal eût le droit d'accueillir ou de rejeter cette demande, il jugea qu'il était « de sa sagesse et de sa prudence » de consulter le Conseil général de la commune.

La demande, acceptée dans l'Assemblée générale des « citoyens » du 2 octobre 1791, fut communiquée « aux corps administratifs du département » qui prirent un arrêté d'autorisation, le 12 du même mois.

En conséquence, le Conseil général procéda le 14 octobre, à la rédaction du « cahier des charges, clauses et conditions, tant de l'achat de lanternes à réverbères, que du bail de leurs entretien et illumination ». Ce cahier des charges fut approuvé trois jours après par les administrateurs du district de Soissons.

Les affiches annonçant l'adjudication furent publiées à son de tambour et apposées dans toutes les places publiques, carrefours et quartiers de la ville, le 20 octobre par Pierre-Gervais Bressand, « huissier près le tribunal du district et du juge de paix de Soissons. »

« Afin de donner toute la publicité possible et établir la concurrence et la rivalité parmi les adjudicataires », on envoya des affiches à beaucoup d'entrepreneurs de Paris, Rouen, Versailles, Reims, Château-Thierry, Laon, etc., indiquant qu'il serait procédé, en la grande salle de la Maison commune de Soissons, à trois adjudications au rabais, « tant de la fourniture des lanternes à réverbères, nécessaires pour éclairer la ville, que de leurs entretien et illumination » : le première, le lundi 24 octobre 1791, 9 heures du matin ; la deuxième, le jeudi 27 et la troisième, le lundi 31. (A).

En conséquence, à la requête et en présence des officiers municipaux de Soissons, Mes Guynot et Patté, notaires, procédèrent le 24 octobre, à la première adjudication. Personne ne fit d'offre.

A la deuxième adjudication, Alexandre-Georges Marchand, maître peintre-doreur et vitrier à Soissons, mit à prix « 19,200 livres, savoir pour l'achat et fournitures des lanternes, 9,600 livres et pour le bail de leurs entretien et illumination, pareille somme de 9,600 livres, outre et par dessus des charges, clauses et conditions. » Il n'y eut pas d'autre amateur.

A la troisième adjudication la mise à prix de Marchand fut d'abord « rabaissée » par Gilles Bouguet, entrepreneur à Reims, « sur le pied de 80 livres pour l'achat, fourniture et pose de chaque lanterne à réverbère, y compris la boîte de fer et

les accessoires, et sur le pied de 24 livres par chaque bec. »

Après cinquante-huit rabais, portés par différents entrepreneurs, Pierre-Tourtille Saugrain. « l'un des administrateurs de l'entreprise de l'illumination de Paris et autres villes du royaume, établie par acte passé devant Mes Tiron et Dossant, notaires à Paris, le 26 février 1788, sous la raison de Tourtille Saugrain et Cie, demeurant à Paris, rue du Ponceau, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs », mit trente livres pour chaque lanterne à réverbère et vingt livres quinze sols pour l'entretien et l'illumination de chaque bec. Personne n'ayant « rabaissé » ces prix, la Société Tourtille Saugrain et Cie fut déclarée adjudicataire pour neuf années. Elle prit l'engagement d'établir « l'illumination provisoire » à partir du 12 novembre 1791 et de fournir des réverbères à 4 becs ayant 18 pouces de hauteur et à 2 becs avec 16 pouces de hauteur.

La Société devait en outre « répondre à l'inspection de la police de Soissons relativement à l'exécution de toutes les charges et à toutes condamnations qu'il lui plairait de prononcer en cas d'inexécution des charges. »

La caution fut Jean Feresse, maître serrurier à Soissons et le certificateur Germain Lingat, maître menuisier au même lieu qui « s'obligèrent solidairement avec la Société Saugrain, à toutes les charges, clauses et conditions de l'adjudication, sous les peines de droit et sous l'hypothèque de tous leurs biens et immeubles (1). »

Les officiers municipaux s'étant réservé la faculté de vérifier si le nombre de lanternes prévu au cahier

(1) Aux Minutes de Me Thomas, notaire à Soissons.

des charges serait suffisant pour éclairer la ville et les faubourgs, il fut alors convenu qu'ils visiteraient avec Saugrain, toutes les rues et places publiques, avant le commencement des travaux. Cette visite dura deux jours, (31 octobre et 1er novembre). Le résultat dressé sous forme d'état fut présenté à la Municipalité le 2 novembre, accepté, et annexé à un acte de dépôt reçu par Mes Guynot et Patté, le 11 novembre 1791. Il indiquait que la Société adjudicataire aurait à placer 121 lanternes à réverbères et 296 becs, à des endroits bien déterminés. De son côté, la ville devait prendre à sa charge, 8 consoles ou potences, 2 flèches de fer sur le pont Saint-Vaast, 4 tiges, 18 poteaux de bois de chêne et 5 équerres. (B).

Il résulte d'une déclaration déposée au rang des minutes de Me Guynot, le 4 février 1792 que le bail dont il vient d'être question était alors en cours. Combien de temps dura-t-il ? Je n'ai pas trouvé la réponse à cette question.

Dans son étude sur la situation financière de Soissons sous la Révolution, insérée au *Bulletin* de 1887, M. Collet mentionne qu'à la fin de l'année 1793, il était dû au citoyen Dubois, directeur de l'entreprise de l'éclairage de la ville, la somme relativement élevée de 12,900 livres.

En terminant, je rappellerai que le préfet de l'Aisne prit le 22 juillet 1845 un arrêté concernant l'établissement d'une usine à gaz à Soissons. Cette première usine fut édifiée en 1845-1846 sur un terrain acheté à M. Lefèvre et provenant en partie de l'ancienne église Saint-Vaast. (Voir *Bulletin*, séances de décembre 1905 et janvier 1906.)

M. Quinette, maire de Soissons, réglementa l'usage du gaz d'éclairage dans la ville et dans

les habitations, par arrêtés des 8 octobre et 24 novembre 1846.

Les lanternes à huile ne cédèrent la place au gaz que très lentement ; vers l'année 1869 elles éclairaient encore les rues des Minimes, des Minimesses, de Panleu, du Vieux-Rempart, etc...

(A) *Extrait des Charges de l'achat des lanternes à réverbère.*

..... L'adjudicataire fournira la quantité de 300 becs qui seront distribués dans le nombre de 4, 3 et 2 suivant l'état qui en sera dressé d'après le local des rues et carrefours.....

L'adjudicataire fournira aussi les 3 poulies en cuivre pour chaque lanterne ; celle qui doit supporter la lanterne sera montée de sa mouffle et les 2 autres garnies de leurs chapes et des vis et crochets nécessaires, ainsi que des pommelles pour celles qu'il faudra sceller dans le mur.

L'adjudicataire fournira en outre toutes les cordes et toutes boîtes qui seront indispensables. Les boîtes fermeront à clef. Ces boîtes, ainsi que les tuyaux, seront fait en tôle ; les rouleaux seront de bois de chêne. Le tout sera fait dans les dimensions suivies à Paris.

Pour que le service ne soit jamais interrompu, l'adjudicataire sera tenu de tenir en réserve six lanterne à réverbère en bon état, prêtes à remplacer celles qui viendraient à manquer.

Le prix de l'adjudication sera payé eu trois termes et paiements égaux. Le premier échoiera et sera acquitté le 1er janvier 1792 ; le deuxième, au 1er juillet de la même année ; et le troisième et dernier, au 1er janvier 1793.....

(B) *Extrait des charges du bail et de l'entretien de l'illumination des lanternes.*

L'adjudicataire sera tenu de faire allumer les lanternes depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril de chaque année, à commencer à la chute du jour. L'illumination durera jusqu'à une heure du matin.

Les heures d'extinction seront déterminées d'après les phases de la lune et il sera présenté à cet effet à l'adjudicataire, un tableau imprimé de l'illumination de la ville et des faubourgs de Reims, lequel servira de base audit adjudicataire, pour le calcul des jours et heures à illuminer pendant le semestre d'hiver.....

L'adjudicataire tiendra les six lanternes de la grande place allumées pendant toute la nuit, tout le temps de la foire d'hiver; cette illumination est fixée à neuf nuits pleines, tant pour l'ouverture que pour la durée et la clôture de la foire.

Il tiendra pareillement toutes les lanternes de tous les quartiers de la ville allumées pendant la durée des nuits des jeudis, dimanches, lundis et mardis gras; ainsi que pendant les nuits des réjouissances publiques et pendant toute la nuit qui précède le jour de la Fête de Noël.....

La fabrication et la pose desdites lanternes seront faites d'ici au 15 décembre 1791, sous peine par l'adjudicataire de perdre le quart du montant du prix de l'adjudication.

.....

(*Soissons, de l'imprimerie de P. Courtois, Imprimeur de la Municipalité, 1791.*)

LA ROUTE DE SOISSONS A REIMS

Communication de M. BOUCHEL

Le programme du Congrès des Sociétés savantes propose, comme sujets d'étude en 1908, de rechercher le tracé des voies romaines et celui des voies anciennes de la France. Ces deux questions ont attiré mon attention sur la route de Soissons à Reims, à laquelle elles se rapportent précisément.

D'autres s'en sont déjà occupés, il est vrai, notamment M. Am. Piette, dans ses *Itinéraires gallo-romains*, et je dois beaucoup à leurs savants travaux. Néanmoins je crois avoir apporté dans cette étude, aux allures beaucoup plus modestes, quelques remarques nouvelles qui ne seront pas sans intérêt, puisqu'elles feront connaître les modifications successives que le temps a apportées dans son tracé et sa construction.

I

Chemin gaulois, chaussée romaine, chaussée Brunehaut, chemin et route de Reims, route de Champagne, route royale, route impériale et route nationale, telles sont les diverses dénominations portées par cette belle voie.

Les Gaulois, disait il y a soixante ans l'abbé Poquet, avaient certainement des routes, mais il est

bien difficile de les reconnaître car, faites sans art et non pavées, elles étaient peu différentes d'un grand nombre d'autres chemins anciennement fréquentés . *(Bull. Soiss.* t. 1er, p. 169).

Les indications les plus certaines pour leur détermination, ajoute-t-il, sont celles que l'on peut tirer de leur direction vers les établissements dont la position est connue, tels que les oppida, comme aussi vers les gués des rivières.

Que la route de Soissons à Reims ait été, à l'origine, un chemin gaulois, cela ne peut faire aucun doute. Elle en porte tous les caractères, notamment dans sa direction rectiligne, sauf quelques sinuosités nécessitées par la configuration ou l'état du sol ; et évidemment un de ces chemins antiques, dont l'origine se perd bien avant dans l'obscurité des premiers temps, dut mettre en communication les villes gauloises de Durocortorum (Reims) et de Noviodunum (Soissons). C'est l'opinion de M. Am. Piette : « Reims, dit-il, chef-lieu d'une république importante, dut avoir avec les cités voisines, et particulièrement les Suessions, des moyens de communication sinon faciles, du moins praticables ». (*Itinéraires,* p. 43).

Pouvait-il en être autrement quand, au dire de César, Rémois et Suessions se considéraient comme frères, jouissant des mêmes droits, soumis aux mêmes lois, gouvernés par les mêmes magistrats ? (*De Bello Gallico*, L. II, C. III).

On s'est même demandé si le général romain, à la poursuite des Suessions, après sa victoire de Bibrax sur les Belges confédérés, n'aurait pas pris lui-même, dans sa marche sur Noviodunum, la route reliant les deux cités. (*Bull. Soiss.* t. XII, 3e série, p. 147).

La Gaule conquise, les Romains utilisant en les dressant et les réparant les vieux chemins gaulois, ou créant de nouvelles voies, la sillonnèrent de nombreuses routes qui contribuèrent dans la suite à sa prospérité et à sa civilisation.

Strabon nous apprend que le ministre et le gendre d'Auguste, l'illustre Agrippa, fit ouvrir du forum de Lyon quatre grandes voies dirigées vers le Rhin, la Grande-Bretagne, l'Océan et les Pyrénées.

La plus célèbre venait de Rome même par Milan, franchissait les Alpes, passait par Lyon, Autun, Troyes, Châlons, Reims, Soissons, Amiens pour aboutir à Boulogne : c'est la nôtre.

César, dit Carlier, en conçut le plan dès qu'il eut conquis la Gaule, mais il en laissa l'exécution à l'empereur Auguste, qui chargea son gendre Agrippa de cette importante opération. (*Histoire du Valois,* t. 1er, p. 13).

Elle était achevée en l'an de Rome 955 ou 202 de l'ère chrétienne, suivant l'inscription d'une pierre milliaire trouvée dans les environs de Saint-Médard en 1708.

Ce n'était pas seulement une route stratégique. Elle avait encore pour destination principale de relier l'Angleterre à l'Italie, la mer du Nord à la Méditerranée, et de vivifier les riches contrées qu'elle traversait en y faisant prospérer l'agriculture, le commerce et l'industrie : prospérité attestée non seulement par les historiens, mais aussi par les nombreuses et superbes villas et les vestiges de tout genre que l'on trouve sur son parcours ou dans son voisinage.

Ammien Marcellin l'appelle *Via solemnis* et elle est désignée dans le testament de saint Remy sous le nom de « Via Cæsaræ ».

D'après dom Grenier elle quittait Reims par la porte de Vesle, nommée *Soissonnaise* dans le testament de saint Remy, *Valoise* ou de *Vénus* dans la 72e lettre de Jean de Sarisbery au comte Henri, plus tard porte aux Férons, qui devint un fief dont étaient seigneurs en partie, en 1605, Philippe de Castre et son fils Charles de Castre, seigneurs de Barbonval, d'après une inscription de l'église de ce village.

Soit qu'elle traversât Fismes et la Vesle, suivant Am. Piette, soit qu'elle vînt directement de Fismette, comme l'indique St. Prioux, elle arrivait sur le territoire des Suessions et, se confondant presque avec la route nationale actuelle, passait au nord de Bazoches, au sud de Paars, et dans Courcelles. Un kilomètre plus loin, au lieudit « Chaudrolles », au pied de la colline désignée sous le nom caractéristique de « Rome », continuant seule sa direction rectiligne, elle s'en va, sous le nom de *Lecée*, vers le parc de Braine, qu'elle traverse ; puis s'infléchissant un peu à gauche, elle franchit la Vesle à 500 mètres en aval du moulin de Quincampoix, sur un pont romain dont il est question dans un diplôme de Louis le Débonnaire et qui a achevé de disparaître au XVIIIe siècle. La Vesle franchie, elle rejoint, en avant de Sermoise, la route moderne avec laquelle elle se confond jusqu'à Soissons.

Dans toute cette partie de son cours, de Chaudrolles à Sermoise, son tracé est encore très visible au-dessus des terres avoisinantes et indique une largeur de 12 à 15 mètres. Même on peut lui appliquer ce que disait Bergier de ces vieux chemins en 1622 : « On diroit à la voir de loin que c'est un cordon verdoyant estendu à perte de veüe, à travers champs, à cause que la pente de ladite levée est

quasi partout chargée d'herbe et de mousse qui y verdoyent de part et d'autre ». Cette herbe et cette mousse ayant été brûlées dernièrement aux abords de la Vesle on y trouve facilement des fragments de poteries et de tuiles gallo-romaines qui rappellent le séjour des légions dans les *castra stativa* ou camps permanents établis près de la route pour la protéger.

Mais qu'on se hâte pour la visiter ! Depuis plusieurs années déjà elle est détruite sur une grande étendue entre la Vesle et Sermoise ; et actuellement la commune de Chassemy la fait exploiter comme carrière pour l'entretien de ses chemins vicinaux à l'quest et non loin de la route de Braine.

On peut voir, dans une tranchée de plus d'un mètre de profondeur, la succession des diverses couches constituant ce bloc à la fois solide et élastique qui, comme le disait notre président à la séance du 8 janvier 1906, autrefois a résisté aux lourds charrois des armées en marche et qu'après tant de siècles nous retrouvons absolument intact.

Les Romains, qui construisaient si solidement ces routes, appliquaient à leur conservation une législation particulière. Mais sur la fin de l'Empire et pendant la période des invasions, leur entretien fut complètement négligé, jusqu'à ce que la reine Brunehaut entreprît de les restaurer et d'en créer de nouvelles : d'où vient que ces grandes voies sont généralement connues aujourd'hui sous le nom de *Chaussées Brunehaut ;* et c'est ainsi que la nôtre est désignée sur la carte du dépôt de la guerre et sur celle du service vicinal.

II

La vieille chaussée gauloise passant à environ un kilomètre de Braine, loin aussi d'Augy, de Couvrelles, de Vasseny et de Ciry, on comprend que le besoin se fit sentir de se rapprocher de ces localités : et c'est pourquoi il se forma, par l'usage évidemment, un nouveau chemin se dirigeant vers Braine. Suivons-le à partir de Sermoise, où il se détachait de l'antique chaussée : ce n'était pas tout à fait la route actuelle, comme on va le voir.

Il se confondait avec celle-ci jusque vis-à-vis Quincampoix, où était un rond-point encore bien visible. Là il prenait à gauche, où son tracé est reconnaissable à la forme des pièces de terre; ensuite occupant tantôt l'emplacement de la voie ferrée, tantôt celui de la route moderne et passant sur le pont de Couvrelles, il faisait ainsi des courbes plus prononcées aux abords du pont Saint-Remy, où il était de minime largeur.

De même, à la sortie de Braine, au bas du beau pont d'une seule arche démoli en 1831, sous lequel passait autrefois le canal, l'ancien chemin prenait à droite, où est maintenant celui conduisant à la « plaine des Wallions » et venait rejoindre la vieille chaussée au-dessous des « Vignes de Chaudrolles ». Là aussi son tracé se reconnaît aux limites des pièces de terre et aux inégalités du sol ; on le voit surtout sur un beau plan dressé aux approches de la Révolution et déposé aux archives de la ville.

En face de Paars aussi, dans la pente du Vauremy, passage toujours redouté des voyageurs attardés, il se détournait à droite pour éviter la montée rapide du « Mont-de-Paars », comme on

peut s'en rendre compte sur le terrain ; le lieudit situé au-dessous s'appelle encore le « Chemin de Reims ».

A quelle époque se forma cet ancien chemin ? On ne peut le dire ; on sait seulement qu'il existait ainsi en 1744, d'après un plan des archives départementales.

Mais alors, depuis longtemps déjà, de grands efforts étaient faits pour l'amélioration des routes. « Sous Henri IV, dit Am. Piette, la création de l'office de grand-voyer fut l'origine des importants travaux qui, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, nous dotèrent de ces grandes et belles routes qui relient aujourd'hui toutes les villes de France ». Sully d'ailleurs savait bien que le pays le plus fertile reste pauvre si la viabilité y est mauvaise. Reprenant son œuvre, Colbert répara les grandes routes devenues impraticables et en construisit de nouvelles.

C'est à la fin du XVIIe siècle que l'on commence à constater les travaux qui ont fait la route de Soissons à Reims telle qu'on la peut voir encore du côté de Fismes, avec ses « pavés de gresserie de 7 à 8 pouces carrés, ses bordures de 16 à 18, sa chaussée en dos d'âne de 15 pieds de largeur ».

Ainsi s'exprime dans ses devis Pierre Binart, chargé de la visite des ouvrages publics en la généralité de Soissons et qui, d'architecte et maître-maçon à Soissons en 1686, se qualifie ingénieur des ponts et chaussées en 1715.

Différents plans, devis, procès-verbaux d'adjudications nous font connaître et l'état de notre route à la fin du XVIIe siècle et dans le cours du XVIIIe, et les travaux qui furent alors exécutés ; de ceux-ci, je ne citerai que les principaux.

Nous voyons que, depuis sa sortie de Soissons par le faubourg Saint-Crépin, elle était pavée tantôt de pierres, tantôt de grès, ou même pas du tout, car on constate en beaucoup d'endroits de « mauvaises levées » et ce qu'on appelait des « vides », lacunes dont certaines avaient jusqu'à près de 3,000 toises de longueur.

C'était donc bien encore, alors, ce chemin montant, sablonneux, malaisé, dont parle le fabuliste, où de forts chevaux tiraient un coche qui, fréquemment, versait avec ses voyageurs. « J'ai vu, écrivait Mme de Sévigné en 1677, j'ai vu passer la diligence ; je suis plus persuadée que jamais qu'on ne peut point languir dans une telle voiture ; et pour une rêverie de suite, hélas ! il vient un cahot qui vous culbute, et l'on ne sait plus où l'on en est ».

Mais une grande dame ne voyageait pas en diligence. « Je vais à deux calèches, écrit-elle encore à sa fille, j'ai sept chevaux de carrosse, un cheval de bât qui porte mon lit, et trois ou quatre hommes à cheval ; je serai dans ma calèche, tirée par mes deux beaux chevaux ; l'autre aura quatre chevaux avec un postillon ». (*Lettre* du 13 mai 1671).

Apparemment qu'ainsi voyageait sur notre route la noblesse soissonnaise.

En 1715, Pierre Binart expose que, pour l'utilité publique et du commerce d'une grande partie de la Picardie et de la Normandie avec la Champagne, il est nécessaire de construire à neuf, sur un ruisseau proche le bois de Billy, où tombent toutes les eaux de la prairie qui est au bas de la montagne Sainte-Geneviève, un ponceau de maçonnerie et une chaussée pavée pour étancher les gâchis et effondris que lesdites eaux y forment, ce qui rend cet endroit

impraticable aux charrois, ainsi qu'aux personnes à pied et à cheval.

La même année, à Courcelles, sur la « route de Champagne », laquelle est impraticable aux rouliers obligés d'y rester et de doubler leurs équipages, Pierre Binart fait construire, pour faciliter le commerce, une chaussée pavée et, sur le ruisseau qu'on passait à gué, proche le mur du cimetière, un ponceau en plein-cintre de quatre pieds d'ouverture entre les culées sur quinze de longueur.

Mais c'est au milieu du XVIIIe siècle, après l'organisation par Trudaine et Perronnet du corps des ponts et chaussées, qu'ont lieu véritablement les grands travaux sur la route de Reims, « pour la rendre praticable depuis Soissons jusqu'à la Haute-Borne où finissait la généralité de Soissons, proche la ville de Fismes ».

Ils furent confiés, en 1744, à Pierre Le Tellier, architecte, demeurant à Soissons, pour la somme de 68,025 livres et donnèrent à notre route son tracé définitif, si toutefois on peut dire d'une œuvre qu'elle est définitive.

C'est alors qu'elle fut construite entre Sermoise et Augy suivant un bel alignement passant sur le pont de Couvrelles qui fut conservé ; les courbes existant entre Augy et Braine furent supprimées et la route élargie.

A l'entrée de Braine étaient deux ponceaux en mauvais état : ils furent rétablis « aux dépens du seigneur de Braine, à la charge duquel était toute la traversée du pavé du pont Saint-Remy jusqu'au pont sur le canal à la sortie de Braine ».

De là, le nouveau chemin fut « tiré d'un droit alignement », ou à peu près, jusqu'à la rencontre de l'ancienne chaussée.

Tous ces pavages furent exécutés en grès fournis par les carrières du pays, notamment celles de Courcelles, d'Hartennes et d'Arcy-Sainte-Restitue, au dire de Carlier. Pour le transport des matériaux, les terrassements et fossés, on eut recours à la corvée.

Toutefois il restait toujours, par ci par là, quelques petits « vides » : on en construisit encore en 1779.

Quatre ans auparavant, le roi Louis XVI avait suivi notre route, allant à Reims pour son sacre qui eut lieu le 11 juin 1775. A cette occasion, dom G. Coutans, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en fit la description dans un ouvrage dédié au roi. Arrivé à Sermoise, il s'exprime ainsi : « Il n'y a presque pas d'endroit en France où la route soit si diversifiée. L'œil n'a pas le temps de se reposer sur un objet de paysage qu'il n'en rencontre un autre non moins digne de sa satisfaction ».

A la même époque on planta, de chaque côté, une longue ligne d'ormes et, de demi-lieue en demi-lieue à partir de Paris, on dressa ces hautes bornes ornées, dans un ovale, d'une fleur de lys, qui reporte la pensée bien loin en arrière ; et l'on comprend qu'on ait dit de cette belle route qu'elle est « une sorte de voie sacrée qui, à travers les vieilles plaines du Soissonnais, sert de symbolique trait d'union à la cathédrale des sacres et à la capitale des anciennes dynasties ».

Mais elle n'était pas seulement un « symbolique trait d'union ». Par elle, comme le remarquait Pierre Binart en 1715, la Picardie, la Normandie, la Champagne échangeaient leurs produits ; par elle la marée arrivait à Reims dans d'étranges voitures que notre génération a connues ; par elles étaient exportés les blés, les haricots, les noix, le vin, le

chanvre, la laine, les bestiaux du Soissonnais.

C'était un va-et-vient continuel, un commerce incessant qui donnait aux localités traversées une animation, un aspect qu'elles n'ont plus. Le voyageur fatigué, le roulier bruyant trouvaient le gîte et le couvert dans de nombreuses auberges aux enseignes pittoresques, plus attirantes les unes que les autres : le simple bouchon, le Point du-Jour, le Cheval blanc, le Cheval d'or, la Croix d'or, le Coq hardi, la Femme sans tête, etc.

Veut-on une preuve de la grande circulation qui régnait sur notre route vers le milieu du XVIIIe siècle ? Ecoutons Carlier : « La route de Reims, dit-il, est très passante ; les voituriers qui la suivent occasionnent une consommation dans les villages mêmes. On fait état de cent chevaux par jour qui dînent ou qui couchent à Braine, allant de Paris à Reims, sans les rouliers, les gens de pied, les conducteurs de voitures publiques et les personnes qu'elles renferment. Ces voitures passent tous les jours de la semaine, soit pour aller à Paris, soit pour en revenir, excepté le dimanche ». (*Hist. du Valois,* t. III, p. 248).

Le relai officiel était à Braine, mais Courcelles, mieux situé à ce point de vue, en tirait aussi un grand profit : d'un bout à l'autre de la rue principale ce n'étaient que voitures de rouliers et de voyageurs.

En 1812, la route de Soissons à Reims était une section de celle dénommée de Paris à Sedan, considérée comme l'une des principales de France : la malle-poste y passait par Soissons, Fismes et Reims.

Le service de communication avec cette dernière ville se faisait alors par une « guinguette » qui,

partant tous les deux jours de Soissons, à six heures du matin, était de retour le lendemain à deux heures de l'après-midi. Son directeur était M. Lefebvre, à la Croix-d'Or, et le prix des places de 10 fr. 20 (1).

Elle est maintenant dénommée officiellement route nationale n° 31 de Rouen à Reims.

Mais une autre voie, la voie ferré, s'est établie ; notre route délaissée, l'herbe poussa entre les « pavés du roi », comme on disait autrefois.

Depuis quelques années on les arrache, ces gros pavés, et, à la grande joie des automobilistes et des cyclistes, on les remplace par du macadam : on revient ainsi, en quelque sorte, au système de construction des Romains, ce qui semble justifier ce mot de Duruy, que le vieux vaut quelquefois le neuf.

(1) *Annuaire de l'Aisne*, 1815, p. 186.

Onzième séance

—

Lundi 2 Décembre 1907

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance de novembre, lu par le secrétaire, est adopté sans modification.

OUVRAGES OFFERTS.

M. le Président énumère les titres des ouvrages déposés sur le bureau et reçus depuis la dernière séance :

Travaux de l'académie de Reims, CCXVIII^e^ et CCXVIIII^e^ volumes.

Annales des Facultés des lettres d'Aix, tome Ier, n°s 1-2, janvier et juin 1907, *Annales de la Faculté de Droit*, tome 1er, n^s^ 1-2.

Mémoires de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 1907.

Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, octobre 1907.

Bulletin et Mémoires de la Société d'archéologie du département d'Ille-et Vilaine, tome XXXVIIe.

Commission des antiquités des arts (Seine-et-Oise), 27e volume.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XIV, n° 188.

Société historique de Compiègne (procès-verbaux). Rapports et communications diverses, xv 1906.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome LXI (séance publique du 16 décembre 1906).

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 31e année, 1907, n° 3, mai et juin.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Secrétaire, au nom de M. Félix Brun, archiviste au ministère de la guerre, notre collègue, qui ne peut assister à la séance et qui s'en excuse, donne lecture d'une notice sur les Simon de Bucy, ces prélats du XIVe siècle, qui illustrèrent le nom du vieux château de Bucy-le-Long, leur fief patrimonial.

A cette notice, M. Félix Brun a joint en annexe une copie du testament de Simon de Bucy, évêque de Soissons, qu'il a fait faire aux Archives nationales et qu'il offre à la Société, pour ses archives. La Compagnie adresse l'expression de ses remerciements à M. Félix Brun.

M. l'abbé Binet communique le début de son intéressant et utile travail sur les« Descriptions des pierres tumulaires de la cathédrale de Soissons ». Quelques unes de ces dalles proviennent de diverses églises de la ville et ont été transportées à Saint-Gervais depuis le premier Empire pour les réparations au pavage. Ces inscriptions sont presque effacées et il est actuellement très difficile de les déchiffrer.

M. Bouchel rappelle que M. Poissonnier a publié naguère, dans le Bulletin de la Société de Chauny (1894-97), des descriptions d'armoiries concernant

la région soissonnaise, entr'autres les armes de plusieurs intendants.

M. Vauvillé présente plusieurs monnaies sur le bureau et un écusson de bronze. Il destine ces objets au Musée et il les décrit sommairement.

Ce don se compose :

1° De quatre monnaies gauloises en bronze (Tête barbare ; à gauche, à l'avers et au revers, un quadrupède). Ces pièces sont analogues à celles de la *Revue archéologique*, 1887, page 7, folio 50 et 51 ;

2° Un denier de Besançon ;

3° Un douzain de Henri II, 1547-1559 ;

4° Un demi tournois du comte Charles III de Gonzague, 1637-1639 ;

5° Une monnaie de Philippe de Nassau, 1584-1618 ;

6° Un écusson décoratif, de bronze, chargé d'un lion ;

7° Une monnaie de Louis de Male, comte de Flandre, 1346-1384.

M. Blanchard, conservateur du Musée, remercie vivement M. Vauvillé de son don de monnaies.

M. Brucelle donne communication d'une note de jurisprudence relative aux usages locaux du Soissonnais.

Enfin, M. Lecer signale à ses collègues quelques passages d'anciens actes notariés de la Révolution, intéressant notre région, et entr'autres, un acte du III frimaire an X où la rue de l'Evêché, à Soissons, est désignée sous le nom de rue Jean-Jacques-Rousseau. On sait que cette rue dut porter aussi, vers la même époque, le nom de rue de Mantoue,

encore apparent et gravé sur une pierre près l'entrée de l'Evêché.

PRÉSENTATION DE MEMBRE NOUVEAU

M. l'abbé Binet et M. Lecer présentent la candidature de Mgr Péchenard comme membre titulaire nouveau.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

NOTE

Sur les Simon de Bucy

et le vieux château de Bucy-le-Long.

Communication de M. Félix BRUN

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'offrir à la Société une copie, faite aux Archives nationales, du testament de Simon de Bucy, évêque de Soissons à la fin du XIVe siècle. Ce document m'a paru pouvoir vous intéresser à divers titres : il émane directement d'un prélat qui administra le diocèse, et non sans zèle, sans talent et sans succès, pendant quarante-deux ans ; quelques-unes des dispositions qu'il contient sont relatives à des localités soissonnaises ; enfin l'une de ces localités, à une lieue de Soissons, porte le même nom que le testateur et fut le berceau de sa famille. Elle peut même, croyons-nous, montrer l'emplacement et peut-être quelques vestiges de la maison patrimoniale de cette famille.

Aucun de vous, Messieurs, n'est allé de Soissons à Vailly sans que ses yeux d'archéologue n'aient été

attirés et peut-être intrigués par certaine tour à l'aspect féodal qui se dresse dans notre vallée de l'Aisne, à l'une des extrémités de la principale rue de Bucy-le-Long, derrière un rideau de peupliers. Il y a quelques années, si vous aviez demandé à tel ou tel habitant de Bucy ce qu'il savait de cet antique édifice et de ses premiers occupants, vous auriez peut-être reçu la réponse qui me fut faite à maintes reprises avec une sorte d'obstination : c'était une abbaye. On précisait quelquefois davantage : c'était, disait-on, une abbaye de « moines rouges » et les plus savants allaient jusqu'à parler d'un souterrain qui reliait la tour de Bucy à Saint-Jean des Vignes. Grâce aux cartes postales illustrées qui ont propagé l'image de cette tour sous cette désignation : « tour de l'ancien château féodal », il y a maintenant des chances pour qu'on ne vous parle plus d'abbaye et l'on aura raison. Une abbaye, ou même un simple prieuré, ne va guère sans laisser de traces écrites ; or je n'ai trouvé nulle part la moindre charte, le moindre texte, qui témoignât de l'existence à Bucy, au moyen-âge, d'un monastère d'hommes ou de femmes, petit ou grand, riche ou pauvre. Les « moines rouges » dont on m'a parlé pourraient faire penser aux Templiers : je ne vois pas que cet ordre, qui avait plusieurs maisons dans le Soissonnais, en ait possédé une à Bucy. Cette légende d'une abbaye et de religieux provenait sans doute de ce que le château, comme vous allez voir, comportait bien réellement, soit dans son enceinte ou ses dépendances, en tout cas dans son voisinage immédiat, une chapelle avec un chapelain et un clerc ; mais l'existence d'une chapelle n'implique pas forcément l'existence d'un couvent pas plus qu'un chapelain avec son enfant de chœur ou son sacris-

tain ne constitue une communauté monastique.

Dire « le château féodal de Bucy » ou « le château du seigneur de Bucy » ou « le fief de Bucy », comme si le territoire du village en relevait tout entier, ne serait pas s'exprimer d'une façon rigoureusement exacte. Sans parler de la haute suzeraineté des comtes de Soissons, Bucy appartenait à plusieurs maîtres, à des « seigneurs pour partie », comme disent les anciens actes. La plupart des grandes églises ou des grands monastères de Soissons, Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Médard, Saint-Léger, Saint-Vaast, Saint-Jean des Vignes, Notre-Dame, d'autres encore, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital et surtout, pour une part très prépondérante, le Chapitre de la cathédrale, le plus gros « décimateur », s'y partagèrent jusqu'à la Révolution les quatre cinquièmes des terres labourables. Un ensemble de biens jadis réparti entre plusieurs possesseurs et réuni, pendant deux siècles environ, dans les mains de la famille de Lameth, s'appelait « les Sept Fiefs ». A l'entrée du village du côté de Soissons, on rencontrait le « fief de Vaufourché » avec une maison de campagne où, selon la tradition, notre dernier évêque de l'ancien régime, Mgr de Bourdeilles, vint s'installer pendant plusieurs étés ; ce fief, au XVIIIe siècle, passe successivement de M. Marc-Antoine Robinot, écuyer, conseiller du roi, auditeur des comptes, aux familles de La Nouë, Laurens de Waru, Adam de Verdonne. A mi-côte, dans le quartier de l'église, une ancienne tourelle nous rappelle le « fief de Bombert » que détinrent notamment, vers la fin du XVIe siècle, un Louis de La Fontaine, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et, au XVIIIe, une famille Vaillant. Mais, en tant qu'habitation seigneuriale, la plus importante

fut certainement, au moins jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, celle que nous appelons, à Bucy, le « vieux château » ou même le « château » tout court ; c'est à celle-là ou à son voisinage le plus proche que je propose, sauf meilleur avis, de rattacher, comme à leur lieu d'origine, les personnages dont le nom est en tête de la présente note.

Suis-je bien sûr de ne pas me faire illusion à ce sujet? Je me le suis longtemps demandé. Venant aujourd'hui, Messieurs, vous le demander à vous-mêmes, mon premier soin doit être de vous exposer par quelle suite de déductions et à l'aide de quels textes j'ai été amené à considérer comme au moins vraisemblable l'hypothèse que je viens de dire.

Il résulte de documents déposés aux Archives départementales de l'Aisne (1) qu'en 1313 un certain Simon de Bucy, chanoine de Châlons, fonda en sa maison de Bucy, — « in domo suâ de Buciaco », — une chapelle consacrée à la Vierge et qu'un chapelain y était attaché. Près d'un siècle plus tard, par le testament dont je vous remets une copie, un petit-fils de ce Simon attribue une certaine somme à la chapellenie existant dans sa grande maison de Bucy, — « magna domus sua sita apud Buciacum ». — Or, d'une part, la tradition du village associe une chapelle au château et, d'autre part, sur un plan de Bucy daté de 1670 (2), le plus ancien que nous connaissions, une chapelle est bien nettement figurée et mentionnée formellement tout à côté du château, si proche qu'elle y est comme attenante. Sa place sur le plan correspond tout à fait à la maison actuelle d'habitation sise à gauche de la porte

(1) G. 253.
(2) *Ibid.* G. 268.

cochère du château, entre la rue et la tour et à quelques mètres seulement de celle-ci.

On reconnaît encore, sur les murs de cette maison, des traces de portes et de fenêtres ogivales qui ont été bouchées et, dans les pignons, des bases de clochetons d'angle et deux ou trois fragments de sculpture attribuables au XIVe siècle.

Le droit de présentation et de collation à la chapellenie fondée par le chanoine Simon, primitivement reconnu à l'évêque par le fondateur, étant bientôt après passé au chapitre de la cathédrale (1), la tradition ainsi que des monuments écrits parlant aussi parfois d'une chapelle dite « chapelle Broyon », ou « Notre-Dame de Broyon », dont la collation appartenait également au chapitre (2), j'avais pensé un moment que cette chapelle Broyon était distincte de celle du château. Mais où placer dans Bucy cette seconde chapelle, étant donné qu'il ne saurait être question de la petite église Sainte-Marguerite mentionnée, bien avant nos Simon, dans un acte de 1195 (3)? Je ne le vois pas ; aucun plan, aucun texte ne me suggère sur ce point une indication qui vaille. Par contre, je vois que le château fut quelquefois appelé « château Broyon » (4), des terres et des maisons situées non loin de lui sont dites « en Broyon » (5)

(1) *Archives de l'Aisne*, G. 253.

(2) La « chapelle Broyon » figure dans un pouillé du diocèse de Soissons, (Bibliothèque nationale, LK³ 368), dans Houllier, dans le registre G. 254 des *Archives de l'Aisne*, etc.

(3) *Archives de l'Aisne*, G. 253.

(4) Ledouble, *Etat religieux ancien et moderne du diocèse de Soissons*, p. 47.

(5) Voir notamment les terriers conservés aux *Archives de l'Aisne* sous la cote G. 273 : l'un se rapporte à 1605-1607 ; un autre, relié avec lui, à 1500.

et la grande rue, qui, tout comme aujourd'hui, traversait Bucy sous divers noms, prenait en approchant du château le nom de « rue Broyon » (1) qu'elle porte encore. Il y a donc lieu de n'admettre qu'une chapelle qui est devant le château ou attenante au château et qu'on nomme « chapelle de Broyon ». C'est la chapelle fondée par le chanoine dans sa maison. Donc cette maison, si elle n'était pas le château, en était du moins très proche.

Le fait que le petit-fils du fondateur dit « maison » et non « château » n'est point un obstacle à l'assimilation proposée, il n'est pas en contradiction avec l'apparence de petite forteresse que présente la tour, avec la bretêche qui fait saillie quelques mètres au-dessus de la porte, avec les rainures toujours reconnaissables de deux herses absentes (les petits dés de pierre qui jouent maigrement sur le sommet le rôle de créneaux sont, je le crains, une fantaisie toute moderne). D'abord nous ne savons pas du tout si la maison du chanoine châlonnais l'avait déjà, cette apparence défensive, lorsqu'il y fonda sa chapelle ; peut-être même ne l'avait-elle pas encore, quatre-vingt-dix ans plus tard, lorsque le petit-fils du fondateur l'appelait « ma grande maison, — *magna domus* ». Quoi qu'il en soit, cette dernière expression peut se traduire fort bien par « manoir » et ce serait même, à tout prendre, le mot propre à employer. Or le « manoir, nous dit en s'en référant à l'autorité de Viollet-le-Duc l'auteur d'un bon livre sur les *Gentilshommes campagnards* (2), le manoir prend souvent l'importance d'un château avec ses fortes tourelles, ses meurtrières, ses hourds

(1) Plan de 1670.
(2) M. de Vaissière, p. 61-62.

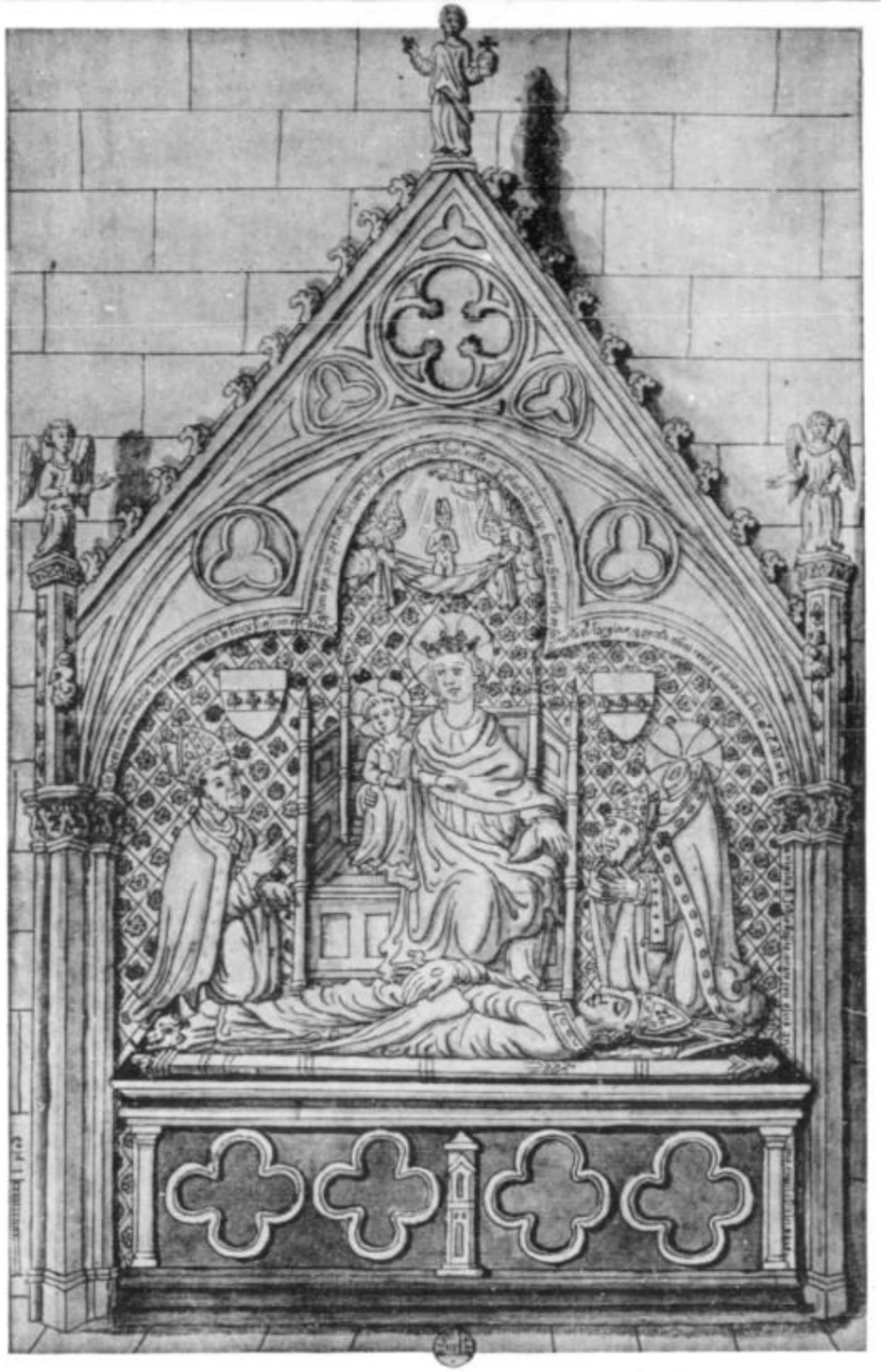

Monument de Simon Matiffas de Bucy,
évêque de Paris.
(État ancien, d'après une aquarelle
du Cabinet des Estampes, Collection Gaignières.)

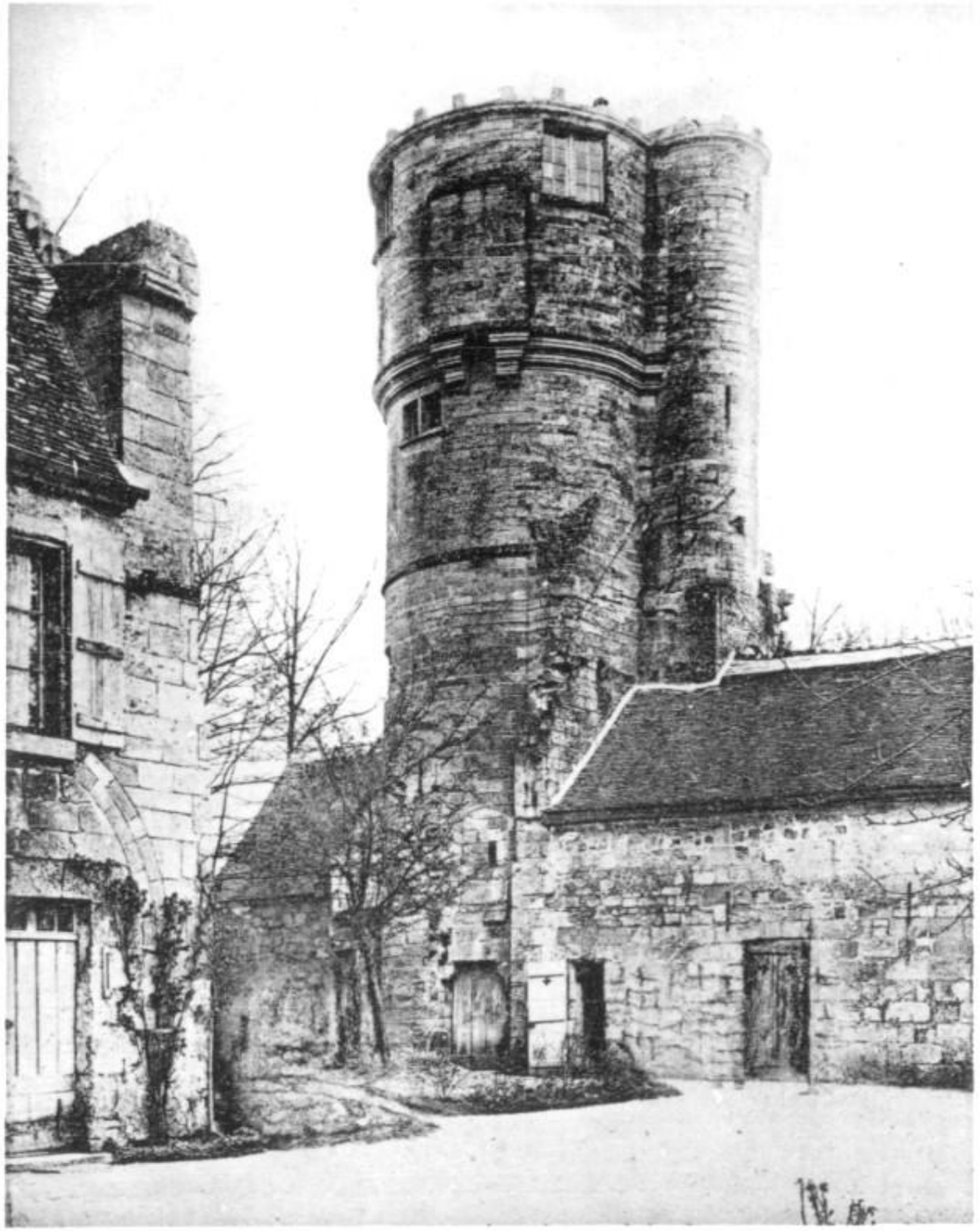

Tour du vieux château de Bucy-le-Long
(État de la fin du XIXe siècle.)

et ses machicoulis crénelés. Le XIVe et le XVe siècles virent s'élever ainsi beaucoup de ces manoirs qui pouvaient protéger leurs habitants contre les bandes armées répandues sur le territoire ou servir de postes assez bien munis et fortifiés pour inquiéter le pays ». De son côté, un savant archéologue, M. Enlart, range dans la catégorie des « manoirs » les « habitations de la campagne à demi-fortifiées » (1). C'est par ce même mot « maison » que Simon de Bucy, l'évêque de Soissons, désigne, dans son testament, le château épiscopal de Septmonts.

Rassemblons encore quelques données et, pour les rendre plus frappantes, enchaînons-les à rebours des temps (2), en allant du plus près au plus loin. Vers la fin du XVIIIe siècle, M. Guillaume-Joseph Dupleix, intendant à Rennes, maître des requêtes, etc., possède à Bucy, outre d'autres biens, « le château sis dans la vallée ». Un plan de la même époque nous fournit la mention « M. Dupleix » sur l'emplacement actuel du château. En 1738 Charles-Claude-Ange Dupleix, vicomte de Pernant, seigneur de Bacquencourt, Mercin et autres lieux, fermier général, père du précédent, paie 76 livres au sieur Quinquet « pour frais de visite et réparations à faire au fief de Lameth » et ce fief « se consistait en un château et lieu seigneurial ». Charles Dupleix le tenait de son père François,

(1) *Manuel d'archéologie française*, II, p. 189-198. — Voir dans ce volume la figure 245 (donjon de Brugnac) : tour d'escalier d'un manoir du XVe siècle dont la porte est défendue par une bretêche assez semblable à celle de la tour de Bucy.

(2) Je les emprunte à peu près toutes à des papiers de famille ou d'affaires obligeamment communiqués par M. le comte Henri de Montesquiou-Fezensac ; voir aussi Ledouble, *Le Château de Mercin*, p. 4, 5, 6, et 12,

aussi fermier général, qui l'avait acheté vers 1720, probablement lors de l'adjudication des « sept fiefs » de Bucy saisis sur M. de Lameth. Les ancêtres de ce dernier les possédaient depuis plus de deux cents ans si je m'en rapporte à un terrier établi en 1565 par ordre de Christophe de Lameth et qui nous apprend premièrement que ce Christophe tenait les sept fiefs de son aïeul maternel, Guillaume de Biche, seigneur de Cléry, secondement que cinq d'entre eux (1) avaient appartenu à Simon de Bucy, évêque de Soissons, le même qui nous parlait tout à l'heure de sa « grande maison de Bucy » possédée par son père avant lui.

Telles sont les raisons qui nous portent à reconnaître dans le vieux château de Bucy ou tout au moins à situer tout à côté de lui la maison patrimoniale des Simon de Bucy du moyen âge, faisant d'ailleurs telles réserves qu'il convient quant aux démolitions, reconstructions, agrandissements, etc., qui ont modifié l'état des lieux au cours de six siècles.

Il nous reste à voir qui étaient ces Simon de Bucy. Mais avant de nous occuper plus particulièrement de ces personnages, utilisons les résultats de la petite enquête que nous avons dû faire à leur sujet pour dresser, d'ailleurs sous bénéfice d'inventaire, une liste des familles qui leur ont succédé dans leur domaine ou une partie de leur domaine

(1) Les cinq fiefs qui avaient appartenu à l'évêque s'appelaient « les fiefs de Nicolas Le Cerf, Jehan Le Sauvage, Colard Brodin, Thomas des Maretz et Gaultier Bourlette » ; les deux autres avaient appartenu, celui de Locres à Mme Isabeau de Béthune et messire Henri de Hans, et celui de Jehan Tottin à Louis Jouvenel des Ursins.

depuis le premier quart ou le milieu du XVe siècle.

C'est d'abord une famille picarde, les Biche-Cléry. Comment succède-t-elle, à Bucy, à Simon, évêque de Soissons, mort en 1404 ? Est-ce par suite d'héritage ou par suite d'achat ? Je l'ignore, mais sur le terrier de 1565 qui m'a révélé cette filiation des biens je ne vois pas d'intermédiaire entre l'évêque et Guillaume de Biche-Cléry (1).

En 1498 Michelle de Biche-Cléry, dame de Pinon, *Bussy* et Anizy-le-Château, vicomtesse de Laon, petite-fille de Guillaume, fille de Jean de Biche-Cléry et de Jeanne de Crevecœur, épouse Antoine de Lameth, IIe du nom, né en 1479, seigneur du Plessier-sur Saint-Just, plus tard conseiller et maître d'hôtel de François Ier et son ambassadeur en Suisse, mort en 1541. Cet Antoine de Lameth devient par son mariage l'auteur de la branche des *Bussy-Lameth* qui contracta de belles alliances et donna naissance au célèbre comte de Bussy-Lameth, tué en 1637 au siège de La Capelle, au moment de recevoir le bâton de maréchal de France. Une clef de voûte, dans l'escalier de la tour, est entourée d'un cordon de l'ordre de Saint-Michel : cet ordre fut donné à Christophe

(1) D'après le *Mercure de France* de juillet 1752, le fief de Locres, c'est-à-dire l'un des « sept fiefs » de Bucy, fut acquis d'Isabeau de Bethune par Guillaume de Biche-Cléry le 16 août 1480, mais ce fief était, parmi les sept, un des deux qui n'avaient pas appartenu aux Simon. — Voir, sur la famille de Biche-Cléry, le Cabinet des titres, *Dossiers bleus*, 29742, Palliot, *La vrage et parfaite science des armoiries*, p. 98 et 676, La Chenaye-Desbois et les nobiliaires de Picardie et du Laonnois. — Vers 1465 un Guillaume de Biche était « capitaine » de Soissons (Archives hospitalières de Soissons, 350, registre).

de Lameth en 1565, l'année même où l'on dressa pour ce seigneur le terrier cité plus haut. Je pense que les Lameth, au moins ceux du XVIIe siècle, habitèrent peu leur manoir de Bucy, mais plutôt leur château de Pinon ; ce n'est pas à Bucy, c'est à Pinon qu'en 1678 le comte François de Lameth tue le marquis d'Albret. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré ce nom de Lameth dans nos registres paroissiaux, mais il revient à tout instant dans les terriers, les états de lieux, les dénombrements, etc. (1).

En 1713 les « sept fiefs » de Bucy, saisis sur M. de Lameth, sont vendus par adjudication ; l'acquéreur est probablement M. François Dupleix dont, en tout cas, le fils Charles-Claude les possédait en 1738 (2). Ils restent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle dans la famille Dupleix : je n'ai pas à vous apprendre quelle illustration venait de conquérir à ce nom le gouverneur de Pondichéry. Les Dupleix, eux non plus, ne résident guère à Bucy, mais plutôt à Mercin ou Pernant ; toutefois j'ai trouvé, en parcourant nos anciens actes de baptême, une dame Anne Dupleix qui, en 1743, est marraine, à Bucy, de l'enfant d'un laboureur. En janvier 1790 demoiselle Augustine-

(1) Sur les Lameth voir notamment *Dossiers bleus*, 29923, Palliot, op. cit., p. 235, le *Mercure de France* de juillet 1722, La Chênaye-Desbois, etc., etc. Cf. *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*, t. xv de la première série, p. 133 et 134. Les frères de Lameth, célèbres pour la part qu'ils prirent à la guerre d'Amérique et aux événements de la Révolution, appartenaient à la branche aînée ; nos Lameth, ou Bussy-Lameth, à la branche cadette. C'est par erreur que l'on a quelquefois fait naître au château de Bucy le marquis de Bussy-Castelnau, collaborateur de Dupleix aux Indes : il est tout de même Soissonnais, étant né à Ancienville, près Villers-Cotterêts.

(2) Papiers Montesquiou cités plus haut.

Françoise-Marie Dupleix, fille de Guillaume-Joseph, épouse le vicomte Henri de Montesquiou-Fezensac. Ses descendants possèdent encore à Bucy des biens importants et notamment la ferme dite « de la Montagne ». Quant au château, déjà à moitié ruiné lorsque le premier de nos Dupleix l'acheta, il a passé, depuis M. de Montesquiou, en plusieurs mains et tout récemment en celles de M. André Macherez, notre confrère à la Société : nous sommes assurés que son nouveau propriétaire en comprend l'intérêt historique et qu'il saura respecter les vestiges encore existants, par malheur en trop petit nombre, de son lointain passé.

II

Revenons maintenant aux Simon de Bucy pour ne plus les quitter ; aussi bien font-ils le principal objet de ce petit travail. Ils sont au nombre de quatre : un évêque de Paris, mort en 1304 ; — un ancien clerc du roi, mort chanoine de Châlons ; — un premier président du Parlement, fils du précédent, mort en 1369 ; — un évêque de Soissons, mort en 1404.

Dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne* (1), Melleville a donné ou voulu donner une liste chronologique des seigneurs de Bucy ; il la commence en 1128 avec un Godefroy I, vicomte de Bucy, et la termine en 1764 avec le duc d'Orléans, sans doute en tant que comte de Soissons. Il est regrettable que cette liste se présente à nous sans aucune référence, sans aucune indication de sources,

(1) Edition de 1865, p. 168-170.

et avec d'énormes lacunes : par exemple elle passe brusquement de 1360 à 1728 et ne nomme ni les Cléry ni les Lameth ; je crains aussi que l'auteur n'ait pris quelquefois pour les membres d'une famille appelée « de Bucy » des gens que, suivant un usage de ce temps-là, on désignait simplement par leur prénom suivi du nom de leur pays. Je ne rappellerais donc pas cette liste si je n'y rencontrais le premier en date de nos quatre Simon, celui qui fut évêque de Paris.

Melleville voit en lui le fils d'un Jean Fillastre qui vivait vers 1219 (1) et qu'il qualifie de « chevalier de Bucy » ; il aurait été fils d'un Thierry II, petit-fils d'un Godefroy II. Je ne vais pas contre ; toutefois j'ai plus de confiance en l'inscription suivante que dom Martene et dom Durand copièrent sur une pierre tombale dans l'abbaye de Longpont : « Cy gist monseigneur Jehan Matifort de Bucy, jadis père Mgr Simon Matifort, évêque de Paris. Priez pour s'âme que Dieu bonne mercy luy face » (2). Dubois, dans son *Histoire de l'église de Paris* (3), dit que l'évêque s'appelait Simon Matiphas et vulgairement « de Bucy » à cause du village des environs de Soissons d'où il était originaire : — « *Simon Matiphas qui ab oppido Suessionensis agri, unde ortus est, vulgo de Buciaco dictus est* » ; — il invoque à l'appui de son dire d'anciennes listes des évêques parisiens. La pierre tombale de Simon por-

(1) Melleville vise sans doute un Jean de Bucy, chevalier, qui, précisement en 1219, se porte caution d'une vente faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons Archives hospitalières de Soissons, 166).

2 *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, II. p. 11.

(3) Tome III, p. 513 et 531.

tait « Simon Matifas de Bucy » (1). Le cartulaire de Notre-Dame de Paris (2) écrit : « Simon de Buciaco, suessionensis diocœsis ». Jean de Saint-Victor, moine parisien qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle et pouvait, par conséquent, être bien informé, dit : « Simon Matifardi, natus de Buissy juxta Suessiones (3) ». Michel Félibien, au XVIIIe siècle, écrivait de même : « Simon Matiphas, surnommé de Bucy, lieu de sa naissance dans le Soissonnais » (4). Beaucoup plus près de nous, M. Pécheur, qui consacre trois ou quatre pages de ses *Annales* (5) à cet évêque de Paris, le croit « issu de la famille de Bucy-le-Long (*sic*) et né au château de ce village ». Du rapprochement de ces différents textes il me semble ressortir que le nom patronymique de l'évêque était Matifas, ou Matifard, ou Matiford, mais que le nom du pays d'origine s'y substitua peu à peu et devint nom de famille. Il n'est peut-être pas indifférent d'observer que l'inscription de Longpont, si elle donne du « monseigneur » à Jean Matifort, ne le gratifie d'aucun titre nobiliaire, elle ne l'appelle ni « chevalier » ni « écuyer », la seule qualité qu'elle semble lui reconnaître est celle de père de l'évêque de Paris, et l'on pourrait croire, en lisant entre les mots, qu'il dut seulement ou surtout à la piété filiale de Simon et à sa recommandation de reposer dans un lieu si honorable.

Simon de Bucy fut d'abord professeur de droit et

(1) *Gallia Christiana*, VII. col. 121,
(2) Publié par Guérard, IV, p.91.
(3) *Recueil des Historiens de France*, XXI, p. 633.
(4) *Histoire de Paris*, I, p. 457.
(5) III, p. 496, 500.

lecteur en droit canon, « ce qui suppose, dit l'*Histoire littéraire de la France* (1), le titre et le grade de docteur dans la faculté des décrets ». Plus tard, il est prévôt ou président de l'Echiquier de Rouen, archidiacre de Reims. La science et l'intégrité dont il avait fait preuve en ces différentes fonctions lui valurent, en 1289, le siège alors épiscopal de Paris. Il se distingua dans cette haute charge par son zèle à sauvegarder, même au détriment de ses propres intérêts, ceux de son église et de son chapitre. Ayant à faire percevoir une dîme accordée au roi par le Pape, il prit avec une belle indépendance la défense d'églises pauvres que cette dîme grevait par trop lourdement. Administrateur habile en même temps que grand bâtisseur, il avait su augmenter de beaucoup les revenus de son évêché tout en agrandissant et en décorant les maisons épiscopales de la ville et de la campagne, à Paris, à Gentilly, à Saint-Cloud. On lui attribue la construction de la grande salle de l'évêché de Paris, « la même qui existe encore, écrivait Félibien au XVIIIe siècle, et qui fait une des principales beautés de ce palais » (2). Nous lui saurons plus de gré pour avoir fait construire les admirables chapelles du chevet de Notre-Dame ; personnellement, il donna 600 livres pour cette construction et y affecta en plus 200 livres que lui devait la fabrique de l'église. Son nom reste aussi attaché, dans l'histoire religieuse de Paris, à l'ori-

(1) *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, continuée par l'Institut article de M. Lajard, XXV, p. 210-211. Voir de plus, sur Simon Matias, le *Cartulaire de N.-D. de Paris*, *passim*, notamment IV. p. 91, le *Gallia Christiana*, VII, p. 121, l'*Histoire de Paris*, de Félibien, etc.

(2) Op. cit., I, p. 513.

gine de l'église et du couvent des Billettes, aujourd'hui temple protestant, dans la rue des Archives. L'église des Billettes fut bâtie sur l'emplacement d'une maison où avait eu lieu, au début de l'épiscopat de Simon, un événement qui fit grand bruit à l'époque : une hostie qu'un juif avait percée à coups de canif avait saigné. Le juif, son crime reconnu, fut livré au bras séculier ; on racontait que Simon avait voulu baptiser de sa main la femme et les enfants du malheureux. Il était sans doute en bons termes avec la Sorbonne, car c'est lui qui, l'année de sa propre mort, autorisa la célébration d'obsèques dans la chapelle de l'illustre maison (1).

Il mourut en son manoir de Gentilly le 22 juin 1304, laissant des sommes importantes à diverses églises, à des couvents ou hospices de son diocèse, des livres à l'église Notre-Dame (2), et, pour servir à la chapelle épiscopale de Paris, un bréviaire en deux volumes d'une grosse écriture, — « grossæ litteræ ». On cite une dotation de six bourses qu'il fit dans le collège du cardinal Lemoine, alors tout nouvellement fondé, en faveur de deux Rémois, de deux Soissonnais et de deux Parisiens. Une autre libéralité, quoique plus modeste, ne nous intéresse pas moins : outre une somme de 200 livres, il avait donné au Chapitre de Saint-Gervais, dont il avait fait partie, une vigne située à Bucy en un lieudit « La Glézière » et achetée aux fils d'un certain Gilles d'Acy (3).

(1) Denifle, *Chartularium Univers. Par*, I, p. 476.

(2) Alfred Francklin, *Les Anciennes Bibliothèques de Paris*, I, p. 18.

(3) Archives de l'Aisne, G. 253. Cf. l'obituaire de la cathédrale dans la collection Baluze à la Bibliothèque Nationale (vol. 46, p. 463).

Je ne visite jamais Notre-Dame de Paris sans avoir un regard particulièrement respectueux pour une statue d'évêque couchée derrière le maître-autel de la basilique. Œuvre des premières années du XIVe siècle, cette statue, par la noble et religieuse sobriété de son style, fait le plus heureux contraste avec les mausolées fastueux et mélodramatiques du comte d'Harcourt et du cardinal de Belloy dont s'encombrent deux chapelles voisines. Or elle n'est autre que l'effigie de Simon Matiffas. Après un enfouissement de cinquante années dans une cave de l'église, elle en fut exhumée en 1842. On l'a placée depuis sur un socle en face des chapelles que le prélat fit construire, elle y est toujours et je me permets, Messieurs, de la recommander à votre attention lorsque vous irez revoir Notre-Dame. Mais ce n'est point tout. Une autre statue, dans la même église, représentait Matiffas debout ; il n'en reste plus que le piédestal prismatique qui la portait avec cette inscription : « Ci est le ymage de bonne mémoire Simo Matiffas de Buci de le évêché de Soissons iadis évesques de Paris par qui furent fundées premièrement ces trois chapeles où il gist en lâ de grâce MCCIIIIxx et XVI et puis lâ fit toutes les autres enviro le ceur de ceste esglise. P'es pour lui » (1). A côté de ce pilier, sur une des parois de la chapelle de la Vierge, une belle fresque, habilement restaurée, nous montre au-dessus des images de la Vierge, de saint Denis et de saint Nicaise, deux anges portant au ciel l'âme mitrée de Simon. Enfin un vitrail et une statue modernes lui ont été

(1) *Statistique monumentale de Paris*, par Lenoir, p, 274 et la planche XLI.

consacrés dans la grande salle et dans la cour de la sacristie métropolitaine.

Lorsque le Comité historique des Arts et Monuments fit tirer l'antique statue de l'évêque de la cave où la Révolution l'avait jetée, ce fut, comme le constate expressément son Bulletin (1), dans le but d'honorer convenablement le fondateur des trois principales chapelles du chevet de Notre-Dame. Il y a quelques années, un compatriote de Simon de Bucy fit faire par un élève graveur de l'Ecole des Beaux-Arts une reproduction au trait de la statue, et M. l'abbé Clairambaux, aujourd'hui doyen de Montcornet, alors curé de Bucy, voulut bien permettre qu'on la plaçât contre un des piliers de son église. Monument bien humble à côté de ceux qui entretiennent encore dans la basilique parisienne le souvenir de Simon, mais cet hommage, si infime qu'il soit, il était juste que Bucy le rendît de son côté et selon ses moyens au prélat qui jadis porta son nom avec honneur dans la capitale du royaume.

III

Le second de nos Simon et, par conséquent, ses descendants, dont nous parlerons plus loin, se rattachent-ils par un lien de parenté à l'évêque de Paris ? M. Pêcheur est porté à le croire (2) ; les auteurs du *Gallia Christiana* se bornent à dire : peut-être (3). Aucun des textes anciens que je viens d'avoir sous les yeux ne me permet de rien affirmer à cet égard. Dans un acte de 1305 (4) (nouveau

(1) *Bulletin archéologique*, II, p. 328.
(2) *Annales*, IV, p. 341.
(3) IX, col. 374,
(4) Arch. de l'Aisne, G. 253.

style) figurent une sœur de Simon Matiffas nommée Ade ou Adèle — « Adea » — et les enfants de celle-ci, un fils nommé Jean de Vauxbuin — « dictus de Vaubuyn, armiger » — et une fille, Marie : il n'est question d'aucun Simon. Il ne s'ensuit pas nécessairement que l'évêque n'ait eu aucun autre parent collatéral que cette Ade, ce Jean et cette Marie. Ceux-ci sont appelés « *nobiles personæ* » tandis que les autres Simon, « franches personnes », ne furent anoblis, nous le verrons, que trente ans plus tard : la raison ne serait pas encore décisive absolument. Remarquons ce prénom de Simon que se transmettent, après l'évêque de Paris, trois générations successives, comme par un sentiment de fierté familiale, comme un souvenir du prélat qui venait de l'honorer si grandement ; puis la similitude de profession et de milieu : avant d'être évêque, le premier Simon de Bucy avait été professeur de droit et prévôt de l'Echiquier de Rouen, nous allons voir que les autres furent aussi gens de justice et de palais. Il est tout à fait vraisemblable que l'évêque de Paris, juriste, ait dirigé quelques-uns de ses neveux ou cousins vers les mêmes études et, devenu personnage considérable, les ait attirés dans sa ville épiscopale et leur ait facilité les débuts d'une carrière qui, pour l'un d'eux au moins, allait être singulièrement brillante. Si l'on ne veut pas d'une parenté naturelle, on peut supposer une parenté spirituelle, le second de nos Simon pouvant avoir été filleul du premier. J'avais espéré un moment que l'examen des armoiries respectives m'aiderait à trancher la question, il la complique plutôt. En effet, les armoiries que l'on a peintes ou repeintes, lors de la restauration de Notre-Dame de Paris, sur la fresque restituée et au-dessous du nom de

l'évêque dans une petite arcature du pourtour du chœur, sont d'azur à la bande d'or accompagnées de trois trèfles de même, deux en chef, un en pointe, c'est-à-dire exactement identiques à celles d'une famille Matiffas, du Ponthieu, dont les généalogistes ont fait remonter la noblesse jusqu'en 1374 (1), mais sans parler de rattacher la famille à l'évêque Simon.

Un historien moderne des évêques et archevêques de Paris, le vicomte d'Avenel (2), décrit

(1) Cabinet des titres, *Pièces originales*, 28,374, *Dossiers bleus*, 29,979, Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu*, La Chênaye-Desbois, etc.

(2) *Les évêques et archevêques de Paris*, II. p. 400 ; François Blanchard, *Eloges de tous les premiers présidents*, etc. Blanchard, d'ailleurs, s'est trompé sur un point : ce sont des aiglettes, non des lions, qui figurent dans les véritables armes du président et que le graveur, mieux renseigné ou moins distrait, a reproduites en tête de l'article même qui mentionne des lions ; ce sont des aiglettes qu'on voit sur le sceau du président (Cabinet des titres, P. O., 27,030) et sur la pierre tombale de son fils Renaud (Raunié, *Epitaphier du vieux Paris*, III, p. 56 et 57). — Dans une des salles de la tour de Bucy, une clef de voûte fort joliment sculptée présente en son centre un écu armorié, malheureusement un peu fruste aujourd'hui. Les armes de cet écu ne sont pas celles du président décrites plus haut, ni celles des Lameth qui portaient de gueules à la bande d'argent accompagnée de 16 croix recroissetées au pied fiché de même mises en orle. Mais je remarque que les Biche-Cléry, de qui les Lameth tenaient Bucy, portaient d'argent à 3 tourteaux de gueules écartelé d'argent à la fasce d'azur (Palliot, op. cit., p. 676 ; Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse*, V, p. 96 ; *Inventaire des sceaux de la Picardie*, article *Jean de Cléry*, etc.) ; or, autant qu'on peut lire l'écu de Bucy, les trois tourteaux (ou besants?) s'y retrouvent. De plus, les Biche-Cléry étaient seigneurs d'Esne : Palliot (p. 433) signale les d'Esne parmi ceux dont les armes comportent 10 losanges de gueules posés 3, 3, 3 et 1, comme dans notre écu. Je suis donc très porté, sauf avis plus compétent, à attribuer cet écu aux Biche-Cléry.

autrement les armoiries de Simon ; elles étaient, d'après lui, d'azur à la fasce d'or chargée de trois lions de sable, les mêmes par conséquent que Blanchard donne au président Simon de Bucy. Qui s'est trompé ? Les restaurateurs de Notre-Dame, s'attachant au nom de Mattiffas, n'ont-ils pas emprunté tout simplement les armes de la famille du Ponthieu ainsi nommée ? Si c'est M. d'Avenel qui a raison, le lien entre l'évêque de Paris et les autres Simon de Bucy devient une réalité.

Voici à quoi se réduit ce que les documents d'archives et quelques livres nous ont appris touchant le second de nos quatre Simon. Il était « clerc du roi et seigneur ès-lois » (1). Après la mort de sa femme, Jeanne de Luat, il entra dans les ordres et reçut le diaconat. En 1310 (n. st.), étant chanoine de Pontoise, il permute avec Adénulphe de Suppin, chanoine de Châlons (2), et c'est sous ce dernier titre qu'il figure en des actes tout particulièrement intéressants pour nous puisqu'ils concernent la fondation de la chapelle de Bucy. Je les tire d'un registre du Chapitre de la cathédrale de Soissons conservé aux Archives de l'Aisne (3).

Par le premier en date (14 mars 1313, n. st.), Guy de La Charité, évêque de Soissons, accorde à Simon de Bucy, chanoine de Châlons et clerc du roi, l'autorisation de fonder et d'instituer à Bucy, en l'honneur de la Vierge, une chapelle avec une chapellenie perpétuelle, — « *in villâ de Buciaco quamdam*

(1) *Arch. dép. de l'Aisne*, G. 253; Aubert, *Le Parlement de Paris, son organisation*, p. 78.

(2 *Arch. dép. de la Marne*, Châlons, G. 458,

(3) G. 253.

capellam et capellaniam perpetuam instituere et fundere ». — A titre de fondateur et de patron, Simon aura, sa vie durant, le droit de présentation et de collation à cette chapellenie ; après sa mort, ce droit passera à l'évêque de Soissons et à ses successeurs. L'acte suivant (mars 1315), sous le sceau de Gérard de Courtonne, successeur de Guy, confirme le précédent ; il est beaucoup plus développé et précise minutieusement les circonstances et les conditions de la pieuse fondation. C'est dans sa teneur que nous relevons ce point important pour nous : la chapelle était située dans la maison du fondateur, — « *in domo suâ de Buciaco* ». — Un prêtre y sera installé à demeure pour y assurer le service divin ; il ne pourra cumuler ce bénéfice avec aucun autre. Il célébrera la messe dans la chapelle cinq fois par semaine, le dimanche, le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, et plus souvent s'il en a la dévotion ; en cas d'empêchement, il se fera remplacer par un prêtre muni des pouvoirs nécessaires. Il dira les heures canoniales comme il convient et chantera vêpres les jours de fête de la Vierge. Astreint à la résidence, une absence d'un mois en une année lui enlèverait *ipso facto* son bénéfice qui devrait être conféré à un autre. Il sera tenu aussi d'entretenir un clerc honnête, — « *unum honestum clericum tenere de familiâ suâ* », — pour l'assister dans la célébration de l'office. La chapelle, on peut le supposer, n'était pas à l'usage exclusif du fondateur et de sa famille et sans doute « le public », comme nous dirions, y était admis, car Simon prévoit les offrandes, les « oblations », que l'on y viendrait apporter comme en un lieu de pèlerinage ; le chapelain devra les réserver pour les

curés (1) de la paroisse et les leur remettre fidèlement; les curés pourront même placer dans la chapelle un tronc à cet effet, — « *pyxidem firmatam* ». — Le chapelain ne pourra sans leur permission, hors le cas de nécessité, entendre leurs paroissiens en confession ni, généralement parlant, exercer aucun droit curial. Certaines exemptions lui sont d'ailleurs octroyées.

Deux autres pièces, toutes deux de juin 1320 (2), l'une émanant de l'évêque, l'autre du Chapitre de la cathédrale, consacrent un échange d'attributions entre ces deux puissances : le Chapitre ayant émis quelques prétentions à la collation de la chapellenie sous prétexte que la chapelle était dans un lieu soumis à son patronage, — « *ratione juris nostri patronatûs..... in trefundio et dominio nostro* » (3),

(1) « Curatis », dit le texte. En effet Bucy, quoique ne formant avec Sainte-Marguerite qu'une paroisse, possédait alors, et de temps immémorial, deux curés ; il en fut ainsi jusque 1773. A cette date un décret épiscopal supprima l'un des deux pour le remplacer par un vicaire.

(2) *Arch. de l'Aisne*, G. 253.

(3) C'est à cause de ces trois derniers mots que tout à l'heure, peut-être par excès de prudence, nous n'avons pas affirmé absolument l'identité entre la maison primitive des Simon et le château, celui-ci ne paraissant pas avoir été sous la dépendance du Chapitre, « in trefundio et dominio » ; mais ce que nous savons de la chapelle Broyon nous force à maintenir, comme plus haut, que cette chapelle et par conséquent la maison de son fondateur était au moins voisine, très voisine, du château. Il est à observer qu'à l'origine de la chapelle, dans les deux actes de 1313 et 1315, il n'est nullement question du Chapitre : le droit de présentation et de collation est d'abord au fondateur sa vie durant, puis aux évêques de Soissons ; Simon, en fondant sa chapelle, n'a rien demandé ni rien donné aux chanoines, comme s'il ignorait que sa maison dépendît d'eux en quoi que ce fût. Dans les terriers postérieurs on voit que les biens du Chapitre et ceux du châtelain

— l'évêque, pour l'amour de la paix et l'accroissement du culte divin, — « *pro bono pacis et concordiæ et propter divini cultûs augmentum* », — lui transmet ce droit et le Chapitre lui reconnaît en retour la collation d'une autre chapelle fondée à Autrèches (Oise) par un chanoine de Noyon.

La chapellenie existait encore, en tant que bénéfice ecclésiastique, vers le milieu du XVIIIe siècle, mais le chapelain n'était plus tenu à la résidence; il n'avait d'autre charge que de payer les décimes et de dire chaque année douze messes, à sa commodité, dans la cathédrale de Soissons dont il était « *habitué-né* » (1). A cette époque le revenu total de la chapelle s'élevait à 120 livres (2). Par un décret du 5 mars 1762 (3), Mgr de Fitz-James réunit le bénéfice à la communauté des boursiers du collège Saint-Nicolas à charge de payer 9 livres à la cure de Bucy pour 12 messes basses. Quant à la chapelle même de « Notre-Dame-Broyon », il y avait longtemps qu'on n'y célébrait plus les saints mystères; elle n'avait plus ni ornements, ni vases sacrés, on la considérait comme interdite et l'on ne se préoccupait point de la réparer. On finit par la transformer en maison d'habitation.

s'enchevêtraient les uns dans les autres de façon presque inextricable. Le Chapitre était « présentateur » à la cure et son « patron ».

(1) Le registre G. 254, aux « Archives de l'Aisne », contient l'analyse d'un dossier relatif à un certain Henri de Brie, « chapelain de Broyon » et en cette qualité « habitué né de l'église cathédrale », qui, tout au début du XVIIIe siècle, se fit condamner par ses supérieurs à une dure pénitence pour sa conduite scandaleuse. Cette affaire donna lieu à un conflit de juridiction entre l'évêque et le Chapitre.

(2) *Arch. de l'Aisne*, G. 254.

(3) *Ibid.*

De gros contreforts mutilés, accolés à un mur voisin, semblent avoir soutenu un bâtiment, aujourd'hui disparu, qui était peut être, au moyen-âge, la maison des Simon.

IV

Le Simon fondateur de la chapelle mourut à une date que nous ignorons, mais avant 1339, car on le cite comme défunt dans un acte de cette année (1). Son fils, notre troisième Simon, n'est sans doute pas le membre le plus recommandable de la famille, mais il en est, qu'on me passe l'expression, le plus « historique » ; j'entends par là qu'il fut plus que les autres mêlé à des événements retentissants et critiques et que, pour cette raison, son nom revient plus souvent dans les chroniques d'abord, dans les histoires ensuite. Nous ne connaissons pas exactement l'année de sa naissance et nous n'affirmons pas qu'il soit né à Bucy. Un esprit avisé, une science réelle du droit ou une certaine souplesse de caractère, tous les trois ensemble croyons-nous, lui valurent dans la basoche et la magistrature parisiennes un avancement très rapide et l'on peut le citer comme un des exemples les plus frappants de l'importance politique et sociale conquise par les légistes depuis Philippe-le-Bel (2). De simple « clerc du roi », comme avait été son père, on le voit deve-

(1) *Arch. Nat.* JJ 73, n° 295, f° 235 r°

(2) Voir surtout au sujet du président Simon de Bucy : 1° Aubert, *Le Parlement dv Paris de Philippe-le-Bel à Charles VI, son organisation,* p. 78 à 81 et *passim ;* 2° Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIV*e*, XV*e* et XVI*e* siècles,* p. 5 à 9 et *passim ;* 3° le tome xx du *Froissart* de M. Kervyn de Lettenhove, p. 475-476.

nir successivement et à peu d'années d'intervalle premier maître des requêtes de l'hôtel en 1331, procureur général vers 1332, conseiller au Parlement en 1338, troisième président en 1339. Enfin il était premier président au moins dès 1345. Il a même passé longtemps, sur la foi d'anciens auteurs, pour avoir porté le premier ce titre de premier président en vertu de l'ordonnance de Philippe de Valois en date du 13 mars 1345 (n. st.) « touchant le Parlement » : si l'on se reporte au texte même de cette ordonnance (1), on y trouve bien Simon de Bucy en tête des trois présidents, mais rien qui indique une innovation dans son titre officiel. Le plus récent des historiens du Parlement, M. Aubert, pense qu'antérieurement à Simon il y avait eu déjà au moins trois premiers présidents, Jean de Cherchemont, Hugues de Crusy et le célèbre Pierre de Cugnières, son prédécesseur immédiat. C'était une charge très considérable à tous égards que celle de premier président, ce haut magistrat n'avait au-dessus de lui, dans l'ordre judiciaire, que le chancelier de France. Il présidait effectivement la grand'-chambre, mais son autorité s'étendait sur le Parlement tout entier ; il recevait le serment des procureurs, des avocats, des greffiers et des huissiers, installait le prévôt de Paris, au besoin il suppléait le chancelier et avait la garde du petit sceau. Son traitement annuel représenterait aujourd'hui la valeur d'au moins 25,000 francs ; une robe et un manteau écarlates doublés d'hermine, un chapeau ou toque de velours noir garni d'un galon d'or constituaient les principaux insignes de sa dignité

(1) *Recueil des ordonnances des rois de France*, II, p. 219 et suivantes.

dont l'une des obligations était d'offrir chaque année, le jour de la rentrée des tribunaux, un dîner aux magistrats et fonctionnaires de la Cour : dîner apparemment plantureux , s'il faut généraliser l'aventure du greffier Nicolas de Baye qui, un lendemain de ces agapes confraternelles, se trouva hors d'état de remplir ses fonctions.

Outre la présidence du Parlement de Paris, Simon avait eu occasionnellement celle de l'Echiquier de Rouen, sorte d'assises où la Cour parisienne déléguait des commissaires tirés de son sein ; j'ai eu sous les yeux, parmi les pièces originales du Cabinet des titres (1), plusieurs reçus ou quittances de Simon relatifs à des fonctions de ce genre remplies par lui en 1338, 1349, 1350, 1352, 1366. On sait que, d'autre part, les rois aimaient à prendre dans les rangs du clergé ou dans ceux de la magistrature les délégués qu'ils chargeaient de missions épineuses auxquelles l'aristocratie militaire aurait sans doute été moins apte , l'habitude des discussions scolastiques ou juridiques paraissait de nature à former de bons diplomates ; puis le roi avait plus facilement dans sa main les clercs tant ecclésiastiques que laïques, les seconds surtout. Simon de Bucy est, en 1346, envoyé en Hainaut avec le maître des comptes Pierre des Essarts pour négocier le mariage d'un fils de France avec la fille du duc de Brabant (2).

En 1352, Jean-le-Bon l'envoie en mission à la cour pontificale d'Avignon. En 1355, il est l'un des conseillers du roi qui garantissent l'exécution du traité de Valognes. Un peu plus tard, dans les

(1) 27030.
(2) Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, VIII, p. 555 B.

graves conjonctures qui suivirent la bataille de Poitiers, il est envoyé à Bordeaux, en compagnie du chancelier Pierre de La Forest, pour traiter avec le prince Noir ; il y signe en mars 1357 (n. st.) une trêve « qui permet au Dauphin de ne songer pour un temps qu'aux embarras de l'intérieur » (1). Nous le retrouverons employé aux négociations du traité de Brétigny.

Mais de toutes les charges remplies par Simon de Bucy, celle qui lui valut sans doute le plus d'avantages de toute sorte fut celle de premier maître des requêtes de l'Hôtel qui, lui donnant entrée au Grand Conseil, le rapprochait de la personne du roi et le mettait à même de se ménager sa bienveillance. Notre Simon sut tirer parti d'une situation si favorable ; s'il rendit, outre des arrêts, des services dont il ne faudrait peut-être pas toujours approfondir la nature, il est certain que les récompenses ne lui manquèrent point. Philippe VI l'anoblit par lettres datées de mai 1335 (2) ; cet anoblissement ayant suscité quelques murmures, le roi le confirma solennellement par de nouvelles lettres de mai 1339 qui anoblissent expressément du même coup la femme de Simon (3) ; en même temps, pour faire

(1) Perrens, *Etienne Marcel*, p. 125-126.

(2) *Arch. Nat.* JJ 69, n° 56, f° 26 r°.

(3) *Ibid.* JJ 73, n° 309, f. 156 r° : « ... Par personnes dignes de foy nous sommes enfourmez de la naiscence et condicion de nostre dit conseillier et avons trouvé en vérité qu'il fu engendrez et nez en loyal mariage fait et solempnisié en face de Eglise entre feu maistre Symon de Bucy, jadis clerc et seigneur en loys, et feu Jehanne, fille de feu Robert et Marguerite de Luat, franches personnes, combien que ledit feu maistre Symon, après et depuis le decez de sa dicte fame, fust chanoine de Chalons et y trespassast de cest siècle en ordre de diacre. Et nous à plain acertenez et deuement enfourmez l'estat et condicion de nostre dit conseillier

taire des bruits qui couraient sur l'origine de son conseiller, il proclamait, après enquête, la légitimité et l'honorabilité de sa naissance : son père et sa mère étaient bien valablement unis devant la sainte Eglise en bon et légitime mariage et « franches personnes ». En mars 1352 (1), Jean-le-Bon couvre de son autorité des condamnations et des acquittements prononcés par Simon et que l'on prétendait, les premières trop rigoureuses, les seconds trop faciles. Puis ce sont des largesses plus tangibles. Le 27 décembre 1352 (2), le même roi accorde 2,000 deniers à l'écu « à son amé et féal conseiller et chevalier Simon de Bucy » pour marier sa fille et en considération « des bons et loyaux services qu'il nous a jà faiz et espérons qu'il nous fera au temps avenir.... nonobstant autres grâces et dons que nous ou nos prédécesseurs avons faites à luy ou aux siens ».

Le 4 janvier 1356 (n. st.) (3), nouveau don qui s'élève, celui-ci, jusqu'au double du précédent. La châtellenie de Chauny, une pension sur les « renenghes » de Flandre, etc., payèrent aussi d'autres « bons et loyaux services ». Si bien que, lors des fêtes données à Saint-Ouen, en 1352, pour la création de l'ordre de l'Etoile, le président se

estre telz comme dit est, encoire et de nouvel par ces présentes lettres, lesquelles li voulons estre baillées et rendues sans paier finance aucune, ledit Symon, nostre conseillier, anoblissons et sa postérité.... Et oultre ce, pour contemplacion de nostre dit conseillier Nicole, sa fame, fille de Jehan Taupin de Coucy, de nostre auctorité royal, de grâce espécial et de certaine science aussi anoblissons.... ».

(1) *Ibid*, JJ 81, n° 309 f° 156. r°

(2 *Bibliothèque Nationale*, Cabinet des titres, P. O., 27030.

(3) Cabinet des titres, P, O., 27030.

trouvait déjà assez riche pour être en état de prêter à son roi de la vaisselle d'argent, cette vaisselle même que les nouveaux chevaliers, par manière de passe-temps, trouvèrent ingénieux de mettre en morceaux (1) : Simon, nous en avons la preuve, ne négligea point de se faire payer le dégât. Entre le le maître et le sujet s'était établie, semble-t-il, une sorte de familiarité. Une pièce d'archives assez plaisante (2), sinon édifiante, nous permet de dire que le premier était vraiment aux petits soins avec le second. On en va juger. En 1353 Simon fut malade ; c'était probablement de remords, car le roi « aians très grand compacion de la grant, griefve et longue maladie que il a soustenu et encore soustient, désirans aussi la bonne et isnelle santé et convalescence de luy et que, par luy esleescier et esjoïr le cuer légèrement, plus tost il pourroit venir à plainne santé », le roi, dis-je, ne trouva rien de mieux que d'accorder à l'intéressant malade remise des sommes qu'il pouvait lui devoir par suite d'erreurs plus ou moins involontaires de comptes, il lui « quitte et remet toutes offenses, coulpes, négligences, prises non loisables, dons receus et retenus par luy, par sa femme ou autres gens, au nom de lui ou à cause de lui, malefaçon, enfrainture de son serment, etc », et il veut qu'on le tienne pour innocent « tout aussi comme il estoit en l'heure qu'il ot receu la sainte chrestienté et baptesme ». Faut-il prendre à la lettre une aussi compromettante énumération ? Alors c'est que le roi, à qui sa courtoisie et sa prodigalité valurent le surnom de Bon, a surtout mérité celui de Faible. Un peu

(1) *Comptes de l'argenterie des rois*, p. 123.
(2) Arch. Nat. JJ 92, n° 41, f° 26 v°.

plus, et vraiment on eût été presque blâmable de ne pas abuser d'un souverain qui mettait tant de bonne volonté à se laisser faire !

Une faveur si manifeste, pour ne pas dire plus, devait un jour ou l'autre exciter des jalousies. Simon s'en aperçut bien lors des Etats généraux qui, après le désastre de Poitiers, furent réunis par le dauphin pour remédier aux malheurs du moment ; nous n'avons pas à refaire ici l'histoire, tant de fois écrite, de ces assemblées célèbres, mais à noter seulement que Simon de Bucy fut l'une des premières victimes expiatoires qu'elles immolèrent ou faillirent immoler à l'œuvre réparatrice.

Désigné, immédiatement après le chancelier, parmi les conseillers du roi qu'on rendait responsables de la situation, accusé d'avoir mal administré la justice et contribué à la dilapidation des finances, Simon, alors à Bordeaux auprès du roi prisonnier, se garda de venir se faire prendre à Paris dont ses accusateurs étaient maîtres absolus : « si fit que sage », comme dit Froissart (1) ; il se réfugia à Courtrai où sa mission de 1346 lui avait créé des relations, il y resta jusqu'en 1358. Entre temps le prévôt des marchands, Etienne Marcel, et l'évêque de Laon, Robert Le Coq, les deux grands meneurs, comme vous savez, des Etats généraux, obtenaient du Dauphin, en quelque sorte leur prisonnier, non seulement la révocation de Simon comme premier président et l'annulation du pouvoir qui lui avait été donné pour traiter de la paix, mais de plus la confiscation au profit d'un certain Jean de l'Isle,

(1) *Edition Luce*, V, p. 73. Froissart a écrit que Simon était mort dans une émeute, il a confondu avec un autre Soissonnais, l'avocat Regnaud d'Acy, qui, entre autres domaines de notre région, possédait le manoir de Latilly.

autre agitateur, d'une maison que le premier président possédait à Viroflay. Simon est fort malmené dans la lettre de confiscation (1) ; on y accumule sur lui, sans crainte du pléonasme et de la redondance, les qualificatifs les plus durs, on les enfonce comme à coup de massue : souvent et plusieurs fois il n'a pas craint de donner de nombreux conseils mauvais, cruels et pervers, — « *multa iniqua, dira et perversa consilia sæpe et pluries* », — au grand détriment du royaume et de tout le peuple ; faussement, mauvaisement, haineusement, — « *perperam et inique, iniquo motus odio* », — il a quitté la voie de la vérité et de la justice pour suivre les sentiers de l'iniquité ; il a nuit et jour machiné et fabriqué les intrigues les plus perfides ; surtout il a cherché à brouiller monseigneur le dauphin avec des gens de sa famille dont celui-ci doit au contraire entretenir l'amitié (si c'est au roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, beau-frère du dauphin, que l'on pensait ici, le rôle de Simon pourrait s'expliquer et s'excuser) ; bref le dernier supplice suffirait à peine pour punir tant de forfaits. Quand Marcel lâcha ses partisans sur les biens des nobles de la banlieue de Paris, deux hôtels ou manoirs que Simon possédait à Vaugirard et à Issy furent parmi les premiers pillés et brûlés (2). Je ne vois pas que les Jacques s'en soient pris également à sa maison de Bucy, bien que leurs ravages n'aient pas épargné notre région ; du moins Bucy ne figure pas au nombre des localités du département dont l'éminent historien de la Jacquerie, M. Siméon Luce, a retrouvé les noms en des documents de l'époque (3).

(1) Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie*, p. 225 à 227.
(2) Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie*, p. 109.
(3) Acy, Arcy-Sainte-Restitue, Bazoches, Belleau, Chacrise,

Mais le moment de la revanche allait venir pour Simon et il n'était sans doute pas homme à le laisser échapper. Les troubles momentanément apaisés et le dauphin délivré de l'oppression où le tenait le terrible prévôt, il reparaît en France et fait assigner en justice ceux qui avaient détruit ses maisons ; il leur réclame 3,000 livres pour les dégâts matériels commis à son détriment et 10.000 pour les propos injurieux tenus contre lui ; cette fois, dans la lettre ou « mandement » d'assignation, le dauphin l'appelle « notre amé et féal » (1). Il est très probable que Charles n'avait laissé agir contre lui que contraint par la tyrannie de Marcel et surtout de Le Coq ; rendu à lui-même, il lui donnait une marque évidente de considération en l'associant aux pourparlers diplomatiques qui allaient amener la délivrance du roi Jean. Nous trouvons en effet le nom de notre compatriote au bas de ce fameux traité de Brétigny (2) qu'on ne peut assurément présenter comme bien glorieux, mais qui était ce qu'il pouvait être en des occurrences aussi fâcheuses et qui, pour cette raison, fut, en géneral, bien accueilli : on raconte notamment qu'à Paris les églises se remplirent de fidèles qui allaient remercier Dieu (3). En 1366 Simon faisait encore fonction d'ambassadeur, il allait, avec d'autres députés, remettre au comte de Warwick une somme de 25,000 florins d'or levée dans la prévôté et vicomté

Château-Thierry, Coucy-le-Château, Cuiry-Housse, Dhuisy, Fère-en-Tardenois, Gandelu, La Ferté-Milon, Lucy-le-Bocage, Muret, Neuilly-Saint-Front, Presles, Soissons, Vailly (ibid.. p. 175 à 224 ,

(1 Luce, op. cit. p. 304-306.

(2) Rymer, *Fœdera*, III, p. 201-202.

(3) *Histoire de France* (Lavisse), IV, p. 154.

de Paris pour la rançon du roi Jean. On le voit souvent pris comme arbitre en des contestations (1).

Entre temps il avait été rétabli dans sa haute situation judiciaire et lorsqu'il mourut, le 7 mai 1369, voici en quels termes le greffier du Parlement enregistra son décès : « Ce lundi, à l'heure de vespres, homme de très excellente mémoire et très grant prudence et esleue discrétion et excellement renommé par tout le monde, de prééminence au fait de justice temporelle, messire Simon de Bucy, chevalier et conseiller du roi nostre sire et premier président en son parlement, trespassa de ce siècle. » Nous voulons penser que tout n'est pas simple formule protocolaire dans cette phrase si différente de la lettre de confiscation dont nous avons résumé tout à l'heure les aménités. Assurément on ne peut nier que les griefs des Etats généraux contre les principaux conseillers du roi, Simon comme les autres, ne fussent fondés à bien des égards, mais peut-être aussi, sans compter le désarroi général du moment, peut-être faut-il y faire assez grande la part de l'envie et de la jalousie, notamment en ce qui concerne Simon. Robert Le Coq, en particulier, semble bien avoir eu des raisons personnelles pour le poursuivre de son inimitié et le désigner à l'inimitié populaire : il accusait le président d'avoir voulu, lors de son ambassade en Avignon, lui nuire auprès du pape et d'y avoir soutenu au nom du roi une autre candidature que la sienne à l'évêché de Laon (2).

Dans une autre circonstance Simon, moins com-

(1) Arch. Nat. X^{1c} 3, X^{1c} 4, X^{1c} 13, X^{1c} 14, X^{1c} 15.

(2) Acte d'accusation contre Robert Le Coq, p. p. Donet d'Arcq, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1re série, t. 11.

plaisant qu'à l'ordinaire pour la volonté royale, avait essayé, sans succès d'ailleurs, d'arrêter la clémence du roi qui, contrairement à la justice, voulait gracier un frère de Le Coq, meurtrier d'un clerc sur le seuil même de la maison du président(1). « Et contre ledit messire Simon de Bucy est-il notoire que il (Le Coq) a eu rancune de lonc temps, si comme il est commune voix et renommée ». L'animosité de Robert Le Coq contre Simon serait plutôt de nature à relever celui-ci dans notre estime ; lui du moins, s'il se montra parfois magistrat peu scrupuleux et favori trop avide, il est en somme resté attaché à son roi vaincu et à la cause nationale pendant que son adversaire intriguait pour livrer le royaume au « démon de la France », comme Michelet appelle ce roi de Navarre, ce Charles-le-Mauvais que de récents efforts n'ont pu parvenir à réhabiliter. Le Coq avait accusé Simon d'avoir conseillé au roi de faire assassiner le Dauphin (2) : la faveur dont Simon redevenu premier président continua de jouir auprès du Dauphin devenu roi et que Charles V témoignait encore à ses exécuteurs testamentaires (3) semble réduire à néant cette invraisemblable accusation. Peut-être enfin, pour apprécier équitablement la sévérité des Etats généraux à l'égard des conseillers de Jean, peut-être convient-il de tenir compte, en une certaine mesure au moins, d'une tendance de l'esprit public qui se manifeste immanquablement, en quelque siècle que ce soit, à la suite des grands désastres. On veut à toute force qu'il y ait des coupables, seulement on met à les recher-

(1) Ibid.
(2) Acte d'accusation contre Robert Le Coq.
(3) Sauvegarde accordée aux exécuteurs testamentaires de Simon, 20 décembre 1369, Arch. nat. X 22, f° 98°.

cher plus de passion et de hâte que d'équité et de discernement. Le XIVe siècle connut comme d'autres cette fatalité psychologique. L'acte d'accusation dressé contre Le Coq au nom des officiers révoqués le constate avec amertume : on a fait retomber la « male fortune » advenue à Poitiers, y est-il dit en substance, sur ceux qui « n'y avoient coulpe » parce que les vrais coupables étaient trop haut pour qu'on pût s'en prendre à eux, et ce Coq, en chantant si fort, a fait simplement comme le lâche qui bat le chien devant le lion. Le rédacteur de ce *factum*, c'est-à-dire probablement Simon lui-même, se défend d'ailleurs de vouloir ici viser le roi qui à Poitiers, « se porta si vassalement de son corps comme oncques chevalier fist ou peut avoir fait ».

N'insistons pas davantage ; je ne prétends pas me faire plus que de raison l'avocat de mon compatriote, ni porter sur lui un jugement définitif. Nous sommes si loin des événements et ils furent si compliqués ! Les meilleurs des contemporains ne s'y reconnurent pas toujours. Toutefois on m'accordera bien que je dois un souvenir à Simon pour en avoir lui-même donné un à la maison qui était peut-être sa maison natale. Nous lisons en effet dans le testament de l'un de ses fils, l'évêque de Soissons, qu'il avait exigé de ses enfants, en leur partageant ses biens, de laisser dans sa « grande maison » de Bucy les meubles qui la garnissaient ; cela nous donne à penser qu'elle ne lui était pas indifférente et que, sans doute, il y vint et y séjourna quelquefois. Enfin c'est à lui que les habitants de Bucy doivent de voir le nom de leur village porté par une rue et un carrefour bien connus des Parisiens de la rive gauche, la rue et le carrefour de *Buci* dans le

quartier de Saint-Germain-des-Prés. Il y avait là une maison dite « de la porte Saint Germain », elle appartenait à l'abbaye de ce nom, les religieux la louèrent à Simon moyennant vingt livres parisis par an ; plus tard, en considération de « certains bons et agréables services et bienfaits, » en considération aussi d'agrandissements et d'embellissements coûteux dont cette maison avait été l'objet de la part de Simon, ils la lui cédèrent, à lui, sa femme et leurs hoirs, « à perpétuel héritage » contre une redevance annuelle de six deniers de cens ou de fonds de terre et sous certaines réserves (1). Elle n'est pas demeurée longtemps dans la famille, car les fils du président la vendirent mille marcs et cinq cents francs à Jean Daimville. Le nom de Bucy ne s'en perpétua pas moins dans le quartier, il y figure encore aujourd'hui, — écrit *Buci*, — sur les plaques d'émail bleu municipales. La porte Saint-Germain, qui fermait la rue Saint-André-des-Arts à la hauteur de la rue Contrescarpe et qui était devenue de son côté « porte Buci », fut démolie en 1672 (2).

V

La femme de Simon était quasi soissonnaise, ayant pour père Jean Taupin, de Coucy, conseiller

(1) Arch. nat. JJ 81, f° 244. n° 493. Cf. *Topographie historique du vieux Paris*, par Berty et Tisserand, région du bourg Saint-Germain, p. 38. Notons en passant, et seulement pour mémoire, l'opinion de ces auteurs sur l'étymologie du nom de Bucy (qu'ils écrivent *Bussy*) : « quel que soit le lieu d'où la famille de Bussy était originaire, le vocable servant à désigner ce lieu semble venir du latin *buxus*, buis. Dans cette hypothèse l'orthographe *Bussy* serait préférable à celle de *Bucy* ou *Buci* (de Buciaco) qu'on rencontre ordinairement dans les anciens textes ».

(2 Alfred Franklin, *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, III, p. 100, note.

à la Chambre des enquêtes, lequel encourut comme son gendre les rigueurs des Etats généraux (1). De ce mariage naquirent plusieurs enfants, au moins trois fils et deux filles si je m'en rapporte aux *Dossiers bleus* du Cabinet des titres. L'une des filles, Jeanne, se serait, d'après le P. Anselme, mariée trois fois : avec Jean, seigneur de Chépoy, avec Guillaume de Warny, avec Gaucher de Chatillon. L'autre fille, Perrette, aurait épousé, d'après une pièce des Archives Nationales, un certain Guillaume Morlier ou Moruer ou, d'après les *Dossiers bleus*, Simon Morhier, sans doute celui qui fut prévôt de Paris et trésorier général de France et de Normandie. M. Pécheur parle d'une troisième, Elluis, « nonnain » à Notre-Dame-de-Soissons (2). Les fils s'appelaient Simon, Renaud et Jean. Celui-ci nous est fort peu connu ; nous dirons plus loin quelques mots de Renaud ; Simon, probablement l'aîné, est l'évêque de Soissons dont nous avons le testament.

Le futur prélat fut apparemment destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique et, apparemment aussi, l'influence et les relations paternelles s'employèrent à son profit, car, dès 1354, encore mineur et étudiant en droit à Orléans, il était pourvu de cinq canonicats, à Bayeux, à Chartres, à Noyon, à Soissons et à Orléans même (3). En 1362, il plaide, à titre de custode ou gardien de l'église de Bayeux, contre ses confrères du chapitre qui voulaient le priver de certains privi-

(1) Elle figure, comme son mari, son fils Renaud et les deux évêques Simon, dans l'obituaire de la cathédrale (Bibl. nat., fonds Baluze, vol. 46, f°s 461-463, 469-470).

(2) *Dossiers bleus*, 29688 ; le P. Anselme, *Histoire généalogique*, IX, p. 459 D ; Pécheur, *Annales*, IV, p. 371.

(3) Aubert, *Le Parlement de Paris, sa compétence*, p. 153, n° 1.

lèges dont avaient joui ses prédécesseurs ; sa prébende de Noyon lui fut également disputée en justice. Prévôt de l'église de Soissons, il se démit de cette charge en novembre 1362 pour devenir évêque de ce diocèse, encore fort jeune, puisque nous venons de dire qu'il était mineur en 1354 : évidement il ne lui avait pas été inutile d'être fils d'un premier président, d'un favori du roi. Bien en cour comme son père, il est présent, en 1366, à la cérémonie de l'hommage du duc de Bretagne au roi de France (1) et, le 12 novembre 1380, à l'ouverture de la session du Parlement avec plusieurs autres prélats amenés sans doute à Paris par les funérailles de Charles V et les débuts du nouveau règne (2). Il prêta en deux fois 400 francs d'or au roi pour aider à une descente en Angleterre (3). Il paraît avoir été un pasteur zélé et intelligent, un administrateur très sage. L'histoire de son long épiscopat, marqué notamment par la réunion de deux synodes dont le second rétablit la discipline ecclésiastique dans le diocèse, remplit plusieurs pages des *Annales* (4) de l'abbé Pécheur, en sorte que je n'en dirai pas ici davantage. Résumons seulement ses principales dispositions testamentaires d'après le texte qui a motivé notre présente note (5) ; on y remarquera, entre autres données,

(1) *Gallia Christiana*, IX, col. 374.
(2) Aubert, *le Parlement, son organisation*, p. 398.
(3) *Gallia Christiana*, loc. cit.
(4) Tome IV, p. 340 à 432, *passim*.
(5) Archives nationales, X 1a 9807, f° 124. Le testament de Simon de Bucy n'a pas été publié, mais mentionné seulement dans les *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI* et publiés par M. Tuetey. Ce très beau recueil de textes en contient quelques-uns qui sont intéressants pour le Soissonnais : nous nous proposons de les en extraire un jour pour la Société.

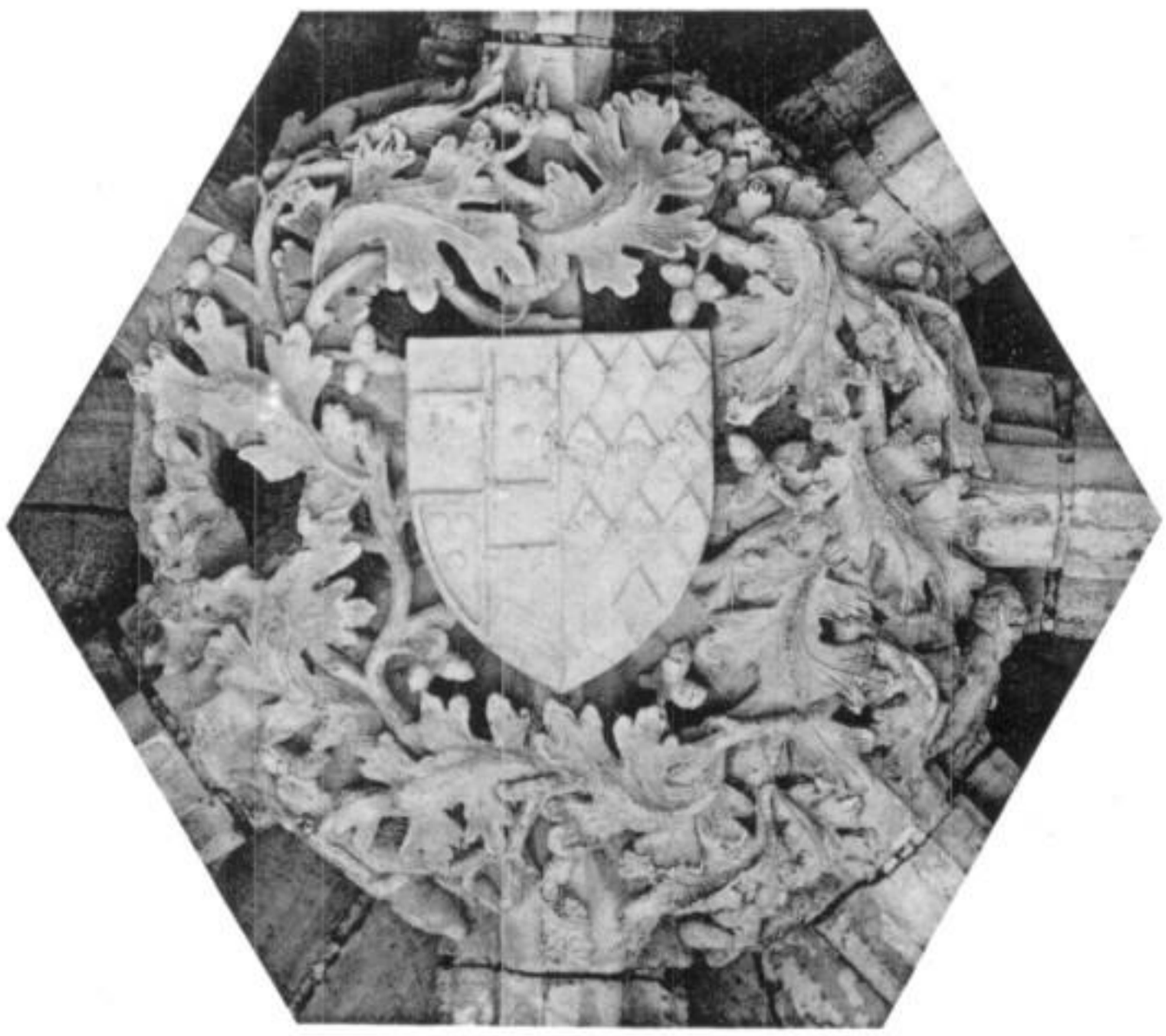

1

2

3

4

1 et 4. — Clef de voûte d'une des salles de la tour du château de Bucy.

2 et 3. — Sceau et contre-sceau de Simon Matiffas de Bucy, évêque de Paris.

quelques détails qu'on ne dédaignera peût-être pas sur les obsèques d'un évêque soissonnais au commencement du XVe siècle.

Après avoir, suivant l'usage, invoqué la sainte Trinité, recommandé son âme à la Vierge et aux saints, il prescrit en tout premier lieu à ses exécuteurs testamentaires, c'est-à-dire à son frère Renaud, à Guillaume Hérouart, doyen du chapitre (1) et à Gérard Fabri (Lefebvre ?), chanoine, de payer toutes ses dettes et de restituer en conscience tout ce qu'il aurait pu acquérir injustement. Cette restitution doit se faire à l'amiable, — « *absque strepitu et figurà judicii* » ; — les exécuteurs considéreront comme suffisant le témoignage de deux personnes dignes de foi et même d'une seule pourvu que le réclamant soit en état d'inspirer confiance. Si elle n'est pas simplement « de style », cette recommandation, qu'on retrouve dans le testament de Renaud, est à noter de la part d'hommes de loi, fils et petits-fils d'hommes de loi, et qui tous, de leur vivant, semblent n'avoir pas été, pour leur compte personnel, fort ennemis des procès (2).

Simon veut être enterré dans son église cathédrale. Pour les processions, sonneries de cloche, messes, repas mortuaire et tout ce que comportent habituellement des obsèques, on tiendra compte de la dignité pontificale du défunt dans la mesure permise par

(1) Sans doute ce même Guillaume Hérouart à qui, en 1402, Jean de Neuilly-Saint-Front, chanoine de N.-D. de Paris et archidiacre de Soissons, léguait un livre. Tuetey, op. cit., p. 315.)

(2) On a pu en voir plusieurs fois la preuve dans ce qui précède. Je note de plus celle-ci : « en 1352 Simon (le président) fit condamner l'argentier et les habitants de Soissons à rendre à sa femme 400 livres parisis qu'ils lui devaient. Ce procès montre que Simon possédait le domaine de Valence (?) et celui de Chassemy où se trouvait son pressoir » (Aubert, op. cit., p. 79, n. 4.)

l'actif de la succession. Les chanoines qui assisteront au service funèbre recevront chacun 4 sous parisis, le chapelain 2 et 2 aussi chacun des six enfants de chœur et des vingt-quatre clercs qui liront le psautier autour du catafalque.

Il lègue à perpétuité à l'église de Soissons sa maison de Crouy dont un quart est à son frère Renaud, un clos de vignes situé derrière cette maison et, généralement, tous les autres héritages, vignes, prés, bois, terres, qu'il possède « en Cornant » et sur le territoire de Crouy. En retour l'église de Soissons célébrera chaque année un « obit » pour le repos de son âme et, à cette occasion, 6 livres parisis seront distribuées aux chanoines, chapelains et clercs, en telle proportion que chaque chapelain ait la moitié de la part d'un chanoine et chaque clerc la moitié de la part d'un chapelain. Quatre cierges de cire de 4 livres seront allumés sur la tombe du testateur, — « *supra tumbam et sepulturam testatoris* ». — Celui-ci fait des dispositions analogues, et non moins minutieuses, à l'intention de son père et de sa mère et aussi, par avance, de son frère Renaud lorsqu'il mourra. Les sommes affectées à ces services seront prises sur les revenus de la maison et des terres de Crouy. 200 livres parisis seront distribuées, le jour de l'inhumation et d'autres jours, à tels pauvres, en tels lieux et en telles espèces que les exécuteurs le jugeront à propos.

Autres legs pieux ou charitables : 22 sous parisis à chacun des chapitres de Sainte-Madeleine-au-Mont (Mont-Notre-Dame ?), de Saint-Pierre au Parvis, de Saint-Vaast, de Notre-Dame-des-Vignes, et du couvent de Saint-Etienne, 20 sous aux frères mineurs de Soissons, aux écoliers de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, aux hôpitaux Sainte-Marie et

Saint-Vaast, à la chapelle des saints Martin et Louis dans la cathédrale, à la chapelle du palais épiscopal.

A l'hôpital Saint-Gervais un lit avec un matelas, un oreiller, deux paires de draps, une couverture et deux manteaux. Dix sous, à charge d'une messe solennelle dans leur église, à chacun des curés de Septmonts, de Rosières, de Noyant, de Belleu, de Cuffies, de Loiry (1), de Busancy et d'Hartennes, 8 sous aux marguilliers de ces églises qui pourvoiront au luminaire de la messe funèbre, 2 sous à chacun des clercs qui prendront part à la cérémonie, 60 sous à l'église de Longpont. A un filleul et à une filleule qui ne sont pas autrement désignés, 22 sous chacun une fois donnés. Aussitôt le décès du testateur, ses domestiques recevront les gages qui pourront leur être dus ; les exécuteurs testamentaires prendront pour leur peine chacun 20 sous.

Un article concerne l'église de Vaugirard près Paris et les dispositions faites autrefois en faveur de cette église par le père du testateur, le président, qui, nous l'avons vu, possédait une maison dans cette paroisse suburbaine. Nous ne nous y arrêterons pas afin d'arriver plus vite à ce qui regarde spécialement Bucy. Notre évêque n'oubliait point le berceau de sa famille. Après avoir, en même temps qu'aux curés des quelques paroisses du diocèse nommées plus haut, légué 20 livres parisis à chacun des deux nôtres, il passe à sa « grande maison de Bucy ». Cette maison était grevée annuellement d'une somme de 20 sous parisis pour deux obits à

(1) Il faut probablement lire *Leury* : Simon avait, en 1382, fait « la dédication » de cette église (Pécheur, IV, p. 371.)

l'intention, l'un du premier président, l'autre de sa femme Nicole ; l'évêque de Soissons la décharge de cette redevance, mais il affecte un revenu annuel de cent sous à la célébration d'une messe hebdomadaire dite dans la chapelle de cette maison par le chapelain en plus des messes de fondation ; en outre le chapelain devra célébrer, dans cette même chapelle, les deux obits du père et de la mère du testateur, une messe solennelle du Saint-Esprit à l'intention dudit testateur lui-même tant qu'il vivra encore et, après son décès, un obit solennel pour le repos de son âme. Ces cent sous seront pris sur les « acquêts » de Bucy et de Septmonts. Nous avons dit plus haut que le président, lorsqu'il avait réparti ses biens entre ses enfants, avait prescrit de laisser dans sa maison de Bucy les meubles qu'elle contenait ; l'évêque, son fils, confirme cette prescription, les meubles devront rester où ils sont et c'est celui qui lui succédera dans la maison qui les aura (1). Ce qui restera de la succession après l'exécution du testament sera distribué aux pauvres, à la convenance des exécuteurs testamentaires.

L'acte que je viens de résumer, daté du 28 janvier 1404 (n. st.), donc du début de l'année même où le testateur devait mourir le 14 octobre, fut rédigé à Septmonts dans la chambre d'apparat de la maison épiscopale près de la chapelle, — « apud Septem Montes in domo episcopali in camerâ paramenti prope capellam dicti loci », — et en présence de Raoul Fouquant (ou Fouquart ?), prêtre, chanoine

(1) « Item dictus testator voluit et ordinavit quod omnia bona mobilia in domo suâ de Buciaco existencia in câdem remaneant et ea habeat ille qui succedet post ipsum in illâ domo, quia sic voluit et ordinavit præfatus dominus Simon de Buciaco, miles, pater dicti testatoris, in partitione liberorum suorum ».

de Notre-Dame des Vignes, et de Jean Picquard, diacre, chanoine de Sainte-Madeleine du Mont ; le notaire qui le reçut était Jean Herbelot, prêtre du diocèse.

Les Archives Nationales gardent aussi (1) le testament de Renaud de Bucy, frère de l'évêque, qui figure, à la date de 1372, dans le « Catalogue de tous les conseillers du Parlement » (2) et qui fut prévôt de l'église de Soissons en remplacement de Simon élevé à l'épiscopat. Son testament, daté de Paris et du 17 juillet 1398, est écrit en français, à la différence du précédent. Il ne contient de dispositions, en ce qui concerne le Soissonnais, qu'en faveur d'une seule localité, à savoir 20 sous légués à la fabrique de « Loiry » (Leury) et 20 autres sous au curé de cette même paroisse pour la sonnerie et le luminaire d'un service funèbre : nous savons d'autre part (3) qu'en 1382 Renaud avait assisté à la dédicace de l'église de Leury dont il était l'un des principaux bienfaiteurs. A part ce legs et quelques autres à des églises ou couvents de Paris, à part « six grandes tasses d'argent pesant 6 marcs chacune » qu'il laisse à sa servante Jehannette la Bernarde, il abandonne tout son avoir aux Chartreux de Vauvert, près Paris. Ils étaient ses « bons, vrays et loyaux amis » et c'était chez eux qu'il désirait être enterré. Surtout il exclut expressément et à jamais un certain Jean de Bucy « pour ce que icellui Jean a eu par plusieurs fois plusieurs de mes biens en diverses manières qui peuvent bien valoir,

(1) *Arch. Nat.*, x 1ª 9807, f° 209r°. Ce testament a été mentionné, mais non publié, dans le recueil Tuetey. Il en existe une copie à la Bibliothèque nationale, collection Moreau, ms. 1161, f° 97 v°.

(2) *Bibl. Nat.*, ms. franç., 32515.

(3) Pécheur, *Annales*, iv, p. 371.

et mieux, la part et portion (qu'il aurait) de ma succession ». Je pense que ce Jean de Bucy était le frère de Renaud et de Simon. Lorsque ce dernier, dans son testament respectif, parlait en termes vagues de « celui qui lui succéderait dans sa maison de Bucy », c'est sans doute à l'un de ses deux frères qu'il pensait, mais sans savoir encore précisément lequel des deux aurait Bucy, cela dépendait sans doute de leurs arrangements après sa mort.

Il n'est pas nommé, lui Simon, dans le testament du prévôt, non plus que leurs sœurs. Les Chartreux, légataires universels de leur ami, ne se montrèrent pas ingrats à son égard. Après avoir reçu sa dépouille mortelle dans leur église , devant la chapelle de saint Bruno, ils la couvrirent d'une belle pierre tombale où, dans l'encadrement d'une arcature festonnée, on voyait son effigie en costume sacerdotal, les mains jointes sur la poitrine, la tête entre deux écussons pareils « d'azur à la fasce d'or chargée de trois aiglettes de sable (1) ». Sur la bordure était gravée l'épitaphe suivante qui se lisait aussi, avec quelques variantes, sur une lame de cuivre au-dessus de la porte de la même chapelle : « Cy dessouls gist maistre Regnault de Bucy, conseiller du Roy nostre sire en son Parlement, licencié en droit-canon, [chanoine] et prévost en l'église de

(1) J'ai décrit plus haut les armoiries placées par les restaurateurs de Notre-Dame dans la fresque consacrée à l'évêque de Paris, Simon Matifas, et j'ai noté leur identité avec celles d'une famille Matifas, du Ponthieu : d'azur à la bande d'or avec des trèfles de même, tandis que les armoiries du président et de son fils Renaud comportent trois aiglettes de sable. Or j'ai vu depuis, au Cabinet des estampes, une aquarelle représentant la fresque dans son état ancien, les armoiries y sont, non pas celles que l'on voit aujourd'hui à Notre-Dame, mais celles du président. D'où présomption en faveur d'un lien, admis au XIVe siècle, entre la famille de l'évêque de Paris et celle des trois autres Simon.

Soissons, qui trespassa l'an de grâce mil cccc et VII (1408, n. st.) le xe jour de mars. Priez Dieu pour luy ». L'autre inscription portait de plus : « qui a donné céans moult de biens ». Cette tombe a été reproduite, d'après un dessin de la collection Gaignières, dans l'*Epitaphier du Vieux Paris* (1).

On signale encore, sous le nom de Bucy, quelques personnages, plus ou moins notables, contemporains des précédents ou un peu postérieurs. Parmi les pièces originales du Cabinet des titres, dans le dossier du président et à la date d'avril 1389, se trouve un reçu au nom de Jean de *Buscy*, écuyer, échanson du roi. Un sceau y est joint, autant qu'on en peut distinguer l'empreinte très confuse, les trois aiglettes y figurent : ce Jean pourrait donc avoir été le fils du président, un des deux frères de l'évêque de Soissons. Les cent francs d'or dont il donne quittance, il les tenait du duc de Touraine (Louis d'Orléans) à propos d'un voyage en « Barbarie ». Deux frères, Guillaume et Jean de Bucy, se seraient distingués dans les guerres contre les Anglais et l'un d'eux, fait prisonnier par les Bourguignons, aurait reçu de Charles VII, en 1423, une somme de 600 livres à titre d'indemnité (2). Un autre Jean de Bucy, chanoine de Notre-Dame de Paris, archidiacre de Brie, meurt en 1452,

(1) Tome III, p. 56 et 57. — M. Aubert, *Le Parlement, son organisation*, p. 81, n. 4, dit que les sceaux de Jean et de Renaud de Bucy sont décrits dans l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, nos 1678 et 1679 : je crois qu'il confond avec deux autres personnages qui n'ont sans doute de commun avec les nôtres que le nom et le prénom.

(2) Aubert, *ibid*, p. 82, note ; Cabinet des titres, *Dossiers bleus*, 29688.

etc. (1). Appartenaient-ils, les uns et les autres, à la famille de nos Simon? Je n'ai quelque certitude à cet égard que relativement à un Jean de Bucy reçu conseiller au Parlement de Paris le 29 janvier 1430, alors que cette Cour, pendant l'occupation anglaise, était transférée à Poitiers. D'après la liste de la Bibliothèque Nationale (2) qui m'a révélé son existence, il était petit-fils du premier président et portait les mêmes armes ; c'était sans doute un fils de Jean, le seul des trois frères qui ait dû se marier (3). Après lui, je perds la trace de la famille : ou elle était éteinte, ou elle avait quitté le Soissonnais. Nous avons vu en commençant que le domaine possédé à Bucy par notre quatrième Simon était passé, dans le courant du XVe siècle, entre les mains des Biche-Cléry, par eux entre celles des Lameth, puis des Dupleix. Si j'ai quelque jour plus de loisir, j'essaierai d'étudier plus amplement les rapports de ces seigneurs avec Bucy et son château ; ils vivaient à des époques plus proches de nous, les documents pourront me fournir des données plus nombreuses et plus précises. Encore que fort incomplètes, celles que je viens de rassembler vous inspireront peut-être, Messieurs, quelque intérêt pour ces vieilles pierres qui furent chères à l'un de nos anciens évêques, peut-être même le désir d'y rechercher à votre tour, de plus près et

(1) Communication de M. Alexandre Tuetey, des Archives Nationales.

(2) *Catalogue de tous les conseillers*, etc., ms. fr. 32515.

(3) Sur la foi de François Blanchard (*Eloges de tous les anciens présidents*), et d'autres auteurs beaucoup plus modernes, j'avais placé la mort du président au mois de mai 1368 : en conférant entre eux différents textes dont je ne veux pas encombrer ces dernières lignes, je suis amené à croire que la date exacte est le 7 mai 1369.

avec plus de compétence, les vestiges de cette « grande maison de Bucy » où il vous est permis d'imaginer que revient parfois, étant toujours un peu attachée aux biens de la terre, l'âme du président Simon.

Notes sur d'anciens cachets armoriés

Par M. Bouchel.

Messieurs,

On dit vulgairement qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Je ne sais si je fais bien, mais il me semble que je dois vous signaler, quoique tardivement, un article de M. J. Poissonnier, paru dans le tome cinquième (1894-1897) de la *Société académique de Chauny*, parvenu tout dernièrement à la nôtre.

Il est relatif à d'anciens cachets armoriés apposés sur des lettres des archives de Chauny et dont quelques-uns, que voici, se rapportent au Soissonnais :

1° Sceau de François Annibal d'Estrées, duc, pair et maréchal de France, né à Cœuvres en 1573 ; c'est lui qui fit ériger, en 1648, la terre de Cœuvres en duché-pairie sous le nom d'Estrées et c'est à lui que la ville de Soissons doit son élégant pavillon de l'Arquebuse.

Son sceau, en cire noire, apposé sur une lettre du 20 juin 1628, n'a que onze millimètres de diamètre ; néanmoins il reproduit très fidèlement les armes du maréchal, qui sont : *d'argent, fretté de sable, au chef*

d'or, chargé de trois merlettes de sable, qui est d'Estrées; écartelé d'or au lion d'azur, couronné, armé et lampassé de gueules, qui est de la Gauchie; avec les bâtons croisés de maréchal de France.

Une particularité est à remarquer dans ce cachet : c'est qu'il laisse complètement vide le compartiment de droite, qui devait reproduire, dans l'ordre inverse, les armes du compartiment de gauche.

2° Sceau de François Annibal II, duc d'Estrées, marquis de Cœuvres, Thémines et autres lieux, comte de Nanteuil, vicomte de Soissons, gouverneur de l'Ile-de-France, lieutenant-général des armées, fils du précédent. Ce sceau est apposé sur une lettre de novembre 1679 enjoignant aux Maire et échevins de Chauny de faire publier le traité de paix conclu avec le Danemark et la Norwège, et de faire chanter le *Te Deum*.

L'empreinte en cire rouge reproduit toutes les armoiries de la famille du marquis de Cœuvres, entr'autres celles de Cardaillac : *de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de treize besans d'argent, mis en orle* et sur le tout les armes du maréchal d'Estrées décrites ci-dessus.

3° Sceau de M. d'Ormesson, intendant de la généralité de Soissons de 1705 à 1712.

C'est un cachet en cire noire portant ses armes parlantes : *d'azur, à trois fleurs d'orme, d'or, posées 2 et 1* : il fermait une lettre du 14 novembre 1711.

A remarquer que ces armoiries diffèrent de celles décrites au tome XIV, p. 54, de notre Bulletin : *d'azur, à trois lis de jardin d'argent, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1.*

D'une famille dont plusieurs membres se distin-

guèrent dans la magistrature et les finances, son nom patronymique était Olivier Le Fèvre, sieur d'Ormesson.

Un recueil d'anagrammes picards par F. Pouy, ajoute M. Poissonnier, nous fait connaître celui de la famille d'Ormesson :

« *En vives lois je forme l'ordre seur.*
« Tempérant, au cher peuple, ô guerrière milice,
« Tes aspretez par la noble douceur
« D'une bonne vrayment et seure Justice,
« En vives lois je forme l'ordre seur ».

4° Sceau de Jérôme Bignon, intendant de la généralité de Soissons de 1737 à 1743. M. Bignon portait : *d'azur, à la croix d'argent, chargée d'un cep de vigne avec feuilles et fruits, et accompagnée en outre de quatre tridents ;* ce cachet scellait une lettre datée de 1740.

5° Sceau de Charles-Blaise Méliand, qui succéda à Jérôme Bignon en qualité d'intendant de la généralité de Soissons. M. Poissonnier dit qu'il fut vingt ans intendant, M. Matton dit trente (1). Il mourut conseiller d'Etat en 1768.

Son cachet armorié portait : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée au 1er et au 4e d'un alérion d'argent, au 2e et au 3e d'une ruche aussi d'argent.*

Nous trouvons, dit M. Poissonnier, un hommage rendu à la sage administration de M. Méliand dans une ode latine que lui adressa Claude Lemaire, curé d'Achery-Mayot et poète à ses heures. Le titre en est ainsi conçu :

Nihil est dignus viro dignitate conspicuo, quàm se ergà alios præstare benevolum : Rien de plus digne

(1) Bulletin de Soissons, t. 13 p. 20.

dans la conduite d'un homme élevé en dignité, que d'être bienveillant pour ses administrés ».

6° Sceau de Louis Le Pelletier, marquis de Montméliant, seigneur de Mortefontaine, Blacy, etc., aussi intendant de la généralité de Soissons, charge dans laquelle il succéda à Méliand : c'est lui qui fit édifier le palais de l'Intendance, sur l'emplacement du Château-Gaillard ou château des Comtes.

Son cachet, apposé sur une lettre de 1768, portait : *d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée de deux molettes à droite et à gauche, d'une étoile en bas et d'un chevron de gueules au milieu.*

7° Pour terminer je dois signaler aussi un sceau de 1758 que M. Poissonnier attribue d'abord au « marquis », plutôt comte d'Egmont, lequel, dit-il, « devait être Casimir d'Egmont, comte de Pignatelli », qui était alors maréchal de camp et fut, en 1762, lieutenant-général des armées.

Il épousa en premières noces Blanche-Alphonsine de Saint-Servin d'Aragon, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Jeanne-Sophie-Elisabeth-Louise-Armande-Septimanie de Richelieu, née le premier mars 1740, morte au château de Braine le 14 octobre 1773 : elle était fille du maréchal duc de Richelieu. Sophie Gay en a fait l'héroïne de son roman : *la comtesse d'Egmont.*

Mais, après vérification, M. Poissonnier conclut, et avec raison, que ce sceau n'appartient pas au comte d'Egmont.

Notes au sujet de quelques actes notariés

Par M. Lecer.

Un lot de quelques vieux titres de propriété ou d'actes notariés m'a été communiqué récemment. Comme ces papiers concernent le Soissons du XVIIIe siècle, je les ai examinés avec soin et j'y ai trouvé certaines particularités qui, bien que n'offrant pas un grand intérêt historique, me semblent cependant pouvoir vous être signalées.

Ces papiers sont :

1° Un contrat de mariage de 1777 entre un nommé Laurendeau, marchand-poissonnier à Soissons, et une demoiselle Cacquerez, domiciliée au *Mont-Sainte-Geneviève, paroisse de Saint-Pierre-le-Viel.* Le mariage sera régi suivant la *coutume du Vermandois.*

2° Un acte de vente, du 29 août 1793, concernant une maison située *rue du Chat-Lié*, vis-à-vis *le chef Saint-Denis.* C'est l'une des deux maisons qui composent l'habitation de M. Vergnol, photographe. Cet immeuble est certainement un ancien bien national car « *les acquéreurs devront 12 livres de surcens envers la Nation* », l'immeuble en question « *étant aux droits du ci-devant chapitre* ».

3° Un acte de vente du 5 prairial an IV (1796), concernant la maison qu'occupe aujourd'hui M. Gautier, place Saint-Gervais. Cette maison est dite située *près de la Fontaine Saint-Gervais* : en effet,

à cette époque, la fontaine Saint-Gervais se trouvait au milieu de la place. Il n'est pas prouvé que ladite maison était un ancien bien national, mais la description des lieux qui signale certaines servitudes imposées à l'acquéreur peut faire supposer que l'immeuble vendu faisait partie des *dépendances du cloître Saint-Gervais.*

4° Dossier un peu plus complet, composant une suite d'actes de ventes successives d'une maison située *rue de l'Evêché*, n° 940, et habitée en 1791 par un chanoine de Saint-Gervais.

Le point de départ est un procès-verbal de mise en adjudication de l'immeuble le 20 janvier 1791 comme *bien national provenant du chapitre de la Cathédrale.* Cette pièce, établie sur une formule imprimée s'appliquant à toutes les ventes du même genre, est signée par *les membres du Directoire du district de Soissons* : Guillot, président ; — Flobert, — Boujot, — Fiquet, procureur-sindic ; — Letellier, — Quinquet, — Salleron, secrétaire.

Malgré la modicité de la mise à prix (900 livres), aucun acquéreur ne s'étant présenté, une seconde séance a lieu le 11 février et la maison est adjugée pour la somme de 3025 livres, payable partie comptant, partie par versements échelonnés. Les quittances permettent de relever le nom du *trésorier du district* : Thomas.

Le 9 octobre 1792, l'immeuble, quoique incomplètement payé est revendu. L'une des quittances nous donne le nom d'un nouveau *directeur* : Macaire, et une autre quittance est signée du directeur Charrié. Ces deux pièces nous disent en outre que le premier paiement a été fait en assignats et le second en assignats à face royale.

Le 19 germinal an II, nouvelle vente au prix de

5000 livres (La confiance renaît). L'acte de vente nous indique en outre un changement du nom de la rue qui y est dite : *rue Jean-Jacques-Rousseau, cy-devant rue de l'Evêché* n° 940.

Le 5 frimaire an x (1801), nouvel acte de vente : vente viagère faite au citoyen *Desèvre* (qui fut maire de Soissons), notaire public. Le commencement de l'acte de vente, sur lequel devait être indiquée l'adresse de la maison, manque : mais le notaire Desèvre a pris soin d'envelopper ce qui reste de l'acte dans une chemise sur laquelle il a fait l'inscription suivante qu'il a personnellement signée :

Du 3 frimaire an x, vente d'une maison située à Soissons, rue J.-J.-Rousseau n° 940.

La rue de l'Evêché s'est donc appelée, en 1794 et en 1801 rue Jean-Jacques-Rousseau.

Ce papier servant de chemise au dernier acte de vente nous donne encore un autre renseignement. Le papier est un débris d'une affiche annonçant la mise en vente d'un immeuble situé à l'angle des rues des Paveurs et de l'Echelle-du-Temple (maison Schariri) ; nous y trouvons l'adresse du notaire Desèvre : *rue de la Place d'armes.* Un plan de Soissons datant des environs de 1770 nous a permis de reconnaître que cette rue, dont le nom n'existe plus, est celle qui, de la rue des Francs-Boisiers, descend vers la Grand'Place en longeant la limite Est de la place des Bouchers. La disparition du Bailliage et de l'Hôtel de Ville, après l'incendie de 1814, a fait de cette rue la bordure Est de cette dernière Place.

Supplément à la séance du lundi 2 décembre 1907.

LA RÉPARTITION ACTUELLE

DES

MINUTES DES NOTAIRES

DE

l'arrondissement de Soissons

ET DE

l'ancienne région soissonnaise

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Au cours de séances précédentes, nous avons appelé, à diverses reprises, l'attention de nos collègues, sur l'intérêt que présentent, pour l'histoire et l'étude des coutumes, pour les recherches familiales, pour les généalogies, les archives des notaires. — Cet intérêt est d'autant plus grand, à Soissons, que nos Archives communales et l'état civil de la ville, aux trois derniers siècles, ont été entièrement détruits, original et copie, dans l'incendie de 1814. Les archives des notaires, seules, peuvent remédier, dans une certaine mesure, à ce désastre; elles sont une précieuse mine de renseignements, encore inexploitée. Notre Société du reste a signalé, plus d'une fois, le grand intérêt de ces documents pour

nos historiens locaux. Mais aussi, il n'est pas de chercheur, parmi nos collègues, qui n'ait déploré le manque total d'indication, lorsqu'il eut à découvrir un acte quelconque d'un très ancien notaire. — Les minutes ont été, en effet, réparties au hasard, sous la Revolution ; certaines études ont été supprimées ; d'autres réunies à trois ou quatre, d'autres créées. — Depuis cette époque, les études ont passé dans tant de mains qu'il est difficile de connaître le détenteur actuel d'une vieille minute. — Il était donc nécessaire de donner une nomenclature complète des notaires, permettant de suivre un document, du xve siècle à nos jours et de le retrouver, sans être obligé à de longues et problématiques recherches dans les études. C'est dans le but d'être utile à nos collègues, de leur éviter de vaines investigations, que nous avons projeté d'établir un *Répertoire de répartition des minutes*.

La Société ayant approuvé vivement nos projets, nous avons recueilli, de tous côtés, les renseignements nécessaires pour mener à bien cette tâche.

Les derniers renseignements nous sont parvenus après notre dernière séance. Malgré cela, pour souscrire au désir de nos collègues, nous ne différerons pas davantage leur publication et nous ferons paraître cette nomenclature, enfin complétée, dans notre tome de 1907, en supplément à la séance de décembre.

La base de notre travail fut le répertoire officiel des anciennes études de l'Aisne et la répartition de leurs minutes, dans les études conservées ou créées en l'an X. Ce répertoire fut établi par les soins de M. Dauchy, préfet de l'Aisne, pour faciliter aux notaires du temps l'exercice de leurs fonctions.

Ce répertoire devenu très rare dans les études nous

fut prêté par Me Dulong. Nous l'en remercions vivement.

Nous n'avons extrait de ce travail officiel que les noms des titulaires d'études de la région soissonnaise et nous ne l'avons continué que pour l'arrondissement. Nous avons remarqué dans ce répertoire du préfet Dauchy quelques omissions et quelques inexactitudes. Plusieurs de nos collègues que nous remercions beaucoup, MM. Dulong, Foulon, Thomas, Brucelle et Bouchel nous communiquèrent aussi leurs observations personnelles et nous signalèrent quelques rectifications. — M. Bouchel, notre dévoué collaborateur, voulut bien se chargé d'en dresser un tableau spécial et d'en corriger les épreuves.

De l'an X à nos jours, il n'existait, jusqu'ici, aucune liste complète des titulaires de chaque étude, pendant tout le XIXe siècle. Nous avons mis la Chambre des Notaires de notre arrondissement au courant de nos intentions. La Chambre nous accorda son concours et Me Dulong fut chargé par elle de recueillir tous les renseignements officiels, nouveaux et de nous les communiquer. — Nous avons adressé en temps utile les remerciements de notre Société à la Chambre des Notaires. Nous les renouvelons ici.

Ce dernier chapitre, relatif aux notaires du XIXe siècle, complète le travail. Nous espérons en publiant ces notes, être utile aux historiens, aux généalogistes et à tous ceux qui recherchent les origines d'une propriété ou d'une famille dans la région soissonnaise.

TABLEAU

DE

RÉPARTITION DES MINUTES

DES

NOTAIRES

de l'Arrondissement de Soissons

Au 15 Germinal an X

PREMIÈRE PARTIE

EXTRAIT

DU

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES NOTAIRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

EN L'AN X

et

du Tableau du Dépôt des Minutes des anciens Notaires

Publiés par les soins de M. DAUCHY, Préfet de l'Aisne

le 19 Thermidor an X

§ Ier

NOTAIRES

de l'Arrondissement de Soissons

au 15 Germinal an X

CANTONS	RÉSIDENCES	LES CITOYENS
Soissons	*Soissons*	Rigaux, père. Patté. Vaubert. Guynot. Bricongne. Osselin. Dauvergne. Moreau. Paillet. Bedel. Desevre. Rigaux, fils. Hubaut. Hua.
Braine	*Braine*	Arnoult. Savoy (destitué). Mazure.
	Longueval	Bizon.
Oulchy	*Oulchy-le-Château*	Quinquet.
	Hartennes	Miret.
Vailly	*Vailly*	Vuigner père. Rouart. Boujot. Mennessier.
	Bucy	Cahier.
Vic-sur-A.	*Vic-sur-Aisne*	Roguin.
	Ambleny	Marminia.
	Cœuvres	Baudet.
Villers-C.	*Villers-Cotterêts*	Niguet. Couteaux (destitué). Choisy.
	Villers-Hélon	Charpentier.

§ II

RÉPERTOIRE

des Anciens Notaires du Diocèse de Soissons

ET

Répartition de leurs minutes

dans les Etudes de l'Arrondissement de Soissons

AU 15 GERMINAL AN 10

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
ACQUART	*Soupir*	1737-1748	MASSU	Beaulne-et-Ch.
ADAM père	*Braine*	1730	ARNOULT	Braine.
ADAM fils	*Braine*	an 2	ARNOULT	Braine.
ADAM	*Lhuys*	1771-1773	ARNOULT	Braine.
ADNET	*Vailly*	1640-1655	BRICONGNE	Soissons.
ATHANAS	*Soissons*	1623	BRICONGNE	Soissons.
ATHANAS (Jean)	*id*	1642	DAUVERGNE	Soissons.
AUBELIN	*Soissons*	1612-1629	GUYNOT	Soissons.
AUBERT	*Viller-Cot.*	1786-1791	CHOISY	Villers-Cotter.
BARBARAU (Pierre)	*Soissons*	1658-1673	GUYNOT	Soissons.
BARBIER	*Soissons*	1662-1671	BRICONGNE	Soissons.
BEDEL (Louis-Antoine	*Sergy*	1754-1788	PAILLET	Soissons.
BEDEL(Gabriel-Franç.)	*Soissons*	1756-1760	VENDEUIL	Jaulgonne.
BELLOT	*Vailly*	1530-1532	BRICONGNE	Soissons.
BERANGER (Antoine)	*Soissons*	1598	MOREAU	Soissons.
BERANGER (Pierre)	*Soissons*	1698	MOREAU	Soissons.
BERNIER	*Ambleny*	1568	BRICONGNE	Soissons.
BERTEL	*Chouy*	1677-1786	CHARPENTIER	Villers-Hélon.
BERTRAND	*Soissons*	1543-1550	BRICONGNE	Soissons.
BIZET l'aîné	*Bucy*	1601-1620	BRICONGNE	Soissons.
BIZET le jeune	*Bucy*	1634-1652	BRICONGNE	Soissons.
BLIN (Michel	*Soissons*	1758-1773	GUYNOT	Soissons.
BONTEMPS	Lhuys, Mont N D	1571	BRICONGNE	Soissons.
BOUCHEL (Richard	*Cœuvres*	1598-1637	BRICONGNE	Soissons.
BOUCHEL (Claude)	*Cœuvres*	1637-1672	BRICONGNE	Soissons.
BOUCHEL jeune	*Cœuvres*	1693-1697	BRICONGNE	Soissons.
BOUCHEL (Claude)	*Soissons*	1664-1671	BRICONGNE	Soissons.
BOUCHEL (Médard)	*Soissons*		BRICONGNE	Soissons.
BOUCHER (Nicolas)	*Soissons*	1600-1625	DAUVERGNE	Soissons.
BOUCHER (Jean)	*Soissons*	1510-1588	DAUVERGNE	Soissons.
BOUJOT (Gaspard)	*Vailly*	1608-1672	BRICONGNE	Soissons.
BOUJOT	*Vailly*	1609-1642	BRICONGNE	Soissons.
BOUJOT	*Vailly*	1677-1733	MENNESSIER	Vailly.
BOUJOT (Gaspard)	*Vailly*		BOUJOT	Vailly.
BOUJOT (Jean)	*Vailly*		BOUJOT	Vailly.

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
BOUJOT (Jean-Louis).	*Vailly*.....		BOUJOT.....	Vailly.
BOULANGER.....	*Vailly*.....	1544-1569	BRICONGNE..	Soissons.
BOULARD.....	*Braine*....	1670-1689	BRICONGNE..	Soissons.
BOULARD.....	*Louâtre*....	1677-1729	NIGUET.....	**Villers-Cotter.**
BOULENOIS.....	*Soissons*..	1503-1548	BRICONGNE..	Soissons.
BOULENOIS.....	*Attichy*....	1596-1599	BRICONGNE..	Soissons.
BOULLIE (Nicolas)....	*Soissons*..	1586-1598	GUYNOT.....	Soissons.
BOULLIE (Melchior)...	*id*.....	1600-1617	GUYNOT.....	Soissons.
BOULLIE (Guillaume)..	*id*.....	1626-1631	GUYNOT.....	Soissons.
BOULLIE (Etienne)....	*id*.....	1658-1702	GUYNOT.....	Soissons.
BOULLIE (Pierre-Jos.).	*id*.....	1721-1752	GUYNOT.....	Soissons.
BOULLIE (Joseph-Fr.).	*id*.....	1753-1758	GUYNOT.....	Soissons.
BOURGET.....	*Vailly*.....	1549-1583	Greffe.....	Laon.
BRASSEUR.....	*Soissons*..	1555-1573	BRICONGNE..	Soissons.
BRETEL.....	*Bucy*.....	1539-1548	BRICONGNE..	Soissons.
BRISSAY.....	*Soissons*..	1612-1624	GUYNOT.....	Soissons.
BROCHARD.....	*Chavignon*.	1650-1651	BRICONGNE..	Soissons.
BRUNCAMP (Simon)...	*Soissons*..	1651-1703	OSSELIN....	Soissons.
BRUNCAMP.....	*id*.....	1678-1706	DESEVRE....	Soissons.
BRUYERE.....	*id*.....	1611-1614	BRICONGNE..	Soissons.
CAILLEUX.....	**Villers-Cotter.**	1754-1756	NIGUET.....	**Villers-Cotter.**
CAILLOIS.....	*Hartennes*.	1736-1779	MIRET.....	Hartennes.
CALAIS l'aîné (Franç.)	*Soissons*..	1655-1675	BEDEL.....	Soissons.
CALAIS Nicolas).....	*id*.....	1676-1724	BEDEL.....	Soissons.
CALAIS (Henry).....	*id*.....	1715-1747	OSSELIN....	Soissons.
CALAIS jeune (Franç.)	*id*.....	1724-1764	BEDEL.....	Soissons.
CALLIN.....	*Terny*.....	1642-1689	BRICONGNE..	Soissons.
CANIVEL.....	*Longueval*.	1651-1658	BRICONGNE..	Soissons.
CARPETTE (Charles)..	*Soissons*..	1640-1647	BRICONGNE..	Soissons.
CARPETTE.....	*id*.....	1674-1678	BEDEL.....	Soissons.
CARRIER.....	*Faverolles*.	1609-1636	BRICONGNE..	Soissons.
CATHERIN père.....	**Arcy-Ste Rest.**	1605	BRICONGNE..	Soissons.
CATHERIN fils.....	**Arcy-Ste Restit.**	1684	BRICONGNE..	Soissons.
CAYON (Augustin)....	*Soissons*..	1572-1596	GUYNOT.....	Soissons.
CAZE.....	*Soupir*....	.....	BOUJOT.....	Vailly.
CHARRÉ.....	*Soissons*..	1774-an 8	HUA.....	Soissons.
CHAUDRILLIER.....	*id*.....	.....	BRICONGNE..	Soissons.
CHAUDRON.....	*Saponay*...	1572-1637	BRICONGNE..	Soissons.
CHAUDRON (Thomas)..	.....	1575-1585	BRICONGNE..	Soissons.
CHAUDRON.....	*Soissons*..	1622-1630	BRICONGNE..	Soissons.
CHAUDRON (Gilles)....	*Hartennes*.	1596	BRICONGNE..	Soissons.
CHAUDRON Gilles)....	*Hartennes*.	1637	BRICONGNE.	Soissons.
CHETIVAUX (François)	*Bucy*.....	1656-1676	BRICONGNE..	Soissons.
CHEVALIER.....	*Muret*.....	1550-1572	BRICONGNE..	Soissons.
CHOLLET Jérome)...	*Soissons*..	1651-1685	BRICONGNE..	Soissons.
CHOLLET **aîné Fr.P.Mich.**)	*id*.....	1762-1775	VAUBERT....	Soissons.
CHOLLET.....	*Acy*.....	1737-1741	BRICONGNE..	Soissons.
CHOVEAU.....	*Vailly*.....	1595-1606	BRICONGNE..	Soissons.
CONVERS.....	**Villers-Cotter.**	1746-1752	CHOISY.....	**Villers-Cotter.**
COQUEPOT.....	**Villers-Hélon..**	1546-1565	BRICONGNE..	Soissons.
CORNU.....	**Villers-Hélon.**	1550-1580	BRICONGNE..	Soissons.

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
CORNU	*Muret*	1664-1671	BRICONGNE	Soissons.
CRESPEAUX	*Soissons*	1762 an 8	HUA	Soissons.
CRESPIN (Daniel)	*id*	1581-1596	DESEVRE	Soissons.
CULLOT l'aîné	*Lhuys*	1634-1680	BRICONGNE	Soissons.
CULLOT le jeune	*Lhuys*	1654-1664	BRICONGNE	Soissons.
CUNEAUX (Jacq.-Nic.)	Vic-sur-Aisne	1708-1760	ROGUIN	Vic-sur-Aisne.
CUNEAUX (J.-B.-Nic.)	Vic-sur-Aisne	1761-1785	ROGUIN	Vic-sur-Aisne.
CUQUEBAULT	*Soissons*	1539-1582	BRICONGNE	Soissons.
DAMART (Martin)	*Soissons*	1577-1584	GUYNOT	Soissons.
DARAS	*id*	1778-1791	DESEVRE	Soissons.
DARGONNE	*Braine*	1641-1680	ARNOULT	Braine.
DARGONNE	*Braine*	1673-1680	BRICONGNE	Soissons.
DAUVERGNE (Franç.)	*Soissons*	1737-1786	DAUVERGNE	Soissons.
DAVID	*Bazoches*	1630-1676	BRICONGNE	Soissons.
DEBLERY	*Acy*	1621-1679	BRICONGNE	Soissons.
DEBOST	La Ferté-Milon	1704-1720	COUTEAUX	Villers-Cotter.
DEBOUSEZEL	Pierrefonds	1573-1599	BRICONGNE	Soissons.
DECLERY	*Braine*	1560-1588	BRICONGNE	Soissons.
DECROIX	*Soissons*	.....	BRICONGNE	Soissons.
DECUMONT (Louis)	*Longueval*	1659-1700	BRICONGNE	Soissons.
DECUMONT (Jacques)	*Longueval*	1700-1708	BRICONGNE	Soissons.
DEDRUY	*Chavignon*	1602-1609	BRICONGNE	Soissons.
DEFACQ	Villers-Helon	1617-1653	BRICONGNE	Soissons.
DEGOUY (Nicolas-Jos.)	*Soissons*	1779-1786	OSSELIN	Soissons.
DEHERNAIRE	Vic-sur-Aisne	1570-1571	ROGUIN	Vic-sur-Aisne.
DELAAGE	Villers-Cotter	1701-1744	CHOISY	Villers-Cotter.
DELABOVE	*Vailly*	1570-1586	Greffe	Laon.
DELACLEF	*Cœuvres*	1575-1604	BRICONGNE	Soissons.
DELACLEF l'aîné (Pierre	*Soissons*	1605-1608	BRICONGNE	Soissons.
DELACLEF jeune (Pierre)	*id*	1614-1625	BRICONGNE	Soissons.
DELACLEF (François)	*id*	1642	BRICONGNE	Soissons.
DELACOURT	*id*	1664-1675	HUBAUT	Soissons.
DELAMOTTE	*Vailly*	1613-1637	MENNESSIER	Vailly.
DELAPLANCHE	Pierrefonds	1578-1580	BRICONGNE	Soissons.
DELARUELLE	*Bucy*	1531-1548	BRICONGNE	Soissons.
DELETTRE (Vincent)	*Cœuvres*	1711-1749	BAUDET	Cœuvres.
DELETTRE (Antoine)	*Cœuvres*	1749-1770	BAUDET	Cœuvres.
DELETTRE (Jean)	*Cœuvres*	1770-1787	BAUDET	Cœuvres.
DELETTRE	Villers-Cotter	1757-1774	NIGUET	Villers-Cotter.
DEMARETS	*Soissons*	1575	DESEVRE	Soissons.
DEMONT	*Ambleny*	1644-1688	BRICONGNE	Soissons.
DENEUVILLE	*Vailly*	.....	VUIGNER	Vailly.
DENISE (Michel)	*Chouy*	1733-1754	Charpentier	Villers-Hélon.
DENIZART	*Coulonges*	1665-1714	BRICONGNE	Soissons.
DEPAARS	*Muret*	1621-1648	BRICONGNE	Soissons.
DEPROUVOY	*Soissons*	1600-1603	GUYNOT	Soissons.
DEQUIN	*Muret*	1580-1592	BRICONGNE	Soissons.
DEQUIN (Franç.)	*Vailly*	.....	VUIGNER	Vailly.
DESAINTMARTIN (J.-B.)	*Soissons*	1760-1768	VAUBERT	Soissons.
DESBOVES	*Braine*	1609-1640	ARNOULT	Braine.
DESCAMPS	*Missy*	1677-1697	BRICONGNE	Soissons.

Noms et Prénoms	Résidence	Duree de l'exerc	Notaires depositaires	Leurs Résidences
DESCOT	*Vailly*.....	1758-1783	MENNESSIER.	Vailly.
DESFRESNES	*Soissons* ..	1731-1766	PATTE	Soissons.
DESILLY.....	*id*	1659-1661	BRICONGNE..	Soissons.
DESLANDES.....	*Faverolles*.	1594-1608	BRICONGNE..	Soissons.
DESSAIN.....	*Lhuys*.....	1549-1553	BRICONGNE..	Soissons.
DESSAIN (Pierre).....	*Lhuys*.....	1619-1634	BRICONGNE..	Soissons.
DEUL	*Ambleny* ..	1553-1565	BRICONGNE..	Soissons.
DOLLE	*Bucy*	1549-1582	BRICONGNE..	Soissons.
DOLLE	*Bucy*	1585-1587	Greffe	Laon.
DOLLEY l'aîné	*Terny*.....	1615-1624	BRICONGNE..	Soissons.
DOLLEY le jeune.....	*Terny*.....	1625-1640	BRICONGNE..	Soissons.
DRAPS (Pierre).....	*Louâtre*....	1754 an 4	**Charpentier**....	**Villers-Helon.**
DROU	*Missy*.....	1550-1558	BRICONGNE..	Soissons.
DRUY	*Chavignon*.	1590-1600	Greffe	Laon .....
DUCERF	*Vailly*.....	1602-1632	BRICONGNE..	Soissons.
DUCHARME.....	*Muret*	1576-1580	BRICONGNE..	Soissons.
DUCHESNE.....	*Vailly*.....	1743-1773	ROUART.....	Vailly.
DUCROCQ.....	**Villers-Helon**..	1580	BRICONGNE,.	Soissons.
DUPIRE aîné.....	*Soissons* ..	1585-1611	HUBAUT.....	Soissons.
DUPIRE jeune.....	*id*	1612-1695	HUBAUT.....	Soissons.
DURAND (Robert).....	*id*	1617-1663	GUYNOT,....	Soissons.
DURAND (Gobert).....	*id*	1654-1665	GUYNOT.....	Soissons.
DUSSART	*Vailly*.....	1595-1610	Greffe.....	Laon.
FEMY (Nicolas	*Soissons* ..	1649-1664	DAUVERGNE.	Soissons.
FEMY	*id*	1650-1662	BRICONGNE..	Soissons.
FIEFFRE.....	*id*	1540-1557	GUYNOT.....	Soissons.
FLOBERT père.....	**Arcy-Ste-Rest.**	1617	BRICONGNE..	Soissons.
FLOBERT fils.....	*Muret*	.....	BRICONGNE..	Soissons.
FLOBERT	*Muret*	1750	BRICONGNE..	Soissons.
FOLLET	*Braine*	1742-1789	ARNOULT ...	Braine.
FOUCART (Etienne) . .	*Soissons* ..	1620-1650	BRICONGNE..	Soissons.
FOUCART (Antoine)...	*id*	1660	BRICONGNE..	Soissons.
FOUCART (Simon)....	*id*	1662-1671	BRICONGNE..	Soissons.
FOUCART (Jean).....	*id*	1662-1677	BRICONGNE..	Soissons.
FROMENT (Pierre)....	*Missy*.....	1550-1556	BRICONGNE..	Soissons.
FROMENT (Mathieu)...	*id*	1575-1597	BRICONGNE..	Soissons.
FROMENT (Jean).....	*id*	1598-1633	BRICONGNE..	Soissons.
FRONTIGNY	**Oulchy-le-Chât.**	1767-1773	QUINQUET...	**Oulchy-le-Ch.**
GASTINE.....	*Bazoches*..	1651-1667	BRICONGNE..	Soissons.
GENARD (Jean).....	*Soissons* ..	1676-1679	DAUVERGNE.	Soissons.
GODIN.....	**Vic-sur-Aisne.**	1654-1679	ROGUIN.....	**Vic-sur-Aisne**
GOSSET (Adrien)	*Soissons* ..	1582	BRICONGNE..	Soissons.
GOSSET (Jean	*id*	1595-1611	BRICONGNE..	Soissons.
GOSSET (Jean)	*id*	1640-1649	PATTE	Soissons.
GOSSET (Simon).....	*id*	1647-1697	PATTÉ	Soissons.
GOSSET (Adrien)	*id*	1671-1718	PATTÉ	Soissons.
GOSSET.....	*id*	1612-1652	PATTÉ	Soissons.
GOURLÉ	*Bucy*	1582-1589	BRICONGNE..	Soissons.
GRAVEREL.....	*Vailly*.....	1570-1595	Greffe	Laon.
GRÉGOIRE	**Villers-Cotter.**	1764 an 2	NIGUET.....	**Villers-Cotter.**
GRENIER.....	*Soissons* ..	1713-1769	DESEVRE....	Soissons.

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
GREVIN	*Soissons*	1650-1651	BRICONGNE	Soissons.
GRIFFON	*Vailly*	1535-1569	BRICONGNE	Soissons.
GROU	*Soissons*	.....	BRICONGNE	Soissons.
GUERIN	*id*	1610-1611	BRICONGNE	Soissons.
GUIBON	*id*	1618-1623	BRICONGNE	Soissons.
GUILLARD	*Bazoches*	1620-1666	BRICONGNE	Soissons.
GUILLAUME	*Lhuys*	1604-1630	ARNOULT	Braine.
GUYARD	*Pinon*	1589-1613	BRICONGNE	Soissons.
HAMBY	*Soissons*	1736-1785	DESEVRE	Soissons.
HASTREL	*id*	1625-1679	HUBAUT	Soissons.
HAVART	*Cœuvres*	1787 an 4	BAUDET	Cœuvres.
HELLEBICQ	*Pinon*	1539-1586	BRICONGNE	Soissons.
HENRION	*Vauxtin*	1635-1677	BRICONGNE	Soissons.
HOURDÉ	*Soissons*	1684	BRICONGNE	Soissons.
HOUZET	*id*	1545-1579	BRICONGNE	Soissons.
HUART	*Hartennes*	1649-1653	BRICONGNE	Soissons.
HUART (Charles)	*id*	1653-1670	BRICONGNE	Soissons.
JOLY	*Soissons*	1623-1663	BRICONGNE	Soissons.
LAGNIER (Roch)	*Soissons*	1603-1622	GUYNOT	Soissons.
LAGNIER (Roch) le jeune	*id*	1623-1654	GUYNOT	Soissons.
LAGNIER	*id*	1630-1641	DESEVRE	Soissons.
LAGNIER	*Attichy*	1686-1692	BRICONGNE	Soissons.
LAMBERT	*Soissons*	1543-1550	BRICONGNE	Soissons.
LAMBY	*id*	.....	BRICONGNE	Soissons.
LAMIRAL	*Ambleny*	1633-1635	BRICONGNE	Soissons.
LAMY	*Vailly*	1527-1580	Greffe	Laon.
LAMY (Jean Pierre)	**Villers-Cotter.**	1772-1790	COUTEAUX	**Villers-Cotter.**
LAMY (Jean)	**Villers-Cotter.**	1731-1772	MABILLE	**Villers-Cotter.**
LANOY	*Vivières*	1682-1721	NIGUET	**Villers-Cotter.**
LARDON	*Ambleny*	1674-1720	BRICONGNE	Soissons.
LARZILLIERE	*Braine*	1720-1729	ARNOULT	Braine.
LAURENDEAU (Nicolas)	*Soissons*	1748-1779	OSSELIN	Soissons.
LEBLOND	*Vailly*	1734-1757	MENNESSIER	Vailly.
LEBRUN (Alexandre)	*Soissons*	1552-1553	BRICONGNE	Soissons.
LEBRUN (Jean-Bapt.)	*id*	1560-1607	BRICONGNE	Soissons.
LEBRUN	**Villers-Cotter.**	1684-1697	CHOISY	**Villers-Cotter.**
LECLERC	*Muret*	1585-1613	BRICONGNE	Soissons.
LECLERC	*Ambleny*	1635-1636	BRICONGNE	Soissons.
LECOMPTE père	*Soissons*	1742-1791	HUBAUT	Soissons.
LECOMPTE fils	*id*	1791 an 5	HUBAUT	Soissons.
LECOMTE	*Vailly*	1576-1593	Greffe	Laon.
LECOMTE	**Pierrefonds**	.....	BRICONGNE	Soissons.
LECROCQ	**Villers-Cotter.**	1759-1786	CHOISY	**Villers-Cotter.**
LEDUC	*Chavignon*	1592-1604	Greffe	Laon.
LEFEL	*Vailly*	1623-1660	BRICONGNE	Soissons.
LEFEVRE (Louis)	**Vic-sur-Aisne.**	1662-1666	ROGUIN	**Vic-sur-Aisne.**
LEGENTIL	*Acy*	1649-1680	BRICONGNE	Soissons.
LEGRAIN	*Attichy*	1593-1611	BRICONGNE	Soissons.
LEJEUNE	*Soissons*	1750-1774	HUA	Soissons.
LEMAIRE	*Longpont*	1682-1691	NIGUET	**Villers-Cotter.**
LEMERCIER (Pierre)	*Autrêches*	1611-1629	BRICONGNE	Soissons.

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
LEMERCIER (Nicolas).	*Coulonges*.	1605-1642	BRICONGNE..	Soissons.
LEMERCIER (Salomon).	Coulonges..	1633-1650	BRICONGNE..	Soissons.
LEMERCIER (Simon)..	Coulonges..	1640-1650	BRICONGNE..	id.
LEMOINE (Raoul).....	Braine.....	1560-1588	BRICONGNE..	id.
LEMOINE aîné.....	Braine.....	1570-1588	BRICONGNE..	id.
LEMOYNE.....	Braine.....	1585-1658	ARNOULT ...	Braine.
LEQUEUSTRE.....	Braine.....	1694-1718	ARNOULT ...	id.
LEROUX (Simon)	Longueval.	1611-1647	BRICONGNE..	Soissons.
LEROUX (Toussaint)..	Longueval.	1648-1675	id.....	id.
LEROUX (Abraham)...	Longueval.	1681-1685	id.....	id.
LEROY (Pierre)	**Vic-sur-Aisne**.	1679-1684	ROGUIN.....	**Vic-sur-Aisne.**
LEROY	**Villers-Cotter.**	1759 an 9	NIGUET.....	**Villers-Cotter.**
LEROY	Braine.....	1752 an 3	MAZURE.....	Braine.
LESIEUR.....	Vailly	1571-1596	Greffe	Laon.
LESIEUR aîné.....	id.....	1570-1587	BRICONGNE..	Soissons.
LESIEUR jeune.....	id.....	1597-1646	id.....	id.
LETOFFE	Soissons...	1582-1634	BEDEL.....	id.
LEVASSEUR.....	Muret	1651-1686	BRICONGNE..	id.
LEVÈQUE (Jean).....	Soissons...	1609-1626	DESEVRE....	id.
LEVOIRIER.....	Braine.....	1682-1710	ARNOULT ...	Braine.
LIGNY.....	Soissons...	1569-1582	BRICONGNE..	Soissons.
LOBJEOIS (Hugues)...	Ciry.....	1671-1686	id.....	id.
LOBJEOIS (Henri).....	Ciry.....	1671-1686	id.....	id.
LUQUIN.....	**Vic-sur-Aisne.**	1560-1570	ROGUIN.....	**Vic-sur-Aisne.**
MARCHEBOUE	Soissons...	1649	BRICONGNE..	Soissons.
MARIAGE	Pierrefonds	1595	BRICONGNE..	id
MARTEAU.....	**Villers-Cotter.**	.....	.....	
MARTIN.....	Soissons...	1555-1573	BRICONGNE..	Soissons.
MARTINET	**Villers-Cotter.**	1725-1730	COUTEAUX ..	**Villers-Cotter.**
MARTINET	**Villers-Cotter,**	1738-1763	NIGUET.....	id.
MENESSIER	Vailly	1633-1671	BRICONGNE..	Soissons.
MENOT	Vailly	1784 an 7	MENESSIER..	Vailly.
MILLET (Jean).....	Soissons...	1643-1654	BEDEL.....	Soissons.
MITTELETTE	Acy	1630-1670	BRICONGNE..	id.
MONMACQUE	Ambleny...	1593-1617	id.....	id.
MONNART.....	Soissons...	1547-1557	id.....	id.
MONNEPVEU	id.....	.....	id.....	id.
MONTAGNAC	Vailly	1733-1781	MENESSIER..	Vailly.
MOREAU (Charles)....	Soissons...	1698-1726	MOREAU	Soissons.
MOREAU (**Charles-Protais**).	id.....	1726-1749	id.....	id.
MOREAU (**Charles-Franç.**).	id.....	1779-1782	id.....	id.
MORILLON	id.....	1542-1569	BEDEL.....	id.
MORIZE.....	Braine.....	.....	MAZURE.....	Braine.
MORNET.....	**Villers-Cotter.**	1749-1753	NIGUET	**Villers-Cotter.**
MOUTONNET (Franç.).	Ambleny...	1573-1590	BRICONGNE..	Soissons.
MOUTONNET (Isaac)...	id.....	1586-1616	id.....	id.
MOUTONNET (Hector).	id.....	1618-1690	id.....	id.
MOUTONNET (Charles).	id.....	1653-1668	id.....	id.
MOUTONNET (Jacques)	Soissons...	1673-1684	GUYNOT.....	id.
MOUTONNET (Jacques)	id.....	1685-1713	id.....	id.
MOUTONNET (Quentin).	id.....	1714-1758	id.....	id.

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
MUSNIER	Villers-Hélon..	1586-1616	BRICONGNE..	Soissons.
OBLET.....	Oulchy.....	1758-1767	QUINQUET...	Oulchy.
OBRY.....	Soissons...	1770	GUYNOT.....	Soissons
OZANNE	id	1764-1788	BEDEL.....	id.
PARTOUR	id	1543-1550	BRICONGNE .	id.
PASQUIER	Villers-Cotter..	1706-1753	NIGUET	Villers-Cotter.
PENNELIER .... :	id	1562-1580	BRICONGNE .	Soissons.
PESTEL.....	Chivres....	1645-1679	id.....	id.
PETIT (Jean-Baptiste)	Vailly	.....	VUIGNER....	Vailly.
PETIT (Jean-Louis) ..	id	.....	id.....	id.
PETIT	Soissons ...	1583-1625	HUBAUT	Soissons.
PETIT (Olivier).....	id	1630-1659	BEDEL.....	id.
PETIT (Claude).....	id	1645-1658	BRICONGNE .	id.
PETIT (Pierre)	id	1637-1704	BEDEL.....	id.
PETIT père	Villers-Cotter..	1734-1746	COUTEAUX ..	Villers-Cotter.
PETIT fils.....	id	1748-1774	id.....	id.
PETITEAU.....	Braine.....	1726-1768	MASURE	Braine.
PETITEAU.....	Vic-sur-Aisne..	1684-1690	ROGUIN.....	Vic-sur-Aisne.
PETITJEAN.....	Soissons ...	1588-1599	DESEVRE....	Soissons.
PICARD (Adrien)	Vic-sur-Aisne..	1580-1582	ROGUIN.....	Vic-sur-Aisne.
PICARD (Adrien)	id	1583-1588	id.....	id.
PICARD (Adrien)	id	1622-1643	id.....	id.
PICARD (François)....	id	1614-1621	id.....	id.
PIGACHE.....	Longueval .	1550-1575	Greffe	Laon.
PIGACHE fils.....	id	1576-1610	Greffe	id.
PIQUET.....	Vic-sur-Aisne.	1642-1643	ROGUIN.....	Vic-sur-Aisne.
PLACET	Bucy	1653-1664	BRICONGNE .	Soissons.
POITEVIN.....	Lhuys	1568-1608	id.....	id.
POIZET	Bucy	1660-1678	id.....	id.
POURCELLE (Antoine).	Soissons...	1702-1721	PATTÉ.....	id.
POUSSIN.....	id	1528	DESEVRE....	id.
PREVOST	id	.....	BRICONGNE..	id.
PRÉVOST	Longueval .	.....	id.....	id.
QUINQUET	Soissons...	1572-1583	HUBAUT.....	id.
QUINQUET (François) .	Oulchy	1773-an 2	QUINQUET...	Oulchy.
RANDON (J.).....	Vailly	1673-1715	ROUART en p.	Vailly.
ROBILLARD l'aîne.....	Acy	1557-1592	BRICONGNE .	Soissons.
ROBILLARD jeune	id	1608-1620	id.....	id.
ROGELET (Jean).....	Vic-sur-Aisne..	1681-1705	ROGUIN.....	Vic-sur-Aisne.
ROGELET (Jean-Fr.)..	id	1727-1739	id.....	id.
ROUSSEAU.....	Soissons...	1586-1615	BRICONGNE..	Soissons.
SAUVAIGE	id	1695-1742	HUBAUT.....	id.
SAVOY.....	Lhuys-Braine..	1773 an 9	ARNOULT ...	Braine.
SERVAIS(Simon).....	Soissons...	1681-1727	DAUVERGNE .	Soissons.
SERVAIS jeune.....	id	.....	BRICONGNE..	id.
SONNET	Hartennes .	1673-1721	id.....	id.
SOUCY	Soissons...	1687-1689	id.....	id.
SOUPLET	Saponay ...	1572-1637	id.....	id.
SUPLY (DROUIN).....	Coulonges..	1665-171.	id.....	id.
TALLON	Soissons...	1669-1678	id.....	id.
TALLON	Villers-Cotter..	1688-1694	CHOISY	Villers-Cotter.

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
THEVENIN (Pierre-Joseph).	Soissons-Cuisy.	1785-1790	DESEVRE....	Soissons.
THINOT.....	Missy.....	1646-1669	BRICONGNE..	id.
THOMAS	Vieil-Arcy.	1590-1623	id.....	id.
THORIN (Jean-Pierre)....	Cœuvres...	1780-1787	BAUDET.....	Cœuvres.
TONDU	Soissons...	1774-1776	DESEVRE....	Soissons.
TONNELLIER	Longueval.	1608-1610	BRICONGNE..	id.
TRIPOTEAU.....	Soissons...	1729-1740	DESEVRE....	id.
TUPIGNY	Margival...	1644-1669	BRICONGNE..	id.
TURPIN.....	Vic-sur-Aisne.	1647-1680	ROGUIN.....	Vic-sur-Aisne.
VARLET (Jean).....	Braine.....	1558-1566	BRICONGNE..	Soissons.
VARLET (Francois)...	id.....	1560-1588	id.....	id.
VARLET (François)...	id.....	1570-1588	id.....	id.
VARLET (Robert).....	id.....	1664-1680	id.....	id.
VIEZ.....	Soissons...	1543-1556	id.....	id.
VIGUIER Louis).....	Vic-sur-Aisne .	1691 1728	ROGUIN.....	Vic-sur-Aisne.
VINCQ(Gervais)	Soissons...	1587-1596	GUYNOT	Soissons.
VISSENAY.....	id.....	1627 1629	id.....	id.
VUILLEFROY (Robert).	id.....	1609 1628	id.....	id.
WALLET (André).....	id.....	1572 1593	id.....	id.
WARNIER	Villers-Cotter..	1634	COUTEAUX...	Villers-Cotter.
WARNIER.....	id.....	.....	id.....	id.
WARNIER.....	id.....	1719	id.....	id.
WAROQUIER	Ambleny...	1650-1657	BRICONGNE..	Soissons.
WILLAUME	Soissons...	1665 1670	id.....	id.

Notaires de Blérancourt (1)

DESTREES (Pasquier).	Blérancourt	1615-1640	THORIN	Blérancourt..
DESTRÉES (Israel)....	id.....	1640-1670	id.....	id.
DUCHEMIN (Nicolas)..	id.....	1689 1723	DECAISNE...	id.
DUCHEMIN (Antoine)..	id.....	1723-1751	id.....	id.
DUTAILLY l'aine.....	id.....	1700-1723	THORIN	id.
DUTAILLY le jeune...	id.....	1700-1723	id	id.
GELLÉ (Louis-Ant.)..	id.....	1757 1788	id.....	id.
LEBLANC	id.....	1740-1750	id.....	id.
LEFORT	id.....	1723-1740	id.....	id.
LEPUTTEPIECE	id.....	1670-1700	id.....	id....
TRIBALET (Augustin).	id.....	1761-1786	DECAISNE...	id....
VILAIN.....	id.....	1750 1757	THORIN	id....

(1) Quoique Blerancourt, depuis la Revolution, fasse partie de l'arrondissement de Laon, nous avons compris neanmoins, dans notre nomenclature, cet ancien doyenné du diocese de Soissons.

DEUXIÈME PARTIE

—

§ Ier

NOTAIRES

DE

l'ancienne Région soissonnaise

AYANT EXERCÉ AVANT L'AN X

ET OMIS DANS LE RÉPERTOIRE PRÉCÉDENT

Noms et Prénoms	Résidence	Durée de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
Adnet (Michel).....	Braine.....	1702-....	.....	.....
Alliot.....	Soissons...	1775-1788	Bricongne ..	Soissons.
Boullon père et fils..	Braine.....	1666-1724	Masure-Bricogne	Soissons-Brain
Canot.....	Vic-sur-Aisne..	1783	Roguin.....	Vic-sur-Aisne.
Cappigny.....	id.....	.....	Bricongne...	Soissons.
Danthony.....	Vailly	.....	id.....	id.
D'Argouges.....	Braine.....	1618.....	.....	.....
Defercy	id.....	.....	Bricongne...	Soissons.
Defremy.....	Soissons...	.....	id.....	id.
Delamotte (Jean).....	Presles-et-Bov.	1612.....	.....	.....
Delamotte (Antoine)..	id.....	1684.....	.....	.....
Delaplanche	Missy-sur-Aisn.	1611-1617	Bricongne ..	Soissons.
Demezier.....	id.....	.....	id.....	id.
Desmaret.....	id.....	1572.....	Desèvre	id.
Devillers.....	Acy	1753-1765	Guynot.....	id.
Druy (Louis)	Presles-et-Bov.	1651.....	.....	.....
Dubourg.....	Vailly	.....	Bricongne ..	Soissons.
Duchesne.....	id.....	1768-1778	Boujot.....	Vailly.
Duclerc (Ch.-Nicolas).	Braine.....	1768.....	.....	.....

Noms et Prénoms	Résidence	Dates de l'exerc	Notaires dépositaires	Leurs Résidences
Faillon.....	Braine.....	.....	Bricongne ..	Soissons.
Franquin.....	Longueval .	1774	Bizon.....	Longueval
Gilbert (Jean).....	Braine.....	1657-1669	.....	.....
Godard.....	Nanteuil-N.-D.	.....	Bricongne ..	Soissons.
Hacquerelle	id.	.....	id.....	id.
Henrion (Pierre).....	Courcelles et V.	1635-1677	id.....	id.
Houillenard	id.	.....	id.....	id.
Lacorne (François)...	Courcelles .	1677-1694	Masure.....	Braine.
Laubry.....	Soissons...	.....	Bricongne...	Soissons.
Lebasteur père, fils et p-f.	Vailly	1553-1695	Boujot.....	Vailly.
Lebrasseur.....	Soissons...	.....	Bricongne ..	Soissons.
Lebrochard.....	Chavignon .	.....	id.....	id.
Lefranc (Nicolas).....	St-Pierre-Aigle	.....	id.....	id.
Leroy (Remy).....	Courcelles .	1666.....	.....	.....
Lesheuillier	Braine.....	1640-1650	Arnoult.....	Braine.
id.	id	1726-1732	id.....	id.
Lherminia.....	id	1778-1779	Masure.....	id.
Melinotte.....	id	.....	Bricongne ..	Soissons.
Moinet.....	id... .	.....	id.....	id.
Moullon.....	Soissons...	.....	id.....	id.
Musson	id	.....	id.....	id.
Perrier (Robert).....	Braine.....	1719-1752	Masure.....	Braine.
Petiteau fils.....	id.....	1768-1795	id.....	id.
Pommera (Louis-Henri)..	Barbonval..	1761	.....	.....
Poncelet (Antoine) ...	Braine.....	1653-1706	Masure Bricongne	Braine-Soiss .
Prouvay (Nicolas)....	id.....	1600-1603	Guynot	Soissons.
Rigaux (Antoine).....	Soissons...	1760-1790	Rigaux	id.
Robert.....	id.....	.....	Bricongne...	id.
Romain.....	Vailly	.....	id.....	id.
Rousselet (Achille)...	Chivres....	.....	id.....	id.
Terrier.....	id.....	.....	id.....	id.
Théret.....	id.....	.....	id.....	id.

§ II

TABLEAU

DES

ÉTUDES DE NOTAIRES

de l'Arrondissement de Soissons

ET

NOMS DE LEURS TITULAIRES

Depuis l'an X (1802)

RÉDIGÉ

Par MM. Fernand BLANCHARD & BOUCHEL

sur les

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

EN 1908 (1)

CANTON DE SOISSONS

Etude **BRICONGNE** (Antoine).	1791-1817
BOULANGER (Charles-Antoine)	1817-1835
RICHARD (Jean-Louis-Antoine)	1835-1852
LEFÈVRE (Pierre-Charles)	1852-1863
CAILLET (Alphonse)	1873-1881
HAMOT.	1881-1886
DECIRY (Louis-Marie-Olivier).	1886-1889
PIERSON (Victor-Angèle-Edmond-Charles) . .	1889-1902
DULONG	1902

Etudes	**GUYNOT** (Jacques-François)	1774-1806
	HUBAUT (Jean-Joseph)	an V-1824
	HUA (Louis-Joseph)	1801-1837
DEFONTAINE-MONTBRUN.		1837-1841
SUIN		1841-1872
DELORME		1872-1888
THOMAS (Ernest)		1888

(1) Chaque étude est désignée par le nom de son ou ses titulaires en l'an X.

N. B. — Il y aurait peut-être lieu de rechercher où sont passées les minutes du notaire CAHIER qui exerçait à Bucy en l'an X, et dont le dépôt ne figure dans aucune étude.

Etudes	**PATTÉ** (Pierre-Antoine)	1769-1802
	DESÈVRE père (Parfait-Jean)	1788-1820
PATTÉ (J.)		1802-1820
DESÈVRE fils		1820-1829
FRANÇOIS		1829-1842
LABARRE		1842-1848
LECERCLE		1848-1869
FORZY		1869-1882
BLAMOUTIER (Léon-Auguste-Emmanuel)		1882

Etudes RIGAUX père et RIGAUX fils.

RIGAUX (Antoine-Joseph)	1790-1805
RIGAUX (Nicolas-Auguste-Joseph)	1806-1834
RIGAUX (Louis)	1835-1866
LAMBERT (Paul-Stanislas)	1867-1889
RICHEPIN (Eugène-Ulysse-Alfred)	1889

Etudes	**VAUBERT** (Claude-François)	1768-1806
	OSSELIN (Jean-Félix-Simon-Amand)	1785-1808
	DAUVERGNE (Pierre-François)	1786-an XII
	MOREAU (Adrien)	1777-an XI
	PAILLET (Jean-François)	1788-1827
	BEDEL (Louis-Alexandre)	1788-1824
PETIT DE REIMPRÉ père		1805-1833
PETIT DE REIMPRÉ fils		1833-1869
PETIT DE REIMPRÉ petit-fils		1869-1876
BOUTRY		1876-1902
BUREAU (Henri)		1901

CANTON DE BRAINE

Etude ARNOULT, à Braine	1789-1812
MEUNIER	1812-1830
CUÉDON	1830-1839
LE ROUILLÉ	1839-1840
LE BLANC	1849-1869
BOULANGÉ	1869-1874
RABION	1874-1879
DROY	1879

Etude MASURE, à Braine	1795-1826
MASURE fils	1826-1840
BARBEY	1840-1855
BINART	1855-1871
BAQUET	1871-1894
SERGENT	1894-1897
DUPUIS	1897-1906
LANDRIN	1906

Etude BIZON (Jean-Charles), à Longueval. . .	1774-1814
CHEVREGNY (François-Stanislas).	1814-1839
COUSIN (Jean-Baptiste-Edouard).	1840-1869
GUYOT (Charles-Hyacinthe-Léon)	1869-1900
POPIEUL (Emile-Joseph-Herman)	1900-1906
FRITZ (René-Léon)	1907

CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU

Etude QUINQUET (Simon) fils, à Oulchy . . .	an II-1816
MARMINIER (Pierre-Théodule-Casimir) . . .	1816-1847
MARMINIER (Léon) fils	1847-1854
SALLANDRE (Henri-Etienne).	1854-1866
IZAMBART (Louis-Elie)	1866-1901
DEFRANCE (Etienne-Henri)	1901

Etude MIRET (Laurent), à Hartennes. . . .	1781-1826
CORPÉ (Désiré-Prosper).	1826-1843
BROCHETON (Gervais-Lucien)	1843-1849
CORPÉ (Désiré-Prosper).	1850-1853
RIMBAULT (Eloi-Eugène).	1853-1855
CHÊNEBENOIT (Alexis)	1856-1869
SAIGNE (Auguste-Marie).	1869-1891
DURAND (François-Henri)	1891

CANTON DE VAILLY

Etude BOUJOT (Jean-Marie-Pierre-Louis), à Vailly.	1773-1811
BOUJOT (Louis-Michel-François).	1812-1814
BOUJOT (Jean-Marie-Pierre-Louis), ci-dessus . .	1814-1816
HOUSSART	1816-1836
HUBERT	1836-1868
DESACHY	1868-1874
WILDERS	1874-1879
TAVERNIER.	1879-1881
BIZET	1881-1889
CHAUVET	1889-1891
LOIRE	1892

Etude MÉNESSIER père, à Vailly.	1798-1823
MÉNESSIER fils	1823-1841
ROULLIER	1841-1847
LEGRAS	1847-1855
MAGOIS	1855-1866
LAGNIER	1866-1881
BEDEL	1881

Etudes { **ROUART** (Crépin-Stanislas), à Vailly (1).	1773
Etudes { **VUIGNIER**, à Vailly	1820
LARDOT	1820-1824
FLOQUET	1824-1831
LEGRAND	1831-1835
SANTAMBIEN	1835-1856
LEGRY	1856-1872
FERTÉ	1872-1902
FOULON	1902

CANTON DE VIC-SUR-AISNE

Etude ROGUIN (Marie-Joseph-Nicolas), à Vic . .	1783-1814
TONDU DU METZ (Jean-Isaac)	1814-1817
CLAUDIN (Denis-Louis-François)	1817-1820
PÉRIER (Jean-Baptiste-Victor)	1820-1828
DUMOND (Augustin-Thédore).	1828-1830
WEBER (Charles-Louis)	1830-1831
TROUSSELLE (Jean-François).	1831-1846
BIBLET (Jules-Simon)	1846-1857
MARSAUX (Léon).	1857-1866
BLERZY (Jean-Charles)	1866-1885
CUNY (Auguste-Henri)	1885-1895
MARSAUX (Charles-Paul)	1895

Etude MARMINIA, à Ambleny	1781-1823
LEFEBVRE	1823-1842
VAUVILLÉ	1842-1867
DENIS	1867-1889
TROUILLET.	1889

NOTA. — Le notaire *Rouart* est indiqué au tableau officiel de l'an X, p. 4, comme ayant succédé au notaire *Duchesne*, dont les minutes, sont a l'etude de *Me Loire*, pour une partie. L'autre partie est possédée par *Me Foulon* qui est seul detenteur des minutes Rouart.

Etude BAUDET, à Cœuvres	1795-1821
NIGUET	1821-1843
BROCHETON	1842-1857
DUCHESNE	1857-1865
LEFEUVRE	1865-1878
DESPRÉAUX	1878-1885
WIART	1885-1887
Vacance de l'étude	1887-1888
OSSART	1889-1894
Vacance de l'étude	1894-1898
LECONTE	1898-1903

Vacance de l'étude de 1903 à 1904, date du décret ordonnant la suppression de l'étude de Cœuvres et le dépôt des minutes à celle d'Ambleny.

CANTON DE VILLERS-COTTERÊTS

Etude CHOISY (Charles-Thomas), à Villers-Cotterêts	1791-1806
DEMOLOMBE (Dieudonné)	1806-1817
LEBAIGUE (Pierre-Alexandre)	1817-1833
ODENT (Jules)	1833-1843
SENART (Jean-François-Léon)	1843-1873
CIROU (Louis-Elie)	1873-1900
MARÉCHAL (Paul-Joseph)	1900-1904
GUILLEMETTE (Eugène)	1904

Etude COUTEAU, à Villers-Cotterêts	1790-1883
PERROT (Denis-Albert)	1803-1839
DELAMOTTE (François-Alexandre)	1839-1845
BLERZY (Hyppolyte)	1845-1853
PILLON (Jules-Alexandre)	1853-1858
LAFFINNEUR (Victor-Honoré)	1858-1862
BARRILLON (Nector-Martial-Lucien)	1862-1872

date du décret ordonnant la suppression de l'étude et le dépôt des minutes à la suivante.

Etude MIGUET (Nicolas-François), à Villers	1792-1811
MENNESSON (Armand-Julien-Maximilien)	1811-1831
MENNESSON (Hugues-Honoré-Izèrie)	1831-1840
BESNARD (Jules-Paul-Louis)	1840-1850
MARGE (Charles-Jules-Victor)	1850-1863
DELAHERCHE (Amédée-Germer)	1863-1866
TURQUIN (Pierre-Ferdinand-Emile)	1866-1875
DELVAL (Gustave-Eugène)	1875-1892
DUPUY (Rigobert-Auguste)	1892

FIN DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1907

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

—— 1907 ——

Président honoraire

M. J. PLATEAU, ancien Président.

Bureau

Président	MM. LECER, O. ✻.
Vice-Président	A. BUREL.
Secrétaire.	F. BLANCHARD.
Vice-Secrétaire	E. BRUCELLE.
Trésorier	DELORME.
Vice-Trésorier	BATTEUX.

Membres Titulaires.

MM.

1867 DEVIOLAINE (Emile), ✻, Conseiller général, Maire de Soissons.

1874 LEGRY, ✻, Conseiller général, Maire de Vailly.

1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.

1878 BRUN (Félix), ✻, ❦ I. P., attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.

MM.

1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.

1882 D'URCLÉ, ✻, trésorier-payeur général honoraire.

1883 VAUVILLÉ, ✿, propriétaire à Pommiers.

1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.

1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✿ I. P., directeur de la Société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques du Ministère.

1886 JUDAS, ✿ I. P., bibliothécaire de la Ville de Soissons.

1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.

1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.

1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.

1888 DE BERTIER (le comte Albert), à Cœuvres.

1889 DE MONTESQUIOU (le comte Henri), à Longpont.

1892 THOMAS, notaire à Soissons.

1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.

1894 LHERMITTE, propriétaire à Soissons.

1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.

1898 HIVET (l'abbé), curé de Saint-Vaast.

1898 CALLAY (l'abbé Henri), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.

MM.

1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), ✻, maire de Vauxbuin.

1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), directeur de l'*Argus soissonnais*.

1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.

1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).

1901 LA ROCHEFOUCAULD (le comte Guy DE), maire de Villeneuve-Saint-Germain.

1901 JOB, pharmacien à Soissons.

1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.

1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.

1901 LECER, (O. ✻), lieutenant-colonel retraité.

1902 CHAIN, maire du IXe arrondissement de Paris.

1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.

1903 BLANCHARD (Fernand), conservateur du Musée de Soissons, correspondant du Ministère.

1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.

1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.

1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.

1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.

1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.

1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.

1904 LE PELLETIER (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

1904 BUREL (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.

1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.

MM.

1904 FOULON, notaire à Vailly.

1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.

1905 TRÉTAIGNE (le baron DE), conseiller général, à Festieux.

1905 FERREY, commissaire-priseur, à Soissons.

1905 LELOUTRE (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.

1905 GUILLEMOT (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).

1905 BINET (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.

1905 BOUCHEL, instituteur honoraire à Courcelles, près Braine.

1905 DE CHAUVENET, C. ✠, général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.

1906 DULONG, notaire à Soissons.

1906 MACHEREZ (André), propriétaire à Soissons.

1906 DE BARRAL (comte Octave), propriétaire à Soissons.

1906 DE LUBERSAC (comte Guy), maire de Faverolles, au château de Maucreux.

1906 AUBINEAU, fabricant de sucre à Anizy.

1906 R. HENNEQUIN, ✠, sous-préfet de Soissons.

1906 ROUZÉ fils, à Cœuvres.

1906 ANCELET, agent-voyer municipal.

1906 CANNOT, maire de Saint-Aubin.

1907 BOUTRY, notaire honoraire à Soissons.

1907 DUFFIÉ, lieutenant au 67e d'infanterie.

1907 LERONDEAU, entrepreneur de transports à Soissons.

MM.

1907 SCELLIER, entrepreneur de constructions à Soissons.

1907 WAENDENDRIES, fils, négociant à Soissons.

1907 BROCHE, archiviste de l'Aisne à Laon.

1907 MIGNON (Auguste), négociant à Reims, 106, rue de Vesle.

Membres Correspondants.

MM.

1856 PILLOY, ✿, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).

1906 RIOMET, instituteur.

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

RHÔNE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.
Bulletin du Diocèse de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Société d'Anthropologie.
Société Philomathique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Association Philotechnique.
Société des Etudes Historiques.
Bulletin du Comité des travaux historiques.
Bulletin scientifique dudit Comité,

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

Revue Mabillon à Chevetogne, par Leignon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATORZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

— PREMIÈRE PARTIE —

ANNÉE 1907

PREMIÈRE SÉANCE. — 7 JANVIER

Pages

Don de M. Clairambaux aux Archives de la Société 2
Don au Musée. 3
Déclaration d'existence 3
Comptes du Trésorier 3
Election de membres nouveaux. 4
Renouvellement du Bureau 4
Notes supplémentaires sur l'Etymologie de Montmirail, par M. l'abbé Hivet. 5
Nomenclature des documents du Greffe, brûlés en 1814. . . 6
Excursion archéologique du 26 novembre 1906, rapport de M. l'abbé Binet 9
Notes sur le Couvent de la Congrégation, par M. l'abbé Binet. 15

Pages

2e SÉANCE. — 4 FÉVRIER

Ouvrages offerts. — Correspondance 30
Classement d'édifices comme monuments historiques . . . 31
Liste d'édifices à classer. — Rapport de M. Fernand Blanchard. 33

3e SÉANCE. — 6 MARS

Allocution de M. Lefèvre-Pontalis 39
Conférence de M. Lefèvre-Pontalis à la Cathédrale 40
Compliment de Louis Boucherat à Jean du Tour. — Communication et don de M. Félix Brun 43
Statue de saint Pierre, trouvée rue de Guise. — Communication de M. Fernand Blanchard 45

4e SÉANCE. — 8 AVRIL

Correspondance 48
Décès de M. Fontaine, principal du Collège 48
Notes supplémentaires sur le mot Bove, par M. l'abbé Hivet . 50
Notes sur le général marquis de Locmaria, par M. André d'Arcosse 52

5e SÉANCE. — 6 MAI

Correspondance 56
Communications diverses. 56
Compte rendu de la visite de la Société française d'archéologie, par M. Lecer 58
Visite des édifices soissonnais par la Société française d'archéologie le 23 avril 1907. — Notes de M. Blanchard . . . 60
Procuration donnée par Messire Dillon en 1790. — Note de M. Brucelle. 65
Le Bref papal de l'église d'Hartennes. — Note de M. Plateau. 67

6e SÉANCE. — 3 JUIN

Exposé oral, sur la formation du département de l'Aisne, par M. R. Hennequin 70

Pages

Visite de la cathédrale d'Amiens. — Notes de M. Lecer . . 72
Notes sur l'Abbaye de Notre-Dame de Soissons et ses dépendances, par M. Fernand Blanchard 75
Notaires arpenteurs. — Note de M. Brucelle 97

7e SÉANCE. — 1er JUILLET

Correspondance 101
Communications verbales 103
Compte rendu de la fête d'inauguration donnée par la Société Historique de Villers-Cotterêts 104
Substructions gallo-romaines près Saint-Pierre-à-la-Chaux. — Notes de M. Fernand Blanchard. 107
Texte d'une inscription tumulaire de saint Médard, communiqué par M. Fortier. 109
Cimetière gallo-romain rue de Puysegur. — Note de M. Vauvillé. 112

8e SÉANCE. — 5 AOUT

Correspondance 119
Inscription de l'Hôtel-Dieu. — Notes de M. F. Blanchard. . 120
Intempéries des saisons dans le Soissonnais de 1690 à 1790. — Communication de M. l'abbé Binet 122
M. de Mannevillette, abbé de Valsery. — Communication de M. Firino 146
Gisement quaternaire de Cœuvres. — Notes de M. Vauvillé . 163

9e SÉANCE. — 7 OCTOBRE

Don d'une notice sur les cloches de la cathédrale, par M. le chanoine Ledouble. 186
Les sépultures de la Collégiale Saint-Vaast, par M. Fernand Blanchard 190
Rapport sur l'excursion de la Société à Vaurezis, Nouvion, Fontenoy et Ambleny, par M. F. Blanchard. 197
Le moulin de Cagny. — Communication de M. Gailliard, de Vic-sur-Aisne 205
Note sur le château de Muret, par M. Plateau 212

Pages

Le Chevalier de Maison-Rouge, à Soissons. — Communication de M. Plateau 213
Le Statuaire et les Sculptures de Saint-Jean des Vignes de Soissons, par M. Fernand Blanchard. — 2e partie : Edifices conventuels 216
L'enceinte gauloise de Muret. — Communication de M. Vauvillé. 266

10e SÉANCE. — 4 NOVEMBRE

Correspondance 285
Envoi de M. Gailliard 285
Tombes gallo-romaines. — Communication de M. Bouchel. . 285
Communications diverses 286
Les Artistes peintres soissonnais du Moyen-Age à la Révolution. — Communication de M. Fernand Blanchard . . 287
Etablissement de l'éclairage publique à Soissons. — Communication de M. Brucelle. 337
La Route de Soissons à Reims. — Communication de M. Bouchel 343

11e SÉANCE. — 2 DÉCEMBRE

Ouvrages offerts 355
Communications diverses. 356
Don de monnaies par M. Vauvillé. 357
Présentation de Mgr Péchenard, évêque de Soissons. . . . 358
Note sur les Simon de Bucy, par M. Félix Brun. 359
Note sur d'anciens cachets armoriés, par M. Bouchel. . . . 405
Note au sujet de quelques actes notariés, par M. Lecer. . . 404

SUPPLÉMENT A LA SÉANCE DE DÉCEMBRE

La répartition actuelle des minutes des notaires de l'arrondissement de Soissons et de l'ancienne région soissonnaise. — Communication de M. F. Blanchard 412

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

QUATORZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

de la Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

A

Pages

Arbalètriers de Soissons 24
Académie de Reims (Vœu) 48
Abbaye Notre-Dame. — Notes sur l'Abbaye, par M. Blanchard. 56,75.95
Armoiries à Bucy-le-Long 119
Amiens. — M. le président, délégué de la Société à la réunion archéologique d'Amiens. 70,72
Armoiries locales. 84,85
Familles Faure, de La Fons, Quesneau de Clermont, Marchand, etc.. 188
Armoiries anciennes de Soissons 193
Ambleny. — Excursion à Ambleny 197
Artistes peintres soissonnais. 287

B

Boucherat. — Compliment latin de Jean Boucherat au chanoine Jean du Tour 39,43
Bucy-le-Long. — Note sur le château de Bucy-le-Long 48,359,361,362

Pages

Bucy (Simon de), évêque 356,359,369
Bucy. — Notes sur les Simon de Bucy, par M. Brun . . 359
Bombert (fief de) à Bucy-le-Long 49
Bove. — Etymologie du mot 50
Boutry. — Nomination de M. Boutry 57
Bourbon (Catherine de). — Débris du mausolée de Catherine de Bourbon 95
Bracelets gallo-romains 103
Brulart de Sillery. 150
Braine. — Nicolas de Braine, peintre 288
Blanchard (Philippe), peintre verrier 289
Baudesson, peintre 305
Blondeau, peintre. 316
Broyon (fief) à Bucy. 363
Biche-Clery (famille). — Armoiries 367
Broche. — Nomination de M. Broche comme membre titulaire 2

C

Congrégation (Couvent de la). — Notes de M. l'abbé Binet. 15
id. Cloître. 15
id. Pénitier donné par M. Rouzé au Musée . 16
id. Escalier sculpté 17
id. Pensionnat 17
Clairambaux. — Don de M. Clairambaux. 2
Classement des édifices 32
Compliment latin de Jean Boucherat 39
Congrès de Rennes de 1907 56
Clément VII. — Note sur une bulle du pape Clément VII en faveur d'Hartennes. 56
Cathédrale de Soissons. — Visite de la Société Française d'Archéologie. 62
Chapelle Sainte-Croix. 77
Cimetière gallo-romain, rue de Puysegur 112
Cloche de l'horloge de la Cathédrale. — Inscription relevée par M. l'abbé Ledouble. 187
Cagny. — Note sur le Moulin de Cagny 187,205
Cimetière Saint-Vaast 188

Pages

Colard de Juvigny dit Colard de Laon, bienfaiteur de Saint-Jean des Vignes de Soissons 256,289,320,336
Cuvillier, artiste peintre. 163

D

Dufié. — Nomination de M. Dufié comme membre titulaire. 57
Dillon. — Procurations données par messire Dillon en 1790. 65
Département de l'Aisne. — Notes sur sa formation par M. R. Hennequin 71
Dupleix (famille). 365,368

E

Escalier sculpté du Couvent de la Congrégatiou 17
Edifices soissonnais. — Notes de M. F. Blanchard . . . 56,60
Esprit (Saint-). — Notes sur la maison du Saint-Esprit. . 56
Epitaphes dans l'église Notre-Dame 94,91
Enceinte de Muret. — Note par M. Vauvillé. 188
Eclairage public à Soissons (fin du XVIIIe siècle) . . . 337

F

Fourier (Saint Pierre). — Lettres relatives à Soissons . . 18,23
id. Séjour à Soissons 27
Fontaine. — Mort de M. Fontaine, principal du Collège, membre de la Société 48
Fontenoy. — Excursion à Fontenoy 197

G

Gonnelieu. — Famille soissonnaise de Gonnelieu . . . 18
Greffe du Tribunal de Soissons 6
Gisement quaternaire de Cœuvres. 163
Guerdin, Mahiot et Jacques, peintres 307
Gouvernel (Hubert), peintre 308
Guérin (Jacques), peintre 312
Guinguette. — (Voiture dite :) 363
Guy de la Charité, évêque de Soissons. 378

Pages

H

Hacqueville (Charles de). — Panégyrique de l'évêque de Soissons, Charles de Hacqueville, par Pierre Fourier. 25
Herlin (Jean), doyen du chapitre de la cathédrale, 1624. . 26
Hartennes. — Bref papal en faveur de l'église d'Hartennes. Note de M. Plateau 67
Hôtel-Dieu. — Inscription 120,121
Hanyvel de Mannevilette. — Notes sur la famille . . . 158

I

Intempéries des saisons dans le Soissonnais, de 1690 à 1790. — Note de M. l'abbé Binet 122,144
Inscriptions murales à l'Hôtel-Dieu. — Notes de M. Blanchard 120
Intendant de Soissons (M. de la Houssaye) 154,159,162
Identification des squelettes humains 190

J

Jean des Vignes (Saint-). — Visite de l'abbaye de Saint-Jean par la Société française. 59,60
Jean des Vignes (Saint-). — Statuaire et sculptures des cloîtres et du réfectoire. — Notes de M. F. Blanchard. 216,263
Peintures du Réfectoire 255
Juvigny. — Colard de Juvigny, peintre du roi 256

L

Léger (Saint-). — Vitraux de l'église 12
id. Cloître 64
Lefèvre-Pontalis. — Allocution. 39
id. Conférence à la cathédrale 40
Locmaria. — Notes sur le général marquis de Locmaria . 48,52
Lerondeau. — Nomination de M. Lerondeau comme membre titulaire nouveau. 57,71
Lefèvre-Pontalis. — Conférence à Saint-Jean des Vignes . 60,61
Louise de Lorraine. — Statue funéraire 94
Laurent (Eglise Saint-). — Note envoyée par M. Dupuis-Pestel 101

Pages

Longues-Raies. — Nécropole gallo-romaine soissonnaise . 203
Letondeur (Charles), peintre 308
Lesourd (Jacques et Jérôme), peintres, peintres 309

M

Mignot (Mme veuve). — Visite archéologique chez Mme Mignot. 13
id. Communication à la Société . . . 57
Monuments historiques. — Proposition de classement. — Rapport de M. F. Blanchard 32
Mobilier artistique des églises de la région 35
Méreau de plomb à l'effigie de saint Pierre et saint Paul, trouvé à Soissons 32
Monuments mêgalithiques 35
Membres nouveaux 57
Musée. — Visite de la Société française d'archéologie . . 64
Maison du Saint-Esprit. — Recherches par M. Blanchard . 75,78
Marchand (famille). — Notes sur la famille Marchand . . 82,83
Médard (crypte de Saint-). — Pierre tumulaire 109
Mannevilette (M. de), abbé de Valsery. — Communication de M. Firino 146
Muret. — Parc du château de Muret. — Note de M. Plateau. 212
id. Enceinte gauloise. — Note de M. Vauvillé . . 266
Maison-Rouge. — Note sur le chevalier de Maison-Rouge. par M. Plateau 213
Minouflet, peintre verrier. 314
Marchand, famille soissonnaise d'artistes-peintres . . . 316
Mosnier, famille soissonnaise d'artistes-peintres 318
Mignon (Nomination de M.) comme membre titulaire. 3

N

Notre-Dame de Soissons. — Fenêtres de l'ancienne église abbatiale. 13
Nicolas (Chapelle Saint-). — Visite de la chapelle du Collège 14
Notre-Dame (Abbaye de) . . . . . .
id. Boiseries 81
id. Orangerie 80
id. Inscriptions tumulaires 91

Pages

Notaires (Tableau de répartition des minutes). 412
Notaires arpenteurs 97
Nouvion. — Excursion à Nouvion. 99

O

Ouvrages offerts 30,38 47,55

P

Pierre Fourrier. — Lettres de saint Pierre Fourrier sur le couvent de la Congrégation de Soissons. 18,23
Peste de Soissons de 1623 25
Panegyrique de Charles de Hacqueville, évêque de Soissons, par Pierre Fourrier 25
Pierre (Saint-). — Statue de saint Pierre trouvée rue de Guise. Photographiée par M. Pierre Delorme . . . 39,45
Pierre-à-la-Chaux (Saint-). — Substruction gallo-romaines. 107
Pavage au XVIIIe siècle 351
Péchenard (Mgr). — Présentation comme membre titulaire. 358

Q

Quillet (Crépin), peintre 313

R

Rubens. — Tableau de la Cathédrale. Dorure du cadre . . 87
Reims. — Route de Soissons à Reims. — Note de M. Bouchel 343
Rues. — Rue J.-J. Rousseau à Soissons 357

S

Société française d'archéologie :
— Projet d'excursion 39
— Visite à Soissons. — Rapport de M. Lecer . . . 56,58
Scellier (Nomination de M.) comme membre titulaire 57
Saint-Jean des Vignes. — Statuaire et sculptures du cloître, du réfectoire, etc. — Notes de M. F. Blanchard . . 216

Pages

Société historique de Laon 286
Simon de Bucy, famille du Soissonnais 359

T

Table des matières. — Proposition de M. Hennequin . . 71
Tombes antiques 285
Tacheron (Pierre), peintre-verrier 82,309

U

Urnes funéraires gallo-romaines 59

V

Vaillant (Louis), seigneur de Bombert, à Bucy-le-Long. . 49
Villers-Cotterêts. — Fête d'inauguration du Musée Dumas. 104
Vaast (Collégiale Saint-). 190
Vauxrezis. — Rapport sur l'excusion de Vauxrezis . . . 197
Vidal (famille) 284

W

Waendendries. — Présentation et nomination de M. Waendendries fils. 119,190

ILLUSTRATIONS

—

Abbaye de Saint-Jean des Vignes

Ancien tympan de la porte Nord-Est du grand Cloître . . . 218
Porte Nord ouest du grand Cloître. 218
Grand Cloître et Réfectoire 228
Galerie sud du Cloître 228
Peinture murale du Réfectoire : La Résurrection. 254
Pignon du Réfectoire. — Restes des cuisines 254
Fortification de l'abbaye au XVIe siècle 260

Pages
Petit Cloître du XVIe siècle. 260
Plan général de l'abbaye en 1673. 262

—

Château de Bucy-le-Long

La tour du château. — Tombeau de Simon de Bucy. 364
Sceaux. — Clef de voûte armoriée 396

Errata du tome XIV

—

Page 46. — Lire *ait orné* au lieu de avait orné.

Page 84. — Au lieu d'une des dernières abbesses de Notre-Dame, lire : *de l'abbaye de Saint-Paul de Soissons.*

Page 121. — Lire : *à l'envi* au lieu de à l'envie.

Page 356, ligne 22. — Lire : *Inscriptions* au lieu de descriptions.

Soissons. — Imprimerie de l'ARGUS SOISSONNAIS, 15, rue Saint-Antoine

PUBLICATION DU BULLETIN

La Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons publie, en principe, un *Bulletin* chaque année. La date de publication de ce Bulletin est annoncée par une note personnelle aux Sociétaires qui peuvent faire réclamer leur volume au Secrétariat. Ils peuvent également se le faire envoyer à leur domicile, mais à leurs frais.

DEMANDES D'ADMISSION

Les personnes qui désireraient faire partie de la *Société* devront se faire présenter par deux Sociétaires.

L'admission est prononcée par un vote qui a lieu à la séance qui suit celle de la présentation.

Les Membres titulaires de la Société paient une cotisation annuelle de 10 francs.

Soissons — Imprimerie de l'*Argus soissonnais*